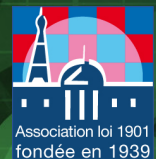


RDN

# Action 2030

67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires

*Les Cahiers de la*  
**Revue Défense Nationale**





# Action 2030

67<sup>e</sup> session du Centre  
des hautes études militaires (CHEM)

# Sommaire

## 5 Introduction

FRÉDÉRIC BOUCHER

### *Un contexte géopolitique chargé de tensions*

## 13 Les Balkans occidentaux, nouvel « homme malade » de l'Europe ?

CORENTIN LANCRENON

Héritiers pour la plupart d'entre eux de l'éclatement de la Yougoslavie de Tito, les six États qui constituent les Balkans occidentaux se caractérisent par leur fragilité politique, économique et sociale. Ils restent malgré tout un espace convoité dont les faiblesses pourraient s'accroître singulièrement si leur horizon européen venait à s'éloigner. Placés au pivot des civilisations et des religions, entourés de pays membres de l'Union européenne, les Balkans occidentaux sont aujourd'hui à la croisée des chemins. En 2030, si leur ancrage européen n'est pas consolidé, ils seront sous influence orientale.

## 27 La Turquie, quel allié demain ?

ÉTIENNE DU PEYROUX

Maillon important de l'Alliance atlantique dont elle assure la sécurité du flanc méridional, la Turquie, sous l'influence de dynamiques internes et de l'évolution de son environnement, semble s'être progressivement détournée de l'Occident. Alors que le régime affiche des ambitions nouvelles en tirant parti de sa réussite économique et politique pour développer son influence régionale, est-il toujours d'actualité de considérer la Turquie comme un allié fiable et solide au flanc Sud de l'Europe ? L'étude des ressorts de l'action turque (à visées interne ou régionale), donne des clés intéressantes et permet de montrer que si la Turquie manifeste régulièrement des velléités d'autonomie, elle reste de fait liée à la seule alliance capable de lui offrir des garanties suffisantes de stabilité dans un environnement particulièrement instable.

## 39 L'immigration clandestine des Africains en Europe : échec des politiques migratoires ?

FÉLIX DIALLO

L'immigration est un sujet politiquement toxique. Il n'y a pas de solution facile, tant ses causes sont historiquement profondes et sociologiquement diverses. Si l'on est « contre », on est taxé de raciste ; si l'on est « pour », on est taxé de naïf, idéaliste ou irréaliste. L'Union européenne est devenue le 1<sup>er</sup> continent d'immigration. Les conflits à ses frontières et dans les zones plus lointaines où elle dispose d'intérêts stratégiques ne vont pas cesser de rendre la question plus épineuse et plus difficile à résoudre. Les moyens traditionnels sont déjà utilisés même s'ils peuvent être renforcés, des moyens exceptionnels sont indispensables. La réforme profonde des aides aux pays de départ des immigrés est une nécessité qui convient d'accroître, ne serait-ce que pour lutter contre le terrorisme, la démographie et garder l'influence et le rayonnement français en Afrique.

## 49 Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

FABIEN KUZNIAK

Face à la réduction de la supériorité technologique de l'Occident, et en raison de ressources économiques et démographiques comptées, la politique française de défense et de sécurité devra s'articuler autour d'un nombre choisi d'alliances, de partenariats et de coopérations. Début 2018, lors de ses Vœux aux Armées, Emmanuel Macron a rappelé que la France serait « fidèle à ses engagements au sein de l'Alliance atlantique mais également moteur de l'autonomie stratégique européenne ». Elle devra user de la défense, de la diplomatie et du développement pour démultiplier son influence dans le monde afin de préserver ses intérêts, conserver sa liberté d'action et sa capacité de décision. Pour y parvenir, certaines concessions s'imposent, flirtant avec les limites de sa propre souveraineté, afin de favoriser l'essor d'intérêts communs et fédérateurs entre Nations partenaires et alliées.

### 67 **Conflictualité dans l'Espace : enjeux et perspectives pour la France**

XAVIER TOURNEUX

L'espace exo-atmosphérique, domaine en mutation rapide et profonde, éminemment dual et ambigu, est un véritable champ de compétition et de confrontation potentielle où se cristallisent les rivalités entre puissances, alors même que notre dépendance au spatial notamment pour la réussite de nos opérations n'a jamais été aussi forte. Un nouvel élan vers l'Espace porté par des initiatives privées et une accélération de l'innovation – *New Space* – font véritablement entrer le domaine spatial dans une nouvelle ère, porteuse à moyen terme de plus de risques et de menaces. Dans ce contexte, l'Espace doit être considéré comme un domaine stratégique majeur où les armées doivent s'engager sans complexe dans la conduite d'opérations spatiales, profiter pleinement des innovations technologiques pour améliorer leur résilience et garantir à l'horizon 2030 la liberté d'accès et d'usage de l'Espace à la France.

### 84 **Aspects maritimes de la guerre hybride**

LAURENT HERMANN

Le retour de l'usage de la force comme mode régulation des tensions entre États peut s'exprimer dans la guerre hybride. Celle-ci mêle des caractéristiques contraires, étatiques et non-étatiques, réguliers et irréguliers pour créer un bouillard qui permet dans un monde nucléaire de rester sous le seuil de la guerre déclarée. Largement étudiée à terre, cette conflictualité trouve dans la mer un milieu permissif particulièrement favorable à l'ambiguïté qui la nourrit. Les caractéristiques physiques et géographiques propres au milieu maritime offrent à un État la possibilité de régler le degré d'ambiguïté de ses actes à la hauteur de son évaluation du rapport entre bénéfice escompté et risque acceptable.

### 97 **Enjeux de défense et de sécurité liés au dérèglement climatique**

CHRISTOPHE CLUZEL

Les controverses et le temps long de la problématique du dérèglement climatique brident la réflexion sur ce phénomène, dont les effets dépassent les seules questions environnementales. Pourtant, dans un monde caractérisé par l'interconnexion des menaces, mais également par la pression normative et juridique, le dérèglement climatique a autant d'impacts sur la défense et la sécurité que les mesures développées pour en limiter l'ampleur. Que l'homme y ait ou non contribué, qu'il puisse ou non en modérer l'ampleur, le dérèglement climatique aura de puissants effets sur la disponibilité des terres arables, les ressources en eau, les pressions migratoires, les flux stratégiques voire la stabilité des États. Nouvelles menaces et nouveaux enjeux, contraintes et opportunités doivent être analysés pour garantir l'efficacité future de nos Armées, en toutes circonstances.

### 111 **Ambitions stratégiques et écueils du programme franco-allemand de Système de combat aérien du futur (Scaf)**

FRANCK MOLLARD

Annoncé solennellement lors du Sommet franco-allemand du 13 juillet 2017, le choix symbolique de l'arme aérienne pour cimenter d'une vision stratégique partagée doit être examiné à l'aune de l'évolution de la pensée stratégique allemande. S'inscrivant dans le temps long et en interopérabilité avec nos alliés, ce système de combat aérien devra satisfaire la vision stratégique des deux pays dans une conflictualité aérienne en pleine évolution, tout en prenant en compte quelques sensibilités nationales qu'il convient de ne pas éluder. L'architecture contractuelle de ce programme en coopération devra être agile afin de capter l'innovation tout en restant résiliente vis-à-vis des alternances politiques. Elle devra dépasser les intérêts des bastions industriels nationaux et accepter une véritable interdépendance technologique. Cette interdépendance ne devra pas venir entraver les ambitions à l'exportation dont les règles devront être clairement établies.

## 126 **La guerre électronique : question du passé ou d'avenir ?**

PATRICK JUSTEL

Déjà centenaire, la guerre électronique semble avoir été délaissée depuis la fin de la guerre froide et s'être effacée derrière le domaine émergent de la cyberdéfense. Pourtant, les conflits récents, en Ukraine ou au Levant, nous invitent à réinvestir la guerre électronique, qui reste un atout majeur dans les nouveaux modes d'actions de nos adversaires potentiels. La multiplication des capacités de déni d'accès, la réduction de notre avance technologique sur des menaces émergentes ou le développement de nouvelles technologies, doivent également nous encourager à mener une réflexion de fond pour adapter nos capacités et nos organisations. Face aux défis opérationnels et technologiques de demain, il convient de renforcer notre guerre électronique, en encourageant l'innovation, en lui redonnant un esprit et des outils résolument offensifs et en l'associant à des capacités tactiques de surveillance et d'attaque cyber.

## 139 **L'électricité au combat, un enjeu stratégique ?**

TANGUY LESTIENNE

L'innovation dans le domaine de l'armement, et la modernisation des systèmes d'armes sont aujourd'hui indispensables pour conserver une supériorité militaire sur le terrain. Elles passent pour grande partie par la numérisation massive des systèmes d'armes, mais également par le développement de la mobilité électrique dans tous les milieux. Cette « électrification » inéluctable de nos systèmes d'armes dans les dix à quinze ans qui viennent pose la question de leur autonomie. Ces technologies seront-elles utilisables dans la durée ? Faut-il accompagner leur développement par la mise en place d'une stratégie militaire sur l'énergie électrique ou suffit-il de s'appuyer sur les travaux de l'industrie civile dans ce domaine éminemment dual ?

## *Résilience des sociétés et place des militaires*

## 155 **Les cadres : premières sentinelles de la Nation**

JEAN-LUC VILLEMINEY

Le contexte impose aujourd'hui de renforcer notre protection collective. Ce besoin se concrétise, entre autres, par l'augmentation des budgets consacrés à la sécurité au sens large (défense, sécurités intérieure et civile...). La volonté apparaît également de réimpliquer le citoyen dans la protection de la Nation afin de la « densifier » (Service national universel). Il est ainsi proposé d'introduire une obligation de formation (initiale et continue) à la protection de la Nation et de participation à cette protection, dans la durée. Cette obligation serait liée à l'individu (qualification, encadrement exercé) et à son emploi (proximité avec la protection, utilité pour la Nation). En d'autres termes, les mesures à venir (notamment sur le SNU) peuvent exiger des élites une implication à la mesure de leur rôle social car elles peuvent et doivent plus.

## 169 **La Gendarmerie : une force armée de sécurité intérieure**

PATRICK HENRY

« Force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois », « force de police à statut militaire », « force de sécurité intérieure » ? Loin des clichés, ces distinctions sémantiques sont fondamentales. La militarité de la Gendarmerie lui est consubstantielle. Mais sa qualité de force armée pourrait s'atrophier si l'on ne prenait garde aux effets conjugués de deux facteurs structurants : la tension statutaire induite par le rattachement à l'Intérieur, pouvant entraîner des dérives, et le nouveau paradigme sécuritaire amenant les armées à s'engager davantage sur le sol national. L'enjeu est crucial car la Gendarmerie pourrait ne plus être en capacité de jouer son rôle charnière de force armée, garantie de continuité et de souveraineté. Le maintien de cette capacité, unique, suppose que « l'Arme » préserve ses atouts propres, ainsi que des ancrages solides avec les armées.

## 181 **British Poppy et Bleuet français, armée et patriotisme**

Essai d'approche comparée de part et d'autre de la Manche

AL VEITCH

À l'heure où la France met en place une forme de service national et que les forces armées britanniques peinent à recruter, les liens Armées-Nation et l'appel aux armes sont ici abordés. Prenant un point de vue historique sur le patriotisme, lié au port du Coquelicot britannique et du Bleuet français, il examine comment les attitudes évoluent face à des circonstances différentes de part et d'autre de la Manche. Les systèmes éducatifs civils diffèrent, de même que l'entraînement militaire, mais un *ethos* militaire et ses saveurs patriotiques

demeurent des constantes. Les campagnes militaires ont affecté les liens entre la société et l'armée, tout autant pour de mauvaises que pour de bonnes raisons. L'actuelle haute estime pour l'armée française, en raison de son exposition accrue sur l'opération *Sentinelle* en France, doit être exploitée mais pourrait également servir d'exemple d'un lien renforcé entre la Nation et l'Armée pour les forces armées britanniques.

## 195 **Osons la militarité !**

PIERRE-ÉRIC GUILLOT

En tant que fait culturel et système de valeurs, la militarité est l'invariant de la spécificité militaire. Elle agit positivement sur les Armées en participant à leur cohésion interne et par conséquent à leur efficacité opérationnelle. Toutefois, cette militarité ne va plus de soi, elle est parfois gommée voire contestée au sein même de l'institution militaire et elle n'est pas communément admise comme une valeur de référence par nos contemporains, alors même que la France assiste au retour de la conflictualité sur son territoire et que la question de la dimension militaire de l'État est cruciale pour l'avenir de notre société. Préserver les valeurs qui fondent la militarité est essentiel pour l'institution et les promouvoir au sein de la société apparaît aussi comme un enjeu de résilience sociale, en réponse à la quête de sens de nos contemporains.

## 209 **Universalité et intemporalité des qualités du chef militaire ?**

Sélection, formation et suivi des futures élites militaires

ANNE-CÉCILE ORTEMANN

Au chef militaire, on prête des qualités intemporelles et universelles. Peut-on les acquérir, les cultiver, les développer ? La complexité du monde actuel, les avancées technologiques, la révolution numérique, l'omniprésence des médias, la nécessité de la communication et concomitamment la soudaineté, la violence et l'imbrication des crises imposent aujourd'hui aux futures élites militaires (les « hauts potentiels ») de s'adapter toujours plus et plus rapidement. Elles devront être prêtes à agir et à combattre dans un environnement dont la maîtrise requiert non seulement un socle de qualités mais aussi des compétences plus spécifiques, fondées sur des savoir-faire qui devront pouvoir évoluer régulièrement et rapidement dans le temps. Dans ce cadre, comment, à partir d'un système (sélection, formation, suivi) qui a fait ses preuves en produisant des chefs militaires prestigieux et reconnus, s'assurer qu'il saura évoluer pour répondre aux enjeux de demain ?

## 223 **La politique RH des armées à l'épreuve des évolutions du marché de l'emploi**

OLIVIER AVÉROUS

Ces derniers mois auront été d'une grande richesse pour la pensée stratégique et la recherche prospective française. Si les réflexions conduites ont permis de mieux appréhender les évolutions et ruptures qui pourraient avoir un impact sur notre environnement stratégique et sécuritaire, les développements qu'elles consacrent en leur sein à la fonction ressources humaines sont anecdotiques et dans tous les cas se limitent à de simples constats, des orientations très générales. Tout laisse à penser que pour être au rendez-vous de ces défis, la RH suivra ! Sempiternelle rengaine, et pourtant... Cet article vise à déceler dans quelle mesure les armées seront à même, dans les trente prochaines années, de faire face aux enjeux de captation mais également de fidélisation des talents dans un contexte d'évolutions sociétales majeures, de profonde transformation numérique et de mutation accélérée du marché de l'emploi.

## 236 **Penser le généralat 2030**

SIMON BERNARD

L'environnement de sécurité et de défense actuel soulève des questions sur l'armement de l'avenir et notre capacité à dominer technologiquement l'espace de bataille ou à contrer l'emploi de nouvelles technologies. Ces sujets capacitaires occupent une place prépondérante dans la communauté de défense surtout à l'aube d'une nouvelle loi de programmation militaire en France et d'un nouveau cycle budgétaire au Canada. Les études de prospective et l'industrie de la défense tentent de satisfaire cette nécessité d'anticiper les besoins en matériels de demain. Peu d'experts semblent se préoccuper du chef de demain, de ses fonctions, de son éducation, de ses compétences et de ses aptitudes. Le généralat, comme volet capacitaire distinct, doit faire l'objet de prospective, être étudié, analysé, décortiqué pour ceux qui portent ou obtiendront « les étoiles ». Ce travail est un avant-goût de l'effort à consentir aujourd'hui pour identifier et former celles et ceux qui occuperont les postes de *leaders* institutionnels, y compris les chefs d'état-major de nos armées, le généralat 2030.

**Quelles opportunités pour la transformation des Armées ?**

GILLES BESANÇON

La prochaine loi de programmation militaire porte une nouvelle ambition capacitaire. Les Armées devront organiser parallèlement une profonde transformation, dont l'élément déterminant est l'introduction de davantage de subsidiarité dans le commandement, afin de rendre leur modèle beaucoup plus agile. Les décentralisations multiples liées à l'Europe des projets et la réforme territoriale de l'État génèrent de puissantes dynamiques plaçant les formations militaires réparties sur le territoire en situation favorable. Encore faut-il faire évoluer les rapports spécifiques à l'individu, au commandement, aux organisations et au temps, tels que nous les connaissons aujourd'hui. Organiser un rééquilibrage des responsabilités vers le bas nous rendra plus réactifs, aptes à capter l'innovation et identifier les ruptures, attractifs pour la jeunesse, tout en offrant une interface adaptée au déplacement des centres de gravité de l'État, des coopérations internationales et de l'économie vers les territoires.

Les Cahiers de la *Revue Défense Nationale* sont édités par le Comité d'études de défense nationale  
(association loi de 1901)

Adresse géographique : École militaire, 1 place Joffre, bâtiment 34, PARIS VII

Adresse postale : BP 8607, 75325 PARIS CEDEX 07

Fax : 01 44 42 31 89 - [www.defnat.fr](http://www.defnat.fr) - [redac@defnat.com](mailto:redac@defnat.com)

Directeur de la publication : Thierry CASPAR-FILLE-LAMBIE - Tél. : 01 44 42 31 92

Rédacteur en chef : Jérôme PELLISTRANDI - Tél. : 01 44 42 31 90

Rédactrice en chef adjointe : Audrey HÉRISSON

Secrétaire général et *webmaster* : Paul LAPORTE - Tél. : 01 44 42 31 91

Secrétaire général de rédaction : Pascal LECARDONNEL - Tél. : 01 44 42 43 69

Assistante de direction et secrétaire de rédaction : Marie-Hélène MOUNET - Tél. : 01 44 42 43 74

Secrétaire de rédaction : Jérôme DOLLÉ - Tél. : 01 44 42 43 69

Abonnements : Éliane LECARDONNEL - Tél. : 01 44 42 38 23

Chargés d'études : Laurent HENNINGER et Emmanuel DESCLÈVES - Tél. : 01 44 42 43 72

Comité de lecture : Marie-Dominique CHARLIER-BAROU, André DUMOULIN,

Jean ESMEIN, Anthony HERVEY, Sabine DE MAUPEOU et Bernard NORLAIN

Régie publicitaire (ECPAD) : Karim BELGUEDOUR - Tél. : 01 49 60 58 56

DL 93549 - 3<sup>e</sup> trimestre 2018 - ISSN : 2105-7508 - CP n° 1019 G 85493 du 4 décembre 2014

Imprimée par BIALEC, 23 Allée des Grands Pâquis, 54180 HEILLECOURT

Illustration de couverture : CAN STOCK



# Introduction

Frédéric BOUCHER

| Général de brigade, directeur du CHEM de 2016 à 2018.

**I**maginer le monde en 2030 et les stratégies à mettre en place pour faire face aux enjeux identifiés à cette échéance est au cœur des objectifs du Centre des hautes études militaires. Or, la réflexion, les travaux, les déplacements à l'étranger et les 200 conférences entendues par les auditeurs leur donnent au moins une certitude : celle d'une complexité croissante des enjeux et de changements de paradigmes profonds à venir.

Destinés à occuper des responsabilités importantes dans les dix années qui viennent, les auditeurs de la 67<sup>e</sup> session du CHEM proposent leur vision de certains enjeux identifiés et des stratégies susceptibles de transformer les risques en opportunités pour la France et l'Europe. Une conclusion commune à tous : nos sociétés européennes devront faire preuve d'une grande résilience pour survivre à ces changements profonds et les militaires y ont toute leur place.

## Un contexte géopolitique chargé de tensions

Certaines zones du monde méritent d'être étudiées plus particulièrement car susceptibles d'initier ou de focaliser des crises qui pourraient s'étendre rapidement ou déclencher des mouvements aux issues stratégiques incertaines.

La zone balkanique (**colonel (T) LANCRENON**), dans laquelle l'ONU, l'Otan et l'UE ont beaucoup investi, est au pivot de civilisations et de guerres d'influence. L'Europe ne doit pas s'en désintéresser sous peine d'y être durablement marginalisée.

De même, la Turquie est sous l'influence de dynamiques internes et externes puissantes dont les ressorts dépassent les frontières régionales (**colonel (T) DU PEYROUX**).

Le phénomène migratoire entre l'Afrique et l'Europe, qui va se poursuivre voire s'accroître (**colonel (T) DIALLO, Mali**), invite les pays européens à s'interroger sur leur politique de développement de leurs partenaires africains qui détiennent une grande part de la solution.

Enfin, dans ce monde en évolution si rapide, la France devra jouer avec habileté et posséder une vision géopolitique précise de ses alliances qui seront immanquablement malmenées (**colonel (A) KUZNIAK**).

## Des enjeux stratégiques et technologiques cruciaux émergents

La maîtrise de l'espace extra-atmosphérique (**capitaine de vaisseau TOURNEUX**) sera dans ce contexte un enjeu majeur pour les puissances occidentales et la France devra y jouer un rôle à la hauteur de ses ambitions.

De même, nos armées devront inévitablement redécouvrir les moyens de « retourner » l'hybridité en leur faveur pour s'assurer la maîtrise d'un espace qui ne va cesser d'être contesté : la mer (**capitaine de vaisseau HERMANN**).

Faire face aux effets du dérèglement climatique (**capitaine de vaisseau CLUZEL**) sera également au cœur des stratégies de sécurité et de défense des pays comme la France.

Le renouvellement de nos armes aériennes, elles aussi en profonde mutation, est l'occasion, dans les dix années qui viennent de développer des concepts technologiques ambitieux, innovants, financièrement soutenables et inscrits dans une vision stratégique partagée par les grands pays européens (**colonel (A) MOLLARD**).

Un outil de combat pourrait retrouver tout son sens dans un contexte géopolitique si complexe, un environnement technologique où se mêlent nivellement et course à la modernité et dans lequel tout facteur de supériorité comptera : la guerre électronique (**colonel (T) JUSTEL**).

Enfin, la reine des batailles de demain continuera d'être l'électricité ! Sa production, son acheminement au plus près des combattants, son stockage collectif ou individuel, sa distribution seront des enjeux stratégiques à ne pas négliger pour acquérir ou conserver la supériorité au combat (**ingénieur en chef de l'armement LESTIENNE**).

## Résilience des sociétés et place des militaires

Mais la première force des sociétés résidera dans leur capacité à faire face aux changements, à se rassembler autour d'idéaux communs et à s'adapter pour préserver leurs modes de vie et défendre leurs valeurs. Cela passera en premier lieu par l'implication de tous, en commençant par les cadres, premières sentinelles de la Nation (**colonel (G) VILLEMINEY**).

La Gendarmerie nationale, véritable force armée de sécurité intérieure (**colonel (G) HENRY**), joue et continuera de jouer un rôle majeur dans ce nouveau paradigme sécuritaire – terrorisme, flux migratoires, criminalité organisée, attaques cyber...

Des sociétés résilientes pourront se rassembler autour du soutien à leurs forces armées, comme le montre l'exemple du *British Poppy* (**colonel (T) VEICHT, Grande-Bretagne**) mais, au-delà du symbole, par la transmission de valeurs patriotiques.

La militarité, parfois malmenée, est pourtant un facteur clé de l'efficacité des forces armées qui devront faire face aux tentations sociétales et à la réification progressive de l'« outil de défense » (**colonel (T) GUILLOT**).

## Introduction

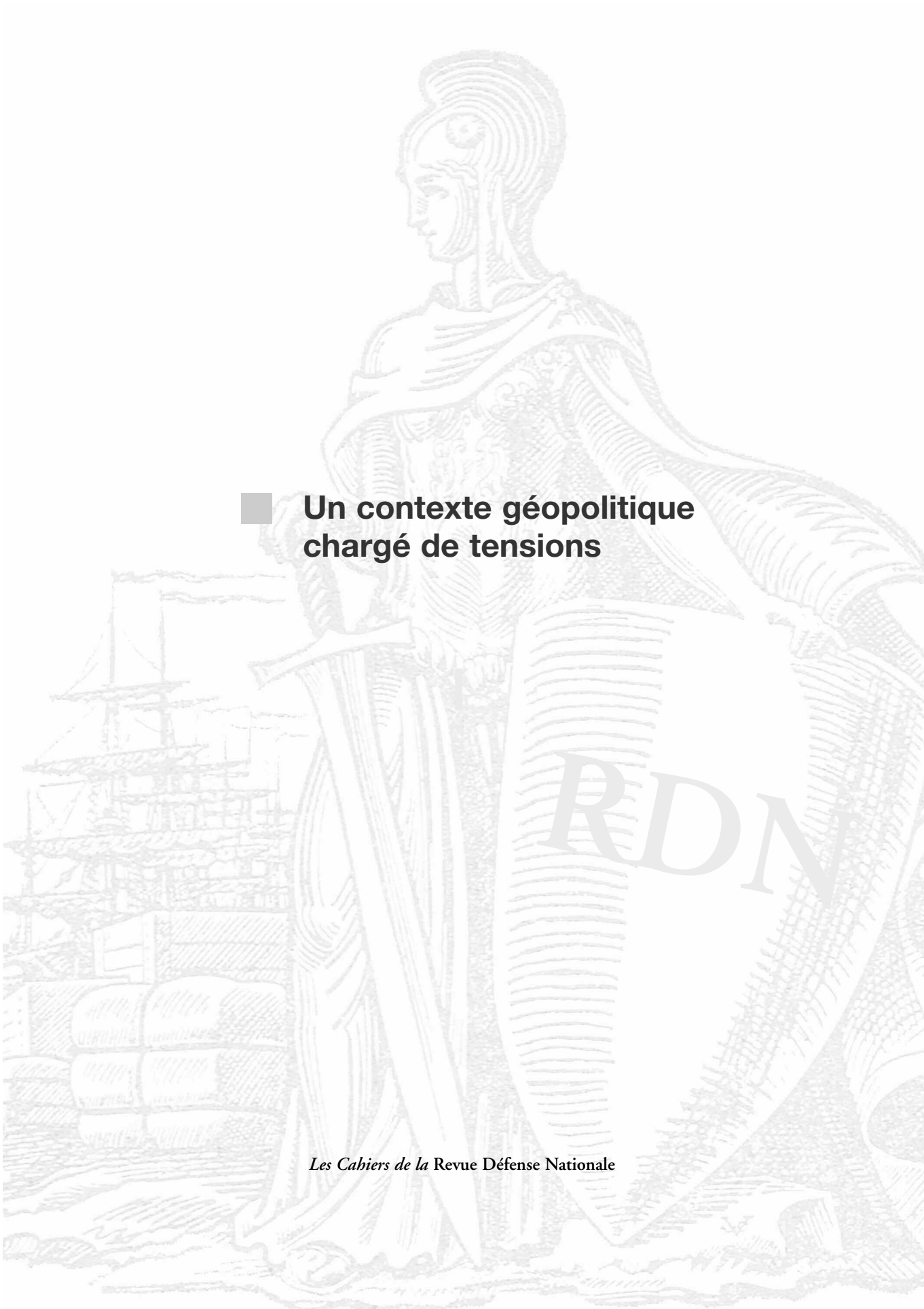
Dans ce contexte, les qualités du chef militaire apparaissent pourtant comme universelles et intemporelles. La formation et la sélection des officiers devront permettre leur transmission tout en s'adaptant sans cesse à la société dont ils émanent et qu'ils doivent participer à défendre (**colonel (T) ORTEMANN**).

Pour cela, il est bon de s'inspirer de ce que font les autres et les modes de gestion des ressources humaines militaires devront, elles aussi, évoluer en prenant le meilleur du monde de l'entreprise (**commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe AVEROUS**).

Au sommet de la hiérarchie militaire, donc en charge de la vision et de la conduite du changement, les officiers généraux ont une exigence toujours plus grande face à ces enjeux. Penser ou repenser le généralat de demain fait appel également à des aspects intemporels et des évolutions valables des deux côtés de l'Atlantique (**colonel (T) BERNARD, Canada**).

Enfin, les armées devront également tirer le meilleur de l'évolution des sociétés dont elles émanent. Elles devront privilégier l'innovation, l'agilité et la subsidiarité, en tirant le meilleur de l'individualisation (**colonel (A) BESANÇON**).





■ **Un contexte géopolitique  
chargé de tensions**

RDN

*Les Cahiers de la* Revue Défense Nationale



# Les Balkans occidentaux, nouvel « homme malade » de l'Europe ?

Corentin LANCRENON

Colonel de l'Armée de terre, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

D'origine turque, le mot « Balkan » signifie « montagne boisée » et désigne la chaîne montagneuse qui partage la Bulgarie d'Est en Ouest. Vulgarisé au XIX<sup>e</sup> siècle, ce terme est utilisé pour décrire l'Europe du Sud-Est, sans pour autant qu'il ne soit aisé de définir avec précision ses contours. Dès cette époque, la péninsule balkanique apparaît comme une réalité territoriale entre mer Adriatique, Bosphore et mer Noire. Au Nord, les cours du Danube et de la Sava en forment une frontière naturelle. Au sens strict de cette définition géographique, les Balkans regroupent



donc les pays issus de l'ex-Yougoslavie (amputés de la Slavonie orientale et de la Voïvodine) mais aussi la Bulgarie, l'Albanie, la Grèce et la Turquie du Nord du Bosphore. D'une superficie de 550 000 km<sup>2</sup>, ils comptent 53 millions d'habitants. Mais aujourd'hui la terminologie balkanique ne s'applique plus qu'aux seuls Balkans occidentaux qui incluent la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine et l'Albanie. Désormais membre de l'Union européenne, la Croatie évolue à la périphérie des problématiques balkaniques qu'elle appréhende au travers de sa minorité de Bosnie-Herzégovine et de sa relation avec Belgrade.

## **Une zone dépressionnaire au cœur de l'Europe**

### ***Un passif pluriséculaire et douloureux***

La civilisation grecque se développe dans la péninsule balkanique dès le deuxième millénaire avant Jésus-Christ. Berceau de la civilisation européenne, placés au pivot des Empires, les Balkans appartiennent à l'Europe orientale orthodoxe mais sont aussi marqués par le catholicisme romain et l'islam ottoman.

À partir du II<sup>e</sup> siècle avant J-C, les Romains conquièrent la péninsule. Au IV<sup>e</sup> siècle, lorsque l'empereur Constantin se convertit, le christianisme se diffuse dans la région qui devient le centre de gravité de l'Empire byzantin. Jusqu'à la chute de Constantinople (1453), les invasions se multiplient : Serbes et Croates, Bulgares, Hongrois et Turcs. Elles conduisent à l'introduction des alphabets latin et cyrillique, à la création des Églises orthodoxes serbe et bulgare, et à l'adoption du catholicisme en Croatie et en Hongrie. Au XI<sup>e</sup> siècle, l'Empire byzantin bat en retraite devant les Turcs et leurs alliés arabes qui s'emparent de l'Asie mineure. Dès lors, des émirats autonomes prolifèrent jusque dans les Balkans. Au Kosovo, l'un d'eux, dominé par les Osmanlis, bat le prince Lazare au « Champ des merles » (1389) avant de s'emparer de Constantinople en 1453. Les Balkans deviennent alors en partie ottomans. Les conversions à l'islam sont nombreuses en Bosnie et en Albanie. Le XVII<sup>e</sup> siècle est marqué par le reflux ottoman devant les empires austro-hongrois et russe. En 1699, le Traité de Karlowitz fixe les frontières ottomanes et définit de manière durable des lignes de partage culturelles, linguistiques et religieuses.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les premières insurrections balkaniques surviennent sur fond d'éveil des nationalismes. Elles mènent à la création d'une principauté de Serbie (1815) et d'un royaume de Grèce (1832). De 1839 à 1918, les crises se succèdent tandis que l'Empire ottoman est repoussé en Thrace orientale et à Istanbul. Les mouvements nationalistes serbe, croate, grec, bulgare et albanais s'opposent, en particulier en Macédoine. Les antagonismes se cristallisent surtout lors de la Première Guerre mondiale : Serbie, Monténégro, Roumanie et Grèce se battent aux côtés des Alliés et s'opposent *de facto* à l'Empire ottoman et à la Bulgarie. Après les traités de paix, la Grèce et la Turquie sont les deux seuls États homogènes de la péninsule. La Bulgarie, la Roumanie et l'Albanie sont des États composites qui abritent respectivement des minorités turques, hongroises et grecques. Le royaume des Serbes, Croates et Slovènes est, quant à lui, un État plurinational fragilisé par des irrédentismes bulgare et albanais. Dirigé par la dynastie serbe des Karadjordjevic, il devient le royaume de Yougoslavie en



1929, rapidement contesté par des mouvements extrémistes croate (oustachis) et macédonien (comitadjis).

L'Allemagne et l'Italie ramènent la guerre dans les Balkans dont ils contrôlent l'essentiel des territoires dès 1941. Le royaume de Yougoslavie est démantelé au profit d'États indépendant (Croatie), mis sous tutelle (Albanie, Macédoine et Bulgarie), partagés (Slovénie et Voïvodine) ou occupés (Serbie). Les Juifs et les Tsiganes sont exterminés tandis que les mouvements de résistance s'organisent. En 1943, après deux ans de combats fratricides, une nouvelle Yougoslavie est proclamée par Tito qui prend le dessus sur les forces royalistes. Les Conférences de Moscou (1943) et de Yalta (1945) ramènent le pays dans ses frontières d'avant-guerre. Au sein d'une fédération, six Républiques – Serbie, Bosnie, Croatie, Slovénie, Monténégro et Macédoine – et deux Provinces autonomes – Voïvodine et Kosovo – forment la Yougoslavie.

Au début des années 1990, la mort de Tito et le retour des nationalismes provoquent la désintégration de la Yougoslavie. D'emblée, la Slovénie, la Croatie et la Macédoine obtiennent leur indépendance. En 1995, après une guerre qui aura occasionné la mort de près de 200 000 personnes et le transfert de nombreuses populations, les Accords de Dayton créent la Bosnie qui regroupe deux entités territoriales distinctes : la Fédération croato-musulmane et la République serbe de Bosnie. En 1999, au terme d'un conflit meurtrier (plus de 10 000 morts), le Kosovo proclame son indépendance. En 2006, le Monténégro s'affranchit par référendum de la tutelle serbe. Unique héritière de la Yougoslavie, la Serbie est désormais un pays enclavé qui a perdu les deux tiers de son territoire et de sa population.

### ***Une construction artificielle et fragile***

En dépit d'une reconnaissance internationale quasi unanime des États issus de la Yougoslavie, la persistance de communautarismes caractérise les Balkans. Des institutions contestées, une situation économique dégradée et des risques de déstabilisation liés à la criminalité organisée, à la corruption ainsi qu'à l'islam salafiste fragilisent la région.

En Bosnie comme au Kosovo, les structures politiques en place interdisent toute intégration nationale et entretiennent les antagonismes communautaires. En Bosnie, la République regroupe la Fédération de Bosnie-Herzégovine (51 % du territoire) et la *Republika Srpska* (49 % du territoire), chacune des deux entités disposant de ses propres pouvoirs exécutif et législatif. À l'échelon central, une présidence tripartite serbo-croato-bosniaque, un gouvernement et une chambre bicamérale président aux destinées du pays. Pour veiller sur cette organisation à l'efficacité relative, un Haut représentant international dispose de pouvoirs élargis, dont celui d'imposer des décisions aux autorités locales <sup>(1)</sup>. Après la proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo en 2008, la communauté internationale n'a pas reconnu à l'unanimité l'existence de ce nouvel État. Par crainte de répliques sécessionnistes, des pays membres de l'UE comme l'Espagne s'y refusent. À l'ONU, la Russie met son *veto* à toute demande d'admission de Pristina. De manière plus générale dans les Balkans, les

(1) Le diplomate autrichien Valentin Inzko est Haut représentant international en Bosnie-Herzégovine depuis 2009.

critères confessionnels et ethniques structurent toujours les sociétés. Ainsi, les musulmans de Macédoine et du Kosovo se disent Albanais ; ils le sont de fait puisque dans ces deux États, le critère d'identité est la langue. De même en Bosnie, les programmes scolaires sont différenciés selon les communautés. Enfin, dans les États plus homogènes – Croatie ou Serbie – l'adhésion ou les ambitions européennes ne doivent pas occulter les réminiscences nationalistes. À Zagreb, des représentants nationalistes du *Hrvatska Demokratska Zajednica (HDZ)* <sup>(2)</sup> sont au gouvernement tandis qu'à Belgrade, le *Srpska Radikalna Stranka (SRS)* <sup>(3)</sup> est entré au Parlement en 2016.

D'un point de vue économique, la situation des Balkans est dramatique. Le PIB par habitant y représente le quart de ceux d'Europe occidentale. Le chômage atteint des taux de 50 % au Kosovo, voire de 70 % chez les jeunes en Bosnie. L'illusion d'un rattrapage des standards européens, qui a marqué le début des années 2000, n'a finalement pas résisté à la crise de 2008. Dans ce contexte, l'Union européenne a dû revoir ses ambitions à la baisse. Elle a limité son action à la promotion du modèle « privatisation-investissements étrangers », qui favorise la captation des ressources au détriment du développement local. Par ailleurs, si l'essor du système bancaire et du marché immobilier a permis d'atteindre des taux de croissance de 5 %, l'appareil productif n'a pas été modernisé de sorte que les Balkans se sont désindustrialisés. Enfin, dans un contexte général de corruption endémique, l'économie parallèle a connu un développement exponentiel. Au Kosovo, en Bosnie, en Albanie et en Serbie, les réseaux mafieux génèrent un chiffre d'affaires estimé entre 300 et 500 milliards d'euros. La drogue d'Afghanistan, les armes de l'ex-Yougoslavie et les trafics humains de toutes sortes passent ou s'organisent dans les Balkans avant d'irriguer l'Europe.

La faiblesse des institutions et l'atonie économique ont des conséquences sur la physionomie des sociétés balkaniques. La première d'entre elles est le dépeuplement de pays frappés depuis les années 1990 par des mouvements d'émigration, en particulier vers l'Europe. S'ajoutant à une faible fécondité <sup>(4)</sup>, ces départs amplifient le vieillissement de la population. La moyenne d'âge de la population de Bosnie est ainsi passée en quelques années de 32 à 39 ans. La seconde conséquence est la montée de l'islam radical à la faveur de la misère sociale, en particulier en Bosnie, en Macédoine et au Kosovo. Importé dans les années 1990 par les vétérans d'Afghanistan venus combattre en Bosnie, le wahhabisme s'est développé grâce aux ONG des pays du Golfe. En construisant des mosquées et en finançant les études théologiques de jeunes Bosniaques en Égypte ou en Syrie, elles ont réussi à créer un salafisme balkanique.

### **L'objet de multiples convoitises**

Situés au carrefour des routes énergétiques et économiques, les Balkans regorgent de ressources naturelles peu exploitées. C'est la raison pour laquelle s'y joue

(2) Parti nationaliste croate créé dans la clandestinité par Franjo Tudjman (1922-1999), premier Président de la Croatie post-yougoslave.

(3) Parti radical serbe d'inspiration tchetnik, créé en 1991 par Vojislav Seselj, leader d'extrême droite accusé puis acquitté de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en 2016.

(4) En 2015, les indices de fécondité étaient de 1,25 en Bosnie-Herzégovine, 1,46 en Serbie et en Croatie, 1,7 en Albanie.

Les Balkans occidentaux,  
nouvel « homme malade » de l'Europe ?

un grand jeu de puissances, en dépit d'une attraction naturelle de la région vers l'Europe.

Ainsi selon la Banque mondiale, la valeur des richesses du sous-sol du Kosovo s'élèverait à 13 milliards de dollars <sup>(5)</sup>. La production d'énergie constitue elle aussi un enjeu dans une région où centrales électriques et capacités de raffinage datent de l'ère titiste. Les perspectives de modernisation de ces outils, tout comme celles de production d'électricité d'origine hydraulique, suscitent les convoitises de groupes étrangers, chinois et russes notamment. Enfin, les Balkans se trouvent au cœur de la problématique des oléoducs et des gazoducs. L'UE, les États-Unis, la Turquie et la Russie développent des projets concurrents qui traversent la région et sont autant de ressources potentielles pour les pays hôtes.

Au-delà de ses intérêts économiques, la Russie poursuit dans les Balkans une politique d'influence inscrite dans son rapport de force avec l'Otan. En rachetant 51 % de la compagnie nationale pétrolière serbe, Gazprom s'est assuré une position dominante sur l'exploitation et l'acheminement du gaz et du pétrole dans la région. Mais l'objectif de Moscou est avant tout de retarder le processus d'adhésion de la Serbie à l'UE. Pour cela, la Russie équipe à bas coût l'armée serbe <sup>(6)</sup>. Surtout, le Kremlin rappelle régulièrement à Belgrade que son adhésion à l'UE signifierait de sa part la reconnaissance implicite du Kosovo. Les intérêts économiques américains dans la région sont, quant à eux, modestes et les États-Unis voient les Balkans au travers de leur relation avec la Russie. L'instrument dialectique de ce grand jeu est l'Otan, rejoint depuis 1991 par la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et le Monténégro. Washington se place ainsi en position de force, d'autant plus que la Bosnie et la Macédoine aspirent, elles aussi, à rejoindre l'organisation atlantique. Seule la Serbie exclut toute idée d'adhésion, même si elle entretient un dialogue dense avec l'Otan <sup>(7)</sup>.

La Turquie est un partenaire stratégique de tous les pays des Balkans. Ankara est aujourd'hui le premier bailleur de fonds de la région. Les investissements turcs sont nombreux, y compris en Serbie et au Monténégro. L'influence culturelle et confessionnelle turque constitue également un gage de stabilité, en particulier pour des pays comme la Bosnie, incapable de former ses propres élites religieuses. Or, sur ce terrain, la concurrence est rude. En Bosnie et au Kosovo, le Qatar et le Koweït doublent leur activité économique de l'envoi de prêcheurs wahhabites et du financement de mosquées. Concurrents de ce tandem fidèle aux idéaux des Frères musulmans, les Émirats arabes unis investissent en Serbie et au Monténégro.

L'influence grandissante de la Chine dans les Balkans se manifeste en particulier dans le cadre de l'initiative « 16+1 » <sup>(8)</sup>. Pour Pékin, la péninsule est une porte

(5) Le sous-sol du Kosovo contient des gisements d'argent, de plomb, de zinc, de lignite, de charbon, de cadmium et d'or.  
(6) En 2016 à l'occasion d'une visite du président Vucic à Moscou, la Russie s'est engagée à donner à l'armée serbe 6 avions de chasse *MiG-29*, 30 chars *T-72* et 30 automitrailleuses @.

(7) La Serbie est membre du Conseil de partenariat euro-atlantique depuis 2006 et approfondit sa coopération avec l'Otan depuis 2015 dans le cadre d'un plan d'action individuel pour le partenariat.

(8) Initiative chinoise visant à intensifier les échanges avec 11 pays membres de l'UE et 5 États des Balkans dans les domaines des transports, des finances, des sciences et de l'éducation.

Les Balkans occidentaux,  
nouvel « homme malade » de l'Europe ?

d'entrée vers l'Europe, au débouché des nouvelles routes de la soie telles qu'elles sont décrites dans le projet « *One Road, One Belt* ». C'est pourquoi les Chinois font d'importants efforts sur les infrastructures portuaires comme en Grèce, les réseaux routier et ferré en Serbie et au Monténégro, mais aussi sur la modernisation de l'outil de production d'électricité.

L'Union européenne est le dernier acteur majeur des Balkans. Elle en est un des principaux bailleurs de fonds depuis la fin de la guerre et finance de nombreux projets d'infrastructures. Tous les États issus de la Yougoslavie ont exprimé une demande d'adhésion à l'UE et cherchent, de ce fait, à satisfaire aux critères de Copenhague. Il semble toutefois qu'à ce stade, l'Europe ne soit pas prête à un nouvel élargissement avant 2025 <sup>(9)</sup>.

## **Les Balkans en 2030, entre enkystement et régression**

### ***Une balkanisation inachevée***

Le processus d'éclatement de l'ex-Yougoslavie n'est pas abouti et les tensions ethniques ou confessionnelles restent nombreuses. À horizon visible, les scénarios extrêmes de nouvelles guerres balkaniques d'une part, de lune de miel sous les auspices de Bruxelles d'autre part, semblent pouvoir être écartés. Plus probablement d'ici 2030, les tensions existantes donneront lieu à des crises localisées sans conséquences majeures, voire à une redistribution marginale de territoires au profit des albanophones et au détriment des Serbes.

Au Kosovo, aucune reconnaissance internationale n'interviendra à court terme et la *statu quo* actuel perdurera. L'isolement des minorités serbes et la persistance d'une économie souterraine caractériseront encore longtemps cet État autoproclamé. La seule issue pour Pristina est de s'imposer par l'homogénéité ethnique et confessionnelle qui suppose de pousser les minorités au départ. Cette réalité n'est pas sans fondement car si le Kosovo était peuplé à 90 % de serbophones orthodoxes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il l'est aujourd'hui à près de 95 % d'albanophones musulmans. Pristina continuera aussi à soutenir les velléités sécessionnistes des minorités albanophones de Macédoine et du Monténégro. En Bosnie-Herzégovine, l'artifice de gouvernance hérité des Accords de Dayton ne devrait pas survivre au départ, inéluctable à terme, du Haut représentant international. Pour les Serbes, la continuité territoriale de la Republika Srpska avec la Serbie suggère un rattachement naturel de l'une à l'autre. Dans cette hypothèse une crise pourrait opposer Serbes et Bosniaques autour de la ville de Brcko qui sépare en deux l'entité serbe de Bosnie. Plus au sud, les Croates d'Herzégovine demeureront attirés par le dynamisme économique de Zagreb. L'avenir du Monténégro, pays de 670 000 habitants peuplé seulement à 40 % de Monténégrins paraît aussi incertain. Les minorités bosniaque et albanaise pourraient assez naturellement se rapprocher de Sarajevo et Pristina. Dès lors les plus de 30 % de Serbes monténégrins n'auront d'autre choix que de solliciter la redéfinition des frontières de cet État croupion.

(9) Discours de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne devant le Parlement de Strasbourg, le 6 février 2018.

En Macédoine, où les Albanais représentent près de 30 % de la population et bénéficient d'une représentation politique significative, le bilinguisme est toléré depuis les Accords d'Ohrid (2003). Le taux de natalité des albanophones, supérieur à celui des Macédoniens, mais aussi les mouvements de populations de l'Albanie et du Kosovo vers la Macédoine indiquent que les musulmans seront majoritaires en 2030. Dans ce contexte, un scénario sécessionniste semblable à celui du Kosovo en 1999 est envisageable.

La Serbie serait encore une fois le grand perdant d'une telle recomposition. Pays enclavé depuis l'indépendance du Monténégro, elle fera également face aux volontés sécessionnistes du Sandjak et de la vallée de Presevo, peuplés de musulmans attirés par la Bosnie et le Kosovo frontaliers. Au Nord, les velléités autonomistes de Voïvodine relayées par la minorité hongroise (15 % de la population) se renforceront, elles aussi. De tels développements ramèneraient la Serbie dans ses frontières d'avant 1913. Ils incitent à se demander si une grande Albanie n'en sortirait pas victorieuse. Tirana pourrait en effet étendre son emprise jusqu'au Kosovo, au Sud de la Serbie et au Monténégro. Cette hypothèse est peu crédible à ce stade car l'Albanie, membre de l'Otan et candidate à une intégration à l'UE, ne devrait pas s'aliéner ses partenaires occidentaux.

La somme des incertitudes territoriales et les inquiétudes qu'elles génèrent pourraient enfin conduire Zagreb et Belgrade à se livrer à une course aux armements. Par souci du symbole et parce que Washington en fait son point d'entrée en Europe du Sud-Est, la Croatie accroîtrait alors son potentiel militaire, en particulier avec des missiles balistiques susceptibles de frapper Belgrade. En réponse, la Serbie suivrait le rythme imposé par Zagreb, aidée en cela par la Russie. Au demeurant, le risque de voir se déclencher un conflit ouvert est faible et strictement réduit à la Bosnie.

### ***Une équation humaine bouleversée***

Trois phénomènes modifieront la structuration sociale des Balkans dans les prochaines années. En l'absence de perspectives d'expansion économique, la péninsule balkanique continuera d'abord à se dépeupler. À la faveur de cette situation, l'islamisme proliférera. Enfin, un repeuplement des Balkans par de nouvelles vagues migratoires n'est pas à exclure.

Les six pays des Balkans candidats à l'entrée dans l'UE comptent 18,3 millions d'habitants et en perdent 200 000 par an (1,1 %). Ainsi du fait de la guerre, des déplacements de population et d'une émigration massive, la Bosnie-Herzégovine a perdu 20 % de sa population depuis 20 ans. Aujourd'hui, hormis au Kosovo où le taux de fécondité s'élève à 2,2 enfants par femme, le renouvellement des générations n'est plus assuré. De fait, les taux de fécondité dans la région oscillent entre 1,3 et 1,8 enfant par femme. En 2030, la péninsule balkanique aura perdu près de 3 millions d'habitants. Ce phénomène susceptible de créer de nouveaux déserts aux portes de l'Europe pourrait s'amplifier du fait de la fuite accrue des populations locales. Même en Serbie, où l'émigration des jeunes diplômés vers l'Europe s'accroît, la capitale Belgrade voit sa population diminuer. Au Kosovo comme en Bosnie-Herzégovine, l'insécurité latente

et l'absence de perspectives de stabilisation politique contribuent déjà à accentuer les flux à destination de l'Europe.

La diffusion du salafisme dans les Balkans fera peser dans les années à venir un risque sécuritaire et social. La menace endogène va d'abord s'amplifier. Elle repose sur les vétérans d'Afghanistan et des brigades de Bosnie encore présents sur le territoire auxquels s'ajouteront quelques centaines de combattants de retour du Levant. La Bosnie compte plus de 3 000 salafistes. Le Kosovo est, quant à lui, proportionnellement à sa population, le premier pourvoyeur de combattants en Irak et en Syrie. Cette menace domestique s'appuiera sur des sanctuaires existant déjà pour certains en Bosnie centrale. À partir de ces bases, les djihadistes pourraient tout à la fois étendre leur emprise territoriale, menacer les capitales balkaniques et se projeter en Europe. Ensuite, le processus rampant initié dans les années 1990 par les pays du Golfe au travers de leurs ONG perdurera. Les prosélytes salafistes poursuivront leur œuvre de conversion : aide de jeunes peu éduqués, imposition progressive des règles de l'islam, financement de mosquées et formation de prêcheurs. Enfin et surtout la porosité entre l'islam des Balkans et celui de Turquie pourrait avoir des conséquences directes sur la confessionnalisation des sociétés bosniaque et kosovare. En effet, pour attirer un électorat en partie conservateur, le président Erdogan prend au gré de ses victoires des mesures qui donnent l'apparence d'une islamisation progressive de son pays. En Bosnie comme au Kosovo, ces mêmes pratiques pourraient par simple effet de mimétisme se banaliser.

De nouvelles crises migratoires pourraient enfin bouleverser l'équilibre politique et social de la région. Si la route des Balkans est désormais fermée, l'Europe bénéficie de la bienveillance de la Turquie et des accords passés avec Ankara. Mais la réalité est que deux millions de réfugiés principalement irakiens et syriens stationnent encore en Turquie. En outre et du fait des perspectives démographiques au Sud de la Méditerranée, de nouvelles vagues migratoires sont à prévoir. Il est donc probable que les Balkans redeviennent une zone de transit. Des camps de réfugiés pourraient apparaître dans la région et provoquer des crises interétatiques entre Croatie et Bosnie, Macédoine et Serbie ou Serbie et Hongrie. Compte tenu du dépeuplement annoncé des Balkans, il n'est enfin pas exclu que de nouvelles populations fassent souche en Bosnie, en Serbie ou en Macédoine. Une telle situation pourrait provoquer des interventions militaires croate ou serbe au profit des minorités éponymes de Bosnie.

### ***Une attraction orientale par défaut***

En 2030, aucune puissance ni organisation internationale n'aura proposé de plan d'ensemble pour redonner des perspectives aux Balkans. Au contraire, certaines auront quitté la région tandis que d'autres n'y verront plus que des débouchés pour leurs propres économies. Il est enfin à ce stade peu probable que l'UE s'élargisse à l'ensemble des Balkans pourtant par nature européens.

Les États-Unis auront vraisemblablement conquis leur indépendance stratégique grâce à l'exploitation des gaz de schiste. Ils seront revenus à une forme d'isolationnisme et se concentreront sur la compétition entamée avec la Chine dans le Pacifique. Leur implication au Moyen-Orient aura décliné tandis que les relations

Les Balkans occidentaux,  
nouvel « homme malade » de l'Europe ?

économiques avec l'Iran se seront développées. Vis-à-vis de la Russie, un *statu quo* reposant sur des dispositifs de Défense antimissile balistique (DAMB) satisfera les deux puissances. Dans ce contexte, les Balkans ne revêtiront plus pour les Américains de réelle importance stratégique. De même, la Russie, dont les ambitions se situent davantage en Méditerranée et dans le Pacifique, verra ses intérêts dans les Balkans réduits à mesure que son accès aux mers chaudes se consolidera. Dans cette perspective Moscou, qui dispose déjà d'une base en Syrie, intensifie ses échanges au Sud de la Méditerranée, en Égypte et en Algérie notamment. Au-delà du face-à-face avec l'Otan, l'intérêt de Moscou dans les Balkans restera l'entretien d'une situation ambiguë au Kosovo, qui lui permettra de justifier ses actions dans son étranger proche, comme en Crimée ou en Ukraine.

En 2030, la Turquie aura renoncé à la perspective d'entrer dans l'Union européenne et tentera d'incarner un modèle néo-ottoman attractif, des Balkans à l'Asie centrale. Ankara continuera à donner des gages aux courants traditionnalistes qui traversent la société turque, de sorte que l'idéal kémaliste s'estompera encore davantage au profit d'un islamisme de plus en plus affiché. En 2030, les pays du Golfe seront toujours actifs dans les Balkans et leurs motivations confessionnelles demeureront. La baisse des cours des hydrocarbures les conduira à diversifier leurs investissements et à s'appuyer sur la région comme porte d'entrée vers l'Europe, les positionnant de fait en concurrence avec la Chine. Car en 2030, les nouvelles routes de la soie chinoises auront débouché dans les Balkans et faciliteront l'accès aux marchés européens. Avides de capter les ressources naturelles partout dans le monde, des entreprises chinoises prendront progressivement le contrôle de l'exploitation des richesses des Balkans. Au demeurant, les populations locales ne bénéficieront pas de cette captation des ressources qui n'aura aucun effet sur le développement économique local.

En toute hypothèse, la persistance d'une crise économique larvée et les risques incarnés par les populismes ne permettront pas à l'UE d'envisager son élargissement à l'ensemble des Balkans. Le scénario le plus probable est que Bruxelles, écartelée entre l'axe franco-allemand et le groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie), proroge la situation actuelle. En effet, la priorité des autorités européennes restera pour quelques années encore d'éviter la désagrégation de l'Union, qui pourrait se manifester par la sortie d'États ou par des sécessions régionales. Les pays-membres rediront donc que l'élargissement est un facteur de légitimité du projet européen mais seuls un ou deux pays de la zone balkanique pourraient rejoindre l'union d'ici 2030. En l'absence de ressources supplémentaires, l'UE n'augmentera pas non plus ses investissements au profit du développement des Balkans.

## **L'ancrage européen comme unique alternative**

### ***Des perspectives européennes à entretenir***

Seule l'Europe est en mesure de proposer un projet attractif et cohérent aux Balkans. À court terme, l'UE aurait intérêt à y créer deux têtes de pont.

Les Balkans occidentaux,  
nouvel « homme malade » de l'Europe ?

En 2003, lors du Sommet de Thessalonique, l'UE rappelait son attachement à la perspective européenne des Balkans occidentaux. Depuis, la Serbie, le Monténégro, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie sont officiellement candidats tandis que le cas du Kosovo est traité séparément compte tenu de sa non-reconnaissance par des États-membres. L'adhésion est soumise à l'atteinte des critères de Copenhague auxquels ont été ajoutés l'obligation de coopérer avec le TPIY<sup>(10)</sup> mais aussi entre pays balkaniques. Dans les pays issus de l'ex-Yougoslavie, le clivage entre nationalistes et européens s'est estompé au profit du courant intégrationniste. De fait, tous les partis politiques inscrivent leur action dans une perspective européenne à laquelle plus de 60 % de la population est favorable. Pour faciliter leur adhésion, l'UE a signé avec les États candidats des accords de stabilisation et d'association. Bruxelles investit par ailleurs depuis 2007 en moyenne 1,5 milliard d'euros par an dans les Balkans. Le 6 février 2018, la Commission européenne a rendu publique sa stratégie pour relancer le processus d'élargissement. Les négociations reprendront, dans un premier temps avec la Serbie et le Monténégro pour une adhésion en 2025 au plus tôt, ensuite avec la Macédoine et l'Albanie. La Bosnie et le Kosovo n'ont, quant à eux, pas encore atteint ce stade de discussions.

Derrière ce discours optimiste, les tergiversations de l'UE sont réelles et un élargissement en 2025 semble ambitieux. D'abord, les conséquences de la crise de 2008 n'ont pas été résorbées et des pays comme la Grèce se trouvent encore dans des situations précaires. Ensuite, l'Europe est traversée par des courants sécessionnistes qui ont conduit au *Brexit* ou à la crise en Catalogne. Enfin, le retour des nationalismes, en particulier dans des pays récemment intégrés comme la Hongrie ou la Croatie, mais aussi le développement de l'euroscpticisme freinent les ardeurs intégratrices de Bruxelles. Il est ainsi difficile de se prononcer sur ce que sera l'UE en 2030. L'axe franco-allemand en constituera-t-il toujours le centre de gravité ? L'union politique en sera-t-elle toujours l'idéal ? Les réalités économiques, sécuritaires et sociales l'auront-elles ramenée à des projets dissociés ? Quoi qu'il en soit et de la même manière que pour la Turquie, le maintien du *statu quo* éloigne les Balkans de leur ancrage européen. C'est pourquoi il est souhaitable que l'UE donne des gages aux Balkans.

- Trois pays sont aujourd'hui dans l'impossibilité de rejoindre l'UE. Le Kosovo n'est pas reconnu par l'ensemble des États-membres : cette situation ne devant pas évoluer à moyen terme, toute perspective d'intégration est vouée à l'échec. La Macédoine est, quant à elle, contestée en tant qu'État macédonien par la Grèce. Enfin, la Bosnie-Herzégovine n'atteindra pas les objectifs politiques d'intégration sans renégociation préalable des Accords de Dayton.

- Trois pays peuvent prétendre à une adhésion rapide. Le premier est le Monténégro, dont le PIB par habitant est le plus élevé des Balkans, mais qui est un État microscopique de 670 000 habitants dont l'adhésion à l'UE n'aurait pas une grande signification dans la région. La Serbie et l'Albanie sont donc les candidats les plus sérieux. Belgrade a démontré sa bonne volonté vis-à-vis du TPIY et s'est engagée

(10) Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.



dans les négociations et la coopération avec le Kosovo. Au plan économique, la situation serbe est certes fragile mais acceptable, tout comme celle de l'Albanie. Ces deux pays restent toutefois marqués par une criminalité endémique tout comme ils ont une vision encore approximative de l'État de droit.

Au demeurant, leur intégration présenterait des avantages. Elle permettrait à l'UE de relancer sa politique d'élargissement à moindre risque tout en créant deux pôles de stabilité dans les Balkans. Accueillir Tirana reviendrait à se prémunir du risque de voir se constituer une grande Albanie, protégerait la Macédoine et le Kosovo. Accueillir Belgrade reviendrait à sanctuariser le territoire serbe et à limiter le risque d'affrontement dans le Sandjak et dans la vallée de Presevo. Privilégiant l'approche économique, l'UE aurait intérêt à marquer son effort dans les deux pays les plus susceptibles de voir leur croissance décoller. Au plan de l'État de droit, une approche pragmatique permettrait d'inscrire Belgrade et Tirana dans l'esprit des objectifs de Copenhague plus que dans la lettre. L'adhésion à court terme de la Serbie et de l'Albanie aurait enfin eu un effet d'entraînement sur les pays voisins.

#### ***Des dynamiques régionales à renforcer***

Les Balkans constituent le principal marché pour les pays de la péninsule. Ainsi, 20 % des exportations serbes sont destinées à la Bosnie. Une « union balkanique » contribuerait à la stabilité régionale et donnerait des perspectives aux pays dont l'accession à l'UE est compromise à court terme.

Depuis 2014, sous l'impulsion de Tirana et de Belgrade, des initiatives visant à renforcer les liens entre les États des Balkans ont vu le jour. Parrainé par l'UE, un Office pour la coopération de la jeunesse des Balkans occidentaux a ainsi été créé. Son objectif est de promouvoir la réconciliation par le biais d'échanges dans les domaines de la recherche scientifique, de la culture et du sport. Dans la continuité de cette initiative, des projets dans les domaines du transport et de l'énergie ont été lancés, partiellement financés par l'UE. Une zone de coopération économique est aussi évoquée, dont l'objectif serait de faciliter la circulation des biens, des services et des personnes. Enfin, la coopération sécuritaire est amorcée, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre le crime organisé, les trafics de drogue et d'êtres humains.

Certains des États balkaniques s'opposent à un renforcement de la coopération régionale qui placerait, selon eux, la Serbie, première économie de la région, en position dominante. La création d'une union douanière priverait par exemple le Kosovo de la manne conséquente que constituent les droits de douane. Surtout, les mêmes craignent qu'une union balkanique ne les prive d'une possible intégration européenne. D'autres comme la Serbie voient plutôt dans cette idée un moyen de préparer leur entrée dans l'UE. En effet, le partage de valeurs qu'impliquerait une union balkanique faciliterait l'atteinte des objectifs de Copenhague.

L'idée d'un « Marché commun des Balkans » suppose toutefois que les États-membres coordonnent leurs politiques, harmonisent leurs régimes de change et leurs politiques monétaires. Nul doute qu'un tel projet dynamiserait le marché balkanique

Les Balkans occidentaux,  
nouvel « homme malade » de l'Europe ?

et donnerait confiance aux investisseurs. Bruxelles estime qu'il générerait la création de près de 80 000 emplois. Surtout, il constituerait, comme pour l'Europe par le passé, une première étape vers une intégration politique seule susceptible de faire évoluer les institutions bancales de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo. En effet, la sanctuarisation de l'État de droit et de la démocratie dans les Balkans ne procédera que d'un consensus régional. Des coopérations dans les domaines de la défense et de la sécurité pourraient aussi être commencées. Les pays des Balkans occidentaux sont trop petits pour organiser leurs appareils de défense de manière autonome. Aujourd'hui certains comptent sur l'Otan, d'autres sur des alliés comme la Russie. Mais ces liens ne sauraient aller au-delà des politiques d'équipement. Sur le modèle des écoles nationales à vocation régionale, la mutualisation de formations pourrait constituer une piste prometteuse. De même, de nouveaux engagements militaires communs pourraient être recherchés.

L'union balkanique ne devrait surtout pas donner l'impression de recréer la Yougoslavie de Tito. C'est la raison pour laquelle l'Albanie doit y être associée, c'est aussi pourquoi il est important de lui donner une dimension économique forte. Il reste que l'efficacité d'un tel projet dépendra de la capacité de l'UE à l'accompagner. En effet, l'Europe a l'expérience la plus aboutie de la constitution de marchés communs. Par ailleurs, compte tenu du passif et des déséquilibres entre les différents pays de la région, un accompagnement européen permettrait de prévenir toute dérive déloyale entre États-membres.

***Des approches bilatérales complémentaires***

En l'absence de perspective européenne à court terme, la France pourrait renforcer son engagement dans les Balkans occidentaux afin que ces derniers ne deviennent pas un problème insoluble au cœur de l'Europe. Marquant son effort sur la Serbie, elle pourrait développer un triple effort dans les domaines économique, culturel et militaire. Pays européen qui s'est le plus engagé dans la résolution du conflit yougoslave <sup>(11)</sup>, la France entretient une présence modeste dans les Balkans : une représentation diplomatique, un réseau d'Instituts et d'Alliances français réduit et faiblement doté <sup>(12)</sup>. Le bureau régional de Business France, vecteur principal de diplomatie économique, est pour sa part installé en Bulgarie. Des accords bilatéraux dédiés à la gouvernance ont par ailleurs été signés avec l'Albanie, le Monténégro, la Serbie et la Macédoine. Mais ces initiatives ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne s'inscrivent ni dans une vision d'ensemble, ni dans une perspective de possible rejet du projet européen.

Dans ce contexte, il semble que la priorité française devrait être de rebâtir un partenariat avec la Serbie, pays à la fois le plus puissant et le plus fragile de la région : le plus puissant car il regroupe 40 % de la population et a l'économie la plus dynamique avec une croissance de 3 % ; le plus fragile car il est contesté jusque dans ses frontières et prisonnier d'une réputation de fauteur de guerre. Or, la paix et le

(11) 84 soldats tués pendant le conflit yougoslave.

(12) 3 millions d'euros pour six pays en 2016 au titre de la diplomatie d'influence.

Les Balkans occidentaux,  
nouvel « homme malade » de l'Europe ?

développement en Serbie sont des facteurs d'essor régional autant qu'un impératif stratégique. Certes, la France a conclu un partenariat stratégique avec la Serbie et des collectivités locales ont signé des accords. Mais ces ambitions se résument à des coopérations mineures dans les domaines de la médecine, du renseignement, de l'emploi et des échanges commerciaux. Surtout, d'autres pays comme la Chine et la Russie ont signé des accords bien plus ambitieux avec Belgrade. Au-delà du soutien à la mise en place d'une bonne gouvernance, trois pistes peuvent être explorées. La première viserait à intensifier les échanges économiques. La relocalisation de l'antenne de Business France à Belgrade en serait la première manifestation. Elle soutiendrait l'action de la chambre de commerce franco-serbe qui anime déjà un réseau d'une centaine d'entreprises. Les transports urbains, l'énergie, l'agroalimentaire, les infrastructures et la santé sont des secteurs dans lesquels des perspectives sont avérées. La seconde piste serait de densifier les échanges culturels auxquels les Serbes sont attachés. La promotion du français s'intensifierait au sein du réseau des Alliances française, mais aussi grâce à l'augmentation du flux d'étudiants serbes accueillis en France. Il paraît à ce titre essentiel d'identifier les jeunes talents et de les acculturer à la France. La troisième piste a trait à la coopération militaire dont le travail de mémoire fait partie. Même si la Serbie est exportatrice d'armement, une étude de ses besoins pourrait déboucher sur des prospects d'armement. Les échanges de formations pourraient aussi être densifiés, en particulier pour les officiers <sup>(13)</sup>. Surtout, l'armée serbe qui offre un soutien de qualité dans les opérations extérieures pourrait être davantage sollicitée <sup>(14)</sup>.

Au-delà de la Serbie, la France pourrait entretenir la relation initiée avec l'Albanie et qui a conduit à un triplement des échanges en dix ans. Il en est de même vis-à-vis du Monténégro où l'essor touristique offre des opportunités économiques. Enfin, compte tenu des situations politico-institutionnelles de la Bosnie, du Kosovo et de la Macédoine, il paraît souhaitable de n'y conserver qu'une présence symbolique et de laisser la communauté internationale et les États balkaniques créer les conditions d'une émancipation réussie.



À l'évidence, l'Europe et la France ont un rôle à jouer dans les Balkans occidentaux, dont l'ancrage est indiscutablement européen. Faute d'une prise de conscience rapide de cette réalité, elles pourraient toutefois y perdre toute capacité d'initiative. Il appartient donc à l'UE de démontrer qu'elle reste un projet attractif mais aussi une source de croissance et d'émancipation. C'est là son principal défi si elle ne veut jeter les Balkans occidentaux dans des bras orientaux, turcs, arabes ou chinois.

(13) Depuis 2016, un officier serbe suit le cursus de l'École de Guerre en France tous les deux ans.

(14) L'armée serbe contribue aux opérations de l'ONU, en particulier au Liban où elle déploie une unité élémentaire d'infanterie. Elle est aussi engagée aux côtés des forces françaises en République centrafricaine (un hôpital de campagne).



# La Turquie, quel allié demain ?

Étienne DU PEYROUX

Colonel de l'Armée de terre, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du  
Centre des hautes études militaires (CHEM).

Entre pantouranisme et panislamisme, entre néo-ottomanisme et volonté de dépasser la période kémaliste, la Turquie de Recep Tayyip Erdoğan (Premier ministre de 2003 à 2014 et, depuis, président de la République de Turquie) est un acteur aux contradictions apparentes et multiples sur la scène régionale et internationale. Carrefour, pivot ou porte entre l'Orient et l'Occident, les qualificatifs ne manquent pas pour désigner un pays dont la place, la culture, l'héritage historique et les ressorts politiques profonds soulignent la singularité. De son appartenance à l'Otan à sa candidature à l'entrée dans l'Union européenne, de sa relation privilégiée avec les États-Unis à son implication dans le processus d'Astana (visant à mettre fin à la guerre civile en Syrie) au côté des Russes et des Iraniens, la Turquie interroge ses alliés occidentaux. Au cœur de cette interrogation figure celle de notre association avec ce pays, qui nous amène à nous demander si, à bref horizon, la Turquie demeurera un allié pour la France, l'Europe et l'Otan dans la zone clé qu'elle occupe ?

## La quête d'une identité permettant de s'affirmer dans le concert des Nations

Pour se positionner dans le jeu des Nations et définir une stratégie propre, la Turquie s'appuie aujourd'hui sur une identité qu'elle a peiné à définir jusqu'à un passé récent. Longtemps source d'interrogation tant le modèle national *post*-ottoman fut construit sur une négation de la culture profonde de la Turquie majoritaire, anatolienne, musulmane et rurale, l'identité turque semble aujourd'hui plus homogène qu'elle ne le fut durant soixante-dix ans. C'est l'effet de la synthèse islamo-conservatrice permise par l'accession au pouvoir de l'AKP (Parti pour la justice et le développement) d'Erdoğan qui paraît avoir mis un terme à cette interrogation. Ainsi, cette identité retrouvée, mélange d'islam et de tradition séculaire à consonance ottomane, permet à la Turquie d'affirmer son *leadership* régional et à son Président de valoriser ce nouveau rôle sur la scène internationale pour se mettre en avant sur la scène politique intérieure.

### **L'identité turque : construction d'un État et fractures communautaro-religieuses**

Née sur les décombres de l'Empire ottoman, bâtie sur le malentendu du génocide arménien, péché originel objet d'un déni collectif profond, la nation turque prend les traits d'une république autoritaire et patriarcale dès 1923. Faisant peu de cas de la

## La Turquie, quel allié demain ?

sensibilité de la Turquie anatolienne pauvre et peu éduquée, Atatürk <sup>(1)</sup> mène une politique de laïcisation radicale et violente destinée à arrimer la Turquie au monde occidental. Cette sécularisation du pays à marche forcée s'accompagne d'une transformation profonde de la société. Elle se matérialise par l'adoption de l'alphabet latin, l'application de codes juridiques d'inspiration européenne et l'interdiction des confréries religieuses ou de certaines coutumes et traditions séculaires. Cette nouvelle Turquie, dominée par un État omnipotent, lui-même contrôlé en profondeur par l'armée, s'appuie sur une bourgeoisie urbaine cultivée et progressiste. Méfiante à l'endroit des minorités de tous ordres (alevie d'inspiration chiite ou kurde, présentes en nombre dans l'Est du pays), la Turquie kémaliste laïque contrôle les mouvements religieux et s'attache à faire du sécularisme la norme commune, n'hésitant pas en cela à user des méthodes les plus autoritaires.

Après plus de soixante-dix années de laïcisation forcée et quatre coups d'État militaires de plus ou moins forte intensité <sup>(2)</sup>, la Turquie entre dans une nouvelle époque en 2002 lorsque Recep Tayyip Erdoğan accède au pouvoir, fort d'un succès électoral probant acquis sur les promesses combinées du retour de l'islam en Turquie et de lendemains économiques radieux. Tenant ses engagements et capitalisant sur les ferments d'une prospérité économique préparée par ses prédécesseurs tout autant que sur la capacité des travailleurs turcs à réaliser une industrialisation efficace, Recep Erdoğan va très vite satisfaire son électorat. Il peut ainsi rendre à la « Turquie noire » sa fierté perdue et l'autoriser à renouer avec des traditions religieuses mises sous le boisseau pendant des décennies. Les succès électoraux ininterrompus de l'AKP et son maintien au pouvoir depuis quinze ans attesteront de la satisfaction des aspirations profondes et réelles dans le pays par ce retour aux sources.

Pour autant, cette évolution vers un islamisme plus assumé ne permet pas de résoudre l'équation difficile de la relation des Turcs à leurs minorités, au premier rang desquelles figure la minorité kurde. En effet, même s'il se positionne initialement en rupture avec la tradition kémaliste, plutôt anti-kurde, en pratiquant une politique très ouverte, Recep Erdoğan est peu à peu contraint de changer de ligne de conduite. Dès 2011, l'agitation kurde en Syrie inquiète Ankara qui adopte alors une posture plus dure. Craignant une forte contagion et s'inquiétant des relations entre les différents partis kurdes de Syrie et d'Irak, considérés comme des avatars ou des inspirateurs des « terroristes » du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) Recep Erdoğan reprend une politique répressive. Il satisfait en cela son électorat et empêche la création d'une force démocratique kurde alors en gestation. Ce fait montre à quel point la question kurde reste une grille de lecture pertinente lorsque l'on s'interroge sur les éléments constitutifs de la Turquie et que l'on étudie les motivations profondes de ses politiques intérieures et extérieures.

(1) Mustapha Kemal Atatürk (1881-1937), fondateur de la République de Turquie en 1923, figure tutélaire du pays dont la politique de sécularisation et d'occidentalisation forcée irrigue la vie politique du pays depuis la fin de l'Empire ottoman.

(2) La République turque connaît en réalité trois véritables coups d'État en 1960, 1971 et 1980. Les militaires obtiennent en 1997 la démission du Premier ministre Erbakan (mentor en politique d'Erdoğan) dans ce que l'on pourrait qualifier « d'avertissement sans frais ».

La Turquie,  
quel allié demain ?

Néanmoins la question de l'identité turque doit aussi être posée dans le rapport de ce pays à l'Occident, tant ce rapport ouvre de perspectives de réflexion et de questionnement pour la plupart des Turcs.

***La Turquie doit-elle être abordée comme une Nation occidentale ?***

Souvent présentée comme le pont entre l'Orient et l'Occident, la Turquie oscille et hésite. Entre désir de vivre dans la modernité culturelle et économique européenne, et attachement à ses racines orientales, la Turquie est traversée de profonds sentiments contradictoires.

Le syndrome de Sèvres, véritable « phobie collective »<sup>(3)</sup>, imprègne l'identité turque depuis 1920 et nourrit la nostalgie de l'âge d'or ottoman. Il nourrit la crainte latente et reptilienne de l'existence possible de forces occultes n'ayant d'autre but que la destruction de la Nation turque. Ainsi, ce traumatisme irrigue la construction nationaliste turque et nourrit le fort ressentiment des Turcs à l'endroit de l'Europe des « Croisés ». Signé le 10 août 1920, le Traité acte la destruction de l'Empire ottoman et, *via* l'Accord secret Sykes-Picot (16 mai 1916), procède au redécoupage des frontières régionales. Perçu par les Turcs comme la manifestation de l'impérialisme occidental, le Traité de Sèvres, jamais ratifié, préfigure l'acte de naissance de la nouvelle Nation turque que concrétise l'Accord de Lausanne ratifié en 1923. Ainsi, ancré au tréfonds de la conscience turque, le syndrome de Sèvres ne cesse d'alimenter les réflexes obsidionaux des gouvernants et renforce le nationalisme de la population au gré des ennemis décrétés par les régimes successifs : Kurdes, Occidentaux, Américains ou Russes sont voués tour à tour à la vindicte et accusés de vouloir, à nouveau, s'attaquer à la Nation.

En outre, ce syndrome profond trouve écho dans le feuilleton de l'adhésion à l'Union européenne qui est vécu comme une frustration humiliante pendant toute la décennie 2000. Celui-ci concourt au développement d'une forme de ressentiment envers l'Europe, compte tenu des efforts que ce processus réclame de la part de la population. Néanmoins et de façon paradoxale, le cheminement vers l'adhésion sert l'Administration Erdoğan dans sa volonté de faire sauter un certain nombre de verrous datant de la période kémaliste. Au premier rang de ceux-ci figure l'armée, élément clé de « l'État profond » d'où était contrôlé le pouvoir politique depuis soixante-dix ans. Une lutte sans merci l'oppose à l'AKP lors de l'accession de cette dernière au pouvoir. Dans ce combat, la nécessité pour la Turquie de satisfaire aux critères de Copenhague<sup>(4)</sup> sera régulièrement utilisée pour mettre au pas une armée par trop autonome et influente.

(3) SCHMID Dorothee, *La Turquie en cent questions*, Tallandier, 2017, p. 52.

(4) CONSEIL EUROPÉEN, Critères d'adhésion dits critères de Copenhague, 1993 ([https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession\\_criteria\\_copenhagen.html?locale=fr](https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_criteria_copenhagen.html?locale=fr)).

### **L'AKP et l'affirmation identitaire, une réconciliation de la Turquie avec elle-même**

L'arrivée au pouvoir de l'AKP marque en 2002 un tournant dans la perception turque de son identité. Elle provoque un retour à certains fondamentaux que le kémalisme avait tenté de faire disparaître depuis 1923.

Dès 2002, l'accession de Recep Erdoğan au poste de Premier ministre signe la fin du primat absolu du politique sur le religieux et diminue l'influence de l'État profond, matérialisé notamment par le Conseil de sécurité nationale <sup>(5)</sup> dont le rôle va être sapé par le nouveau Premier ministre puis Président. En insérant l'islam politique dans l'espace démocratique, Recep Erdoğan s'attaque à l'un des fondements du kémalisme qu'est le laïcisme d'État. Répondant aux aspirations du peuple désireux d'exprimer sa foi plus librement, il donne alors corps à une résistance culturelle à l'occidentalisation des esprits et renoue avec une forme d'islamo-nationalisme présent dans sa politique sociale et éducative mais aussi dans sa politique étrangère. Pour autant, le principe d'un État autoritaire ne disparaît pas et l'exercice de la démocratie réduit aux seules élections reste bien loin d'une libéralisation de l'ensemble des institutions, sans que cela ne provoque d'opposition majeure de la part d'une population habituée à ce type de pratiques.

Enfin, un facteur clé de la relation de la Turquie à son identité et donc de sa relation aux autres, s'exprime dans la personnalité de son dirigeant charismatique et tout-puissant. Après douze années de pouvoir exercé comme Premier ministre à partir de 2002, Recep Erdoğan est élu président de la République en 2014. Alors que s'est opéré en 2010 un tournant autoritaire du pouvoir, cette élection consacre l'hyperprésident d'une nouvelle Turquie ambitieuse et réconciliée, au moins en apparence, avec elle-même. Fédérateur et conscient de l'aspiration de son peuple à renouer avec une fierté qu'il croyait perdue, Recep Erdoğan joue parfaitement de son aura. *Leader* fantasque, tribun hors pair et personnage arrogant, il ambitionne de marquer l'histoire et de devenir la figure tutélaire qui égalera puis dépassera Atatürk dans le cœur de son peuple et dans la geste de la Nation. Pour cela il n'hésite pas à revendiquer pour son pays un rôle de puissance régionale qui satisfait l'ego de Turcs et conditionne les relations du pays avec ses voisins, occidentaux ou moyen-orientaux.

### **Des évolutions préoccupantes**

Désenchantée par sa relation à l'Occident, la Turquie se trouve confrontée, depuis 2011, au chaos de son environnement oriental à la suite des Printemps arabes et de la crise syrienne. Ces événements auxquels le pays a d'abord choisi de répondre par une stratégie indirecte l'obligent désormais à s'engager de plus en plus et provoquent des bouleversements internes et externes. Ceux-ci ne sont pas sans conséquence sur les relations que les pays de l'Alliance atlantique entretiennent avec les Turcs. Le positionnement géopolitique de la Turquie en Syrie, l'évolution du régime et les

(5) Le Conseil de sécurité nationale (MGK) est composé du Premier ministre, du Chef d'état-major des armées (Céma), des commandants des trois armées et de la gendarmerie. Placé sous l'autorité du président de la République, il est l'organe de contrôle principal du pouvoir politique de l'État kémaliste.



La Turquie,  
quel allié demain ?

conséquences de sa politique intérieure sur ses capacités militaires mettent en question la fiabilité de l'allié turc.

**Le révélateur de la crise syrienne**

Alors que la Turquie avait bâti depuis le début des années 2000 une véritable politique arabe, la crise qui embrase le Maghreb puis le Moyen-Orient modifie la donne. La proximité de la guerre en Syrie, l'extrême violence de l'affrontement qui oppose les différentes factions et la porosité du conflit avec la situation intérieure turque rebattent les cartes et obligent la Turquie à revoir sa stratégie, tant vis-à-vis de ses voisins que de ses alliés occidentaux. Alors que Recep Erdoğan avait réussi à normaliser sa relation avec Bachar el-Assad et pratiqué une politique d'ouverture envers la minorité kurde de Turquie, l'embrasement syrien provoque depuis 2011 et surtout 2015 un revirement complet de son attitude. Or, celui-ci intervient au moment où la relation avec l'Europe est déjà tendue. Concomitante avec l'échec des négociations d'adhésion, la crise syrienne débouche sur la crise migratoire. Instrumentalisée par les Turcs qui utilisent les réfugiés pour faire pression sur l'Europe, cette crise provoque une nouvelle incompréhension entre la Turquie et les opinions publiques européennes.

Le revirement turc en Syrie intervient après qu'Ankara a décidé de lâcher Bachar el-Assad en 2011 en rompant ses relations diplomatiques et en se plaçant en soutien de l'opposition syrienne. Adoptant une attitude complexe vis-à-vis du groupe État islamique (EI) avec lequel elle commerce, la Turquie soutient les différents mouvements d'opposition et tente de jouer de ses propres intérêts. Alors qu'elle est accusée d'être une autoroute des djihadistes, son positionnement flou vis-à-vis de l'EI la rend illisible. Soucieuse de répondre aux injonctions des pays occidentaux, Ankara rejoint officiellement la coalition anti-*Daech* à l'été 2015. Elle subit d'ailleurs à cette période une vague d'attentats sans précédent revendiqués par l'EI, vague qui permet de mesurer à quel point le rôle trouble joué par la Turquie durant toute cette période finit par se retourner contre le pays.

Par ailleurs, la constitution d'un territoire kurde autonome en territoire syrien, soutenu par les Occidentaux, ramène les Turcs à leur obsession complotiste anti-Kurdes. L'épisode de Kobané à l'été 2014, pendant lequel les Turcs privent de tout soutien les combattants kurdes, puis le déclenchement en août 2016 de l'opération *Bouclier de l'Euphrate* sont les deux premières marches d'une implication directe qui atteste de l'obsession turque de prévenir toute formation d'un embryon de Nation kurde à sa frontière Sud-Est, lieu d'implantation de la minorité kurde de Turquie. L'opération menée depuis le début de l'année 2018, puis la prise d'Afrin suit cette même logique. Celle-ci est en outre menée en dépit du soutien américain aux Kurdes vécu comme une provocation par les Turcs.

Compte tenu de cette implication et de sa volonté de peser dans le règlement de la crise, la Turquie s'associe aux négociations diplomatiques menées par les Russes dans le cadre du Processus d'Astana. En mai 2017, l'accord signé par la Turquie, l'Iran et la Russie sans participation de l'opposition ou du régime syrien, crée quatre zones de « désescalade ». Traité avec circonspection par les Américains et leurs alliés de la

La Turquie,  
quel allié demain ?

coalition, l'Accord d'Astana montre à nouveau la difficulté de la position turque, écartelée entre son alliance occidentale et son obligation de passer sous les fourches caudines russes pour atteindre ses objectifs immédiats.

Au bilan, la guerre syrienne sert de révélateur de la position particulièrement ambiguë de l'allié turc au sein de l'Otan. Elle est aussi, du point de vue de l'Union européenne la marque d'un tournant quasi dictatorial du régime que traduit la violente répression anti-kurde, en totale contradiction avec les avancées qui avaient été réalisées précédemment dans le cadre des négociations d'adhésion.

**La dérive autoritaire**

L'alliance diplomatique et militaire avec la Turquie n'est pas le seul révélateur de l'interrogation qui régit les rapports entre ce pays et l'Europe. En effet, la forte dérive autocratique voire dictatoriale de la Turquie interpelle de plus en plus. Initialement tourné vers un islamisme présentable, le régime Erdoğan dérive progressivement en une proto-dictature dont les Européens prennent conscience lors des événements de Gezi en 2013 <sup>(6)</sup>. La chasse aux opposants qui découle de ces manifestations d'opposition, le musellement de la presse tout autant que népotisme du système Erdoğan apparaissent au grand jour. Alors que le processus d'adhésion avait suscité des avancées en matière de démocratisation de la Turquie, tant qu'elles servaient les intérêts de l'AKP, force est de constater que celles-ci passent au second plan des préoccupations d'un pouvoir désormais soucieux d'assurer sa propre pérennité.

Dans ce contexte, l'échec de la tentative de coup d'État du mois de juillet 2016 et la violente répression qu'il occasionne, résonnent de façon particulière. Qualifié de « cadeau de Dieu » par Recep Erdoğan lui-même, le *putsch* de 2016 sonne le glas du pouvoir de l'armée en Turquie. Cela est d'autant plus vrai que la population turque prend la défense du pouvoir et se dresse contre ce *pronunciamento*. Mais il est aussi une formidable occasion pour le pouvoir de donner le coup de grâce à la double opposition kémaliste et güleniste <sup>(7)</sup>. Cette dernière est particulièrement visée par Recep Erdoğan. Les purges massives qui découlent du coup d'État, grâce à l'instauration d'un état d'urgence sans cesse renouvelé, laminent toute opposition au Président. La justice, l'armée, la presse, l'éducation sont les institutions dans lesquelles s'exerce le plus fort contrôle. Les procès sommaires et les arrestations arbitraires s'ajoutent aux mises à pied massives dont le but est de purger l'administration. La rapidité et l'ampleur de ces purges laissent entendre qu'elles étaient préparées de longue date. Ainsi, dès le 20 juillet 2016, ce sont près de 50 000 fonctionnaires qui sont suspendus alors que

(6) En mai 2013, l'urbanisation annoncée du parc de Gezi, l'un des rares espaces vert d'Istanbul provoque une forte mobilisation de l'opposition au projet qui donnera lieu, dans tout le pays, à des manifestations d'hostilité au régime. Faisant suite aux Printemps arabe, ce phénomène fait craindre le pire au pouvoir qui reprend la situation en main par la force et l'intimidation. L'« esprit de Gezi » apparaît alors comme la première forme de résistance au pouvoir sans partage de l'AKP sur le pays.

(7) Fondateur et dirigeant de la confrérie *Hizmet* (« service »), Fethullah Gülen est un prédicateur réfugié aux États-Unis depuis 1999. Présenté par le pouvoir comme l'inspirateur du coup d'État de 2016, il est l'ennemi juré de Recep Erdoğan dont l'ascension s'est pourtant longtemps appuyée sur les réseaux gülenistes en Turquie. Pourchassant sans relâche les membres de la confrérie depuis le début de la décennie 2010, en particulier dans l'administration et dans l'armée, Recep Erdoğan déclenche en juillet des purges de masse visant en particulier les membres taxés d'appartenance à cette mouvance.

## La Turquie, quel allié demain ?

se multiplient les arrestations de magistrats, de fonctionnaires, de militaires, de journalistes ou d'enseignants.

Par conséquent, la confiance des Occidentaux envers une Turquie de plus en plus despotique s'est dégradée depuis le début de la décennie 2010. De la même façon certains doutent quant à la capacité de l'outil militaire turc, pourraient se faire jour et augmenter ce qui est devenu une profonde crise de confiance.

### Un allié capable sur le plan militaire ?

Deuxième armée de l'Otan en nombre de soldats, l'armée turque fut longtemps considérée comme un des maillons forts de l'Alliance. Offrant des garanties certaines sur le flanc Sud, sa quantité est, comme le veut l'adage, une qualité en soi. Néanmoins, la question se pose aujourd'hui de son aptitude réelle du fait de la défiance que manifeste Recep Erdoğan à son endroit et des purges régulières dont elle fait l'objet depuis son accession au pouvoir.

« Gardienne de la République turque » selon la Constitution en vigueur jusqu'en 2010, l'armée turque n'est pas seulement un objet politique puisqu'elle détient la particularité d'être aussi un acteur de la vie économique du pays. Ceci se traduit de deux façons : d'une part, par le rôle que joue l'armée turque dans la croissance d'une industrie militaire en plein développement et d'autre part, par le réseau qu'elle a tissé autour d'elle, fait d'institutions sociales et coopératives, et de participations dans certaines entreprises. Sur le plan de l'industrie d'armement, la Turquie a développé un segment de milieu de gamme dont l'ambition augmente. Ceci se traduit par la volonté de concevoir un char d'assaut (Otokar *Altay*), des sous-marins mais aussi un programme d'avion de combat (TAI *TF*). Il est notable que le matériel fabriqué au sein du complexe militaro-industriel turc est produit aux standards de l'Otan, ce qui renforce sa capacité à entrer en concurrence avec d'autres acteurs européens, notamment du fait de prix attractifs. Pour autant, la place du complexe militaro-industriel dans les facteurs d'influence de l'armée est à relativiser, notamment parce que celui-ci a fait l'objet d'une véritable mainmise par le pouvoir, Erdoğan ayant placé à sa tête des proches à la fiabilité éprouvée.

Puissante, pesante, structurante, l'armée turque a été pendant près de soixante-dix ans un des principaux piliers de la Nation kémaliste. Décapitée et contestée, elle est aujourd'hui affaiblie par la lutte sans merci que lui a imposé le pouvoir depuis le début des années 2000. En effet, la lente érosion de l'influence de l'armée dans la politique turque correspond à l'arrivée au pouvoir de l'*AKP* qui, dès son accession aux responsabilités, s'évertue à amoindrir le poids de l'institution dans les affaires de l'État. Dans ce but, tous les moyens sont utilisés et ce que n'arrive pas à faire le pouvoir par la voie institutionnelle, il le réalise en capitalisant sur les affaires et les scandales dont il joue avec habileté. Ainsi les célèbres affaires Ergenekon puis Balyoz (en 2010 puis 2012) <sup>(8)</sup>

---

(8) L'affaire dite Ergenekon éclate en 2007 et révèle l'existence de réseaux mafieux impliquant des militants nationalistes, des membres du parti kémaliste et des fonctionnaires ou gendarmes dans un mélange d'affairisme et de corruption. Le procès qui s'en suivra sera parfois baptisé « procès de l'État profond ». Jugée en 2015, l'affaire Balyoz, quant à elle, implique essentiellement des militaires jugés et condamnés pour avoir préparé, dès 2003, une campagne d'attentats visant à déstabiliser le régime lors de l'arrivée au pouvoir de l'*AKP*.

## La Turquie, quel allié demain ?

fournissent au Gouvernement des arguments de poids pour réduire les prérogatives de la haute hiérarchie militaire, sans que l'on ne sache à ce jour quelle part accordée à ces révélations qualifiées pour les uns de scandale d'État, pour les autres de pures manipulations.

À la suite de ces différents scandales et sous l'effet de lois promouvant un contrôle accru du pouvoir militaire par le pouvoir civil, de nombreuses mesures permettront de « civilianiser » de plus en plus les organes décisionnaires de l'armée : nominations, promotions, mises en formation et accession aux responsabilités font l'objet d'un contrôle plus strict et de choix idéologiques. Jusque-là interdits d'accès à l'institution militaire, les instituts confessionnels peuvent désormais présenter des candidats au recrutement dans les écoles de formation de l'armée par exemple.

La répression qui fait suite à la tentative de coup d'État de 2016 continue de désorganiser l'institution militaire. Outre le remplacement des trois chefs d'état-major d'armées, ce sont plus de 10 000 militaires qui sont mis en cause, dont 157 officiers généraux et 5 000 officiers. La hiérarchie militaire est profondément remaniée puisqu'un tiers des généraux de l'Armée de terre sont remplacés ainsi que la moitié des amiraux et des généraux des forces aériennes. L'Armée de l'air perd 280 de ses 600 pilotes dès le mois de septembre 2016. Deux grandes unités sont dissoutes du fait de leur participation au *putsch* (2<sup>e</sup> Brigade blindée d'Istanbul et 4<sup>e</sup> base aérienne d'Ankara) et de nombreuses unités stationnées à proximité de centres urbains sont déplacées. Toute l'organisation haute du ministère est retouchée : le Céma est placé directement sous l'autorité du président de la République qui le nomme et les chefs d'état-major sont nommés par le ministre de la Défense auquel ils sont directement subordonnés. Le vaste mouvement de civilianisation du ministère précédemment amorcé est amplifié et de nombreuses structures de formation sont réorganisées ou tout simplement fermées (lycées militaires, écoles). Sans qu'il soit encore possible de mesurer l'impact de ces gigantesques purges et de ces profondes réorganisations toujours en cours, on peut néanmoins se douter des perturbations qu'elles génèrent et des conséquences qu'elles auront pendant plusieurs années sur les capacités militaires du pays, ainsi qu'en témoignent certaines difficultés initiales rencontrées par les forces turques dans le cadre de l'opération *Rameau d'olivier* conduite à Afrin (janvier-mars 2018).

Ainsi, la « deuxième armée de l'Otan » est-elle aujourd'hui placée dans une situation telle qu'il est très difficile d'évaluer ses aptitudes et sa capacité à s'engager.

### **La Turquie, « homme malade » de l'Alliance ?**

À la lumière de ces différents constats, il semble donc possible de considérer que la Turquie continue et continuera durablement d'osciller entre Orient et Occident. Si elle est guidée par sa volonté de s'affirmer comme une puissance régionale, elle reste entravée par les limites que lui imposent à la fois sa situation interne mais aussi celle de toute une région plongée dans un enchevêtrement de crises dont l'issue demeure très incertaine.

## La Turquie, quel allié demain ?

### **Un besoin de protection et de participation à l'Alliance toujours intact**

Dès son adhésion à l'Otan en 1952, concomitante avec celle de la Grèce, la Turquie s'affirme comme un membre singulier au sein d'une alliance majoritairement occidentale. Un des deux pays musulmans de l'Alliance permettant à celle-ci de ne pas être un « club de Croisés »<sup>(9)</sup>, elle y joue une partition qui lui est propre tout en pesant d'un poids important de par sa position géographique d'une part et du fait de la masse imposante de son armée d'autre part. Par ailleurs, la participation de l'armée turque aux différentes opérations de l'Otan depuis le début des années 1990 et la chute du monde communiste attestent de son implication. Elle intervient en particulier dans les pays majoritairement musulmans où elle entend en général jouer un rôle. Ainsi, en Afghanistan, elle assume entre 2008 et 2012 le commandement du *Regional Command-Capital* Sud à Kaboul au titre de la mission de sécurisation de l'Afghanistan (Fias, *International Security Assistance Force*). Elle était aussi présente en Bosnie, au Kosovo ou encore au Liban. Hébergeant de nombreuses structures ou moyens de l'Alliance (dont un commandement opératif à Izmir ou encore des stations de détection ou des radars), elle met en valeur sa situation géographique particulière. À rebours, les garanties qu'apportent le parapluie nucléaire américain et la possibilité de faire jouer l'article V du Traité de l'Atlantique Nord restent des facteurs de poids dans les relations particulières qui sont celles de la Turquie avec les deux voisins russe et iranien. Face aux politiques de puissances que mènent ces deux pays au Nord et à l'Est de l'espace anatolien, la Turquie, puissance militaire relative, a besoin d'une profondeur et d'une force stratégique que seule l'Alliance peut lui garantir.

### **De nouveaux alliés ?**

La relation établie entre Recep Erdoğan et la Russie de Vladimir Poutine est un premier élément d'interrogation alors que la Russie est revenue dans le jeu de la puissance. En effet, tandis que l'Alliance veut pouvoir compter sur une Turquie apte à mettre un contrepoids aux manifestations russes en mer Noire et en Méditerranée orientale, celle-ci donne des signes contradictoires, comme en attestent les négociations en cours au sujet de l'acquisition de systèmes russes de défenses sol-air (*S-400*). De même, alors que le pays avait pris ses distances avec la Russie lors de l'incident du bombardier abattu<sup>(10)</sup>, la normalisation de la relation imposée par la Russie et la participation de la Turquie au Processus d'Astana montrent le poids exercé par le voisin russe sur la politique turque. Cette réconciliation conjoncturelle liée à des intérêts communs en Syrie semble néanmoins plutôt circonstancielle et doit donc être considérée avec circonspection. Elle est l'occasion pour Recep Erdoğan de montrer sa capacité à sortir du tête-à-tête avec l'Alliance et à faire preuve d'une certaine « indépendance stratégique », autant à visée externe qu'interne. Elle s'explique aussi par l'obsession kurde qui l'habite et ne cesse d'obscurcir la relation turco-américaine voire turco-européenne.

(9) Seule l'Albanie, qui a adhéré en 2009, se présente comme un pays musulman de l'Alliance, au même titre que la Turquie.

(10) Le 24 novembre 2015, la chasse turque abattait un bombardier russe violant l'espace aérien turc. Sommée de s'excuser, le pouvoir turc adopta une posture de refus avant d'être contraint au bout de six mois, sous la pression économique russe, de se plier à l'exigence de Vladimir Poutine.

## La Turquie, quel allié demain ?

En outre, la relation avec ce nouvel « allié » russe paraît pour le moins asymétrique. Dépendant à 60 % du gaz russe et tributaire d'une relation commerciale qui lui est indispensable – en particulier dans le domaine du tourisme –, la Turquie ne peut faire autrement que d'entretenir de bonnes relations avec son voisin du Nord. Sur le plan politique et géopolitique, la fracture initiale entre Vladimir Poutine et Recep Erdoğan au sujet de l'avenir devant être réservé à Bachar Al-Assad s'estompe. Malgré l'animosité de Recep Erdoğan à l'égard du Président syrien, le caractère indispensable de ce dernier aux yeux des Russes s'impose désormais.

La relation turco-iranienne, bien que ne touchant pas l'Otan de manière aussi sensible, provoque également une interrogation, notamment pour les Américains. L'opposition des Turcs au vote de sanctions contre Téhéran en 2010 au Conseil de sécurité de l'ONU a agi comme un révélateur. Ce refus se concrétise aujourd'hui par une application partielle de ces sanctions et par une forme de réchauffement des relations avec le régime des *Mollahs*, largement guidé par le besoin de trouver une solution au problème syrien. Pourtant si l'apparence d'une coopération entre Turcs et Iraniens peut interpellier un œil non averti, celle-ci doit être relativisée. En effet, la relation turco-iranienne doit être observée à l'aune de l'histoire, faite de concurrence entre Ottomans et Perses pour le contrôle de la région, mais aussi à celle de facteurs économiques importants. La volonté de suprématie turque sur le monde sunnite, son rapprochement dans cette optique avec l'Arabie saoudite et son inquiétude face au développement d'un arc chiite Téhéran-Bagdad-Beyrouth laissent à penser que l'actuelle coopération avec l'Iran reste purement pragmatique et circonstancielle. Elle est aussi guidée par des intérêts économiques cruciaux, puisque l'Iran fournit à la Turquie 30 à 40 % de son gaz, complétant ainsi les importations en provenance de Russie et achevant de rendre le pays totalement dépendant de ces deux alliés encombrants.

Assis à la table des négociations d'Astana, Turcs, Iraniens et Russes donnent donc l'image d'une alliance nouvelle capable de s'imposer dans le règlement de la crise syrienne. Pragmatique, le président Erdoğan l'utilise à des fins aussi bien internes qu'externes pour traiter le problème kurde et montrer à son électorat l'indépendance retrouvée du pays à l'égard de l'Alliance atlantique, toujours regardée avec suspicion par les partisans de l'*AKP*. Ce double rapprochement doit-il inquiéter l'Alliance ? N'est-il pas plutôt la énième manifestation d'un pouvoir désireux de satisfaire les aspirations de son *leader* et de son électorat mais au fond, incapable de se passer d'une assurance-vie indispensable dans une région troublée et en pleine évolution ?

### **Une alliance instrumentalisée par le régime**

Jouant avec malice du sentiment occidental, le président Erdoğan s'appuie désormais sur sa domination totale de l'appareil militaire turc pour faire monter les enchères. Il tient un discours laissant à penser que rien n'est définitivement acquis et que l'Otan, mais aussi l'UE, ne sont plus l'alpha et l'oméga d'un pays plus indépendant qu'il ne l'a été depuis la chute de l'Empire ottoman. Mais cette politique du « coup de menton », particulièrement visible dans le cadre de l'opération menée en Syrie où l'armée turque s'oppose frontalement aux Kurdes, soutenus jusqu'alors par les

La Turquie,  
quel allié demain ?

Américains, résistera-t-elle à la réalité des faits ? Rien n'est moins sûr. À la tête d'une armée affaiblie et s'appuyant sur une économie qui s'essouffle, il semble que le Président turc aura de la peine à entretenir le rêve d'une Turquie puissante et totalement indépendante. Accueillant sur son sol des éléments de la force nucléaire tactique sur la base aérienne d'Incirlik (à proximité de la ville d'Adana), la Turquie, malgré des épisodes de crise récurrents (tel le refus de passage des troupes américaines vers l'Irak en 2003), joue sur les nerfs de l'Alliance mais se garde bien de rompre les liens avec ce qui reste pour elle une assurance-vie toujours indispensable.

Sur un plan prospectif, il convient d'ailleurs d'ajouter que le pouvoir du président Erdoğan, quoique solidement assis sur un électorat fiable, ne peut être considéré comme indépassable. Contesté pour ses méthodes dictatoriales et canalisé dans une dérive autocratique de plus en plus visible, le Président turc a jusqu'à présent bénéficié de conditions économiques favorables. Celles-ci lui ont permis de se maintenir au pouvoir lors de chaque élection depuis 2002. Rêvant d'égaliser et peut-être même de surpasser Atatürk, Recep Tayyip Erdoğan, joue avec une très grande habileté des contradictions de tous ordres et s'insère parfaitement dans le jeu de la puissance. Mais la Turquie reste militairement faible et les succès que Recep Erdoğan a obtenus face aux Kurdes à Afrin demeurent modestes. Dans cette quête, il n'est pas exclu que la Turquie continue à agir par à-coups en jouant pleinement sur la situation en Syrie, dont celle des réfugiés, et sur les relations qu'elle entretient avec l'ensemble des parties prenantes du grand jeu moyen-oriental en cours. Gageons que le Président turc n'hésitera pas, dans ce cadre, à s'opposer ponctuellement à l'Otan ou aux Américains dans un habile jeu de pression déclaratoire dont il est coutumier et friand. Néanmoins, Recep Erdoğan sait, mieux que tout autre, quel besoin il a d'être adossé à une Alliance qu'il utilise habilement comme bouc émissaire mais dont les bénéfices lui profitent à plein dans le but qu'il s'est fixé de rester au pouvoir coûte que coûte. Le rappel récurrent à l'âge d'or ottoman et la nostalgie du glorieux passé en opposition à un Occident impérialiste reste aujourd'hui de pure tactique et il est plus que probable que les Turcs auront la sagesse de rester amarrés à une alliance qui a autant besoin d'eux qu'ils ont besoin d'elle.

\*

\*\*

Affaiblie par les conséquences de purges sans précédent de son appareil militaire alors qu'elle s'est engagée dans une opération à haut risque dans le Nord de la Syrie pour y combattre les Kurdes, ennemis de toujours, la Turquie hésite entre son rêve de pouvoir, parfaitement incarné par son hyperprésident, et son besoin de protection assuré par le parapluie américain et les garanties de l'article V du Traité de l'Atlantique Nord.

À long terme, et sans préjuger du règlement des questions syrienne et kurde, il paraît donc illusoire que la Turquie ne quitte l'Otan comme le titrent certains articles de presse. Si elle continue sans nul doute d'adopter une attitude bravache en jouant des relations qu'elle entretient avec son voisin russe, la Turquie n'a pas aujourd'hui les moyens de se passer de son alliance avec l'Occident que ce soit militairement avec l'Otan ou commercialement et socialement avec l'UE. Partenaire turbulent et

## La Turquie, quel allié demain ?

complexe qui souhaiterait tant s'affranchir de sa dépendance, elle sait bien que son besoin d'alliance surpasse de beaucoup sa volonté d'émancipation.

Pour autant, il semble illusoire de se retrancher aujourd'hui derrière la croyance que cette alliance ira de soi dans la durée et que le parapluie américain ou les mirages économiques de l'Union européenne suffiront à arrimer la Turquie d'Erdoğan à l'alliance occidentale, et à ses valeurs. Ainsi, s'il faut continuer à tenir à la Turquie un discours de vérité et ne pas craindre de la mettre face à ses responsabilités et à ses contradictions, il peut y avoir un véritable danger à poursuivre une diplomatie qui a parfois confiné à l'humiliation et au mépris sous peine de voir un jour cette relation indispensable nous échapper, pour notre plus grand malheur aussi bien que pour celui du peuple turc.

### Éléments de bibliographie

#### Ouvrages

- ANCIAUX Robert, *Turquie*, Louvain-la-Neuve, Deboeck supérieur, 2017, 128 pages.
- BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie contemporaine*, La Découverte, 2007, 128 pages.
- CHEVIRON Nicolas et PÉROUSE Jean-François, *Erdoğan. Nouveau père de la Turquie ?*, Éditions François Bourin 2016, 435 pages.
- INSEL Ahmet, *La nouvelle Turquie d'Erdoğan, du rêve démocratique à la dérive autoritaire*, La Découverte, 2017, 208 pages.
- JABBOUR Jana J., *La Turquie, l'invention d'une diplomatie émergente*, CNRS éditions, 2017, 300 pages.
- SCHMID Dorothée, *La Turquie en cent questions*, Tallandier, 2017, 288 pages.

#### Articles et revues

- « Le mystère Turc », *Revue XXL*, n° 38, printemps 2017.
- AFP, « La Turquie à l'offensive sur le marché de l'armement », *Le Point*, 15 mars 2013 ([www.lepoint.fr/monde/la-turquie-a-l-offensive-sur-le-marche-de-l-armement-15-03-2013-1640640\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/la-turquie-a-l-offensive-sur-le-marche-de-l-armement-15-03-2013-1640640_24.php)).
- AL-AMRI Saif Eddine, « Inquiétudes égyptiennes face à l'alliance entre la Turquie et le Soudan », *Orient XXI*, 30 janvier 2018 (<https://orientxxi.info/>).
- BILLION Didier, « Purge en Turquie : la "stratégie autoritaire d'Erdoğan" », Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), 9 novembre 2016 ([www.iris-france.org/83237-purge-en-turquie-la-strategie-autoritaire-derdogan/](http://www.iris-france.org/83237-purge-en-turquie-la-strategie-autoritaire-derdogan/)).
- MARCOU Jean, « 2010 : le bilan de la politique étrangère turque », Observatoire de la vie politique turque (Ovipot), 4 janvier 2011 et mis à jour le 3 juin 2015 (<https://ovipot.hypotheses.org/1692>).
- MARCOU Jean, « Turquie : les enjeux de "l'après coup d'État" », Ovipot, 20 juillet 2016 (<https://ovipot.hypotheses.org/14361>).
- OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE, « La politique étrangère de la Turquie à l'épreuve des crises du Moyen-Orient », 19<sup>e</sup> séminaire du 5 octobre 1917, animé par Didier Billon, autour de Jana J. Jabbour.
- POUVREAU Ana, « La restructuration des forces armées en Turquie », *Revue Défense Nationale*, n° 805, décembre 2017, pp. 105-110.

#### Entretiens

- M. Gérard CHALLIAND, géopoliticien, Paris, 29 décembre 2017 (entretien téléphonique).
- M<sup>me</sup> Muriel DOMENACH, ancienne Consule générale à Istanbul, Paris, 22 janvier 2018.
- M. Pierre RAZOUX, Directeur de recherche « Questions régionales Nord » à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsém), Paris, 23 janvier 2018.
- Colonel Benoît DE LA RUELLÉ, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC), ancien attaché de défense près l'ambassadeur de France en Turquie, Paris, décembre 2017.



# L'immigration clandestine des Africains en Europe : échec des politiques migratoires ?

Félix DIALLO

Colonel de l'Armée de terre malienne, auditeur de la  
67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

L'homme n'a pas de racines, il est de nature mouvante, c'est ce qui explique son déplacement continu et sans cesse, non seulement par curiosité de connaître ce qui existe à l'autre rive, mais aussi parce que, la nécessité, le besoin et les contraintes l'obligent à se déplacer afin d'assurer, peut-être, une vie meilleure. Le monde depuis sa création a toujours connu des flux migratoires, le peuplement de la Planète en a été le premier exemple. Les questions migratoires constituent de nos jours une préoccupation majeure dans tous les États, qu'ils soient de départ, de transit ou d'accueil. En effet, les chiffres de l'immigration de l'Afrique vers l'Europe sont inquiétants. Par exemple, en 2012, les services de sécurité marocaine ont interpellé quelque 22 000 migrants <sup>(1)</sup>, la majorité provenant de l'Afrique subsaharienne. En outre, entre 2004 et 2013, quelque 24 000 réseaux de trafic illégal de migrants ont été démantelés.

Par immigration, il faut entendre l'entrée dans un pays de personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner ou s'y installer <sup>(2)</sup>. Cette immigration devient clandestine ou illégale lorsque des étrangers ne possédant pas les documents les y autorisant entrent dans un territoire national, ou y poursuivent leur séjour une fois la validité de ces documents expirée. Peuvent également se trouver dans la clandestinité des personnes n'ayant pas obtenu le renouvellement de leur titre de séjour, celles sous le coup d'une interdiction de territoire ou ayant vu leur demande d'asile rejetée. Ces dernières décennies, l'immigration clandestine a atteint une cote d'alerte inquiétante. En effet, à la recherche d'une vie meilleure en Europe, de jeunes Africains, hommes et femmes, risquent tout, y compris leur vie, pour entreprendre un périlleux périple qui leur fait traverser plusieurs frontières et les dangereux courants de la Méditerranée. À la vérité, de tels déplacements de populations posent de sérieux problèmes à de nombreux gouvernements de même qu'à la communauté internationale.

Pourquoi est-ce que toutes les politiques entreprises pour enrayer le phénomène de l'immigration clandestine des Africains vers l'Europe n'ont pas réussi à résoudre le problème ?

(1) ALAOUÏ Mohamed Chakir, « Immigration clandestine : les chiffres "officiels" », *Le 360*, 22 juillet 2013 ([www.le360.ma/fr/societe/immigration-clandestine-les-chiffres-officiels-1639](http://www.le360.ma/fr/societe/immigration-clandestine-les-chiffres-officiels-1639)).

(2) Définition de l'« Immigration » sur Wikipedia (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Immigration>).

## L'immigration clandestine des Africains en Europe : échec des politiques migratoires ?

Au regard de la croissance de l'immigration clandestine des Africains vers l'Europe, comme le montre l'actualité récente, il apparaît que les politiques migratoires adoptées jusqu'ici ont montré leurs limites et doivent donc évoluer pour une circulation plus harmonieuse des personnes. S'il convient d'admettre que le phénomène de migration des hommes est aussi vieux que le monde, il est évident aujourd'hui que les problèmes causés par l'immigration clandestine restent sans solutions probantes. Par conséquent, une réadaptation des politiques migratoires s'avère nécessaire.

### **L'immigration n'est pas un phénomène nouveau**

Depuis la nuit des temps, les hommes se sont toujours déplacés, de façon isolée, en familles ou en groupes organisés. En se limitant au siècle passé, on peut distinguer trois grandes périodes d'immigration des Africains vers l'Europe : d'abord, la période dite phase d'immigration militaire vers l'Occident, puis, celle du *boom* économique et enfin, la période dite de l'« immigration utile ».

#### ***L'immigration militaire africaine : 1914-1945***

Au cours des deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle, les Africains, constitués en troupes coloniales, ont contribué de manière significative à l'effort de guerre des Alliés<sup>(3)</sup>. Ainsi, de 1914 à 1918, les immigrés africains s'engagent pour combattre les Allemands. À cette époque, 172 000 tirailleurs algériens et 160 000 tirailleurs sénégalais sont recrutés pour rejoindre les rangs de l'Armée française. De 1939 à 1945, lors de la Seconde Guerre mondiale, 120 000 soldats issus des colonies françaises seront déployés sur le front Ouest où ils joueront un rôle important. C'est la première phase de l'immigration africaine vers l'Europe. Après la victoire militaire des Alliés, l'Europe va relancer son économie, aidée par les États-Unis *via* le *Plan Marshall*.

#### ***L'immigration pour la relance économique : 1945-1980***

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe se trouve confrontée à une pénurie de main-d'œuvre pour relancer son économie mise à mal durant la guerre, d'autant que le conflit a été meurtrier et qu'il y a de très nombreux mutilés et blessés. À cette époque, les pays occidentaux manquent également de personnel pour la reconstruction du Vieux Continent. Les Européens fermeront ainsi les yeux sur l'immigration clandestine des Africains pour occuper des emplois n'intéressant pas la main-d'œuvre locale.

Toutefois, ces dernières années, l'augmentation du chômage en Europe va contraindre les dirigeants des pays d'accueil à imposer des conditions d'admission plus sévères aux candidats à l'immigration.

---

(3) Définition de l'« Histoire de l'immigration » sur *Geneawiki* ([http://m.fr.geneawiki.com/index.php/Histoire\\_de\\_l%27Immigration](http://m.fr.geneawiki.com/index.php/Histoire_de_l%27Immigration)).

L'immigration clandestine des Africains en Europe :  
échec des politiques migratoires ?

***L'immigration choisie : entre régulation des flux migratoires légaux  
et carburant de l'immigration clandestine***

L'immigration choisie est adoptée pour limiter la main-d'œuvre de basse qualité. Partant, face au chômage grandissant, les États européens vont favoriser l'immigration des personnes qualifiées. Cela concerne les domaines hautement spécialisés comme les technologies de l'information et les services de santé, ainsi que l'agriculture, le secteur manufacturier et la construction. Les Africains sont ainsi sollicités, eux qui pour la plupart fuient leur pays pour diverses raisons : économique, politique, sécuritaire, voire familiale.

Seulement, bien que légale, à cause de la forte demande, cette immigration provoquera au même moment l'entrée en Europe, par tous les moyens, de jeunes Africains à la recherche du bonheur. En effet, l'exclusion des Africains les moins qualifiés provoque leur curiosité, ce qui encourage l'immigration clandestine. L'arrivée massive d'immigrants clandestins dans une Europe où l'emploi se fait de plus en plus rare, constitue alors un sérieux problème pour les gouvernements des pays d'accueil. En somme, l'immigration clandestine entraîne avec elle l'insécurité et bien d'autres problèmes sociaux qui, malheureusement, ne trouvent pas de solutions, aussi bien en Afrique qu'en Europe.

**Les résultantes de l'immigration clandestine**

Les conséquences de l'immigration clandestine sont diverses selon qu'il s'agisse des pays d'origine ou des pays d'accueil des immigrants. Dans une certaine mesure, l'immigration ne peut être bénéfique que si elle contribue au comblement de déficit observé dans un domaine ou dans un autre. Elle n'est pas désirée quand elle se constitue en une charge sociale et contribue à la montée de l'insécurité.

Ils et elles n'ont plus rien à perdre : retourner au pays, c'est décevoir la famille qui les a envoyés, se retrouver condamné(e)s à un mariage forcé, à l'excision de leurs filles, à la répression, à la misère.

La présence des immigrants africains en Occident est à la fois un gain, une menace et une charge. Elle se constituerait en une main-d'œuvre à la production si elle est bien intégrée. C'est à ce niveau qu'apparaît une certaine discrimination entre le traitement des dossiers irréguliers venant de l'Afrique subsaharienne et leurs homologues venant des autres régions du monde. Le nombre croissant des personnes en situation irrégulière sans emploi, associé à celui de leur progéniture, présente une menace pour la sécurité en Occident. La crainte est que ces personnes, en guise de pouvoir gagner la vie peuvent se livrer facilement aux antivaleurs comme le trafic de la drogue, le vol, l'immigration irrégulière, etc. Les dépenses sociales qu'occasionne souvent ce mouvement des immigrants constituent une charge indésirable pour les pays occidentaux.

La plupart des immigrants clandestins intellectuels en Occident se retrouvent dans des situations irrégulières les empêchant ainsi de réaliser leur rêve. Cette position sociale pousse bon nombre d'entre eux à s'adonner aux travaux de basses classes par rapport à leur potentiel. Néanmoins, ces travaux leur permettent de nouer les deux

## L'immigration clandestine des Africains en Europe : échec des politiques migratoires ?

bouts et d'épargner quelque chose pour la grande famille restée en Afrique, chose difficilement réalisable en étant sur le Continent.

Il est à signaler que pour une famille africaine avoir un de ses membres en Occident revient à avoir une source de financement social. La présence croissante des maisons de transfert des fonds dans la région en est une preuve éloquente. Elle se constitue en une porte d'entrée de devises étrangères. Cette source instable de financement social est beaucoup plus favorable à la subsistance qu'à l'existence. La fuite des cerveaux constitue pour les pays africains une conséquence néfaste. Elle occasionne un manque considérable des cadres qui pouvaient se mettre au service du développement conduisant à l'existence d'un monde meilleur pour tous. De même, ses inconvénients se manifestent au niveau de la désorganisation du tissu économique dans les régions qui organisent une forte émigration sans oublier la perte de personnes jeunes, motivées à la tâche qu'on peut exploiter.

Ces effets négatifs de l'émigration clandestine ne se limitent pas seulement à ce degré car selon quelques auteurs occidentaux, perfides en leurs opinions, la présence des émigrants (même en situation légale) constitue une atteinte à l'identité nationale : il s'agit en fait d'une crainte d'une couche sociale préoccupée par les problèmes de la vie quotidienne : précarité, chômage, santé, éducation... Cette vision, aussi raciste qu'elle pourrait l'être, va encore plus loin et considère que les émigrants volent le pain de la bouche des nationaux. Cet argument, certes, ne correspond pas à la réalité parce que souvent les immigrés sont mal payés et acceptent des travaux pénibles, ceux qui déplaisent, voire même qui dégoûtent les nationaux, le cas échéant : secteurs du bâtiment, agricole...

Les mesures prises par les États les plus ciblés par ces mouvements migratoires ont pour but de gérer ce phénomène de manière judicieuse mais la rationalité et l'équité de ces décisions vont surtout à leur profit. Ils refusent d'avouer que l'immigration, même clandestine, n'est pas un jeu à somme nulle où les uns gagneraient tout et les autres perdraient tout. Ainsi, pour beaucoup de pays européens vieillissants et à faible natalité, l'immigration est une chance.

Face à ces mouvements migratoires, l'ensemble des États d'accueil se sont retrouvés obligés de prendre quelques mesures en vue de diminuer le nombre toujours croissant des immigrés. Ces réformes successives ont un objectif quasi exclusif : diminuer l'attractivité du pays d'accueil par l'abaissement des droits des migrants.

### **L'échec des politiques migratoires**

Le constat d'échec des politiques migratoires est frappant. Les raisons se situent sur un triptyque : incohérence des politiques migratoires en Afrique, inadéquation entre les politiques nationales et communautaires en Europe – notamment dans l'Espace Schengen – et enfin, politique d'aide aux développements aux pays africains non adéquat.

### ***La vision divergente des politiques migratoires en Afrique***

Malgré une déclaration d'intention claire de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples en faveur de la régulation des flux migratoires sur le continent, il semble régner une incoordination au niveau régional africain. D'une part, on a des États (tels que le Mali, le Sénégal, la Guinée, etc.) qui, de par l'existence d'intérêts objectifs (influence réelle des transferts financiers des migrants sur les balances de paiement, apport important de la diaspora sur les programmes de développement socio-économique...) <sup>(4)</sup>, ont une attitude mitigée quant à l'implémentation des solutions et des mesures de lutte adoptées au niveau régional et même international. D'autre part, beaucoup d'États africains qui souffrent des méfaits de l'immigration clandestine (prostitution, criminalité transfrontalière, Sida...), à commencer par ceux qui sont des étapes importantes vers l'Europe (Maroc, Libye, Algérie, Tunisie) font des efforts énormes pour faire face à ce problème, à défaut de l'enrayer.

Ajouté à cela le déficit de moyens financiers et logistiques adéquats, l'Afrique ne peut présenter une quelconque cohérence en termes de politique de lutte contre le phénomène de l'immigration clandestine.

### ***Le manque de consensus entre les politiques migratoires nationales et communautaires en Europe***

Le manque de consensus des pays de l'Union européenne (UE) en matière d'immigration en constitue la principale cause. En effet, en adoptant la directive sur le retour des étrangers en situation irrégulière le 18 juin 2008 <sup>(5)</sup>, le Parlement européen montre sa fermeté à régler de façon consensuelle l'immigration clandestine. Le même document prévoit par ailleurs que la Commission de l'UE s'engage à cofinancer à hauteur de 75 %, à partir du Fonds européen, le retour des personnes en situation irrégulière dans leur pays. Or, il se trouve qu'aujourd'hui, les États-membres de l'UE qui sont les portes d'entrée de l'Europe et dans les eaux desquels les immigrés font naufrage ne reçoivent pas d'assistance. En guise d'illustration, en 2011 lors des révolutions arabes, suite à l'arrivée de migrants du Sud de la Méditerranée, un différend a éclaté entre la France et l'Italie au sujet des migrants tunisiens. D'un côté, l'Italie, critiquant le manque de solidarité de l'Union, s'est empressée de conclure un accord avec le gouvernement tunisien visant à mettre un terme aux départs des migrants clandestins : l'Italie a alors consenti à ne point expulser 25 000 migrants tunisiens. De l'autre côté, au même moment, la France a renforcé sa frontière avec l'Italie, allant jusqu'à reconduire les migrants tunisiens en situation irrégulière vers l'Italie. Les deux pays ont ainsi clairement contourné, voire détourné, les règles applicables dans l'Espace Schengen.

(4) ZODO Denis, « L'Immigration clandestine des Africains, quelles solutions durables ? », *Le blog de Denis-Zodo*, 16 janvier 2009 (<http://denis-zodo.over-blog.com/article-26847312.html>).

(5) Résolution législative du Parlement européen du 18 juin 2008 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes et procédures communes applicables dans les États-membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ([www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0293+0+DOC+XML+V0//FR](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0293+0+DOC+XML+V0//FR)).

## L'immigration clandestine des Africains en Europe : échec des politiques migratoires ?

Au regard des catastrophes générées par l'immigration clandestine des Africains en Europe et face aux multiples discordances des solutions jusqu'ici mises en place, il est urgent de repenser la réponse à apporter à ce phénomène.

### ***Une politique d'aide non adéquat***

Aussi, l'aide internationale qui devient de plus en plus incertaine et de plus en plus difficile à obtenir, demeure cependant plus que jamais nécessaire. En tête des donateurs se trouvent sans conteste la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI). Les autres gros bailleurs de fonds sont l'UE et les organisations des Nations unies. Tous ces pourvoyeurs d'aide ont été mis sur pied par les gouvernements des pays industrialisés pour eux-mêmes mais aussi pour porter leur assistance comme leurs idées le plus loin possible dans le monde. Ainsi, ces institutions ont une mission spécifique auprès des pays aidés. Leurs réalisations sont régulièrement évaluées et leurs objectifs réajustés en fonction de la conception globale du monde qu'ont les puissants de l'hémisphère Nord de la Planète. Rien donc ne se fait au hasard. Dès lors, des questions se posent :

Pourquoi ne voit-on pas de progrès sensibles dans les pays africains ?

Pourquoi certains pays régressent même, alors que l'aide continue à affluer ?

L'aide internationale serait-elle insuffisante ou mal gérée ?

L'essentiel de l'aide octroyée par la BM ainsi que par d'autres institutions se fait sous forme de prêts. On vous fait bien comprendre qu'on vous aide si vous acceptez de vous endetter. En avez-vous le choix ? La plupart des pays africains sont tellement endettés que les prêts reçus antérieurement au nom de l'aide au développement sont devenus un lourd fardeau, un anti-développement. On a de plus en plus besoin d'aide, mais le service de cette dette hypothèque l'investissement. Par conséquent, le pays aidé se sous-développe.

Face à cette situation paradoxale, les bailleurs de fonds ne cessent d'ajuster leur politique d'aide.

### **Quelles solutions à l'immigration irrégulière des Africains en Europe ?**

Le problème de l'immigration clandestine trouvera ses solutions à la fois en Afrique, en Europe et à travers la coopération euro-africaine renforcée et adaptée.

#### ***Les solutions africaines : un préalable***

Les solutions africaines sont politico-sécuritaires et économiques.

**Sur le plan politico-sécuritaire :** les États africains se doivent de renforcer les mécanismes de démocratie. La transparence et la bonne gouvernance doivent être pratiquées à tous les niveaux et le phénomène d'immigration clandestine davantage intégré aux problèmes nationaux. Par ailleurs, une harmonisation des lois, normes et procédures, entre États africains, pour la diffusion et l'échange d'informations et de

## L'immigration clandestine des Africains en Europe : échec des politiques migratoires ?

statistiques, permettrait de mieux endiguer les réseaux de trafiquants, sources d'insécurité, qui s'établissent si facilement à la suite de migration de personnes.

**Sur le plan économique :** la lutte contre la pauvreté doit être au centre des préoccupations des gouvernants africains. Il est en effet question de pouvoir assurer aux populations des conditions de vie acceptables. Cela peut se traduire, à titre d'illustration, par le développement des activités rémunératrices capables d'occuper les jeunes, ceci étant possible grâce à une juste répartition des fruits de la croissance.

Ce n'est qu'avec de telles armes, politico-sécuritaires et économiques, que les gouvernements africains pourraient participer, aux côtés des Européens, à la lutte contre l'immigration clandestine dont les drames défraient toutes les chroniques et alimentent l'actualité internationale.

### **D'une approche répressive à une approche humaniste des politiques migratoires en Europe**

Au lieu de se contenter de renforcer la surveillance maritime et aérienne par l'augmentation des effectifs du Frontex <sup>(6)</sup>, l'UE doit mettre en place une véritable stratégie commune à l'ensemble de ses membres. Pour ce faire, elle doit soutenir les efforts de développement des pays africains. Cela peut se traduire, d'une part, par l'annulation de la dette des pays qui croupissent sous le poids de la pauvreté et dont les citoyens sont tentés de s'expatrier pour trouver mieux ailleurs. D'autre part, l'augmentation substantielle de l'aide réelle au développement permettrait à coup sûr aux États les moins avancés de contenir sur place leurs ressortissants. En bref, la solidarité contribuera à promouvoir une véritable intégration régionale favorisant la croissance économique et les opportunités d'emploi <sup>(7)</sup>.

Ainsi, pour l'auteure franco-sénégalaise Fatou Diomé, « Si on voulait sauver les gens dans l'Atlantique, dans la Méditerranée, on le ferait, parce que les moyens qu'on a mis pour Frontex, on aurait pu les utiliser pour sauver les gens », avant de conclure par une phrase reprise des milliers de fois sur les réseaux sociaux : « On sera riche ensemble ou on va se noyer tous ensemble » <sup>(8)</sup>.

### **La coopération comme solution durable**

Aucune solution n'intégrant pas tous les États, ceux d'Europe et d'Afrique, concernés par le phénomène, ne peut résoudre le problème de l'immigration clandestine de façon durable. En effet, le circuit emprunté par les immigrés, de leur pays au pays d'accueil, *via* le ou les pays de transit, impose des solutions concertées. Vu l'urgence de la question, les bons discours ne suffisent plus. Il faut améliorer la

(6) Agence de surveillance des frontières européennes.

(7) NOUR Youssef, *L'émigration clandestine et la coopération internationale* (mémoire), Université Sidi Mohammed ibn Abdellah de Fès, 2007

([www.memoireonline.com/01/08/867/m\\_1-emigration-clandestine-et-la-cooperation-internationale0.html](http://www.memoireonline.com/01/08/867/m_1-emigration-clandestine-et-la-cooperation-internationale0.html)).

(8) D'ALMEIDA Edmond, « Immigration : l'auteure franco-sénégalaise Fatou Diomé dénonce « l'hypocrisie » de l'Union européenne », *Jeune Afrique*, 28 avril 2015 ([www.jeuneafrique.com/](http://www.jeuneafrique.com/)).

L'immigration clandestine des Africains en Europe :  
échec des politiques migratoires ?

coopération économique et commerciale entre l'Europe et l'Afrique. Les politiques nationales, régionales africaines et européennes de lutte contre l'immigration clandestine doivent être complémentaires. Un soutien financier et logistique doit être accordé aux pays dont les capacités d'enrayer le phénomène sont faibles. En outre, des sanctions doivent être prises contre les pays qui ramèraient à contre-courant. La coopération devrait également s'orienter vers la prévention des conflits dans les pays d'origine des immigrés, ce qui influencerait sur les causes profondes des flux migratoires clandestins.

\*

\*\*

En somme, le mouvement des personnes, volontaire ou forcé, légal ou sans document, constitue aujourd'hui un processus complexe d'interrelations qui est l'objet des préoccupations des gouvernements. En effet, s'il est admis que l'immigration est un phénomène aussi vieux que le monde, les problèmes qu'elle génère, surtout lorsqu'elle est illégale, perdurent, faute de solutions appropriées, les Africains et les Européens évoluant en rangs dispersés.

La solution au problème de l'immigration clandestine des Africains en Europe repose donc sur des solutions globales. D'abord, chaque pays, africain ou européen, doit prendre des mesures internes adaptées et efficaces à la lutte contre le phénomène. Ensuite, ces mesures doivent être appuyées par un réel soutien européen aux efforts africains de développement et une coopération sans faille entre l'Europe et l'Afrique. Mais c'est par une coordination renforcée entre États-membres, soutenue et supportée par l'Union européenne, que des solutions nouvelles pourraient être avancées pour mieux lutter contre l'immigration clandestine.

Une action plus résolue pourrait être engagée avec les États côtiers riverains de la Méditerranée pour les inciter, voire les contraindre à prendre toute leur part dans la lutte contre l'immigration clandestine. Force est de reconnaître qu'ils font déjà de gros efforts en ce sens. Se pose alors la question des États défaillants comme la Libye.

Le défi à relever est considérable, d'où les réponses aux questions sont à prendre en compte :

- Comment l'Europe peut-elle se mobiliser, avec la communauté internationale pour éviter le drame qui pousse des familles entières à tout tenter pour assurer leur survie ?
- Comment l'Europe peut-elle être un relais politique et financier pour améliorer encore tout ce qui est déjà entrepris ?
- Comment l'Europe doit-il agir et coopérer pour empêcher ces transferts de population ?
- Comment expliquer en interne que cette immigration ne saurait être évitée dans le court terme, qu'elle exige une action résolue dans la durée, et comment en assumer le poids politique dans une période de regain des populismes et de difficultés économiques, sans remettre en cause la libre circulation et les Accords de Schengen qui, contrairement aux discours politiques, fonctionnent correctement ?



L'immigration clandestine des Africains en Europe :  
échec des politiques migratoires ?

Nous devons nous attendre à ce que la question migratoire gagne encore du terrain en politique. Puisse l'Europe y répondre avec intelligence en refusant les amalgames et les discours simplistes, en étant fidèle à ses valeurs, notamment en matière d'asile, mais en étant plus efficace.

D'où les problématiques de rayonnement des anciens empires coloniaux face aux bouleversements économiques actuelles, de la gestion du terrorisme et enfin de la solution à la surchauffe de la démographie africaine.



# Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

Fabien KUZNIAK

Colonel de l'Armée de l'air, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du  
Centre des hautes études militaires (CHEM).

## Pourquoi des alliances, des partenariats et des coopérations ?

### *La fin des illusions occidentales*

La France est la seule Nation à la fois membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU), membre fondateur de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan). Ce statut lui confère des responsabilités et des devoirs qu'elle assume par des positions politiques engagées, une diplomatie influente et des capacités militaires de premier plan. Ce statut unique, renforcé par des actes concrets au quotidien, traduit l'attachement profond du politique, du diplomate et du soldat au multilatéralisme, au respect du droit international et à la liberté des peuples. Deux tendances majeures menacent durablement ces équilibres :

- Les organisations internationales sont contestées dans leurs valeurs par le terrorisme islamique, dans leur crédibilité par des régimes autoritaires ayant recours à la force, dans leur fonctionnement par des États usant à l'envi de leur droit de retrait ou de *veto*, dans leur légitimité à mesure que l'influence des démocraties diminue.
- Les équilibres régionaux sont bouleversés par une Chine qui renforce ses attributs de puissance globale, par un continent africain en pleine explosion démographique, par une Europe hésitante face au *Brexit* et au défi migratoire, par une politique nord-américaine peu lisible à un moment où la Russie, l'Iran et la Corée du Nord développent des stratégies agressives d'État puissance.

La France doit continuer de défendre ses intérêts sur une planète dont la population s'accroît de plus de 80 millions d'habitants chaque année <sup>(1)</sup>, en assurant la protection de ses territoires et de ses zones économiques exclusives (ZEE), en luttant contre la prolifération nucléaire, en incarnant une approche respectueuse du droit et en luttant contre la multiplication des conflits armés dans un monde multipolaire imprévisible. Préserver sa souveraineté pose alors la question de son indépendance, de son autonomie stratégique et de sa liberté d'action.

(1) DESA (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), « Perspectives de la population mondiale 2017 » ([https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017\\_KeyFindings.pdf](https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017_KeyFindings.pdf)).

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

### **Souveraineté et alliances**

Dans un XXI<sup>e</sup> siècle mondialisé, conserver une totale souveraineté est devenu quelque peu conceptuel, même pour des géants comme les États-Unis et la Chine tant leurs relations économiques, industrielles et numériques sont interdépendantes. L'Europe en a conscience : « Sans nier la persistance de l'importance des États et du modèle westphalien, il faut reconnaître que la souveraineté est une question de degrés, une notion asymétrique qui dépend de la sphère de pouvoir dans laquelle elle s'exerce » <sup>(2)</sup>.

Dans la sphère de pouvoir de la défense et de la sécurité nationale, perdre sa souveraineté est une notion plus tangible, dès lors qu'une Nation n'est plus en mesure de contrôler ses espaces nationaux, d'analyser son environnement stratégique, de défendre de manière autonome ses intérêts ou de s'engager en conservant sa liberté de décision et d'action.

Une première réponse est apportée au niveau national. La *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale* 2017 et la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 soutiennent une dissuasion nucléaire à deux composantes, un modèle d'armées complet et équilibré, une base industrielle solide, une volonté forte de connaître et d'anticiper, d'innover et de saisir les technologies de rupture. Néanmoins, la capacité à s'engager dans la durée sur des théâtres transnationaux, le risque de décrochage face aux coûts des défis technologiques à relever et la multiplication des menaces aux frontières de l'Europe imposent de s'appuyer sur d'autres nations, d'optimiser les ressources individuelles par un effort coordonné.

Le président de la République en donne le cadre avec « une approche globale alliant sécurité, développement et diplomatie au service de la paix » <sup>(3)</sup> et le mode d'action : « c'est par les alliances et la coopération, par la combinaison des efforts que nous parviendrons à ramener la paix ». Cette stratégie s'appuie sur un jeu d'alliance, un engagement concerté des Nations qui ont les capacités d'agir et la volonté de le faire <sup>(4)</sup>, et dans le domaine capacitaire, sur une réflexion articulée autour de quatre niveaux de souveraineté : production nationale, coopération avec maintien des compétences en France, production en dépendance mutuelle, recours réversible au marché privé.

Il reste cependant à déterminer comment développer cette stratégie globale lors de la prochaine décennie, avec quelles Nations et quelles concessions sur la souveraineté ?

(2) VERCAUTEREN Pierre, LEFEBVRE Maxime et GREVI Giovanni, « Conférence sur l'Europe, réalités, limites, perspectives », Synthèse, partie 1, §3, Fondation Robert Schuman, 29 septembre 2016.

(3) « Préface » in DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, DICOd, octobre 2017, p. 6.

(4) MACRON Emmanuel, « Initiative pour l'Europe - Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique », Paris, 26 septembre 2017 ([www.elysee.fr/](http://www.elysee.fr/)).

## L'Alliance atlantique

### *Face au retour de la Russie-puissance, un réflexe historique, l'Otan*

Dans la culture britannique, l'Otan incarne la notion d'alliance. De fait, le Traité de l'Atlantique Nord a été signé par « un groupe de pays partageant des intérêts communs »<sup>(5)</sup>, unis par une mission fédératrice, la défense collective.

Depuis l'effondrement du bloc soviétique, une stratégie plus expéditionnaire a prévalu. En 2010, lors du Sommet de Lisbonne, les Alliés ont fait évoluer leur concept stratégique vers trois tâches fondamentales : la gestion de crise, la sécurité coopérative et la défense collective. Depuis 2014, le retour d'une « Russie-puissance », interventionniste et peu respectueuse du droit international, oriente désormais les réflexions alliées vers la défense collective, au fil des sommets des chefs d'État et de gouvernement :

- en 2014, à Newport (Pays de Galles), avec la validation d'un « Plan d'action réactivité » qui permet de réduire les délais d'engagement d'une force interalliée en Europe ;
- en 2016, à Varsovie (Pologne), par des mesures de réassurance, en réponse à la crise russo-ukrainienne, qui s'accompagnent de déploiements au sol de forces militaires aux frontières ;
- les 11 et 12 juillet 2018 à Bruxelles (Belgique), avec un renforcement probable de la structure permanente de commandement de l'Alliance et une réflexion sur de nouveaux états-majors permanents chargés notamment des mouvements logistiques en Europe et de la sécurité des flux maritimes en Atlantique Nord.

Cette évolution stratégique montre l'attachement d'une majorité d'Alliés à une posture plus défensive et dissuasive, articulée principalement autour de forces américaines, lesquelles restent à leurs yeux les véritables garanties de paix et de sécurité face aux velléités russes.

### *Des Nations européennes focalisées sur la force du lien transatlantique*

L'article 5 du Traité, en cas d'agression d'une partie, laisse le choix à chaque Nation alliée de prendre « telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée ». Depuis la modernisation des armées russes, le doute sur la vigueur d'une réaction militaire américaine en cas d'agression russe n'a cessé de grandir, notamment après les déclarations du président Obama sur la bascule stratégique des États-Unis vers l'Asie<sup>(6)</sup> et celles du candidat Trump sur l'obsolescence de l'Otan. Bien que remises en perspective depuis, ces déclarations incitent les Nations d'Europe centrale et de l'Est à demander plus de forces à leurs frontières, à l'instar des Forces de

(5) Traité de l'Atlantique Nord, Washington, 4 avril 1949, p. 1 : « déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit. » ([www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_17120.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_17120.htm)).

(6) DEPARTMENT OF DEFENSE, *Sustaining US Global Leadership: priorities for the 21st Century Defense*, janvier 2012 ([http://archive.defense.gov/news/Defense\\_Strategic\\_Guidance.pdf](http://archive.defense.gov/news/Defense_Strategic_Guidance.pdf)).

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

présence avancée renforcée (*eFP*) en Pologne et dans les pays Baltes ou les Forces de présence adaptée (*tFP*) dans la région de la mer Noire.

En obligeant l'éventuel assaillant à infliger le prix du sang aux États-Unis et à leurs alliés, ces Nations souhaitent abaisser le seuil de décision politique avant un engagement conventionnel majeur, voire nucléaire, en Europe. Le débat sur ce seuil nucléaire et sur sa crédibilité est ancien et dure depuis les années Eisenhower <sup>(7)</sup>. Il se nourrit aujourd'hui de nouveaux éléments, allant de la menace terroriste au déploiement permanent de missiles russes *Iskanders* à Kaliningrad <sup>(8)</sup>. La réaction des États-Unis à travers leur *Nuclear Posture Review* de janvier 2018, bien que plus mesurée sur les armements tactiques que certains médias ont pu l'analyser <sup>(9)</sup>, et l'intervention du président Poutine en mars devant la Douma sur les nouvelles armées stratégiques russes <sup>(10)</sup>, montrent que ce débat politique, conceptuel et stratégique reste au cœur des réflexions actuelles et des travaux prospectifs.

L'Otan reste donc l'organisation de référence en cas de conflit de haute intensité en Europe pour la majorité des Alliés, notamment le Royaume-Uni. Les interventions de la Première ministre, Theresa May, lors de la 54<sup>e</sup> Conférence sur la sécurité à Munich et devant la Chambre des communes <sup>(11)</sup>, confirment la place centrale que Londres continue d'attribuer à l'Alliance atlantique pour la défense de l'Europe.

### **Évolutions possibles pour la France**

Porter une vision complémentaire pour la défense de l'Europe ne devra pas remettre en question le rôle central de l'Alliance en cas de conflit, sous peine de discréditer toute initiative au sein de l'Union européenne. L'intérêt d'une France ambitieuse est d'encourager l'Alliance à conserver une capacité d'engagement dans les crises extérieures et de montrer sa solidarité pour la défense collective, avec deux objectifs internes : renforcer l'interopérabilité de ses forces armées et la compétitivité des industries françaises et européennes.

Cette expression de la solidarité française se démontre par une contribution nationale efficace et renforcée. Efficace avec plus de 20 % des ressources nationales consacrées à la recherche et à l'acquisition de matériels majeurs (*Barracuda*, *Rafale*, *Scorpion*...) et des capacités d'entrée en premier employées sur de nombreux théâtres d'opération. Renforcée avec un effort budgétaire en augmentation vers 2 % du PIB en 2025 et une modernisation constante des forces armées, lesquelles devront continuer de participer aux exercices et aux alertes de l'Otan malgré la pression des opérations en cours.

(7) Voir réflexions stratégiques françaises des généraux Ailleret, Beaufre, Gallois et Poirier des années 1950.

(8) OSBORNE Samuel, « Dalia Grybauskaitė: "Russia deploys nuclear-capable missiles to border with Poland and Lithuania" », *The Independent*, 7 février 2018 ([www.independent.co.uk/](http://www.independent.co.uk/)).

(9) MAÎTRE Emmanuelle, « SLBM de faible puissance : une option dangereuse ? Quelques points de vue », *Bulletin mensuel* n° 52, mars 2018, Observatoire de la Dissuasion ([www.frstrategie.org/](http://www.frstrategie.org/)).

(10) GIRARD Renaud, « Néfaste reprise de la course aux armements », *Le Figaro*, 5 mars 2018.

(11) MAY Theresa, « Statement on Relations with Russia », Chambre des communes, Londres, 26 mars 2018 ([www.gov.uk/government/speeches/pm-commons-statement-on-national-security-and-russia-26-march-2018](http://www.gov.uk/government/speeches/pm-commons-statement-on-national-security-and-russia-26-march-2018)).

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

Cette solidarité s'exprime de manière plus spécifique dans la dissuasion nucléaire, avec une contribution française indépendante et complémentaire. Les tensions avec certains alliés contestant la pertinence du caractère nucléaire de l'Alliance <sup>(12)</sup> ont disparu depuis l'agression de la Crimée. Le 7 juillet 2017 à New York, tous les membres de l'Otan ont boycotté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires voté par l'Assemblée générale des Nations unies. Le Secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg, a rappelé en février qu'« un monde où la Russie, la Chine et la Corée du Nord ont des armes nucléaires mais pas l'Otan, n'est pas un monde plus sûr » <sup>(13)</sup>.

Maintenir la cohésion des Alliés autour de la dissuasion est essentiel. Par un partage plus large de la culture nucléaire française et des réflexions associées, les représentants français pourraient orienter plus efficacement le dialogue sur les menaces et participer aux réflexions de certaines Nations, comme la Belgique et l'Allemagne, sur le renouvellement de leur composante nucléaire aéroportée <sup>(14)</sup>. De tels gestes envers l'Otan renforcent l'influence de la France vers ses Alliés et crédibiliseraient son discours dans l'UE.

Il serait en effet naïf de considérer que les Alliés n'ont aucune critique à notre rencontre : refus de siéger au groupe de planification nucléaire (NPG), nombre réduit de Français affectés dans la structure permanente, alliés anglo-saxons exerçant seuls les responsabilités de Nation-cadre pour les mesures de réassurance, peu de participation française dans les opérations actuelles de l'Otan, volonté de développer une autonomie stratégique européenne. Néanmoins, ces critiques masquent aussi une stratégie d'influence et de compétition féroce entre les Alliés.

### **Renforcer l'interopérabilité et la compétitivité industrielle**

Cette compétition féroce s'exprime lors des réflexions sur la capacité des armées alliées à travailler ensemble, l'interopérabilité. Au-delà des structures, des doctrines et des exercices communs, les rapports de force s'intensifient autour des normes et des achats capacitaires qui portent nombre d'enjeux de souveraineté pour la France et l'Europe.

L'achat de chasseurs *F-35* ou de systèmes antimissiles *Patriot* traduit la volonté de plusieurs Nations d'acheter américain pour renforcer leur sécurité mais aussi leurs liens avec Washington. Au-delà des interrogations sur les budgets et le soutien associé, ces achats lancent un défi aux industries européennes, celui de développer des capacités en mesure de se connecter à haut débit sous peine d'être déclassées sur les futurs marchés d'exportation.

(12) OBAMA Barack, « Remarks », Prague, 5 avril 2009 (<https://obamawhitehouse.archives.gov/>). Son intervention sur « rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires » a longtemps servi d'argument contre la dissuasion.

(13) STOLTENBERG Jens, « Remarks at the Opening Session », Conférence de sécurité de Munich, §13, 16 février 2018 ([www.nato.int/cps/en/natohq/opinions\\_152209.htm](http://www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_152209.htm)).

(14) Les chasseurs General Dynamics *F-16* (conçus à la fin des années 1970) et Panavia *Tornado* (début des années 1980) sont en fin de vie, comme la bombe nucléaire américaine *B61* (années 1960) qu'ils emportent.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

L'agence en charge de ces réseaux, la *NATO Communications and Information Agency (NCIA)*, dispose d'un budget annuel supérieur au milliard d'euros. Clef de voute de l'interopérabilité et de l'efficacité des forces alliées, les réseaux qu'elle soutient devront évoluer face à l'arrivée des capacités de 5<sup>e</sup> génération. Transposer les architectures réseaux développées par les industriels américains pour ces systèmes d'armes équivaldrait à subir, lors des prochaines décennies, un véritable *diktat* normatif sur les industries en Europe et un retard dans les réflexions associées de cybergdéfense. La donnée est devenue la ressource stratégique. L'Europe doit réagir et participer à la définition des normes réseaux de ces systèmes de combat interconnectés.

### **Un effort dans l'Otan pour renforcer l'ambition française pour l'Europe**

Participer aux travaux prospectifs dans l'Otan est donc une priorité car ils portent pour l'Europe des enjeux d'efficacité opérationnelle et de souveraineté industrielle. C'est le sens de l'initiative portée par le Commandant suprême allié pour la transformation (*SACT*) pour créer un réseau ouvert fédérant les informations produites par l'ensemble des capacités alliées. Ce *Federated Mission Networking (FMN)* vise à renforcer l'interopérabilité transatlantique en permettant aux futurs systèmes européens et américains de se connecter à un réseau global grâce à des interfaces normalisées et inclusives.

De tels projets renforcent les liens transatlantiques et favorisent un meilleur partage du fardeau. Ils n'interdisent pas de porter une ambition pour l'Europe comme le Premier ministre français, Édouard Philippe, le soulignait lors de la Conférence de sécurité à Munich : « Une Otan forte, c'est une Europe de la défense plus affermie, de même qu'une Union européenne responsable, c'est un atout pour une alliance militaire comme l'Otan »<sup>(15)</sup>.

Le défi reste ici de démontrer aux Alliés comment une Europe de la défense n'entraînera pas d'affaiblissement du lien transatlantique ou de duplications avec l'Alliance.

## **Une Europe souveraine, unie, démocratique**

### **Le contexte géopolitique impose d'agir**

L'Union européenne, projet de paix et de sécurité né de la volonté de réconciliation des peuples européens, est bâtie autour d'intérêts communs. Elle s'appuie sur un champ de responsabilités plus large que celui de l'Otan, avec des compétences exclusives dans le domaine économique et monétaire ou partagées dans le domaine de la justice, du développement et de l'aide humanitaire. La Politique étrangère et de sécurité commune (Pesc), lancée à Maastricht en 1992, s'est renforcée à Lisbonne en 2007 : une « Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) assure à l'Union une capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires »<sup>(16)</sup>.

(15) PHILIPPE Édouard, « Discours du Premier ministre », 54<sup>e</sup> édition de la Conférence sur la sécurité de Munich, 17 février 2018 ([www.gouvernement.fr/](http://www.gouvernement.fr/)).

(16) Sommet de Lisbonne, Traité de l'Union européenne, Titre V, art. 42 à 46, JO de l'UE, 30 mars 2010.



## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

Néanmoins, les succès de terrain furent rares, à quelques exceptions près comme l'opération de lutte contre l'insécurité et la piraterie dans le golfe d'Aden et l'océan Indien. *Atalanta* a démontré que l'UE pouvait développer une approche globale efficace à condition que les intérêts nationaux convergent. Au défi de rechercher le consensus en opérations s'ajoutent les problématiques internes, comme la montée des populismes, le contrôle des déficits budgétaires, les conséquences du *Brexit*, l'appétence des Nations d'Europe centrale pour un retour vers leurs racines historiques et religieuses, les élections en Allemagne et en Italie.

### ***Une dynamique positive au sein de l'Union avec des caractéristiques inédites***

Si les divergences restent profondes, le temps du déni semble révolu face aux défis actuels et l'effet *BTP* pour *Brexit*-Trump-Poutine<sup>(17)</sup>. La PSDC et la Coopération structurée permanente (CSP) sont véritablement lancées le 28 juin 2016 : un processus vertueux s'enclenche lorsque la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Federica Mogherini présente une Stratégie globale pour l'Union regroupant un Plan d'implémentation pour le développement capacitaire (*EUGS-IP*) et un Plan d'action européen pour la défense (*EDAP*). L'*EDAP* est approuvé au Conseil du 13 décembre 2016, renforcé par l'approbation de trois priorités stratégiques et de quatre outils dédiés, « parce que l'Europe vaut bien une défense »<sup>(18)</sup>.

Le 7 juin 2017, un Fonds européen de développement (FED) est proposé par la Commission avec deux volets juridiquement distincts mais complémentaires. Le premier, doté de 250 millions d'euros pour la période 2018-2019, soutiendra la recherche, avec un objectif de 500 M€ par an après 2020. Le second, doté de 500 M€ pour la période 2019-2020, soutiendra le développement capacitaire, avec un objectif d'un milliard d'euros par an à partir de 2021. Ces ressources atteindraient ainsi la somme de 1,5 Md € par an à partir de 2021<sup>(19)</sup>.

Ce financement marque une rupture. En se fondant sur l'article 173 du Traité de Lisbonne pour « veiller à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de l'Union soient assurées », la Commission et les États-membres réussissent à dépasser le blocage historique de l'article 41.2 du Traité de l'UE excluant les dépenses à caractère militaire. Cette rupture n'est pas sans rappeler le financement des premiers projets de l'Agence spatiale européenne (ESA) par l'UE en 2004 (projets Galileo puis GMES) en dépit des enjeux associés de souveraineté. En 2017, le budget de l'ESA atteignait 5,75 Mds € soutenu par 22 États-membres et l'UE.

(17) BILD T Carl, « Can Europe sustain the Macron Moment? », *Project Syndicate*, 13 décembre 2017.

Voir aussi KAUFFMAN Sylvie, « "L'Europe est de retour, elle a une vision... Mais qu'est-ce qu'une vision sans les capacités de la mettre en œuvre ?" », *Le Monde*, 30 janvier 2018.

(18) Voir DUMOULIN André et GROS-VERHEYDE Nicolas, *La politique européenne de sécurité et de défense commune – « Parce que l'Europe vaut bien une défense »*, Éditions du Villard, 2017, 490 pages.

(19) Sous réserve que le Parlement le confirme lors de son vote du cadre financier pluriannuel 2021-2027.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

### **Du financement de la compétitivité et de l'innovation à une véritable politique industrielle**

Ce processus porte en germe l'établissement d'une véritable base industrielle et technologique de défense européenne, sous réserve de réussir à favoriser des rapprochements et non de multiplier en Europe des niches industrielles non concurrentielles au niveau mondial. Il permet de soutenir les coopérations capacitaires à hauteur de 20 %, avec 10 % de plus pour celles qui respecteraient les critères d'une CSP inclusive <sup>(20)</sup>.

Cette dynamique, encore balbutiante, s'est révélée suffisamment attractive pour encourager la Première ministre britannique à montrer un attachement soudain à l'Europe de la défense : « le Royaume-Uni veut développer une relation future avec le Fonds européen de développement et l'Agence européenne de défense » <sup>(21)</sup>. Le Secrétaire général de l'Otan se montre plus incisif encore, appelant à ouvrir la CSP, donc le FED, aux pays non-membres.

Ces interventions politiques externes doivent inciter l'UE à délimiter précisément les périmètres de ses actions, sans naïveté quant aux batailles économiques et d'influence. Le choix de l'avion ravitailleur Boeing *KC-46* par les États-Unis au détriment de son concurrent européen Airbus *A330 MRTT*, montre que d'autres acteurs n'hésitent pas à faire le choix d'un protectionnisme assumé. Mais est-ce la voie à suivre pour l'UE ?

### **L'avenir des relations de l'UE et de la France avec ses partenaires de défense**

L'enjeu est de définir comment les institutions européennes pourront utiliser les ressources du FED. C'est l'objet des négociations du printemps 2018 sur le Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (*EDIDP*).

Le premier objectif sera de définir ce qu'est une « coopération industrielle européenne » et d'attribuer avec discernement les ressources communes aux industries européennes. De nombreux membres de l'UE disposent d'industries transnationales, parfois dépendantes d'États tiers. La Suède, membre de l'UE mais pas de l'Otan, est dotée d'une industrie tournée vers le Royaume-Uni et les États-Unis. La Norvège, membre de l'Otan mais pas de l'UE, souhaiterait continuer de coopérer comme elle le fait dans le secteur spatial. La relation défense du Royaume-Uni avec l'UE sera l'une des clefs des négociations sur le *Brexit*, avec un intérêt particulier pour Paris qui a établi des relations stratégiques avec Londres, notamment dans le domaine industriel avec des entreprises comme « One-MBDA » <sup>(22)</sup>.

Un juste équilibre devra donc être trouvé sous peine de briser durablement la dynamique actuelle. Le Parlement européen a donné une première réponse en votant un texte <sup>(23)</sup> intégrant de nombreux garde-fous pour que les aides du FED soient bien

(20) Les 28 membres de l'UE à l'exception du Royaume-Uni, du Danemark et de Malte.

(21) MAY Theresa, « Speech », Munich Security Conference, 17 février 2018 ([www.gov.uk/government/speeches/pm-speech-at-munich-security-conference-17-february-2018](http://www.gov.uk/government/speeches/pm-speech-at-munich-security-conference-17-february-2018)).

(22) Rapprochement des filiales françaises et anglaises de MBDA autour de missiles communs.

(23) COMMISSION DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE, « Budget 2019-2020 », approuvé le 23 février 2018.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

fléchées vers des industries européennes (au moins trois États-membres distincts) et non vers des filiales de groupes étrangers implantés en Europe.

Le deuxième objectif sera de favoriser des coopérations efficaces, ce qui impose de réduire le nombre des acteurs et de faire converger les besoins opérationnels initiaux pour dégager des économies d'échelle. Le PDG de Dassault Aviation, Éric Trappier, croit « à la coopération européenne à condition de désigner l'entreprise la plus compétente comme architecte avant un partage des tâches entre les différents corps de métiers »<sup>(24)</sup>.

Cette vision industrielle a déjà été appliquée avec succès en Europe. Les États-Unis ont défini l'architecture du programme *F-35* en interne avant de l'ouvrir à des participations alliées dans le monde, obtenant des Nations européennes près de 8 Mds \$. Les projets franco-allemands pourraient offrir les mêmes opportunités, avec un financement du FED. Le couple franco-allemand devra faire front pour que la Commission et le Parlement ne soutiennent pas un éclatement des participations industrielles mais favorisent les membres qui investissent.

### **Les tensions récurrentes autour de la stratégie globale de l'UE**

La complémentarité entre l'Otan et l'UE est recherchée par les Nations européennes et les États-Unis. Le Secrétaire général de l'Otan ainsi que les présidents du Conseil et de la Commission européenne l'ont rappelé à Varsovie lors du Sommet de l'Otan, le 8 juillet 2016 ; 76 actions de coopération et 11 domaines stratégiques ont été approuvés depuis.

Si ces projets restent d'une ambition modérée, ils démontrent une volonté de répondre aux besoins opérationnels communs, à l'instar des mouvements logistiques en Europe, et capacitaires, en s'appuyant sur les documents de référence de chaque organisation : le *Livre bleu pour l'Otan* et la *CARD*<sup>(25)</sup> pour l'UE. Les critiques exprimées contre des initiatives de l'UE qui dupliqueraient les initiatives de l'Otan restent du registre de la rhétorique, d'autant plus que les capacités ainsi développées appartiendront *in fine* aux Nations. C'est l'un des « onze mythes développés contre l'UE, mythe qui ne fait que brider les ambitions »<sup>(26)</sup>.

Le troisième objectif sera donc de briser ce mythe de la duplication avec l'Otan tout en renforçant la finalité opérationnelle et industrielle des coopérations européennes. Les lois institutionnelles et nationales ne devront pour cela ni limiter les engagements opérationnels des partenaires, ni contraindre l'évolution de ces matériels, ni en limiter les exportations. Il faudra aussi résister aux pressions politiques de puissances extérieures peu enclines à l'émergence d'industries plus concurrentielles.

(24) BAUER Anne, TRÉVIDIC Bruno et BARRÉ Nicolas, « Éric Trappier, Dassault Aviation : "L'Europe doit s'organiser pour exercer sa puissance" », *Les Échos*, 15 mars 2018 ([www.lesechos.fr/](http://www.lesechos.fr/)).

(25) La *Revue annuelle coordonnée de Défense* s'appuie sur le *Livre bleu* validé à 29 membres par l'Otan.

(26) DUMOULIN André et GROS-VERHEYDE Nicolas, *op. cit.*, p. 15.

### **Une dynamique positive avec un rôle moteur pour la France**

L'ambition française devra donc allier coopérations industrielle, opérationnelle et culturelle. En cohérence avec la CSP et le FED, le président de la République propose, dans son discours devant la Sorbonne, « une capacité d'action européenne autonome et le développement d'une culture stratégique commune pour la prochaine décennie ».

Cette ambition, comme quatrième objectif, devra être portée par la France. Pour développer une culture stratégique partagée, l'Initiative européenne d'intervention (IEI) est un premier jalon. Elle vise à rassembler les nations européennes volontaires et capables afin de faciliter un engagement en opérations à la carte, en dehors de l'Otan ou de l'UE le cas échéant.

Convaincre l'Allemagne imposera de détailler le lien avec l'UE et de respecter l'esprit du contrat de coalition *CDU-CSU-SPD* <sup>(27)</sup>, lequel insiste moins sur l'intervention armée que sur l'assistance humanitaire, le développement et la prévention des crises. Un accueil favorable du Royaume-Uni sera également un objectif en soi, en raison de la relation stratégique établie entre Londres et Paris *via* le Traité de Lancaster House. L'IEI n'est pas une initiative dans l'UE, ce qui en facilite l'augure. Il restera à rassembler d'autres Nations européennes comme l'Espagne et l'Italie pour une analyse partagée des menaces au Sud, ou le Danemark et l'Estonie, pour mieux échanger autour de la Russie. D'excellentes relations devront également être entretenues avec les États-Unis, l'objectif de l'IEI étant de pouvoir agir face à un défi européen et non de s'opposer à un allié qui partage des valeurs communes.

Un plus large partage de la culture militaire française devra être accepté pour parvenir « à sortir de la contradiction majeure entre l'autonomie stratégique de la France revendiquée, et l'idée que son salut est en même temps dans la coopération avec ses voisins européens » <sup>(28)</sup>.

Les moyens français dédiés à la fonction stratégique « connaissance et anticipation » n'ont que peu d'égal en Europe. Le renseignement est pour une Nation un atout de puissance qui s'échange plutôt que se partage. Créer une académie du renseignement ou, *a minima*, organiser des réunions interalliées d'évaluation des menaces imposera de partager les productions des armées françaises sans garantie de retour mais permettra ainsi de développer une culture du renseignement enrichie des sensibilités de chacun.

Certains alliés ne développent leurs plans stratégiques qu'à travers les structures de l'Otan, lesquelles restent largement alimentées par des informations produites et triées par les *Five Eyes* <sup>(29)</sup>. La culture d'anticipation et de planification française pourrait être partagée, notamment sur des sujets externes à l'Otan, afin de permettre

(27) Union chrétienne-démocrate (CDU), Union chrétienne-sociale (CSU) et le Parti social-démocrate (SPD).

(28) ALOMAR Bruno, « *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, une occasion manquée ? », *RDN* n° 805 (« Les enjeux de la *Revue stratégique* »), décembre 2017, p. 34-38.

(29) Coopération supranationale sur le renseignement, rassemblant les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, à l'origine du système d'écoute *Echelon*, excluant tout partage avec un tiers.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

aux membres de l'IEI de mieux appréhender les enjeux pour l'Europe et les conséquences d'un engagement armé.

La création d'une force d'intervention est l'étape ultime et devrait conserver une géométrie variable. En effet, les récents engagements armés démontrent qu'avant un engagement de l'Otan ou de l'UE, ce sont bien les Nations qui décident souverainement de s'engager dans un conflit, par le biais de coalitions de circonstance comme en Afghanistan, en Libye ou au Levant. Ce constat doit guider les réflexions de la France sur ses alliances, ses partenariats et ses coopérations à l'échelle mondiale.

### **Préparer l'imprévisible**

#### ***Rechercher une convergence transrégionale***

Les défis migratoires, les menaces cyber et terroristes, les dénis d'accès, le contrôle de l'Espace ou la guerre informationnelle ne trouvent pas de réponses dans des structures figées géographiquement mais dans un réseau d'alliances correspondant à des réalités humaines, économiques, culturelles et politiques. Parce que 67 millions de Français ne peuvent être présents en permanence dans toutes les zones de tension et de conflit, disposer d'un dispositif flexible et réversible de coopérations est indispensable pour une Nation dont les territoires et les accords de défense s'étendent à l'échelle mondiale.

Un tel dispositif demande de s'appuyer sur un réseau de positions stratégiques et disposer de partenaires nombreux. L'intérêt de la France, de ses alliés, est aussi d'éviter que certaines Nations ne deviennent des États faillis. Cette réflexion impose d'identifier lesquelles et de définir la manière de prévenir ce risque par un soutien visible (Mali) ou discret, selon une approche nationale (Tchad) ou collective (Irak). La pérennité des installations provisoires bâties au Sahel comme au Levant (Jordanie, Niger, Irak...) ne se réduit pas à une simple question d'efficacité opérationnelle mais porte bien une vision politique et économique.

La décennie précédente fut celle du développement d'approches transfrontalières, notamment dans la lutte contre la menace terroriste au Sahel et au Levant. Lors de la prochaine décennie, pour espérer vaincre des menaces qui prospèrent grâce aux faiblesses des sociétés humaines, une meilleure coordination globale des actions en matière de Défense et sécurité, de Développement et de Diplomatie est nécessaire, une véritable stratégie des 3D<sup>(30)</sup>.

#### ***Une première application dans le voisinage proche : l'Afrique, le Proche et Moyen-Orient***

En termes de défense, les armées ont développé une posture flexible autour de points d'appuis selon une logique transrégionale. Pour l'Afrique, les Éléments français au Sénégal et au Gabon soutiennent des Pôles opérationnels de coopération (POC) qui

(30) MACRON Emmanuel, « Discours du président de la République à l'ouverture de la conférence des Ambassadeurs », Palais de l'Élysée, Paris, 29 août 2017 ([www.elysee.fr/](http://www.elysee.fr/)).

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

visent à accompagner les États africains dans le renforcement de leur sécurité collective. Les contingents du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) bénéficient aujourd'hui de leur soutien pour renforcer leurs compétences et assurer la sécurité selon une approche transfrontalière. Un POC a également été créé en Irak afin de former les forces de sécurité locales. Par ailleurs, les Bases opérationnelles avancées (BOA) en Côte d'Ivoire, à Djibouti et aux Émirats arabes unis (EAU), offrent de précieux points d'appui sur les façades de ces régions et permettent de soutenir des points d'appui « temporaires » comme les bases aériennes projetées au Niger et en Jordanie.

En termes de développement, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a lancé le 8 février 2018 « une nouvelle politique partenariale qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier celle du continent africain »<sup>(31)</sup>. Cette politique doit optimiser l'effort national annoncé par le Président en matière de développement, avec un objectif de 0,55 % du PIB en 2022. L'Agence française pour le développement (AFD) y joue un rôle clef, en favorisant la coordination avec les Organisations de la société civiles (OSC). Un Cadre d'intervention transversal (CIT 2018-2023) est à l'étude entre les parties pour arrêter une stratégie d'ensemble.

En termes de diplomatie, chaque ambassadeur assume la plénitude des pouvoirs à son poste. Il est responsable de tout ce qui intéresse la France dans le pays où il est nommé. L'approche régionale est définie à Paris, avec l'éclairage d'envoyés spéciaux à l'image de l'ambassadeur-envoyé spécial pour le Sahel.

Chaque levier d'influence est donc actionné selon une stratégie très élaborée mais avec des applications faiblement coordonnées au sein de zones immenses. Le défi de la prochaine décennie sera de mettre en place une stratégie intégrée afin de concentrer les ressources sur des zones clefs et restaurer quasi simultanément la justice, l'éducation et la sécurité. « L'espèce humaine n'a pas été sauvée par la loi de l'offre et de la demande mais par l'humanisme »<sup>(32)</sup>. Cela impose que les organisations humanitaires, les enseignants, les pressions politiques s'exercent de manière coordonnée sur une même zone peu après leur sécurisation par les forces armées, de préférence locales. Ce bouleversement des mentalités civiles, humanitaires et militaires semble aujourd'hui possible sur des théâtres où le terrorisme ne fait pas de différence entre les différents acteurs de terrain.

### **Le défi démographique et migratoire**

Dans les douze prochaines années, la population mondiale augmentera d'un milliard d'individus dont la moitié en Afrique (+ 40 %) <sup>(33)</sup>. La population africaine pourrait doubler en 2050 pour atteindre 2,5 Mds d'êtres humains. Au Proche-Orient, les affrontements entre Sunnites et Chiites, sur fond de tensions entre l'Arabie saoudite

(31) Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), « Relevé de conclusions » 8 février 2018 ([www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/)).

(32) HARIRI Yuval Noah, « L'Alliance moderne », *Homo Deus, une brève histoire de l'avenir*, Albin Michel, 2017 (publication originale en hébreu en 2015), p. 241.

(33) DESA, *op. cit.*, p. 2.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

et l'Iran, pourraient continuer de menacer durablement les populations civiles lors de la prochaine décennie. Ces hypothèses, synonymes d'immigration et d'insécurité aux portes de l'Europe, posent la question de l'identification des futurs partenaires de la France et de l'application de cette stratégie « 3D ».

- Un premier objectif sera de réussir à coordonner les efforts français et européens au Sahel, notamment humanitaires, sécuritaires et de gouvernance sur des zones choisies afin que les populations puissent prospérer en sécurité et dans la durée. L'engagement récent de nombreuses Nations européennes au Sahel – Allemagne, Espagne, Royaume-Uni ou Estonie – marque un tournant pour l'Europe et offre l'occasion de partager les appréciations de situation et de briser l'image d'une France jalouse de son pré carré.

- Un deuxième objectif sera de renforcer les effets obtenus au Sahel par une manœuvre similaire vers les pays du Sud de la Méditerranée. Les incompréhensions franco-italiennes sur la Libye et le retour de l'influence égyptienne, l'avenir de l'Algérie *post*-Bouteflika et la force des relations avec le Maroc, la Tunisie face au terrorisme, sont autant de facteurs à intégrer dans une vision européenne qui devra dépasser un meilleur contrôle des approches maritimes.

- Un troisième objectif sera de rester en mesure d'intervenir en cas de surprise stratégique. L'instabilité croissante en République centrafricaine, l'explosion démographique de la République démocratique du Congo, les problématiques sécuritaires dans les Balkans pourraient entraîner l'intervention des Nations européennes. Au-delà de l'engagement militaire, ces perspectives imposent de réfléchir, entre partenaires et alliés, aux actions politique, juridique et économique à conduire en parallèle. Ces réflexions pourraient d'ailleurs être menées dans le cadre des travaux sur l'autonomie stratégique européenne.

Au Proche et Moyen-Orient, une telle intervention invitera à rechercher une coalition de circonstance plus large encore, incluant vraisemblablement les États-Unis, tant les forces militaires et les antagonismes en présence sont importants. Dans cette région, le levier défense doit pouvoir céder le pas à celui de la diplomatie pour apaiser les rivalités. Ce levier diplomatique continue de s'exercer nationalement ou par une convergence des positions européennes et/ou américaines et devra à l'avenir rechercher un retour vers le droit international et un bon fonctionnement des institutions de l'ONU.

Réussir à coordonner ces trois leviers est un premier pas, indispensable, même s'il faut aussi prendre les autres domaines en considération, l'économie, le champ des perceptions, la justice... « Les stratèges du futur seront ceux qui sauront au mieux étudier, maîtriser et combiner les différents domaines à disposition »<sup>(34)</sup>.

---

(34) LIANG Qiao et XIANGI Wang, *La guerre hors limite*, Payot et Rivages, 2003, p. 240-244.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

### **Le défi des États-puissance et des dénis d'accès**

La sécurisation des détroits reliant l'océan Indien à la Méditerranée et des espaces aériens associés permet à l'Europe, au Proche-Orient et à l'Asie de commercer. Les attaques contre des navires au large du Yémen, la multiplication des systèmes anti-aériens d'origines russes en Iran, l'imprévisibilité du gouvernement en Turquie, sont autant de signaux menaçant la liberté de mouvement dans les détroits comme dans les cieux. À cela s'ajoute la volonté de la Chine de renforcer ses attributs de puissance globale en renforçant ses positions stratégiques jusqu'en mer Rouge, entraînant le réarmement des Nations riveraines. En 2016, la zone Asie-Océanie a réalisé plus de dépenses militaires que l'Europe (450 Mds \$ contre 334 Mds \$) et affiche la plus forte progression au monde avec une hausse de 4,6 %<sup>(35)</sup>.

Si les États-Unis disposent d'un maillage d'alliances au plus près de la Chine<sup>(36)</sup>, la France jouit elle aussi de son propre arc d'influence. Elle s'appuie sur des forces prépositionnées aux EAU et à Djibouti, ainsi que sur des forces de souveraineté allant de Mayotte à Wallis-et-Futuna, en passant par La Réunion, Saint-Paul, la Nouvelle-Calédonie... À cet arc de territoires français et de bases militaires s'ajoute celui des partenaires stratégiques<sup>(37)</sup>, dont plusieurs d'entre eux utilisent du matériel de guerre français. En superposant la carte des territoires à celle des partenariats, un arc de sécurité et de coopérations se forme alors, non loin du « collier de perles »<sup>(38)</sup> et des Nouvelles routes de la soie chinoises.

Cette simple constatation géostratégique permet de comprendre pourquoi la France est une Nation du Pacifique reconnue, avec un rôle croissant de Paris en termes de dialogue et de sécurité dans cette région du monde<sup>(39)</sup>. À ce renforcement du dialogue politique, diplomatique et économique s'ajoute bien celui de la coopération technologique (Singapour) et de défense. Les convergences opérationnelles et logistiques autour des avions *A400M* (Malaisie, Indonésie), *A330 MRTT* (Australie), *Rafale* (Inde, Qatar) et sous-marins *Shortfin-Barracuda* (Australie), doivent encourager Paris à penser « maillage de sécurité et de défense » au profit d'une zone qui rassemble 83 % des zones économiques exclusives et 30 % des exportations d'armement français.

La multiplication de ces partenariats et des tensions régionales amène également la France à prendre des positions plus marquées. L'accord de coopération logistique franco-indien de mars 2018<sup>(40)</sup> pourra être lu par la Chine comme un soutien au « corridor de la croissance » lancé en 2017 par le président Modi, projet concurrent des

(35) STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUTE, « Dépenses militaires et armements, 2016 », *SIPRI Year Book 2017*, part. 3 ([www.sipri.org/sites/default/files/2017-09/yb17-summary\\_fr.pdf](http://www.sipri.org/sites/default/files/2017-09/yb17-summary_fr.pdf)).

(36) Présence militaire au Japon, en Corée du Sud, aux Philippines, à Guam, en Malaisie et en Thaïlande.

(37) Japon 2015, Chine 1997, Inde 1998, Indonésie 2011, Australie 2012, Singapour 2012, Vietnam 2013.

(38) Expression matérialisant le réseau de bases militaires et logistiques chinoises bâties de la mer de Chine au Moyen-Orient notamment en Birmanie, au Bangladesh, au Pakistan, en Thaïlande et au Sri Lanka...

(39) Participation à 15 enceintes de dialogue. Au niveau politico-militaire avec le *Shangri-La Dialogue* et la réunion des ministres de la Défense du Pacifique Sud. À diverses organisations régionales dont le *QUAD (Quadrilateral Defence Coordination Group)* qui regroupe les États-Unis, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

(40) MACRON Emmanuel et MODI Narendra, « Déclaration conjointe », Élysée, 11 mars 2018 ([www.elysee.fr/](http://www.elysee.fr/)). Voir aussi DJAMSHIDI Ava, « Idylle franco-indienne pour contrer la Chine », *Le Parisien*, 11 mars 2018 ([www.leparisien.fr/](http://www.leparisien.fr/)). Les parties s'engagent à faciliter l'accès de leurs installations maritimes dans la région à leurs navires respectifs.



## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

Nouvelles routes de la soie chinoises. Ces initiatives restent toutefois modérées face à la stratégie de poldérisation des îlots en mer de Chine menée par Pékin ou à l'accroissement exponentiel du tonnage de sa marine militaire.

« En Asie, la mémoire des années 1940 est brûlante. Aucun traité n'a été signé entre la Russie et le Japon, pas plus qu'entre les deux Corée, ou entre l'Inde et le Pakistan. L'unification chinoise est inachevée » <sup>(41)</sup>.

Pour que les équilibres ne soient pas bouleversés en Asie-Pacifique, les Nations occidentales devront se garder de trop perturber un paysage géopolitique morcelé aux tensions sous-jacentes, en évitant particulièrement de rapprocher Pékin de Moscou tandis que les tensions à l'Ouest augmentent. À l'opposé, rétablir le dialogue dans les différentes instances internationales pour un retour du droit dans cette région doit rester un objectif primordial pour toute démocratie ou partenaire qui souhaite éviter l'avènement des régimes autoritaires.

\*

\*\*

Pour rester fidèle à ses engagements au sein de l'Alliance atlantique, la France devra résoudre l'équation entre un engagement réaffirmé au profit de la défense collective et l'exercice de ses responsabilités en opérations. Le profond attachement des Alliés à l'Otan appelle à mieux souligner l'apport des armées et de la dissuasion nucléaire françaises à l'effort général, sans naïveté quant aux combats industriels, lesquels se renforceraient encore. Les fortes tensions actuelles avec la Russie pourraient engendrer le retour des Alliés vers une posture défensive, synonyme d'enfermement de la pensée stratégique européenne.

Pour garder un rôle moteur et réussir une refondation de l'Union européenne, la France pourra s'appuyer sur les engagements récents des nations européennes en Afrique, la dynamique capacitaire vertueuse soutenue par les institutions et les convergences naissantes avec l'Allemagne en termes de sécurité et de défense. Elle devra pour cela accepter de partager ses atouts nationaux avec des Nations « capables et volontaires » afin de favoriser une analyse partagée des menaces et anticiper ensemble sur les crises futures. Après le renouvellement prochain de nombreux membres de la Commission et du Parlement, l'UE sera en mesure de conduire ou de refuser les propositions actuelles, notamment grâce au vote du cadre financier *post-2020*.

Le développement d'un réseau d'alliés et de partenaires stratégiques, de l'Afrique au Pacifique, sera un démultiplicateur d'effets des différentes approches trans-régionales soutenues par la France. Ces approches, plus intégrées, soutiendront aussi des Nations fragilisées afin de ne pas fournir de prise aux régimes autoritaires ou aux groupes terroristes.

Cette volonté de fédérer les consciences, les énergies positives et les outils de notre avenir permet de dépasser les intérêts égoïstes et de s'intéresser à de nouvelles

---

(41) TERTRAIS Bruno, *La revanche de l'histoire*, Odile Jacob, 2017, 144 pages.

## Quelles alliances, partenariats et coopérations pour une France souveraine ?

réflexions porteuses d'enjeux à l'échelle de la planète. L'ère des conflits humains est-elle menacée par l'avènement de l'intelligence artificielle ? De l'intelligence ou de la conscience, laquelle est la plus précieuse dans un monde où la « religion du *Big Data* » prospère et tend à nous faire croire que les organismes vivants ne sont qu'algorithmes qui nous connaissent mieux que nous-même<sup>(42)</sup> ? Dès lors, les alliances garderont-elles un sens ou assisterons-nous à un retour en force des institutions internationales pour définir un monde transhumaniste dans lequel le droit de la guerre prendra de nouvelles formes.

### Éléments de bibliographie

- ADLER Alexandre et FÉDOROVSKI Vladimir, *Le roman du siècle rouge*, Éditions du Rocher, 2012, 224 pages.
- CENTRE DES HAUTES ÉTUDES MILITAIRES (CHEM, 66<sup>e</sup> session), « Penser demain », *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, octobre 2017, 264 pages.
- CONSEIL EUROPÉEN, « Conclusions sur la sécurité et la défense commune », 14 décembre 2017 ([www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/12/14/european-council-conclusions-external-relations/](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/12/14/european-council-conclusions-external-relations/)).
- CONSEIL EUROPÉEN, « Conclusions » sur la sécurité et la défense commune, 22 juin 2017 ([www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/22/euco-security-defence/](http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/22/euco-security-defence/)).
- CONSEIL EUROPÉEN, « Conclusions sur la sécurité et la défense commune », 19 janvier 2014.
- DELORME Emmanuel, GRUSSELLE Bruno et SCHLUMBERGER Guillaume, *La nouvelle guerre des étoiles*, Le Cavalier bleu, 2013, 203 pages.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE (DGRIS), *La France et la sécurité en Asie-Pacifique*, DICO D, 2013, 21 pages.
- « L'Otan au XXI<sup>e</sup> siècle », *DSI* (hors série), 2017.
- DUMOULIN André et GROS-VERHEYDE Nicolas, *La Politique européenne de sécurité et de défense commune « Parce que l'Europe vaut bien une défense »* (1<sup>re</sup> édition), Éditions du Villard, 2017, 480 pages.
- ENCEL Frédéric, *Mon dictionnaire géopolitique*, Puf, 2017, 442 pages.
- FACON Isabelle et MARANGÉ Céline (dir.), « L'ambivalence de la puissance russe », *RDN* n° 802, Été 2017.
- HARARI Yuval Noah, *Homo deus - Une brève histoire de l'avenir*, Albin Michel, 2017 (publication originale en hébreu en 2015), 464 pages.
- « L'Atlas de l'eau » (hors série), *Le Monde*, 200 cartes, 2017.
- MOGHERINI Federica, Déclaration sur la stratégie globale de l'UE, 28 juin 2016 (<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10715-2016-INIT/fr/pdf>).
- MONTBRIAL (DE) Thierry et DAVID Dominique (dir.), *Ramses 2018* (« La guerre de l'information aura-t-elle lieu ? »), Dunod, 2017, 350 pages.
- NOTIN Jean-Christophe, *La vérité sur notre guerre en Libye*, Fayard, 2012, 563 pages.
- OTAN, Déclaration finale du Sommet de Varsovie, 2016 ([www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_133169.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_133169.htm)).
- OTAN, Déclaration finale du Sommet de Newport, 2014 ([www.nato.int/cps/fr/natohq/official\\_texts\\_112964.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm)).
- OTAN, Déclaration finale du Sommet de Chicago, 2012 ([www.nato.int/cps/fr/natolive/official\\_texts\\_87593.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_87593.htm)).
- OTAN, Déclaration finale du Sommet de Lisbonne, 2010 ([www.nato.int/cps/fr/natolive/official\\_texts\\_68828.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_68828.htm)).
- TERTRAIS Bruno, *La revanche de l'histoire*, Odile Jacob, 2017, 123 pages.
- VANDIER Pierre, *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, Éditions du Rocher, 2018, 91 pages.

(42) *Homo deus*, op. cit., p. 427.



■ **Des enjeux stratégiques  
et technologiques cruciaux  
émergents**

RDN

*Les Cahiers de la* Revue Défense Nationale



# Conflictualité dans l'Espace : enjeux et perspectives pour la France

Xavier TOURNEUX

Capitaine de vaisseau, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

Avec la fin de la guerre froide et de la confrontation entre les deux superpuissances dans ce domaine, l'espace exo-atmosphérique <sup>(1)</sup> a pu paraître pendant de longues années propice à la coopération internationale, à une collaboration sans arrière-pensées. Pourtant, comme le soulignait, en décembre 2017, Florence Parly, ministre des Armées, « l'Espace a toujours été l'objet de fascinations, d'études, de conquêtes. Mais il est aussi devenu un objet de mouvement, de contrôle et de rivalités. » <sup>(2)</sup>. Marqué à la fois par un mouvement de fond de montée en puissance de nouveaux acteurs, de transfert de l'étatique vers le privé, de démocratisation, qui va changer le paysage spatial à l'horizon 2030, mais aussi par un débordement des rapports de force entre puissances, le domaine spatial est l'un des nouveaux champs de confrontations, au même titre que le cyberspace. Alors qu'il est devenu absolument crucial tant pour la réussite de nos opérations militaires que pour nos économies ou même nos vies quotidiennes, il est indispensable de s'assurer de la pérennité et de la résilience du domaine spatial.

## Le cadre juridique des activités spatiales et ses limites

Au même titre que l'espace aérien international, la haute mer et le cyberspace, l'Espace est considéré par les stratégestes comme un espace fluide, intégré dans le concept de *global commons*. S'il présente des homologues avec les autres milieux (logique de flux, existence de nœuds tels les lanceurs et les satellites pour le spatial), il a également des caractéristiques (transparence aux ondes, lois de la physique spatiale) et un cadre juridique propres.

### *Un cadre juridique réel*

Les débats pour la mise en place d'un cadre juridique international de l'Espace ont débuté dès la fin des années 1950 mais ne se sont finalement concrétisés qu'à la fin

(1) Le terme « Espace » sous-entendra dans la suite du texte « l'espace exo-atmosphérique ».

(2) Discours devant ArianeGroup, Les Mureaux, 14 décembre 2017 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

des années 1960, à l'initiative des deux superpuissances de la guerre froide. Le droit international spatial s'appuie ainsi depuis les années 1960-1970 sur cinq traités internationaux, négociés dans le cadre des Nations unies, fixant les grands principes du droit de l'Espace entre les États, complétés par des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le Traité de 1967, dit « Traité de l'Espace », ratifié par toutes les Nations spatiales majeures, établit notamment la liberté d'accès à et d'exploration de l'Espace, l'absence de souveraineté et de juridiction territoriale des États, l'utilisation de l'Espace à des fins pacifiques (la légitime défense est cependant applicable), le bannissement des armes nucléaires et des armes de destruction massive (dans l'Espace ou sur les corps célestes), la responsabilité des États pour les activités spatiales conduites par des organismes gouvernementaux ou non, la nécessité d'autorisation et de surveillance continue des activités des entités non-gouvernementales dans l'Espace, l'information – dans la mesure du possible – sur la nature et la conduite des activités spatiales. À ces règles, s'ajoute l'obligation pour l'État responsable de déclarer et immatriculer les objets lancés dans l'Espace.

La France a plus récemment traduit ces engagements internationaux dans le cadre législatif national par la Loi relative aux opérations spatiales (LOS)<sup>(3)</sup>. Elle affirme le rôle central de l'État dans le contrôle des activités spatiales nationales par le biais du Centre national d'études spatiales (Cnes) et précise les responsabilités des opérateurs spatiaux, notamment civils.

### ***De l'impossibilité actuelle d'entraver juridiquement une arsenalisation de l'Espace***

L'Espace n'est pas un milieu hors la loi. Néanmoins, il reste, comme le souligne la *Revue stratégique* (art. 139), peu régulé par le droit et peu encadré par des instruments de contrôle.

Comme le rappelle elle-même l'Assemblée générale des Nations unies<sup>(4)</sup>, les traités n'instaurent en effet pas de véritable régulation de l'Espace. Autorisant un bon degré de liberté, certes indispensable à la poursuite de la recherche spatiale et à la conservation d'un nécessaire esprit d'entreprise, leur application reste tout d'abord soumise à la bonne volonté des États et s'appuie essentiellement sur une base déclarative. Les États, contraints uniquement par leur propre souscription au cadre juridique international, ont la possibilité de se retirer des traités. Plus subtilement, et dès le temps de paix, ils peuvent, comme c'est le cas dans le cyberspace, s'appuyer sur l'ambiguïté du milieu spatial (distinction de plus en plus problématique entre moyens spatiaux à vocation civile et systèmes à caractère militaire, difficulté de contrôle, complexité de l'attribution des actions) pour y mener des activités discrètes et potentiellement contraires à la lettre comme à l'esprit des traités.

(3) Loi n° 2008-518 du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales, version consolidée au 22 juin 2018 ([www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018931380](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018931380)).

(4) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *Prévention d'une course aux armements dans l'Espace*, 70<sup>e</sup> session, New York, 20 octobre 2015 ([www.un.org/](http://www.un.org/)).

Par ailleurs, une arsenalisation de l'Espace <sup>(5)</sup>, déjà explicitement envisagée durant la guerre froide, n'est pas formellement interdite par les traités qui ne font référence qu'aux armes nucléaires et de destruction massive. Si l'on s'en tient à la lettre, le placement d'armes dans l'Espace n'est donc pas explicitement interdit. Seule une interprétation plus large, s'attachant à l'esprit des traités et s'appuyant donc sur la notion d'utilisation pacifique de l'Espace, reviendrait à bannir toute arme de l'Espace.

Ainsi, le caractère non contraignant du cadre juridique international pour l'Espace et l'ambiguïté intrinsèque du milieu spatial doivent conduire à éviter une approche naïve. L'utilisation pacifique de l'Espace, si elle doit rester un objectif, un fil rouge, est régulièrement mise à mal. L'Espace est déjà militarisé de fait (40 % des engins spatiaux en orbite sont des satellites militaires en activité <sup>(6)</sup> ; la quasi-totalité des satellites peuvent être à double usage) et son arsenalisation, qui pourrait être une conséquence de l'intérêt stratégique croissant de l'Espace depuis le début des années 1990 et du retour de la compétition entre puissances, ne pourrait pas être freinée par le corpus juridique existant. Ce dernier est par ailleurs figé depuis près de 40 ans et va être de moins en moins adapté alors qu'un véritable changement de paradigme spatial est en cours.

## Les défis du spatial aujourd'hui et à l'horizon 2030

Longtemps domaine des États, le spatial vit une profonde évolution, si ce n'est une révolution, portée notamment par le *New Space* <sup>(7)</sup>, qui se sera largement concrétisée d'ici dix à quinze ans. Au-delà des annonces médiatiques, la multiplication des opérateurs spatiaux, privés ou étatiques, et la démocratisation de l'accès à l'Espace, l'accélération de l'innovation et l'apparition de technologies nouvelles dans le domaine spatial, font peser de nouveaux risques et menaces sur l'Espace tandis que l'importance stratégique de ce dernier est plus forte que jamais, notamment pour les opérations militaires.

### ***Une dépendance croissante au spatial***

Après s'être développé tout au long de la guerre froide, le domaine spatial militaire a connu un point de bascule en 1991 au moment de la première guerre du Golfe. Il a acquis depuis lors un rôle de premier plan qui ne pourra que se développer dans les décennies à venir. Les moyens déployés dans l'Espace, utilisés dès le temps de paix et permettant de s'affranchir des limites de la souveraineté des États, constituent en effet des multiplicateurs de forces majeurs pour les armées modernes, d'autant plus que

---

(5) *Space Weaponization* : mise en place d'armes dans l'Espace. À ne pas confondre avec la militarisation de l'Espace (*Space Militarization*) : utilisation de l'Espace en soutien des opérations militaires sans mettre en place d'armes dans l'Espace. Certains experts évoquent également la « martialisation » : mise en place dans l'Espace d'objets inoffensifs en eux-mêmes mais partie d'un système d'armes (ex. miroirs de réflexion laser).

(6) MOON Madeleine (rapporteur), « Domaine spatial et défense alliée » (rapport), Assemblée parlementaire de l'Otan, Commission de la défense et de la sécurité, Sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense, 8 octobre 2017 ([www.nato-pa.int/](http://www.nato-pa.int/)).

(7) Mouvement né aux États-Unis, lié à l'émergence d'une industrie spatiale d'origine privée.

leurs performances augmenteront (ex. : des capteurs optiques au moins aussi performants que ceux embarqués sur avion).

En dehors du champ de la dissuasion qui doit conserver une indispensable capacité à s'affranchir de l'Espace, les opérations ne se conçoivent aujourd'hui plus sans le soutien du spatial. Communications, positionnement-navigation-temps (PNT), connaissance stratégique et situationnelle, suivi et désignation des objectifs, frappes de précision (deux tiers des armements délivrés en opérations utilisent le *GPS* <sup>(8)</sup>), numérisation du champ de bataille, météorologie, soutien du combattant (*Welfare*) sont autant de domaines tributaires des satellites. Les besoins de ces systèmes essentiels aux forces conventionnelles sont croissants. Leur perte entamerait gravement les capacités d'action des armées modernes et ferait peser un risque sur la réussite des opérations.

La dépendance au spatial ne se limite par ailleurs pas au domaine des opérations militaires. Conscient ou non, le recours au satellite est récurrent dans la vie quotidienne (en moyenne 47 utilisations par jour et par citoyen <sup>(9)</sup>). On songe rapidement aux applications de positionnement (systèmes embarqués sur véhicules, téléphones mobiles) mais le spatial est également utilisé pour la synchronisation des transactions financières et commerciales, les prévisions environnementales, le fonctionnement de l'aviation et des transports maritimes et terrestres. La neutralisation des systèmes satellitaires aurait donc de graves et rapides répercussions sur les économies et les sociétés.

Avec le développement du spatial, le coût lié à une potentielle mise hors-service des infrastructures spatiales sera de plus en plus élevé, nécessitant la protection de ces dernières. Cette dépendance au spatial, qui n'est pas nécessairement symétrique, est ainsi une source de vulnérabilité, renforcée par l'absence de sanctuarisation du milieu.

### **Des risques et des menaces avérés dans l'Espace**

Intrinsèquement hostile, mais aussi de plus en plus encombré, disputé et concurrentiel, l'Espace est un milieu où les objets sont à la fois soumis à des risques mais aussi de plus en plus à des menaces, loin d'une certaine invulnérabilité un temps imaginée.

Tout d'abord, en complément des risques naturels (vents solaires, astéroïdes), l'activité de conquête spatiale a, depuis ses origines, généré de nombreux débris qui sont autant de risques potentiels pour les objets spatiaux <sup>(10)</sup>. Impactant majoritairement les orbites basses (*Low Earth Orbit, LEO*) où sont opérés la plupart des satellites militaires (hors satellites de communication), les débris même de petite taille peuvent endommager voire détruire un objet spatial et obligent à des manœuvres (la Station spatiale internationale – *ISS* – a ainsi été déplacé cinq fois en 2016) qui peuvent conduire à des interruptions de service. En 2007, la destruction volontaire par la Chine du satellite

(8) COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du GBA Jean-Pascal BRETON, commandant interarmées de l'Espace », 20 décembre 2017 ([www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718024.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718024.asp)).

(9) *Idem*.

(10) 8 000 objets lancés, 1 400 satellites actifs, 2 900 inactifs, 23 000 débris de plus de 10 cm, 500 000 entre 1 et 10 cm, plusieurs millions de moins de 1 cm (source : ArianeGroup, décembre 2017).



*Fengyun 1C* (interception par une arme antisatellite), puis la collision en 2009 entre le satellite russe *Cosmos 2251* et le satellite américain *Iridium 33* ont généré autant de débris que plus de 20 ans d'activités spatiales <sup>(11)</sup>. Les débris présentent un risque majeur pour l'activité spatiale, pouvant aller jusqu'à une réaction en chaîne (syndrome de Kessler) et une pollution durable d'orbites.

Toutes les puissances percevant l'Espace comme un milieu stratégique, elles n'hésitent pas à y exprimer leurs rivalités. Le dernier *Livre blanc* chinois en fait ainsi un « Espace incontournable de la compétition stratégique internationale » <sup>(12)</sup>. Du côté français, la *Revue stratégique* définit l'Espace comme un champ de confrontation émergent <sup>(13)</sup>. Les États, voire des organisations non-étatiques, peuvent en effet y conduire dès le temps de paix, discrètement (en s'appuyant sur l'ambiguïté du milieu et sur les difficultés de caractérisation et d'attribution des actions) ou ouvertement, depuis la Terre ou l'Espace, des actes inamicaux ou illicites, voire user de la force (interdiction d'accès, dégradation des capacités spatiales adverses).

Des menaces réelles et démontrées pèsent depuis plusieurs années sur les satellites. Ainsi, des Armes antisatellites (*ASAT*) sont opérationnelles dans certains pays (États-Unis <sup>(14)</sup>, Russie, Chine <sup>(15)</sup>), d'autres seraient capables à court terme ou possèdent les briques technologiques pour devenir des acteurs *ASAT* (Inde notamment). Si une attaque cinétique par une Nation responsable paraît peu probable (syndrome de Kessler, risque de pollution durable des orbites), une prolifération des technologies à l'horizon 2030 n'est pas exclue, pouvant atteindre des pays non responsables ou non spatio-dépendants qui pourraient être tentés de rétablir en situation de conflit un équilibre des forces par une attrition spatiale. Ces technologies pourraient également être accessibles à une entité non-étatique.

Par ailleurs, alors qu'on assiste à des déploiements et mouvements dans l'Espace de satellites ou d'objets non déclarés (« débris » russe ayant changé d'orbite par exemple), d'autres menaces de mise hors-service, définitive ou provisoire, non cinétiques, pèsent sur les satellites : aveuglement laser, cyberattaques <sup>(16)</sup>, armes à effet dirigé, brouillage (en particulier pour les Systèmes de positionnement par satellites – *GNSS* – de faible puissance qui peuvent être brouillés à partir du sol ou par un satellite butineur), écoute (satellite butineur), désorbitation (grâce à la maîtrise plus répandue du rendez-vous spatial, l'expérimentation d'avions spatiaux). Ces modes d'action moins perturbateurs et pour la plupart moins visibles sont les plus probables. Ils permettent en outre de cultiver l'ambiguïté, de rester sous le seuil de l'agression ou de perturber l'adversaire par une simple présence.

(11) LEFEBVRE Jean-Luc, *Stratégie spatiale – Penser la guerre des étoiles : une vision française*, L'Esprit du livre, 2011, 404 pages.

(12) BONDAZ Antoine et JULIENNE Marc, « Moderniser et discipliner, la réforme de l'armée chinoise sous Xi Jinping », *Note de la FRS n° 5/17*, Fondation pour la recherche stratégique, 2017.

(13) DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, ministère des Armées, DICOd, octobre 2017, p. 45.

(14) Destruction d'un satellite militaire américain en perdition par un missile *SM3* en 2008.

(15) Destruction du satellite *Fengyun 1C* déjà évoquée.

(16) Pour prise de contrôle, arrêt, changement d'orbite, déni de service...

### **Développement des risques et de la menace**

Champ de compétition stratégique et militaire mais aussi économique, l'Espace va très probablement voir s'accroître risques et menaces dans les deux décennies à venir. En effet, la montée en puissance rapide de nouveaux acteurs privés et la compétition économique et industrielle consécutive vont considérablement modifier le paysage d'un domaine spatial longtemps resté sous le contrôle étatique de quelques puissances majeures. Cette privatisation du secteur, mouvement de fond enclenché par le *New Space*, nouvelle ruée vers l'Espace, entraîne une démocratisation à la fois de l'accès à l'Espace mais aussi de son usage par la mise à disposition de technologies aujourd'hui réservées aux États.

Un des premiers impacts de cette forte implication des acteurs privés dans le domaine spatial est de permettre une baisse des coûts, liée à la compétition et au besoin de conquête des marchés. Ce phénomène est en premier lieu sensible dans le secteur des lanceurs. Bien qu'encore soutenu financièrement par la *National Aeronautics and Space Administration (NASA)*, SpaceX, entreprise créée en 2010, a ainsi rapidement conquis de larges parts de marché (110 tonnes lancées en 2017 contre 59 t pour ArianeGroup<sup>(17)</sup>) en baissant les coûts de lancement (de 30 à 50 % moins cher qu'un lancement *Ariane 5*<sup>(18)</sup>). ArianeGroup vise également une baisse des coûts avec son nouveau lanceur *Ariane 6*. La réutilisation (propulseurs, coiffe), qui paraissait, il y a encore peu, comme difficilement accessible, sera très vraisemblablement généralisée dans la prochaine décennie permettant encore de tirer les prix vers le bas. Enfin, les années à venir devraient voir l'apparition d'une offre de lanceurs légers (type *SS-520-5* japonais) adaptés aux petites charges et permettant encore une baisse du coût des lancements.

En conséquence, les offres vont croître fortement et l'accès à l'Espace sera plus aisé, notamment pour des acteurs non-étatiques rendant le contrôle des activités spatiales plus complexe<sup>(19)</sup>. De plus, cette compétition commerciale, avec ses offres de lancement *low-cost*, est à même de mettre en péril notre propre filière de lancement, fragile financièrement, soumise au financement des États et ce, d'autant qu'il n'existe pas de stratégie ni de préférence européenne pour le lanceur *Ariane*. C'est un risque majeur considérant qu'il est indispensable de garder « un mode de lancement consolidé et souverain en Europe »<sup>(20)</sup>. Le classement du spatial dans les domaines de souveraineté de l'Europe et l'adoption d'une préférence européenne pour les satellites étatiques par toutes les Nations de l'Union permettrait de garantir la pérennité de cette capacité de lancement souveraine.

(17) Selon KYLE Ed qui, sur son site *Space Launch Report*, répertorie tous les lancements effectués dans le monde depuis 1998 ([www.spacelaunchreport.com](http://www.spacelaunchreport.com)).

(18) DAGORN Gary et DESMAS Margot, « Comment SpaceX s'est fait une place dans l'aérospatiale », *Le Monde*, 7 février 2018 ([www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/07](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/07)).

(19) Lancement suspecté de *CubeSats* non autorisés par les États-Unis par la *start-up* californienne Swarm Technologies. Cf. WHITWAM Ryan, « FCC Accuses Startup of Launching Tiny Rogue Satellites », *Extreme Tech*, 12 mars 2018 ([www.extremetech.com/extreme/265392-fcc-accuses-startup-launching-tiny-rogue-satellites](http://www.extremetech.com/extreme/265392-fcc-accuses-startup-launching-tiny-rogue-satellites)).

(20) GBA Jean-Pascal BRETON, *op. cit.*

Cette démocratisation de l'accès à l'Espace ne serait pas suffisante à elle seule pour voir une multiplication des acteurs spatiaux si elle ne s'accompagnait pas de mouvements de fond dans le domaine des engins spatiaux eux-mêmes. Là encore, les acteurs privés vont jouer un rôle majeur et croissant – en particulier dans le domaine de l'innovation où la prééminence étatique s'effrite. Prenant des initiatives, s'affranchissant des agences étatiques dans une logique de compétition commerciale <sup>(21)</sup>, ils vont rendre de plus en plus accessibles les technologies complexes à des coûts toujours plus bas. La miniaturisation est un élément majeur de l'évolution et de la démocratisation du domaine. Les satellites sont de plus en plus légers <sup>(22)</sup> (développement des nano-satellites ou *CubeSats*, voire *PicoSats*, de quelques dizaines de centimètres) facilitant et réduisant le coût de leur mise en orbite, pour un niveau de performances qui sera aussi élevé que celui des satellites actuels <sup>(23)</sup>. Les industriels peuvent également jouer sur l'effet de série et passer d'une production « artisanale » de satellites lourds et complexes à une production à la chaîne <sup>(24)</sup>.

Par ailleurs, nouveau facteur de réduction des coûts, la durée de développement des satellites se réduit fortement : trois à quatre ans aujourd'hui (deux ans pour les satellites les plus simples) contre huit ans auparavant. L'industrie spatiale est donc en mesure de développer des satellites moins coûteux, plus petits, plus faciles à lancer et d'un niveau de performance de plus en plus poussé grâce aux progrès technologiques. Dans ce contexte, les projets de constellation de satellites se développent fortement (160 projets recensés) : *OneWeb* (environ 700 satellites en orbite), *LeoSat* (100), projet chinois (156) ou encore projet *Starlink* de SpaceX (12 000 d'ici 2020 !). De l'ordre de 4 000 satellites en orbite fin 2017, l'Espace pourrait ainsi en compter 25 000 en 2030 dont une grande partie en orbites basses ! Ces évolutions vont poser des défis considérables en termes d'occupation de l'Espace et de coordination (orbites de plus en plus occupées et convoitées, engorgement de certains plans orbitaux, satellites potentiellement non manœuvrants <sup>(25)</sup>) mais aussi d'allocation des fréquences. L'augmentation de l'occurrence de collisions dans l'Espace, pouvant aller jusqu'à une réaction en chaîne et une pollution durable d'orbites basses, va rapidement devenir une préoccupation majeure. En outre, le fait que de nombreux petits satellites sont plus difficiles à détecter et à suivre que quelques gros satellites complexifie le suivi de la situation spatiale et peut renforcer les activités ambiguës voire illicites.

Par ailleurs, sous l'impulsion du dynamisme et de l'esprit de compétition des acteurs privés, et rendus possibles par les progrès techniques et des coûts toujours plus

(21) Exemple d'Airbus qui autofinance quatre satellites *Pléiades Neo* (optique très haute résolution en *LEO*), sans soutien du Cnes, et commercialisera les images.

(22) Entre 2016 et 2017, diminution de 50 % de la masse moyenne des satellites lancés.

(23) Performances (meilleure résolution pour les satellites d'observation, par exemple) qui pourraient aussi être atteintes par le déploiement sur des orbites très basses (de l'ordre de 200 km) à l'étude en France et au Japon en ayant recours à une propulsion électrique longue endurance (*Air-Breathing Thruster*).

(24) Par exemple Airbus pour la constellation *OneWeb*, avec un objectif de production 40 à 60 satellites par mois, engendrant une baisse des coûts de l'ordre de 100 k€/kg vers 10 k€/kg. Cf. LAMIGEON Vincent, « Fabriquer deux satellites *OneWeb* par jour : l'incroyable défi d'Airbus », *Challenges*, 27 juin 2017 ([www.challenges.fr/](http://www.challenges.fr/)).

(25) La propulsion des *NanoSats* devrait cependant être atteignable à l'horizon 2030 grâce aux progrès de la propulsion électrique (voir l'entente entre ISIS, fabricant néerlandais de nanosats, et la *start-up* française ThrustMe, spécialisée en propulsion électrique – source : *Air & Cosmos*, 2 mars 2018).

## Conflictualité dans l'Espace : enjeux et perspectives pour la France

bas, de nouveaux services devraient voir le jour dans les dix ans à venir. Ainsi, les progrès des techniques de rendez-vous dans l'Espace, de la robotique et de la propulsion électrique, permettront à moyen terme aux opérateurs spatiaux de proposer des services dans l'Espace <sup>(26)</sup> : réparation, ravitaillement, changement de charge utile d'un satellite... Les capacités des engins spatiaux développés dans ce cadre sont éminemment duales, elles peuvent aussi permettre d'attaquer un satellite, de le neutraliser ou le désorbiter. Sous le couvert de développements civils, des États peuvent ainsi se doter d'armes antisatellites. Enfin, le développement de lanceurs lourds (*Falcon Heavy* de SpaceX, programme russe), allié aux progrès de la robotique et de l'impression 3D, devrait aussi permettre la fabrication en orbite, renforçant une certaine opacité et l'ambiguïté des activités spatiales.

La multiplication des acteurs du spatial peut également avoir des conséquences dans le domaine des ressources humaines. Sans aller jusqu'à imaginer une fuite des cerveaux vers les opérateurs privés, malgré tout dans le domaine du possible, une demande accrue en compétences pourrait tendre la ressource et générer des difficultés pour nos opérateurs.

Milieu où les rivalités entre puissances débordent d'ores et déjà, « où certains États peuvent être tentés d'user de la force pour en dénier l'accès ou menacer l'intégrité de ses composants » <sup>(27)</sup>, l'Espace n'est plus un domaine préservé et pourrait l'être encore moins dans les années à venir. S'il est difficile d'envisager toutes les possibilités qui s'ouvriront dans les quinze prochaines années, des tendances de fond peuvent néanmoins être dégagées : dissémination de nouvelles technologies civiles ou duales permettant à des acteurs multiples de se doter de moyens jusque-là apanage des États (cryptographie, brouillage...), réduction progressive d'une asymétrie qui était encore restée forte, risque de perte de contrôle et de détournement des techniques, possibilité d'affrontement larvé (en dessous du seuil de déclenchement de la guerre, voire sans aucune manifestation ouverte). Ces tendances, créatrices de nouveaux risques et menaces, nécessitent une veille accrue du domaine spatial mais aussi de rechercher des voies pour sa sécurisation.

### Quelles voies pour sécuriser l'Espace ?

Face à cette compétition accrue entre États et à l'irruption de nouveaux acteurs, la nécessité de conserver notre liberté d'action dans l'Espace (accès et libre utilisation de l'Espace à des fins militaires ou civiles) doit nous conduire à explorer toutes les voies juridiques pour limiter ou réduire risques et menaces, mais aussi à résolument s'engager dans les opérations spatiales et tirer parti des ruptures technologiques à même de renforcer notre résilience spatiale.

(26) Expérimentation d'avions spatiaux (Boeing *X-37B* américain, *Shenlong* chinois) dont les missions sont difficiles à interpréter et potentiellement duales. Projet de *Space Tug* ou « remorqueur spatial » d'Airbus.

(27) *Revue stratégique, op. cit.*, art. 130, p. 45.

**La voie juridique : vers un « Traité NG » ou la définition d'un code de bonne conduite ?**

De nombreux États, dont la France, considèrent que les règles communes qui gouvernent l'Espace sont insuffisantes et de moins en moins adaptées au nouveau paysage des acteurs spatiaux. Cependant, les chances de voir aboutir d'ici 2030 des négociations en vue d'un nouveau « Traité de l'Espace » sont minces. Les instances de discussion (Conférence du désarmement de Genève pour la prévention d'une course aux armements dans l'Espace ; Comité des Nations unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique – *UN-COPUOS* – pour le droit spatial international et la mise en œuvre des traités) sont paralysées entre tenants d'une régulation contraignante et promoteurs de la seule utilisation responsable de l'Espace.

Le principal projet *Prevention of an Arm Race in Outer Space (PAROS)*, porté par la Russie et la Chine, a reçu un accueil défavorable des États-Unis. Alors que la Russie et la Chine font partie des États perçus comme les plus agressifs dans l'Espace, et que l'état des relations des pays occidentaux avec la Russie ne porte guère à l'optimisme, l'aboutissement de ce projet est compromis. Une autre voie possible en vue de faire progresser la sécurité spatiale, soutenue par l'Union européenne ou encore par l'Otan, est celle de l'établissement d'un code international bonne de conduite pour un comportement responsable dans l'Espace. Cette approche, qui pour l'instant n'a pas rencontré de succès, a plus de chances d'aboutir à moyen terme mais ne dépasse pas le cadre de la bonne volonté des États. Enfin, certains prônent l'instauration de mesures de transparence, à l'instar de celles mises en place dans le cadre du traité *ABM (Anti-Ballistic Missile)* ou du Traité Ciel ouvert <sup>(28)</sup>. Instrument clé des mesures de transparence, l'Espace en deviendrait lui-même l'objet. Outre les jeux de puissance, une difficulté majeure commune à l'ensemble de ces solutions réside dans la complexité de surveillance et de contrôle des activités spatiales. La Russie a d'ailleurs proposé au *COPUOS* la création d'une plateforme d'information alimentée par les États et les acteurs privés qui permettraient de mettre en place un catalogue précis des objets spatiaux. Au-delà du déclaratoire, la mise en place d'une véritable surveillance spatiale internationale serait nécessaire. Elle n'est pas inenvisageable à l'horizon d'une quinzaine d'années et pourrait même être encouragée par les opérateurs civils compte tenu du risque accru de collision. Elle permettrait de mettre en place une régulation (*Space Traffic Management*), évolution que l'aviation a connue en conséquence logique de son développement au XX<sup>e</sup> siècle.

Dans ce contexte, quelle position la France devrait-elle adopter ? Le rapport Fioraso de 2016 préconise une redynamisation de la réflexion juridique spatiale en France et la responsabilisation des acteurs *via* des réglementations internationales <sup>(29)</sup>. Cette réflexion serait en mesure de dégager les lignes de conduite à même de faire évoluer le cadre juridique international pour les aspects de sécurité que de défense. Alors que la France a légiféré dès 2008 sur le domaine spatial (LOS), une première

(28) NARDON Laurence, *Transparency Measures in Space?*, Document de travail n° 17, Ifri, 2007, 8 pages ([www.ifri.org/en/publications/enotes/notes-de-lifri/transparency-measures-space](http://www.ifri.org/en/publications/enotes/notes-de-lifri/transparency-measures-space)).

(29) FIORASO Gèneviève (dir.), DEDIEU Vincent et MÉNÉTRIER Laure (rapporteurs), *Open Space, l'ouverture comme réponse aux défis de la filière spatiale*, Premier ministre, 2016, p. 117-119.

étape pourrait donc être de convaincre les États, européens dans un premier temps, voire l'Europe elle-même, d'adopter en interne une loi sur les opérations spatiales en vue de limiter les risques (gestion des débris). La France, appuyée par l'Europe, pourrait également se positionner en médiateur dans les négociations internationales, en conservant des principes, comme l'utilisation pacifique et la non-appropriation de l'Espace, ou encore le maintien d'un certain degré de liberté permettant de poursuivre recherche et développement, et en prônant l'engagement à ne plus créer de débris, voire à les récupérer, le bannissement des armes dans l'Espace et la mise en place d'une instance internationale de surveillance et de contrôle des activités dans l'Espace. Ces actions s'inscrivent nécessairement dans le temps long et doivent être abordées avec pragmatisme ; l'intérêt des acteurs spatiaux restera en effet prédominant. Notre capacité à négocier et à s'inscrire dans le paysage comme médiateur ne pourra qu'être renforcée par une stratégie spatiale militaire claire reposant sur des capacités crédibles.

### **Engager la France dans les opérations spatiales militaires**

Face aux changements majeurs qui affectent le domaine spatial et continueront de le bouleverser, deux attitudes sont possibles<sup>(30)</sup> : continuer de le considérer seulement comme un multiplicateur de forces et donc un strict soutien aux opérations ou bien l'affirmer comme un domaine stratégique à part entière et s'y engager résolument.

Les États-Unis, première puissance spatiale, ont clairement fait le second choix et leur exemple peut être éclairant. S'étant très tôt engagés dans l'usage systématique du spatial en appui aux opérations (Panama, 1<sup>re</sup> guerre du Golfe), les États-Unis ont rapidement pris conscience de leur forte dépendance à l'Espace et d'une vulnérabilité croissante. Dès 2001, donc bien avant le tir d'ASAT chinois, Donald Rumsfeld, alors secrétaire à la Défense, évoque la possibilité d'un « Pearl Harbor spatial ». L'Espace est dès lors considéré comme un domaine stratégique majeur et les opérations spatiales sont conceptualisées<sup>(31)</sup>. En 2010, la *National Space Policy* souligne que l'utilisation pacifique de l'Espace autorise les activités de défense et de sécurité. Contestés dans l'Espace par la Chine et la Russie, les États-Unis se fixent pour objectif de protéger et défendre le domaine spatial en s'appuyant sur des tâches allant de la détection, l'attribution, la dissuasion de l'adversaire jusqu'à la destruction d'objets spatiaux agressifs. La doctrine américaine développe ainsi cinq missions<sup>(32)</sup> :

- *Space Situational Awareness (SSA)* ou connaissance de situation spatiale,
- *Space Force Enhancement* ou appui aux opérations depuis l'Espace,
- *Space Support* ou soutien au spatial,
- *Space Control* ou contrôle spatial,
- et *Space Force Application* ou opérations de combat ciblant la Terre, à travers et depuis l'Espace.

(30) TESTÉ Jean-Daniel, « L'avenir du spatial militaire », *Stratégie* n° 115, 2017, p. 147-150.

(31) USAF, *Counterspace Operations, Air Force Doctrine Document 2-2.1*, août 2004, 66 pages.

(32) USAF, *Joint publication 3-14, Space Operations*, États-Unis, 29 mai 2013 ([www.dctrine.af.mil/Portals/61/documents/doctrine\\_updates/du\\_13\\_10.pdf](http://www.dctrine.af.mil/Portals/61/documents/doctrine_updates/du_13_10.pdf)).

L'ensemble du spectre des opérations est donc pris en compte. Par ailleurs, alors qu'en juin 2017 le *National Space Council* mis en sommeil pendant plus de dix ans était réactivé, les réflexions sur la création d'un commandement de l'Espace – aujourd'hui rattaché à l'*US Strategic Command* – entièrement autonome, voire d'une cinquième armée appelée de ses vœux par le président Trump <sup>(33)</sup> confirment que les États-Unis considèrent l'Espace comme un domaine stratégique à part entière.

Notre dépendance au domaine spatial dans la conduite des opérations, notre vulnérabilité induite, mais aussi son rôle primordial pour le fonctionnement de la Nation, doivent nous faire prendre conscience que nous sommes sortis de l'époque où il n'était qu'un appui aux opérations, nous conduire à y développer une stratégie militaire et à nous engager clairement dans les opérations spatiales, sans pour autant renier notre vision pacifique de l'Espace. La *Revue stratégique* pousse d'ailleurs clairement dans cette direction (art. 277).

Une première brique indispensable pour mettre en place une stratégie spatiale est celle d'une gouvernance robuste. La création en 2010 du Commandement inter-armées de l'Espace (CIE) dont les responsabilités couvrent un large spectre (opérations stratégiques, politique spatiale militaire, directives d'emploi des moyens, coopération militaire internationale, programmes spatiaux) et dont le renforcement est annoncé dans le projet de Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, procède de ce besoin. Bien que le Cnes ne soit pas sous sa tutelle pour la partie ministère des Armées (exercée par la Direction générale de l'armement, DGA), les liens entre les deux entités sont étroits et satisfaisants. En revanche, la compétence du CIE se limite aux moyens militaires, elle pourrait être renforcée pour une meilleure prise en compte des moyens duaux, voire civils également nécessaires à la conduite des opérations.

Une deuxième brique consiste à se doter d'une stratégie opérationnelle. Il s'agit dans ce cadre de protéger nos moyens, de garantir la liberté d'accès et d'usage de l'Espace, en cas d'escalade d'être en mesure d'empêcher l'adversaire d'agir ou de le neutraliser afin de pouvoir assurer la bonne conduite de nos opérations dans les autres domaines. Si la mission de *Space Force Application* dépasse le cadre strict de la défense de nos intérêts spatiaux, les quatre premières missions définies dans la doctrine américaine pourraient être reprises, en les adaptant, dans notre doctrine nationale. La connaissance de situation spatiale (détection, suivi des objets, augmentés des éléments de renseignement, permettant caractérisation et attribution) est un fondement indispensable de la stratégie spatiale et de l'autonomie stratégique ; c'est elle qui permettra d'anticiper les risques (sécurité) et les menaces (défense) et qui constitue la base de la protection de nos moyens spatiaux. Sa maîtrise permet aussi un dialogue bilatéral de bon niveau avec les États-Unis, contribue à décourager un adversaire potentiel d'agir contre nos intérêts et permet notre propre action dans l'Espace. Les deuxième et troisième missions (appui aux opérations depuis l'Espace, soutien au spatial) sont déjà dans le spectre national. La mission de contrôle spatial a pour objet d'assurer la liberté

(33) BENNETT Jay, « President Trump proposes a Military Space Force », *Popular Mechanics*, 13 mai 2018 ([www.popularmechanics.com/military/a19424679/president-trump-proposes-amilitary-space-force](http://www.popularmechanics.com/military/a19424679/president-trump-proposes-amilitary-space-force)).

d'action dans l'Espace et, si nécessaire, de mettre en échec un adversaire, et potentiellement d'aller jusqu'à la neutralisation de ses capacités (à envisager sans génération de débris). Elle peut englober un large spectre de mesures : prévention, pression internationale et diplomatique, découragement de l'adversaire, protection et amélioration de la résilience des systèmes (y compris les segments sol), déception, perturbation, dégradation, déni de service ou encore neutralisation des capacités adverses. Si la connaissance de situation spatiale est un domaine où la France a déjà acquis des capacités, mais qu'il faut continuer de développer, le contrôle spatial nécessitera un investissement plus conséquent et ne sera atteignable qu'à moyen ou long termes.

Pour compléter cette stratégie spatiale, il conviendra de développer une communication stratégique mais aussi de mettre en place des moyens adaptés et résilients.

### **Développer nos capacités spatiales et notre résilience**

Soutenir cette stratégie spatiale nécessitera au-delà du projet de LPM en cours d'examen <sup>(34)</sup> d'investir dans de nouveaux systèmes, d'améliorer la résilience globale en captant l'innovation, sans perdre de vue les exigences de garantie d'accès à l'information, d'intégrité des données, de confidentialité et de meilleur rapport coût/efficacité. La France, plus souvent engagée dans une politique d'améliorations incrémentales <sup>(35)</sup>, ne doit pas hésiter à miser sur une innovation de rupture, en s'appuyant sur une coopération accrue entre les industriels et les *start-up* du spatial.

Dans le domaine fondamental de la surveillance de l'Espace, la France fait partie des rares Nations dotées d'une capacité. Elle s'appuie pour les orbites basses (*LEO*) sur le radar *Graves* <sup>(36)</sup> complété du système *Satam* <sup>(37)</sup>. Cette capacité, certes limitée par la taille des objets détectés (de l'ordre du mètre ; 90 % des satellites d'intérêt militaires détectables mais seulement 18 % des *CubeSats*), le nombre d'objets suivis (quelques milliers contre quelques dizaines de milliers pour le système américain) et la zone de couverture (un seul radar implanté en France métropolitaine) est stratégique. Elle nous donne un certain niveau d'autonomie d'appréciation et une crédibilité pour la coopération avec les États-Unis. Notre dépendance est cependant encore forte et l'indispensable rénovation de *Graves* ne verra qu'une légère amélioration de la situation (environ 50 % d'objets supplémentaires suivis).

Pour prendre en compte les évolutions du domaine spatial, notamment la miniaturisation, et être prêts dans le courant des années 2030, il convient donc de travailler dès aujourd'hui, et probablement en coopération, au remplacement de ce radar, en envisageant de changer complètement de technologie (imagerie, trajectographie laser, etc. ?) et en visant une capacité de détection améliorée, une couverture plus large, un système suffisamment réactif pour détecter sous court préavis. Un changement

(34) Le projet de LPM 2019-2025 entérine l'importance du domaine spatial : renouvellement de huit satellites, rénovation des systèmes *Graves* (*Grand réseau adapté à la veille spatiale*) et *Satam* (*Système d'acquisition et de trajectographie des avions et des munitions*) et du système d'information spatiale.

(35) Un seul *CubeSat* lancé en France sur les 15 dernières années, 30 pour l'Allemagne.

(36) *Grand réseau adapté à la veille spatiale*.

(37) *Système d'acquisition et de trajectographie des avions et des munitions*.



technologique majeur pourrait être de basculer sur une surveillance *LEO* depuis l'Espace <sup>(38)</sup>. La surveillance des orbites géostationnaires (*GEO*) s'appuie aujourd'hui sur les télescopes du réseau *Tarot* <sup>(39)</sup> du CNRS <sup>(40)</sup>, complétés à titre exploratoires par le réseau *GEOTracker* d'ArianeGroup (six télescopes répartis dans le monde). Ces télescopes permettent une surveillance sur la presque totalité des orbites (340°), mais ils ne donnent qu'une détection sommaire et ne permettent pas de caractérisation de l'objet détecté. Ainsi, la surveillance en *GEO* doit encore être développée, éventuellement par une surveillance depuis l'Espace. Si la détection des objets dans l'Espace est cruciale, la capacité d'analyse est tout aussi indispensable (elle repose sur l'expertise du Cnes en priorité) et, comme dans le domaine cyber, l'attribution est un autre défi majeur. Celle-ci étant complexe, une certitude à 100 % est très difficile à atteindre quels que soient les moyens mis en œuvre et elle sera *in fine* toujours une décision de niveau politique. Néanmoins, une voie pour améliorer cette attribution pourrait être de suivre les objets depuis leur lancement ; un lien est donc établi avec l'alerte avancée dont l'intérêt est renforcé.

La connaissance la plus exhaustive possible des risques et des menaces donne une première capacité de protection de nos moyens – possibilité de mouvement, découragement de l'adversaire – mais n'est pas une garantie suffisante. Ainsi, les capacités d'autoprotection de nos moyens spatiaux à venir, d'ores et déjà durcis contre les menaces <sup>(41)</sup>, doivent être renforcées dans la perspective des menaces futures en vue d'améliorer leur résilience. Développer les capacités de communications laser (plus directives donc discrètes) permettrait de durcir nos satellites en termes d'écoute et de brouillage.

Une autre manière d'augmenter cette résilience est de compléter nos satellites souverains, lourds, très fiables, chers, donc peu nombreux et particulièrement précieux par des réseaux de petits satellites beaucoup moins chers (plus grande simplicité permettant un développement plus rapide, effet de série) qui pourront être beaucoup plus nombreux et seront très probablement d'un très bon niveau de fiabilité et de performances en 2030 (progrès des capteurs, de la propulsion électrique, utilisation d'orbites plus basses). L'atteinte de la résilience se ferait alors par le nombre (plus grande difficulté pour un adversaire de cibler une constellation de satellites que deux ou trois), par une capacité de remplacement avec la mise en réserve de satellites, couplée à une capacité de lancement légère et rapide à mettre en œuvre. En termes opérationnels, les réseaux de satellites offrent par ailleurs l'avantage d'un meilleur taux de revisite, pouvant même viser la permanence et la vidéo depuis l'Espace <sup>(42)</sup>, et d'une moindre latence. La vulnérabilité des segments sol, quoique bien protégés, ne doit pas non plus être ignorée ; elle pourrait nous orienter vers un nombre accru de stations, plus légères.

(38) Voir le programme américain de surveillance de l'Espace *GSSAP (Geosynchronous SSA Program)* : capacité de *SSA* (connaissance de situation spatiale) en orbite géosynchrone ; deux satellites opérationnels en 2015, deux autres lancés.

(39) *Télescopes à action rapide sur les objets transitoires*. Réseau de télescopes automatiques installés dans le Sud de la France, à La Réunion et au Chili.

(40) Centre national de recherche scientifique. Le Cnes dispose de temps d'utilisation de ces télescopes.

(41) GBA Jean-Pascal BRETON, *op. cit.*

(42) Perspective intéressante d'un point de vue opérationnel : poursuite d'objectifs mobiles, capacité de changement d'objectif...

Une autre façon d'améliorer la résilience des capacités spatiales militaires est également de les diluer en jouant sur la dualité civilo-militaire et en s'appuyant plus sur les opérateurs civils français ou européens. À titre d'exemple, 80 % des communications satellitaires du Département de la défense américain passent par des moyens civils. Les progrès tant de la cryptographie que de l'optique très haute résolution ouvrent de bonnes perspectives dans cette voie.

Par ailleurs, la résilience plus globale de nos armées pourrait s'appuyer en milieu permissif sur des moyens non spatiaux de type ballons haute altitude (*HAPS*, *High Altitude Platform System*) ou drones stratosphériques utilisés soit en secours, soit en complément des moyens satellitaires. Compte tenu de leur très longue endurance (jusqu'à un an de permanence en vol) ils peuvent représenter l'équivalent de satellites de théâtre. Enfin, il convient de maintenir à niveau la capacité des armées à agir sans soutien spatial, au moins dans un cadre espace-temps limité. Développé il y a déjà plusieurs années par les États-Unis, mis en œuvre par la marine nationale depuis le début des années 2010, le concept de *C2D2* (*Command and Control in a Denied or Degraded Environment*) permet par exemple par des entraînements réguliers de s'assurer d'une continuité dans la conduite des opérations tactiques sans soutien spatial.

En dernier lieu, la capacité à agir dans l'Espace est un élément important pour compléter notre dispositif. Compte tenu des positions nationales relatives à l'utilisation de l'Espace, et de moyens financiers qui ne seront pas infinis, il semble indispensable de s'appuyer sur la dualité des services en orbite, dont les briques technologiques sont accessibles, en démontrant à l'horizon 2030 une capacité (pouvoir), qui pourrait se concrétiser *via* un système de type *Space Tug*, accompagnée d'une communication stratégique adaptée (vouloir) sans agressivité mais confirmant notre aptitude à se défendre. Ceci permettrait de contribuer au découragement de potentiels adversaires à agir contre nos intérêts spatiaux.

### **Les opérations spatiales, un accélérateur pour la défense européenne ?**

Malgré les efforts de défense conséquents que la France a programmés pour les années à venir, soutenir une forte ambition spatiale dépassera vraisemblablement les ressources financières nationales qui pourront être mise à disposition de ce domaine, même en envisageant des baisses de coûts substantielles liées à la démocratisation de l'Espace. Comme le démontrent les coopérations déjà mises en œuvre avec nos alliés (en particulier avec l'Allemagne), l'Espace est un formidable outil de fédération des énergies et de collaboration. Tout en préservant les ambitions de maintien de souveraineté nationale, la coopération est nécessaire pour partager les coûts, augmenter la résilience globale, assurer la capacité de nos industries dans un monde très concurrentiel, échanger des informations et capacités.

L'importance croissante du spatial pour l'Europe, sa prise de conscience <sup>(43)</sup> – quoiqu'encore timide – des risques et menaces et de ses vulnérabilités, peuvent être

(43) COMMISSION EUROPÉENNE, *Stratégie spatiale pour l'Europe*, Bruxelles, 2016, 15 pages (<https://ec.europa.eu/>).

Conflictualité dans l'Espace :  
enjeux et perspectives pour la France

un terreau favorable pour renforcer la coopération européenne dans le domaine spatial et promouvoir l'Europe de la défense. Le programme européen de financement de la surveillance de l'Espace (*EU SST – Space Surveillance & Tracking* <sup>(44)</sup>), dont l'objectif est de fournir un service à tous les opérateurs publics, est une initiative essentielle. En s'appuyant sur la dualité des développements spatiaux, il permet déjà de contribuer au financement du radar *Graves*. Ce programme pourrait également être exploité pour financer le système qui succédera à *Graves*, dans le cadre d'une mutualisation acceptée avec les partenaires européens, confirmée par la *Revue stratégique* (art. 260) et d'un partage des informations brutes <sup>(45)</sup>. La France ne doit pas hésiter à assumer un rôle de *leader* dans le domaine spatial européen et, au-delà des aspects sécuritaires principalement pris en compte par nos partenaires, à les amener sur le terrain de la défense. L'Agence européenne de défense (AED), relativement peu active dans le spatial (hors du programme *GovSatcom*) ou le cadre de la Coopération structurée permanente (CSP) pourraient ainsi être de nouvelles voies à explorer pour renforcer la coopération européenne dans le domaine spatial.

Enfin, alors qu'une *Revue stratégique de cyberdéfense* <sup>(46)</sup> vient d'être publiée, compte tenu des forts enjeux de l'Espace pour la défense et la sécurité nationales, une *Revue spatiale* ne serait-elle pas opportune ?

---

(44) Fonds de 1 G€ à compter de 2021.

(45) La *SST (Space Surveillance and Tracking)*, « simple » élaboration de pistes et météorologie de l'Espace, peut être partagée. Elle ne doit pas être confondue avec la connaissance de situation spatiale (*SSA*) situation renseignée partageable uniquement selon des accords bilatéraux entre gouvernements.

(46) Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGSDN), *Revue stratégique de cyberdéfense*, février 2018, 167 pages ([www.sgdsn.gouv.fr/evenement/revue-strategique-de-cyberdefense/](http://www.sgdsn.gouv.fr/evenement/revue-strategique-de-cyberdefense/)).

## Conflictualité dans l'Espace : enjeux et perspectives pour la France

### Éléments de bibliographie

#### Traités, conventions et accords internationaux

Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, 1967.

Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, 1968.

Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages créés par des objets spatiaux, 1972.

Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, 1975.

Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, 1979.

#### Articles et ouvrages

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *Prévention d'une course aux armements dans l'Espace*, 70<sup>e</sup> session, New York, 20 octobre 2015 ([www.un.org/](http://www.un.org/)).

BONDAZ Antoine et JULIENNE Marc, « Moderniser et discipliner, la réforme de l'armée chinoise sous Xi Jinping », *Note de la FRS* n° 5/2017, Fondation pour la recherche stratégique, 24 février 2017, 12 pages ([www.frstrategie.org/](http://www.frstrategie.org/)).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général de brigade aérienne Jean-Pascal BRETON, commandant interarmées de l'Espace », 20 décembre 2017, Assemblée nationale ([www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718024.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718024.asp)).

COMMISSION EUROPÉENNE, *Stratégie spatiale pour l'Europe*, Bruxelles, 2016, 15 pages (<https://ec.europa.eu/>).

DAGORN Gary et DESMAS Margot, « Comment SpaceX s'est fait une place dans l'aérospatiale », *Le Monde*, 7 février 2018 ([www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/07](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/07)).

FEDERAL AVIATION ADMINISTRATION (FAA), *The Annual Compendium of Commercial Space Transportation: 2017*, 2017, 239 pages.

FIORASO Gèneviève (dir.), DEDIEU Vincent et MÉNÉTRIER Laure (rapporteurs), *Open Space, l'ouverture comme réponse aux défis de la filière spatiale*, Premier ministre, 2016, 170 pages ([www.ladocumentationfrancaise.fr/](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/)).

LEFEBVRE Jean-Luc, *Stratégie spatiale. Penser la guerre des étoiles : une vision française*, L'Esprit du livre, 2011, 404 pages.

*Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale*, La Documentation française, 2013, 160 pages ([www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/](http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/)).

Loi n° 2008-518 du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales, version consolidée au 22 juin 2018 ([www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018931380](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018931380)).

MINISTÈRE DES ARMÉES, *Projet de Loi de programmation militaire 2019-2025* ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

MOON Madeleine (rapporteur), « Domaine spatial et défense alliée » (rapport), Assemblée parlementaire de l'Otan, Commission de la défense et de la sécurité, Sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense, 8 octobre 2017 ([www.nato-pa.int/](http://www.nato-pa.int/)).

NARDON Laurence, « Space Security: Europe Takes the Lead », *Note de l'Ifri*, janvier 2009, 26 pages ([www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Nardon\\_note\\_coc\\_janvier2009.pdf](http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Nardon_note_coc_janvier2009.pdf)).

NARDON Laurence, « L'arsenalisation de l'Espace : projets américains, réactions européennes », *Note de l'Ifri*, Institut français de relations internationales, octobre 2007, 28 pages ([www.ifri.org/](http://www.ifri.org/)).

NARDON Laurence, « Space Situational Awareness and International Policy », *Document de travail* n° 14, Ifri, octobre 2007, 10 pages.

NARDON Laurence, « Transparency Measures in Space? », *Document de travail* n° 17, Ifri, 2007, 8 pages ([www.ifri.org/en/publications/enotes/notes-de-lifri/transparency-measures-space](http://www.ifri.org/en/publications/enotes/notes-de-lifri/transparency-measures-space)).

*National Space Policy of the United States of America*, 28 juin 2010 ([www.nasa.gov/sites/default/files/national\\_space\\_policy\\_6-28-10.pdf](http://www.nasa.gov/sites/default/files/national_space_policy_6-28-10.pdf)).

PARLEMENT EUROPÉEN, « Résolution sur une stratégie spatiale européenne », 12 septembre 2017 ([www.europarl.europa.eu/](http://www.europarl.europa.eu/)).

RAMEL Frédéric, « Accès aux Espaces communs et grandes stratégies : vers un nouveau jeu mondial », *Études de l'Irsem* n° 30, Institut de recherche stratégique de l'École militaire, 2014, 41 pages ([www.defense.gouv.fr/espanol/irsem/page-d-accueil/vient-de-paraitre/etude-de-l-irsem-n-30-2014](http://www.defense.gouv.fr/espanol/irsem/page-d-accueil/vient-de-paraitre/etude-de-l-irsem-n-30-2014)).

SAUZAY Arthur, *Espace, l'Europe contre-attaque ?* (Note), Institut Montaigne, décembre 2017, 111 pages ([http://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/espace-europe-contre-attaque-note\\_0.pdf](http://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/espace-europe-contre-attaque-note_0.pdf)).

## Conflictualité dans l'Espace : enjeux et perspectives pour la France

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, Dicod, 2017, 111 pages ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

SGDSN, *Chocs futurs – Étude prospective à l'horizon 2030 : impacts des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité*, 2017, 208 pages ([www.sgdsn.gouv.fr/](http://www.sgdsn.gouv.fr/)).

TESTÉ Jean-Daniel, « L'avenir du spatial militaire », *Stratégique*, n° 115, 2017, p. 147-150.

USAF, *Joint publication 3-14, Space Operations*, États-Unis, 29 mai 2013 ([www.doctrine.af.mil/Portals/61/documents/doctrine\\_updates/du\\_13\\_10.pdf](http://www.doctrine.af.mil/Portals/61/documents/doctrine_updates/du_13_10.pdf)).

WEITZ Richard, « China, Russia, and the Challenge to the Global Commons », *Pacific Focus*, vol. 24, n° 3, 2009, p. 271-297.

### Sites consultés

*Arms Control* ([www.armscontrol.org](http://www.armscontrol.org)).

*Challenges* (<https://challenges.fr>).

Centre national d'études spatiales – Cnes (<https://cnes.fr>).

Fondation pour la recherche stratégique – FRS ([www.frstrategie.org](http://www.frstrategie.org)).

Institut français de relations internationales – Ifri ([www.ifri.org](http://www.ifri.org)).

Institut de recherche stratégique de l'École militaire – Irsem ([www.defense.gouv.fr/irsem](http://www.defense.gouv.fr/irsem)).

*Le Monde* ([www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)).

*Les Échos* (<https://lesechos.fr>).

*National Aeronautics and Space Agency – NASA* ([www.nasa.gov](http://www.nasa.gov)).

*Popular Mechanics* ([www.popularmechanics.com](http://www.popularmechanics.com)).

*United Nations Office for Outer Space Affairs - UNOOSA* ([www.unoosa.org](http://www.unoosa.org)).

*Space News* (<http://spacenews.com>).

*Space Launch Report* ([www.spacelaunchreport.com](http://www.spacelaunchreport.com)).

### Entretiens

Colonel Jérôme BERNIER, Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations (CICDE).

Général de brigade aérienne Jean-Pascal BRETON, commandant du Commandement interarmées de l'Espace (CIE).

M. Arnaud CARLIER, sous-directeur Réseaux, stations et alerte - Cnes.

M. Joseph HENROTIN, rédacteur en chef de *Défense et Sécurité Internationale (DSI)*, chargé de recherche au Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux (Capri).

Ingénieur en chef des études et techniques de l'armement (ICETA) Frédéric PLANCHON, Direction générale des relations internationales et de la stratégie (Dgris).

Général de corps d'armée aérien (2S) Henry DE ROQUEFEUIL, conseiller militaire du président – Centre national d'études spatiales (Cnes).

### Conférences

Lieutenant-colonel Thierry CATTANEO, « Présentation du Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (Cosmos) à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) », décembre 2017.

M. Yannick DEVOUSSOUX, « Présentation d'ArianeGroup à l'IHEDN », décembre 2017.

### Remerciements

À M. Franck SABOURIN, du Centre de documentation de l'École militaire (CDEM),  
pour son très riche appui documentaire.

# Aspects maritimes de la guerre hybride

Laurent HERMANN

Capitaine de vaisseau, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

Si la nature de la guerre est invariable en tant qu'affrontement des volontés, ses formes changent selon les normes culturelles et politiques des sociétés où elle se déroule. La stratégie classique, d'inspiration européenne traite essentiellement de guerre régulière et d'approche directe. Elle s'est établie au fil des affrontements entre États-Nations, eux-mêmes créations européennes, entre le XVII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. Dans *L'Art de la guerre*, Sun Tzu privilégie au contraire l'obtention indirecte des objectifs de la guerre : « L'art de la guerre, c'est de soumettre l'ennemi sans combat. » et les modes d'action qu'on qualifierait d'irréguliers : « Toute guerre est fondée sur une tromperie ». En 2005, le colonel Frank Hoffman et le général James Mattis publient un article <sup>(1)</sup> qui met l'expression de guerre hybride à la mode. Est hybride ce qui est issu du croisement de deux variétés pour en allier les caractères. Selon que l'on se place au niveau politique, stratégique-opératif ou tactique, l'hybridité allie dans des proportions variables et réglables des caractéristiques différentes. Au niveau politique, l'hybridité récuse la distinction stricte entre actions étatiques et non-étatiques ainsi qu'entre combattants et non-combattants incarnée notamment par le port de l'uniforme. Au niveau stratégique-opératif, l'hybridité se définit selon Elie Tenenbaum <sup>(2)</sup> par la porosité entre guerre régulière et guerre irrégulière. Enfin, au niveau tactique, l'hybridité associe l'emploi par des acteurs irréguliers d'équipements conventionnels modernes généralement réservés aux unités régulières. Elle allie à la fois la rusticité et la simplicité de mise en œuvre au pouvoir démultiplicateur de la force permis par la technologie. Joseph Henrotin qualifie cette combinaison de techno-guérilla <sup>(3)</sup>.

Cette notion d'hybridité a fait l'objet de nombreux travaux d'abord aux États-Unis puis à l'Otan, dictés à la fois par des considérations d'ordre budgétaire et de dépassement de la *Revolution in Military Affairs (RMA)* impuissante en Irak et en Afghanistan. Parce qu'à la fois directe et indirecte, l'action hybride agit par nature simultanément sur plusieurs champs (politique, économique, juridique, médiatique...) et dans les différents milieux (terre, air, mer, espace, cyber...). Si l'action de

(1) MATTIS James N. et HOFFMAN Frank G., « Future Warfare: The Rise of Hybrids », *Proceedings*, vol. 131, n° 11, novembre 2005, p. 18-19.

(2) TENENBAUM Elie, « Le piège de la guerre hybride », *Focus stratégique* n° 63, octobre 2015, 55 pages ([www.ifri.org/fr/publications/enotes/focus-strategique/piege-de-guerre-hybride](http://www.ifri.org/fr/publications/enotes/focus-strategique/piege-de-guerre-hybride)).

(3) HENROTIN Joseph, *Techno-guérilla et guerre hybride : le pire des deux mondes*, Nuvis, 2014, 360 pages.

la Russie en 2014 en Crimée reste à ce jour l'illustration type d'une action hybride terrestre, il convient de s'interroger sur les agissements chinois en mer de Chine méridionale ou des miliciens chiïtes en mer Rouge pour aborder les aspects hybrides de la guerre sur mer. Les *Little Green Men* de l'Ukraine peuvent-ils avoir des frères d'armes marins, les *Little Blue Sailors* <sup>(4)</sup> ? Contrairement au volet terrestre, le volet maritime est encore émergent et fait l'objet de peu de publications alors même que le milieu maritime est par nature permissif, qu'il possède des caractéristiques physiques et juridiques propices aux actions irrégulières (I). Poussée à la fois par le retour de l'emploi de la force comme régulateur des relations entre acteurs étatiques ou à prétention étatique et par la poursuite de la dissémination technologique au niveau tactique, la guerre hybride ne manquera pas de connaître une recrudescence en mer dans la prochaine décennie (II). La stratégie maritime de la France devra s'adapter à cette nouvelle forme de conflictualité et se doter des moyens nécessaires (III).

## La mer, un milieu permissif propice à l'activité hybride

### *Un cadre juridique peu contraignant favorable à l'ambiguïté*

La mer est un milieu singulièrement différent du milieu terrestre. Si les contraintes physiques sont déterminantes pour y opérer, le cadre juridique lui est aussi propre. L'homme ne pouvant s'établir durablement sur mer, la notion de souveraineté n'est venue que tardivement dans l'histoire. Longtemps marquée par l'absence de règles, le juriste et diplomate néerlandais Grotius caractérise juridiquement la mer au XVI<sup>e</sup> siècle comme *res nullius*, bien vacant sur lequel chacun agit à sa guise hors de la contrainte du droit et sans prise en compte des intérêts collectifs. Plus proche de nous, le philosophe et juriste allemand Carl Schmitt la définit encore au XX<sup>e</sup> siècle comme un espace ouvert et indéfini où les normes en vigueur sur terre n'auraient pas de prise. Espace appartenant *de jure* à celui qui était capable de le contrôler, le droit international a progressivement reconnu les intérêts des États côtiers dans une forme d'abord coutumière avec, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, une souveraineté sur une bande de 3 nautiques soit la portée d'un canon. Ce droit s'est formalisé avec la Convention de Genève sur le plateau continental en 1958 puis la Convention de Montego Bay en 1982 qui pose les principes actuels du droit de la mer. Celui-ci accorde à l'État côtier une souveraineté sur les richesses halieutiques et des fonds marins jusqu'à 200 nautiques au large. Il est peu contraignant dans le domaine de la navigation maritime dont le principe est celui de la liberté. Dans la mer territoriale, jusqu'à 12 nautiques de la côte, la souveraineté de l'État côtier devient plus importante tout en restant plus réduite qu'à terre puisque le passage inoffensif <sup>(5)</sup> y est garanti même pour les navires de guerre de puissances étrangères.

L'exercice de prérogatives de police générale est possible en mer. Il est le privilège des navires d'État <sup>(6)</sup>. Il s'agit principalement de lutter contre les infractions à la

(4) STAVRIDIS James, « Maritime Hybrid Warfare is Coming », *Proceedings*, vol. 142, n° 12, décembre 2016 ([www.usni.org/magazines/proceedings/2016-12-0/maritime-hybrid-warfare-coming](http://www.usni.org/magazines/proceedings/2016-12-0/maritime-hybrid-warfare-coming)).

(5) Direct et sans entrave, c'est-à-dire à seule fin d'un transit sans mise en œuvre d'armement ou d'aéronefs.

(6) Navire de guerre ou navire des administrations (Garde-côtes, Affaires maritimes, Douane, etc.).

souveraineté des richesses de la mer dans la Zone économique exclusive (ZEE). Les responsabilités de police sont possibles au-delà de la ZEE mais le principe veut qu'elles soient alors une compétence exclusive de l'État du pavillon du navire en infraction. Celui-ci peut la déléguer à un État tiers pour agir à sa place. La Convention de Vienne du 19 décembre 1988 permet ainsi d'intervenir avec l'accord de l'État du pavillon dans les affaires de trafics illicites de produits stupéfiants. Les dérogations au principe de compétence exclusive de l'État du pavillon sont limitées et très encadrées. Elles concernent uniquement la répression de la piraterie, la lutte contre la traite des esclaves et contre les émissions depuis la haute mer de radio et de télévision qui brouilleraient un État.

Ce rappel de droit maritime vise surtout à montrer la faiblesse du cadre juridique de la mer. De la même façon qu'à terre où les États faibles ou faillis constituent un terreau propice au développement d'activités illicites, la faiblesse du droit qui régit les espaces maritimes et les zones d'ombre qu'il tolère sont des facteurs propices aux activités d'acteurs hybrides. Espace supranational par nature, la mer offre aussi la possibilité pour un État d'utiliser le droit de la mer comme une arme pour imposer sa volonté aux autres. Ce droit est régulièrement pratiqué par les navires de guerre qui profitent des règles du passage inoffensif dans les eaux territoriales étrangères pour marquer leur présence et enrichir leurs connaissances de ces zones. La possibilité prévue par la Convention de Montego Bay d'étendre la ZEE au-delà de 200 nautiques selon la configuration géologique du plateau continental est également utilisée par la Russie pour revendiquer sa souveraineté sur l'océan Arctique <sup>(7)</sup>.

***Translucide en surface et opaque dans les profondeurs,  
un milieu favorable à la dissimulation***

Comme dans l'air, la détection et la surveillance à la surface de la mer sont relativement aisées. Un radar détecte à une distance proportionnelle à son horizon, il n'est limité que par la rotondité de la Terre. La dilution de l'activité humaine dans l'immensité des espaces maritimes compense toutefois cette assertion et génère une forme d'anonymat, on parlera alors plus volontiers de translucidité du milieu maritime. Sous la surface de la mer, sous le dioptré, le milieu devient très vite opaque aux ondes électromagnétiques. Les ondes acoustiques sont les signaux qui s'y propagent le plus loin, à une centaine de kilomètres pour un navire de commerce et à quelques centaines de mètres pour un sous-marin moderne. La conjugaison du relief sous-marin et de conditions de propagation du son très variables crée des zones d'ombre où un mobile sous-marin peut aisément se dissimuler.

***Effacement des preuves***

L'autre grande caractéristique du milieu maritime est la faible rémanence des traces d'une éventuelle action illicite ou clandestine. Pour prévenir la guerre, les pays

---

(7) Le 2 août 2007 le mini sous-marin russe *Mir* plante symboliquement un drapeau russe sur la dorsale de Lomonosov au pôle Nord par 4 200 m de fond pour marquer symboliquement la continuité du plateau continental russe. La France a profité des mêmes dispositions pour étendre sa ZEE au large de la Guyane, des Antilles et des Îles Kerguelen (décret 1183 du 29 septembre 2015).



ont mis en place un dispositif visant à condamner l'agression d'un État par un autre. La charte des Nations unies confère au Conseil de sécurité des responsabilités en matière de *jus ad bellum*. Au-delà des possibilités de *veto* d'un membre permanent, ses décisions reposent sur une enquête pour caractériser l'agression et déterminer l'agresseur. Cette enquête nécessite des témoins et des preuves. Du fait de la très faible densité humaine en mer, les premiers sont inexistantes ou si peu nombreux qu'il est facile de bâtir une contre-narration des événements à des fins de désinformation. On peut citer ici l'usage fait par Greenpeace des images de l'intervention des commandos français, diffusées par moyens satellitaires depuis la mer pour bâtir un discours contre la France lors de la campagne d'essais nucléaires au large de Mururoa en 1992 <sup>(8)</sup>. Les États-Unis brandissent régulièrement les débris de missiles balistiques lancés par les Houthis du Yémen vers l'Arabie saoudite dans le but de désigner l'Iran comme l'instigateur de ces attaques. Ces débris sont faciles à récupérer, il en va tout autrement lorsque ceux-ci se trouvent en mer. Faute de localisation, quatre ans après la disparition du vol MH370 de Malaysian Airlines, le mystère reste total. Même lorsque les preuves sont localisées, la mer peut les effacer ou les retenir suffisamment longtemps. La corvette sud-coréenne *Cheonan* a été torpillée par un sous-marin nord-coréen le 26 mars 2010. Cette attaque a fait 46 morts parmi les 104 membres de l'équipage. L'émotion était très vive au sein de l'opinion publique sud-coréenne. Les preuves <sup>(9)</sup> de l'implication du régime de Pyongyang n'ont pu être données par une commission d'enquête internationale que le 20 mai 2010, après avoir remonté l'épave à la surface. Près de deux mois après les faits, l'opinion publique s'était passionnée pour d'autres sujets et il n'y a pas eu de réaction militaire.

La mer apparaît donc comme une zone grise favorable à la dissimulation des auteurs des faits. Pour peu qu'un groupe soit capable d'y agir et parce que l'imputabilité est difficile à prouver, la mer est propice aux actions irrégulières. Elle procure aussi le sentiment d'une plus grande impunité qui peut abaisser le seuil de mise en œuvre de tels modes d'action sans s'exposer directement au grand jour et limiter ainsi le risque d'escalade militaire.

## **L'hybridité, une constante dans l'histoire maritime, appelée à se développer au XXI<sup>e</sup> siècle**

### ***L'irrégularité comme instrument de la puissance, une longue tradition en mer***

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Nations ont utilisé l'action maritime asymétrique pour remettre en cause l'ordre établi. La guerre de course permet de s'en prendre au trafic marchand de l'adversaire en faisant l'économie d'une marine de guerre et en limitant son implication officielle. Avant de commander ce qui deviendra plus tard la *Royal Navy* et de défaire l'*Invincible Armada* en 1588, Francis Drake a été corsaire au service de la reine Élisabeth I<sup>re</sup>. Il s'en est pris aux galions espagnols qui ramenaient l'or et

(8) Lors des ultimes essais nucléaires en 1995-1996, les commandos marine neutraliseront en priorité les moyens de communications du *Rainbow Warrior II*, ils réaliseront leurs propres images de l'intervention et les diffuseront avant celles de Greenpeace.

(9) Présence d'explosif HDX, caractéristique des torpilles de conception chinoise employées par la Corée du Nord.

l'argent du Nouveau Monde. Son action prédatrice l'a conduit à réaliser la deuxième circumnavigation de l'histoire après celle de Magellan et à devenir le premier capitaine à achever un tour du monde en 1580. Sur ordre de la reine Élisabeth, Francis Drake a été adoubé sur le pont de son navire, le *Golden Hind*, par un diplomate français, une manière de récompenser, sans s'impliquer officiellement, et d'obtenir l'approbation de la France. L'*Invincible Armada* a été affrétée par le roi d'Espagne Philippe II pour conquérir l'Angleterre protestante et mettre fin à l'action coordonnée de la marine royale anglaise et des corsaires anglais dans les Caraïbes et en Atlantique qui ponctionnait sévèrement le Trésor espagnol. L'exemple de Drake est très illustratif du caractère hybride de l'activité navale et des liens entre actions directes et indirectes, régulières et irrégulières. On pourrait même qualifier aujourd'hui Francis Drake de premier marin hybride et l'Angleterre d'acteur hybride.

Cette question de l'usage de modes opératoires pirates par un groupe étatique ou para-étatique a toujours été présente dans l'histoire maritime. Le *jus in bello* au début du XX<sup>e</sup> siècle a mis du temps à s'adapter au développement de l'arme sous-marine qui était considérée par certains comme une arme déloyale, une arme de pirates.

#### **Une situation persistante de nos jours**

La guerre asymétrique est une réalité sur mer qui permet, en complément ou en combinaison avec les moyens officiels de l'État (marine militaire, garde-côtes, etc.) de faire valoir les intérêts stratégiques d'un pays. L'emploi de *proxy* (intermédiaire) est un grand classique de l'action indirecte. Il en existe aussi dans le domaine naval. On connaît le rôle du *Hezbollah* au Sud-Liban face à Israël. Le « Parti de Dieu » a aussi démontré sa capacité à agir en mer y compris en mettant en œuvre des matériels que l'on croyait réservé aux marines militaires : le 14 juillet 2006, la frégate israélienne *Hanit* est endommagée par un tir de missile anti-navire probablement de technologie iranienne, quatre marins périssent dans l'attaque. Les Houthis du Yémen, également soutenus par Téhéran démontrent les mêmes aptitudes en mer Rouge en mars 2016 en s'en prenant au destroyer américain *USS Mason*.

La conquête d'espaces terrestres et maritimes peut aussi prendre la forme d'une occupation de fait par des acteurs économiques civils. Par le passé, il s'agissait d'établir des comptoirs maritimes, on pense aujourd'hui aux navires de pêche chinois présents de manière quasi permanente en mer de Chine méridionale. Les inévitables heurts avec des pêcheurs d'autres nationalités permettent à la Chine de justifier la présence à bord de miliciens puis de navires garde-côtes et enfin d'établir des bases logistiques de cette flotte de pêche sur quelques îlots désertiques. Finalement, dernière étape du processus de territorialisation, l'occupation humaine de ces îlots justifie à son tour les revendications chinoises sur les eaux qui les entourent. Pour la Chine, il s'agit d'établir une occupation de fait de ces îlots pour s'approprier le contrôle des espaces maritimes qui les entourent. Dans ces eaux, le marquage des navires de guerre étrangers par les garde-côtes chinois plutôt que par des navires de guerre de l'APL <sup>(10)</sup> est aussi une forme hybride

(10) Armée populaire de libération, nom donné aux forces armées de la République populaire de Chine.

de réponse, suffisamment explicite mais limitant le risque d'escalade militaire car moins formelle.

Le minage est probablement le mode d'action asymétrique le plus simple. Il peut être utilisé de façon classique, revendiqué par un État ou au contraire clandestin. Un double exemple est fourni lors de la guerre Iran-Irak. Ainsi en 1988, face à ce qui est qualifié de « guerre des tankers », l'*US Navy* est amenée à escorter des pétroliers koweïtiens chargés de brut irakien. L'Iran va alors mouiller des mines à proximité du Koweït. L'une d'elles explosera au passage de l'*USS Samuel Roberts*, une des frégates d'escorte. L'explosion ne provoquera que des dégâts matériels mais la réparation nécessitera d'immobiliser le navire un an et coûtera 89 millions de dollars qu'il faut comparer aux 1 500 \$ de la mine, bel exemple d'asymétrie. Lors de la même guerre, 17 navires de commerce subissent des attaques de mines en mer Rouge et dans le golfe de Suez en août 1984. À l'époque, la nature exacte des charges explosives et la façon dont elles ont pu être mouillées restent mystérieuses. L'implication du régime des *Mollahs* ne peut être établie mais le message est clair à destination des pays qui soutiennent Saddam Hussein.

L'action secrète sous la mer était une réalité lors de la guerre froide comme l'ont relaté Sherry Sontag et Christopher Drew dans l'ouvrage *Blind Man's Bluff* paru en 1998. Lors de l'accident du sous-marin russe *Koursk* en août 2000, on se souvient que la piste de l'implication d'un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) américain a été évoquée, comme d'ailleurs lors du naufrage du chalutier français *Bugaled Breizh* en janvier 2004. La possibilité d'un « crime parfait » sous la mer a toujours nourri l'imaginaire parce qu'il est aussi difficile à prouver qu'à infirmer. Le sabotage d'infrastructures situées sous la mer comme les câbles électriques ou de télécommunications, les oléoducs ou gazoducs et les exploitations *offshores*, complète cet inventaire des modes d'action envisageables. Elles peuvent être réalisées de façon discrète et non attribuable. Le développement par la Russie d'une flotte capable d'agir à grande profondeur composée à la fois de sous-marins d'intervention en eaux profondes, y compris nucléaires, et de navires scientifiques dotés de capacités sous-marines illustre la volonté de ce pays de ne pas négliger ce champ d'activité.

Plus largement et parce que la guerre hybride ne se limite pas à un seul milieu, les actions irrégulières navales peuvent se combiner avec des actions dans d'autres champs d'application. On pense à l'interdiction de l'espace aérien au-dessus de la mer avec des moyens d'*AZAD* <sup>(11)</sup> aérien ou au moyen d'attaques cybernétiques : piratages des systèmes d'aide à la navigation (*GPS* <sup>(12)</sup>, *AIS* <sup>(13)</sup>, *SMDSM* <sup>(14)</sup>, etc.) ou des systèmes informatiques de contrôle-commande des navires pour les diriger à distance ou les immobiliser. De telles attaques, en particulier dans les eaux resserrées des principales routes maritimes (pas de Calais ; canal de Suez ; détroits de Gibraltar, Bab-el-Mandeb, Malacca, etc.) pourraient avoir de graves conséquences surtout si les conditions de

(11) *Anti-Access Area Denial*.

(12) *Global Positioning System*.

(13) *Automatic Identification System*.

(14) Système mondial de détresse et de sécurité en mer.

navigation sont difficiles. Ces actions peuvent se conjuguer avec des activités d'influence dans le domaine des perceptions pour renforcer la position d'un État ou d'un groupe, ou affaiblir celle de l'adversaire.

Les zones maritimes de confrontation hybride sont très variées, il n'est pas possible d'en dresser un inventaire exhaustif. Il s'agit d'abord des approches maritimes des empires continentaux que sont la Russie et la Chine. Ces deux pays y voient l'opportunité de sécuriser leurs accès au large et à la haute mer alors même qu'ils se sentent encerclés. Les pays mis à l'index de la communauté internationale comme la Corée du Nord de Kim Jong-un ou l'Iran peuvent aussi y voir un moyen de pression pour contester les mesures dont elles sont victimes. Le harcèlement régulier des navires de guerre occidentaux dans le détroit d'Ormuz par les paramilitaires des *Pasdarans* (Gardiens de la révolution) participe de cette volonté iranienne.

La France a des intérêts à faire valoir sur toutes les mers du Globe. On peut néanmoins citer celles qui nous impliquent directement et en premier lieu : la Méditerranée. L'instrumentalisation possible des migrants par un État ou un groupe para-étatique mais aussi l'emploi de modes d'action terroristes sur les liaisons maritimes par ferry en font une zone particulièrement vulnérable. Nos intérêts peuvent aussi être directement mis en cause dans le canal du Mozambique avec une instrumentalisation des actions des pêcheurs malgaches pour contester notre souveraineté sur les îles Éparses. Dans le golfe de Guinée où se trouvent nombre de nos intérêts économiques et principale artère de ravitaillement de nos opérations militaires dans la bande sahélo-saharienne, une branche maritime de *Boko Haram* pourrait voir le jour et agir en soutien d'un califat autoproclamé en Afrique. Enfin, dans le Pacifique, la présence déjà importante de navires et d'intérêts chinois doit nous inciter à la vigilance.

La menace hybride est donc bien une réalité en mer. Elle est surtout une menace dont la probabilité augmente. Le nivellement technologique entre acteurs étatiques, d'une part et entre acteurs étatiques et acteurs irréguliers, d'autre part se poursuivra avec un accès aisé à des technologies duales. Le détournement par *Daech* de drones récréatifs à des fins militaires est un précédent qui ne manquera pas de trouver un pendant naval. L'usage des imprimantes 3D se démocratise, elles permettent déjà d'augmenter très significativement la furtivité des mines de fond en brisant la régularité des formes qui permettait de les détecter jusqu'à présent. Si, à la différence de l'action à terre, agir en mer nécessite toujours des moyens techniques appropriés et des savoir-faire spécifiques, la mutation numérique rend ces moyens plus facilement accessibles et d'un emploi plus intuitif. C'est l'abaissement de ce seuil cognitif qui permet la mise en œuvre aisée par l'acteur asymétrique de moyens jusqu'ici réservés aux marines militaires comme les missiles, les mines ou le détournement de technologies civiles à des fins militaires, alors même que la guerre sur mer nécessitait auparavant une longue maturation des compétences pour exploiter la technologie.

De plus, on assiste à une prolifération affolante en matière de missiles antiaériens ou anti-navires. L'attaque du *Hanit* par le *Hezbollah* a montré la sous-estimation de cette menace, le système de protection antimissile n'avait pas été activé car son commandant estimait que seuls des États pouvaient mettre en œuvre des missiles

anti-navires. Au-delà du marché des équipements, il peut aussi s'agir d'un marché noir des compétences. Des membres des Tigres tamouls ont mis leurs compétences développées lors de leur affrontement avec la marine sri-lankaise en matière de construction de mini-sous-marins au profit des narcotrafiquants sud-américains <sup>(15)</sup>.

### **Vers un développement de la menace au XXI<sup>e</sup> siècle**

Dans *La fin de l'Histoire et le dernier Homme* (1992), Francis Fukuyama concluait que l'avènement de la démocratie libérale et de l'économie de marché rendrait la guerre de plus en plus improbable. La dissuasion nucléaire, élargie par le biais des alliances de sécurité collective, a quasiment fait disparaître la guerre interétatique dans l'hémisphère Nord. Pourtant, depuis un quart de siècle, l'Histoire n'a pas donné raison à Fukuyama. La compétition stratégique demeure une réalité entre les Nations parce que chaque acteur défend ses propres intérêts au détriment de ceux des autres. Cette compétition n'a plus uniquement lieu dans le champ économique. Les détracteurs de l'ordre établi cherchent à obtenir des victoires limitées, d'établir un état de fait favorable tout en restant sous le seuil de réaction de l'adversaire, lui-même peu enclin à réagir et facilement prêt à fermer les yeux pour peu que les preuves apportées soient sujettes à caution. Le rôle de l'opinion publique dans les démocraties renforce leur vulnérabilité aux actions hybrides comme le cas de la corvette *Cheonan* l'illustre bien pour la Corée du Sud. Avant l'avènement de l'arme nucléaire, le général Beaufre parlait déjà de la « Paix-Guerre » <sup>(16)</sup> pour traduire cet état de rivalité stratégique sous le seuil de la guerre (*casus belli*). La dissuasion nucléaire borne par le haut la confrontation et évite l'escalade, l'adversaire est alors incité à la contourner par une stratégie indirecte. Éternel lieu d'affrontement la mer verra ainsi des acteurs dopés par la prolifération technologique jouer sur l'ensemble du clavier stratégique pour servir leurs intérêts.

Les alliances militaires entre États introduisent la solidarité entre alliés en cas d'agression mais, en dehors de l'Otase <sup>(17)</sup> qui incluait explicitement la guerre subversive, la définition de cette agression est volontairement ambiguë. Les alliances sont-elles efficaces face à une agression de nature irrégulière qui profite à un pays mais qui ne lui est pas directement imputable ? On peut en douter. Les attaques cyber sur les systèmes informatiques de l'État estonien en 2007 n'ont pas fait l'objet d'une réponse de l'Otan <sup>(18)</sup>. De plus, l'interdépendance économique avec nos adversaires potentiels rend le recours à la force délicat. Avec une population mondiale qui va continuer de progresser de près de 30 % d'ici 2030 pour atteindre les 10 Mds d'individus, la raréfaction voire l'épuisement des ressources de la Planète va faire de l'accès aux matières premières y compris alimentaires <sup>(19)</sup> un enjeu crucial pour les États et va continuer d'exacerber leurs intérêts stratégiques. Le recours aux actions hybrides, en mer comme

(15) EUDELIN Hugues, « L'évolution du savoir-faire des groupes irréguliers », *Stratégie*, n° 111, 2016, p. 119-140.

(16) BEAUFRE André, *Introduction à la stratégie*, Armand Colin, 1963, 127 pages.

(17) Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est, disparue en 1977.

(18) À l'exception de l'installation d'un centre Otan d'excellence cyber à Tallinn.

(19) Selon Sadasivan Kaushik de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), 20 % des protéines de l'alimentation humaine sont d'origine halieutique. Le développement de l'aquaculture augmente paradoxalement le recours à la pêche par le biais des farines et huiles de poissons.

dans les autres milieux, va donc se développer car les approches indirectes seront au cœur de la dialectique des puissances au XXI<sup>e</sup> siècle. Il importe donc de s'y préparer.

## **Faire face à l'hybridité en mer**

### ***La préservation de la liberté de naviguer et d'agir en mer***

Réduire le champ de l'activité hybride en mer devrait logiquement nous conduire à renforcer le droit et à étendre vers le large les principes de la souveraineté terrestre dans un mouvement de territorialisation de celle-ci. Le droit maritime actuel est la résultante des rapports de force au moment de la négociation de la Convention de Montego-Bay en 1982. Depuis cette date, l'émergence du Tiers-Monde, pour partie instrumentalisée par la Chine, et la montée de la notion de préservation de l'environnement remettent en cause cet équilibre. Il faut bien rester conscient que la liberté de navigation établie dans le droit actuel profite surtout aux puissances capables de déployer leurs flottes civiles et militaires. Dans une approche sécuritaire, un pays comme la France et, plus largement, l'ensemble des pays occidentaux doivent résister à la tentation d'ériger des barbelés sur la mer dans une défense statique au profit d'une vision plus dynamique. Nous tirerons toujours plus de bénéfices de cette liberté qu'elle ne nous crée de risques à la condition de disposer des moyens matériels, de la volonté de l'exercer et de l'imposer, le cas échéant.

Les opérations des 30 dernières années ne sont pas représentatives de celles qu'il faudra mener demain. L'hybridité en mer pouvant *in fine* s'incarner dans des actions cinétiques très diverses, toujours plus raffinées grâce à la prolifération technologique, la marine devra couvrir l'éventail le plus large des aptitudes. Nous disposerons probablement toujours d'une supériorité technologique mais plus de suprématie. Le retour aux fondamentaux de la guerre sur mer s'impose : primauté de la manœuvre sur la seule technologie, combinaison et coordination des effets, emploi de la ruse. On se souvient des *Q-ships* bâtiments leurres utilisés lors des batailles de l'Atlantique des deux conflits mondiaux pour attirer les sous-marins allemands en surface et les attaquer.

### ***Une surveillance accrue et permanente***

La difficulté d'attribution de la responsabilité d'une action irrégulière en mer impose en premier lieu de développer nos capacités de surveillance des espaces maritimes. En France, la bande côtière est sous la couverture permanente du système *SPATIONAV*<sup>(20)</sup> qui fusionne les détections des radars des Cross<sup>(21)</sup> des Affaires maritimes et des sémaphores de la Marine nationale sur une même façade maritime métropolitaine et en zone Antilles-Guyane. Ailleurs outre-mer et en métropole au-delà de cette bande côtière, la permanence n'est pas assurée. La préservation de notre souveraineté repose alors sur des patrouilles régulières et combinées de moyens aériens et de surface. Les moyens de détection et de classification de ces vecteurs maritimes ne sont

(20) Le système *SPATIONAV* tire son origine de l'échouage volontaire le 17 février 2001 du cargo battant pavillon cambodgien *East Sea* près de Saint-Raphaël avec 908 réfugiés à son bord.

(21) Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage.

pas interopérables avec *SPATIONAV*<sup>(22)</sup> ce qui crée une discontinuité préjudiciable à l'établissement de la situation maritime. On peut se réjouir de l'augmentation du nombre de patrouilleurs dans le projet de Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 pour surveiller les 11 millions de kilomètres carrés de ZEE, mais démontrer l'imputabilité nécessite de suivre la situation maritime de façon continue.

Dans les zones les plus sensibles comme le golfe de Gascogne ou le Nord de la Méditerranée occidentale, la permanence de la surveillance doit être un objectif de la Posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM). Une flotte de drones aériens de surveillance maritime ou de dirigeables stratosphériques tels que le *Stratobus* étudié par Thales pourrait permettre d'assurer cette permanence. Des dispositifs semblables pourraient être déployés avec nos alliés dans les zones où nous partageons des intérêts (mer Rouge, golfe d'Aden par exemple). Dans ce réseau de surveillance, le nombre de capteurs compte au moins autant que les performances propres à chaque unité, on retrouve là un trait qui caractérisait la Jeune École<sup>(23)</sup>, à savoir le choix de la dilution des moyens défensifs. La mise en réseau rendue possible par la numérisation permet aujourd'hui d'assurer la concentration des efforts qui faisait défaut à cette pensée stratégique maritime.

#### **Le traitement du renseignement civil et militaire d'intérêt maritime**

Au-delà des moyens de surveillance physique des espaces maritimes, il faut aussi développer nos outils d'analyse du *Big Data* maritime afin d'être capable d'y déceler les incohérences qui sont autant de signaux faibles laissés par les auteurs d'activités illicites qui font le lit des agissements irréguliers. En France, les préfectures maritimes disposent déjà d'une Cellule de coordination de l'information maritime (CCIM) qui permet le recoupement des informations issues de sources ouvertes ou étatiques (Affaires maritimes, Douane, Armées). Il convient à présent de rendre ce dispositif plus ambitieux, d'agrandir l'échelle et l'ampleur des informations prises en compte.

Le modèle français du Préfet maritime, à la fois commandant militaire de la zone maritime et responsable de l'action interministérielle en mer est une réponse très pertinente à la menace hybride car il est lui-même un acteur hybride capable d'agir, sans discontinuité de la chaîne de commandement, sur l'ensemble du spectre depuis la police administrative jusqu'aux opérations navales de haute intensité. Le contrôle naval volontaire complète ce recueil d'informations, il permet d'associer librement les usagers de la mer à la sécurité maritime. Le contrôle naval repose sur la connaissance précise de la position des navires bénéficiaires ainsi que leurs observations de façon à leur fournir en échange une information ciblée. Il est mis en œuvre aujourd'hui conjointement par la France et le Royaume-Uni pour le golfe de Guinée au sein du *MICA Center*<sup>(24)</sup> situé à Brest. Ce centre préfigure ce qui pourrait contribuer à plus grande

(22) À l'exception notable du *Falcon 50*, avion de surveillance maritime

(23) Stratégie maritime initiée par l'amiral Aube, caractérisée par la dispersion des forces de manière à amoindrir le blocus adverse in COUTAU-BÉGARIE Hervé, *Traité de stratégie*, (4<sup>e</sup> édition), Economica, 2002, p. 546.

(24) *Maritime Information Cooperation and Awareness Center*. Plus d'informations sur *Cols Bleus.fr*.

échelle un dispositif pour restreindre les zones d'ombres propices à l'action de nos adversaires au travers des moyens de traitement de ce *Big Data* maritime.

### **Des stratégies régionales de sécurité maritime**

Cette mise en réseau des moyens de surveillance maritime et plus largement du renseignement d'intérêt maritime doit reposer sur une stratégie de sécurité maritime. La France s'est dotée en 2014 d'une stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes mais la multitude des façades maritimes en métropoles et outre-mer impose de porter cette stratégie dans un cadre plus large. L'Union européenne s'est dotée d'une Stratégie de sécurité maritime (SESM) approuvée par le Conseil européen le 24 juin 2014. Celle-ci reste très déclaratoire et ne porte pas l'ambition d'un partage entre membres de la situation maritime à l'échelle du continent. *SPATIONAV* n'est à ce jour relié, ni aux systèmes similaires de nos voisins, ni aux systèmes similaires portés par l'Union européenne comme *MARSUR* <sup>(25)</sup> et *EUROSUR* <sup>(26)</sup>. La France doit aussi soutenir l'avènement de stratégie de sûreté maritime dans d'autres zones d'intérêts. Elle soutient ainsi le Processus de Yaoundé (juin 2013) qui formalise la coopération régionale de 17 pays d'Afrique de l'Ouest en matière de surveillance et d'intervention en mer. La Marine nationale apporte son expertise aux marines de la région grâce à des activités de formation à terre et en mer. Le point d'orgue de la coopération régionale est marqué par les exercices *African NEMO* <sup>(27)</sup> où le navire français joue le rôle d'un contrevenant que les différents pays africains vont successivement pister et intervenir.

Les efforts en matière de surveillance et de recoupement d'informations compliqueraient la quête de non-imputabilité d'une action asymétrique. Ils ne la rendront pour autant pas impossible. Comment alors s'en prémunir ?

### **Retourner l'hybridité à notre avantage**

Il convient d'étudier la pertinence de nous doter de nos propres capacités d'actions clandestines en mer. La palette des possibilités est large, elle va de l'instrumentalisation d'activistes écologiques du type Greenpeace ou Sea Shepherd jusqu'au minage offensif en passant par l'ensemble des actions sous-marines, du renseignement au sabotage d'infrastructures sous la mer. La capacité d'emport du *Dry Deck Shelter* <sup>(28)</sup> des SNA du type *Suffren* permettra la mise en œuvre des forces spéciales avec leur *Propulseur sous-marin de 3<sup>e</sup> génération (PSM3G)*. Il pourrait aussi servir à embarquer un drone sous-marin qui offrirait des options supplémentaires d'actions sous la mer au décideur. Au-delà même de la mise en œuvre effective de ces capacités, leur existence pourrait inciter nos adversaires à la modération. Lorsque la Russie déploie le navire océanographique *Yantar* en Atlantique du Nord-Est ou très récemment pour localiser

(25) *Maritime Surveillance*, qui vise à établir une situation maritime partagée

(26) *European Surveillance*, qui est le système d'échange de l'agence Frontex de surveillance des frontières extérieures de l'UE.

(27) *African Navy's Exercise for Maritime Operations*.

(28) Conteneur fixé sur le pont du sous-marin et communiquant avec ce dernier permettant aux plongeurs d'entrer et sortir du bâtiment en plongée.



l'épave du sous-marin argentin *San Juan* disparu en novembre 2017, elle démontre sa capacité technique et son savoir-faire à agir sous l'eau et fait ainsi peser une menace latente sur les câbles sous-marins qui relient l'Europe et l'Amérique du Nord, vitaux pour *Internet*. Il s'agit d'une forme de dissuasion. Le terme étant réservé en France à la menace du recours à l'arme nucléaire, on peut lui préférer le terme d'intimidation stratégique proposé par le CICDE <sup>(29)</sup>. Il convient toutefois de noter que celui-ci s'en tient à des actions qui s'inscrivent dans un cadre strictement légal ce qui n'est pas proposé ici. Sans sous-estimer les contraintes juridiques ou morales, l'action clandestine maritime peut offrir au président de la République des options supplémentaires avec un risque limité d'attribution à la France. Nos adversaires potentiels ont des vulnérabilités en mer qui peuvent être ciblées. Contrairement aux actions offensives dans le cyberspace, les actions clandestines navales peuvent présenter des dommages collatéraux plus limités <sup>(30)</sup> et plus faciles à évaluer.

\*  
\*\*

Il faut rester lucide avec la notion de guerre hybride, ce terme ayant surtout servi à assurer le vote d'un budget ou à diaboliser un adversaire. Il porte néanmoins une réalité durable : la dialectique des intelligences rivales trouve toujours un terrain de confrontation. La guerre, comme usage de la force dans cette dialectique, s'adapte au monde *post-westphalien* <sup>(31)</sup> qui caractérise le début de XXI<sup>e</sup> siècle et devient plus irrégulière y compris entre acteurs étatiques. Régularité et irrégularité sont des concepts théoriques. La réalité de l'affrontement se décline sur l'ensemble de cette palette qui va de l'une à l'autre. Comme le dit le général Beaufre, « ces deux modes coexistent et se complètent : [...] la stratégie comme la musique possède un mode majeur et un mode mineur » <sup>(32)</sup>. Le milieu maritime par son caractère permissif a toujours été propice aux actions que l'on qualifie aujourd'hui d'hybrides. Par ses caractéristiques, la mer offre la possibilité pour un acteur de régler le degré d'ambiguïté de ses actes à la hauteur de son évaluation du rapport bénéfice/risque acceptable.

À l'heure où l'ordre international est remis en cause par la montée des nationalismes, l'emploi conjugué et simultané d'actions irrégulières et régulières, cinétiques pour les premiers et plutôt défensives pour les secondes, offre des possibilités de changer le rapport de force tout en restant sous le seuil du conflit ouvert.

Faire face à cette confrontation hybride sur mer impose de maintenir une marine de haute technologie pour conserver ou acquérir l'indispensable liberté d'action préalable à toute opération en mer, elle permet aussi d'affronter la variété des incarnations de cette hybridité. Mais il faut également disposer de moyens suffisamment nombreux pour assurer un maillage et une surveillance efficace de nos zones maritimes

(29) CENTRE INTERARMÉES DE CONCEPTS, DE DOCTRINE ET D'EXPÉRIMENTATIONS (CICDE), *Intimidation stratégique – Réflexion doctrinale interarmées RDIA-006\_IS(2012)*, n° 026/DEF/CICDE/NP du 26 janvier 2012.

(30) Le virus *Stuxnet* qui a infecté les centrifugeuses du programme nucléaire iranien a aussi infecté la compagnie pétrolière Chevron.

(31) MALIS Christian, *Guerre et stratégie au XXI<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2014, 352 pages.

(32) BEAUFRE André, *Introduction à la stratégie*, Hachette, 1998, p. 62.

d'intérêts. Le caractère hybride de la menace doit nous amener à promouvoir l'approche civilo-militaire de l'action de l'État en mer, incarnée par le modèle français du préfet maritime et qui s'inscrit dans un cadre large, à la fois politique, sécuritaire, diplomatique et économique. Il faut faire émerger, à l'échelle régionale en priorité, une stratégie de sûreté des espaces maritimes qui ne remette pas en cause le droit de la mer actuel ni le principe de la liberté de navigation. La mise en commun et le traitement d'informations d'intérêt maritime à l'échelle de l'Europe permettront de réduire les zones d'ombre, ce qui limitera d'autant la liberté de manœuvre de l'adversaire hybride. Pour autant, et parce qu'il restera toujours des moyens de nous nuire en mer, nous devons aussi envisager des modes d'actions hybrides qu'il s'agira de traduire en capacités, en particulier pour agir sous la mer. L'existence de capacités et des savoir-faire nécessaires pour mener des opérations clandestines est de nature à inciter nos éventuels adversaires à la modération. Si cette seule démonstration était insuffisante, sa mise en œuvre effective est une option supplémentaire qu'il faut être capable de proposer au décideur.

L'hybridation de la menace en mer conduit à réconcilier une marine mahanienne <sup>(33)</sup>, orientée vers l'affrontement décisif, avec celle proposée par la Jeune École en comptant sur la mise en réseau des unités pour résoudre le dilemme entre la dispersion et la concentration des efforts.

#### Éléments de bibliographie

- CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA MARINE (CESM), *Bulletin d'études marines* n° 45, Actes du colloque « Irrégularité et guerre sur mer », février 2009.
- COUTAU-BÉGARIE Hervé, *Traité de stratégie* (4<sup>e</sup> édition), Économica, 2002, 1 030 pages.
- COUTAU-BÉGARIE Hervé, *L'océan globalisé. Géopolitique des mers au XXI<sup>e</sup> siècle*, Économica, 2007, 317 pages.
- HENROTIN Joseph, *Techno-guérilla et guerre hybride. Le pire des deux mondes*, Nuvis, 2014, 360 pages.
- MALIS Christian, *Guerre et stratégie au XXI<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2014, 335 pages.
- SUTTON William R., *From the Peloponnesian War to Gaza: Maritime Irregular Warfare, a Long-Range View*, Nimble books LLC, 2010, 118 pages.
- Stratégie* n° 111 (« Guerre hybride »), Institut de stratégie comparée (ISC), 2016.
- HOFFMAN Frank G., « Assessing Baltic Sea Regional Maritime Security », *The Philadelphia Papers*, Foreign Policy Research Institute, Philadelphie, juin 2017, 36 pages  
([www.fpri.org/wp-content/uploads/2017/06/Assessing-Baltic-Maritime-Security.pdf](http://www.fpri.org/wp-content/uploads/2017/06/Assessing-Baltic-Maritime-Security.pdf)).

(33) Marine qui respecte les principes stratégiques définies par l'amiral Mahan et qui visent à obtenir la maîtrise de la mer par la recherche de la bataille décisive in Hervé COUTAU-BÉGARIE, *op. cit.*, p. 544.

# Enjeux de défense et de sécurité liés au dérèglement climatique

Christophe CLUZEL

Capitaine de vaisseau, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

« Savoir pour prévoir, afin de pouvoir ».  
Auguste COMTE, *Cours de philosophie positive*

Après le retrait américain de l'Accord de Paris en 2017, l'Administration Trump affiche dans sa nouvelle *National Security Strategy* que le dérèglement climatique n'a désormais plus le rang de menace que lui avait conféré Barack Obama en 2015. Le Pentagone continue néanmoins de travailler intensément sur le sujet, notamment à la demande du Congrès qui vient de solliciter un nouveau rapport sur les effets du changement climatique. Ce grand écart au sommet de l'exécutif américain est symptomatique de la controverse dont le dérèglement climatique fait aujourd'hui l'objet. Alors que le Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) <sup>(1)</sup> estime désormais « extrêmement probable » que le réchauffement du climat soit lié à l'émission de gaz à effet de serre, les climato-sceptiques rappellent que ce phénomène reste cyclique sur Terre. En parallèle, d'autres experts s'affrontent sur les modèles prospectifs de l'augmentation de la température et de la hausse du niveau de la mer.

Mais les faits sont là. Les dix années les plus chaudes depuis 1880 sont postérieures à 1998. La hausse du niveau des mers s'accélère au lieu d'augmenter de manière linéaire <sup>(2)</sup>. La dynamique des océans pourrait évoluer avec des effets importants : augmentation de la température et acidification de l'eau de mer, modification de la circulation océanique, augmentation de l'évaporation océanique se traduisant par un accroissement de la pluviométrie et une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes.

Ainsi, malgré les incertitudes portant sur la cinétique du phénomène, sur son éventuelle capacité d'emballement et sur les mesures d'atténuation ou d'adaptation qui pourraient être prises par la communauté internationale pour y faire face, le dérèglement climatique est dès aujourd'hui une réalité. Il ne doit pas être appréhendé comme une

(1) Le GIEC a partagé le prix Nobel de la Paix avec Al Gore en 2007.

(2) La fonte des glaciers et la dilatation thermique de l'eau, liée à son réchauffement, ont provoqué au XX<sup>e</sup> siècle une augmentation du niveau de la mer de l'ordre de 2 mm par an. Depuis les années 1990, cette hausse est supérieure à 3 mm par an. Le niveau de la mer augmenterait donc de 65 cm d'ici 2100, ce qui représente une hausse deux fois supérieure à celle envisagée avec un taux constant d'élévation. cf. « Climate-change-driven accelerated sea-level rise detected in the altimeter era », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 12 février 2018 ([www.pnas.org/content/115/9/2022](http://www.pnas.org/content/115/9/2022)).

problématique uniquement environnementale, mais bien comme une problématique globale. Déjà tangibles, les impacts en matière de défense et de sécurité du réchauffement de la Planète et de la hausse du niveau de la mer pourraient s'amplifier avec le temps. Directement ou indirectement, le dérèglement climatique génère en effet de nouveaux risques tandis que les mesures envisagées pour lutter contre ce phénomène se déclinent en autant de contraintes que d'opportunités. Dès lors, cette dynamique commande une réflexion dépassionnée et rationnelle.

Cette réflexion passe par l'étude des risques géopolitiques que peut générer le dérèglement climatique. Elle sera complétée en analysant l'impact plus direct de ce phénomène sur les Armées, avant de déterminer les mesures que pourrait prendre le Ministère pour s'y préparer.

### **Le dérèglement climatique, un multiplicateur de menaces ?**

Le dérèglement climatique est susceptible de provoquer une augmentation de l'instabilité dans les régions les plus exposées aux crises climatiques. Il se traduit déjà par une multiplication inquiétante des phénomènes météorologiques extrêmes, causant des dégâts massifs sur les populations et les infrastructures. Il peut favoriser l'extension de certaines maladies. À terme, il pourrait provoquer des migrations et des réactions étatiques susceptibles d'accentuer les tensions et de contribuer au déclenchement de crises jusqu'ici latentes.

#### ***Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes***

Sécheresses, incendies, cyclones ou inondations engendrent à grande échelle des situations de chaos. Les enjeux humanitaires et sécuritaires associés à ces catastrophes naturelles dépassent largement les capacités des forces de protection et de sécurité civiles. Ils justifient le recours quasi systématique aux armées, habituées à la gestion de crise et capables de mobiliser rapidement d'importants volumes de forces ainsi que des équipements appropriés. Or le dérèglement climatique provoque une augmentation notable du nombre de ces catastrophes. En 2017, plus de 700 événements climatiques extrêmes ont été recensés, contre 600 en moyenne depuis les cinquante dernières années. Les ouragans *Harvey*, *Irma* et *Maria*, les incendies de forêt en Californie ou en Espagne, les inondations au Pérou ou en Chine, les glissements de terrain en Sierra Leone ont provoqué l'année dernière la mort ou la disparition de plus de 10 000 hommes et femmes et le déplacement de près de 14 millions de personnes. Le coût mondial des catastrophes annuelles a par ailleurs battu un record pour atteindre 330 milliards de dollars selon les principaux réassureurs mondiaux, Swiss Re et Munich Re. L'application de l'Accord de Paris permettrait de limiter mais pas d'éliminer cette augmentation des épisodes météorologiques extrêmes <sup>(3)</sup>, qui continueront à déstabiliser et à appauvrir les États, à frapper les populations et à solliciter les forces armées pour des missions de sécurisation et d'appui au rétablissement des institutions.

(3) DIFFENBAUGH Noah S., SINGH Deepti et MANKIN Justin S., « Unprecedented climate events: Historical changes, aspirational targets, and national commitments », *Science Advances*, 14 février 2018.

### **Impact sanitaire**

La modification des conditions climatologiques favorise le déplacement de certains vecteurs de maladies tropicales, qu'il s'agisse d'insectes, de plantes ou de virus. Le moustique tigre, vecteur de maladies comme le chikungunya, zika ou la dengue, est aujourd'hui détecté dans plus de trente départements français et dans de nombreux pays d'Europe du Sud, alors qu'il en était totalement absent il y a dix ans. Comme lors de la pandémie de chikungunya qui a touché La Réunion en 2005-2006, le concours des forces armées serait probablement recherché pour faire face à une crise sanitaire grave en métropole, outre-mer ou éventuellement chez nos principaux partenaires. Des renforts conséquents de métropole avaient alors dû être déployés pour contribuer à la prévention de la propagation de la maladie, à la démoustication et à la vaccination.

### **Un facteur de risques géopolitiques**

C'est sur le plus long terme que les dynamiques de hausse du niveau des mers et de réchauffement climatique pourraient avoir des conséquences géopolitiques importantes. Sans pour autant pouvoir être désignées comme la cause directe de conflits, comme l'a démontré Bruno Tertrais <sup>(4)</sup>, elles font office de multiplicateur de menaces. Le risque d'immersion de certains États insulaires de l'océan Indien ou du Pacifique est connu. Mais la hausse du niveau des mers et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes peuvent également fragiliser les zones littorales et les deltas des grands fleuves, où les populations se concentrent. Liés à l'évolution des conditions environnementales, le stress hydrique et la raréfaction des ressources agricoles ou halieutiques pourraient également accroître la vulnérabilité des États les plus fragiles. Dans des pays à la gouvernance fragile et où la démographie exerce déjà une forte pression, des mouvements migratoires conjoncturels ou pérennes <sup>(5)</sup> sont susceptibles d'accroître les tensions pour l'accès aux ressources vitales et d'exacerber des crises politiques, économiques ou sociales latentes. Le dérèglement climatique accentue donc les risques de déstabilisation de zones déjà sensibles.

Déjà présenté comme l'une des nombreuses raisons de la crise du Darfour, l'accès à l'eau restera un intérêt vital pour les États. En témoignent ces derniers mois les vives tensions provoquées par le grand barrage de la Renaissance éthiopienne <sup>(6)</sup> entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie. La Banque mondiale relève par ailleurs que la région Moyen-Orient-Afrique du Nord est celle qui est aujourd'hui la plus exposée aux crises liées à l'eau <sup>(7)</sup>. 60 % de la population vivrait dans des zones où le stress

(4) Dans *Les guerres du climat, Contre-enquête sur un mythe moderne* (CNRS Éditions, 2016, 48 pages), Bruno TERTRAIS met en lumière avec des mises en perspective historiques le manque de crédibilité de nombreuses études de conflictualité climatologique le plus souvent quantitativistes et alarmistes.

(5) Le réchauffement climatique a provoqué en moyenne de 2008 à 2014 le déplacement de plus de 26 millions de personnes selon l'*Internal Displacement Monitoring Center*. La BANQUE MONDIALE chiffre à plus de 140 millions le nombre de « migrants climatiques » potentiels à l'horizon 2050 (*Groundswell, preparing for internal climate migration*, 2018).

(6) Avec la volonté de remplir très rapidement ses lacs-réservoirs, l'Éthiopie risque de réduire de manière trop importante le débit du Nil dont l'Égypte tire aujourd'hui plus de 90 % de ses ressources hydriques (eau potable, agricole ou industrielle).

(7) BANQUE MONDIALE, *Beyond scarcity, Water security in Middle East North Africa (MENA Development Report)*, 2017, 233 pages (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27659>).

hydrique est élevé compte tenu du changement climatique, mais également de problèmes de gouvernance qui provoquent aujourd'hui de nombreuses « manifestations de la soif » au Maghreb. Au Proche-Orient, si elle n'est pas à l'origine de la guerre civile syrienne, la grande sécheresse du début des années 2010 a donné naissance à un trafic d'eau considérable qui a permis d'alimenter les caisses des djihadistes syriens aux dépens des réfugiés et déplacés. En Asie, c'est la fonte des glaciers qui préoccupe sur le long terme, car les glaciers de l'Himalaya alimentent aujourd'hui 40 % de la population mondiale en eau douce.

Enfin, alors que la disparition progressive du lac Tchad contribue déjà à exacerber les tensions dans un pays vulnérable, l'Observatoire défense-climat note que « le cumul des vulnérabilités socio-économiques et environnementales va renforcer les dynamiques conflictuelles sécuritaires et migratoires au Sahel »<sup>(8)</sup>. Le scénario d'une déstabilisation future du Niger, en partie liée au dérèglement climatique, a déjà été envisagé par l'Iris<sup>(9)</sup>. Il irait à l'encontre de nos intérêts compte tenu du rôle joué par le Niger dans le dispositif de sécurisation du Sahel ainsi que pour notre approvisionnement en uranium. Dans un contexte de raréfaction des ressources, l'accaparement des terres africaines par la Chine ou l'Inde accentuera probablement des tensions déjà palpables alors qu'elle est indispensable pour préserver la sécurité alimentaire de ces géants asiatiques.

Le dérèglement climatique multiplie ainsi les vulnérabilités et les causes de déstabilisation : crises humanitaires, migrations accentuant les menaces économique et sociale ou les tensions régionales. Il peut contribuer au déclenchement de nouveaux conflits, dont certains, menaçant nos intérêts, pourraient commander de nouvelles opérations extérieures. Notons enfin qu'il est également à l'origine du développement d'un radicalisme environnemental dont l'ampleur préoccupe déjà la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

### **L'Arctique, de nouveaux enjeux**

Sans plus développer ce sujet passionnant récemment traité par le capitaine de vaisseau Jean-Marin d'Hébrail<sup>(10)</sup>, la diminution progressive de la superficie de la banquise Arctique génère à moyen terme de nombreuses opportunités. Ouverture de routes maritimes plus économiques, nouvelles ressources halieutiques et d'hydrocarbures, potentiel important pour le câblage sous-marin, gain substantiel en liberté d'action pour les forces armées, autant d'enjeux économiques et stratégiques dont l'ampleur, bien que contestée, est réelle. La Russie, dont la Zone économique exclusive (ZEE) englobe 95 % des nouvelles ressources envisagées, veut faire son jardin de ce nouvel Eldorado, ainsi que l'un des piliers de sa puissance. La Chine montre un intérêt marqué pour le potentiel de ce nouvel océan, tout comme la nouvelle Administration américaine.

(8) OBSERVATOIRE DÉFENSE-CLIMAT, *Rapport d'étude n° 3 – Prospective Sahel* ([www.iris-france.org/observatoires/observatoire-defense-et-climat/](http://www.iris-france.org/observatoires/observatoire-defense-et-climat/)).

(9) ALEX Bastien, COLDEFY Alain et KEMPF Hervé, *Conséquences du dérèglement climatique pour le ministère de la Défense (Étude prospective stratégique 2013-55)*, Iris, juin 2014 ([www.iris-france.org/](http://www.iris-france.org/)).

(10) *Pour une stratégie militaire française en Arctique*, 19 septembre 2017 ([www.geostrategia.fr/](http://www.geostrategia.fr/)).

Les pays européens, au premier rang desquels les pays riverains, approchent ces nouveaux enjeux de manière dispersée. Dans cette zone qui pourrait devenir conflictuelle et où nous devons conserver une totale liberté d'action, la France doit promouvoir une réponse européenne plus coordonnée, qui puisse garantir la préservation de nos intérêts.

**Des risques également induits  
par la réaction de la communauté internationale**

L'ampleur du dérèglement climatique a incité la communauté internationale à développer des mesures d'atténuation visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des mesures d'adaptation, pour contrer ou intégrer ce phénomène.

Reposant principalement sur la dynamique de transition énergétique, les mesures d'atténuation peuvent induire de nouveaux risques. Cette transition représente en effet un sacrifice conséquent pour les pays en voie de développement <sup>(11)</sup>, qui sont également souvent les plus exposés aux conséquences physiques du dérèglement climatique. À moyen terme, elle ralentira leur développement et peut ainsi avoir un impact sur leur stabilité <sup>(12)</sup>. La volonté de réduire le recours aux énergies fossiles incite par ailleurs de nombreux États à se tourner vers le nucléaire civil. La « prolifération » d'expertise, de matériels et d'infrastructures nucléaires posera de nouveaux défis pour garantir l'utilisation pacifique du nucléaire et assurer le contrôle des exportations.

Si l'analyse prospective s'avère dans ce domaine hasardeuse, la transition énergétique a des conséquences à la fois plus inattendues et plus quantifiables. Le développement d'énergies alternatives telles que les éoliennes, panneaux solaires, ou batteries électriques permettra certes de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que notre dépendance au pétrole. Mais les technologies vertes reposent également sur une ressource naturelle, les métaux rares, dont la Chine est le principal producteur <sup>(13)</sup>. Ainsi, les génératrices d'éoliennes et les moteurs électriques sont construits à partir de néodyme, un métal dont la Chine assure 90 % de la production et détient plus de 80 % des réserves connues ; un métal dont le prix au kilo a été multiplié par dix depuis quinze ans et dont la consommation devrait augmenter de 7 % par an <sup>(14)</sup>, compte tenu des objectifs que se sont fixés les pays occidentaux en matière d'énergies alternatives <sup>(15)</sup>. Couplée à la transition numérique <sup>(16)</sup>, la transition énergétique accroît donc notre dépendance minérale vis-à-vis de la Chine <sup>(17)</sup>. Au-delà de son impact stratégique, cette

---

(11) L'engagement des pays en voie de développement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre reste aujourd'hui conditionné au soutien financier international, dit Fonds vert (10 Mds \$, dont le Maroc sera le premier État à profiter).

(12) TERTRAIS Bruno, *Les guerres du climat*, op. cit.

(13) La Chine est le premier producteur, mais également le premier consommateur de métaux rares. Elle représente 95 % de la production de terres rares, 84 % du tungsten, 67 % du germanium et 61 % du silicium.

(14) *Report on Critical Raw Materials for the European Union*, mai 2014

([www.catalysiscluster.eu/wp/wp-content/uploads/2015/05/2014\\_Critical-raw-materials-for-the-EU-2014.pdf](http://www.catalysiscluster.eu/wp/wp-content/uploads/2015/05/2014_Critical-raw-materials-for-the-EU-2014.pdf)).

(15) En dix ans, les énergies éoliennes ont été multipliées par 7, le photovoltaïque par 44. Elles représentent 17 % de l'énergie mondiale, un ratio que l'Union européenne (UE) veut voir augmenter à 27 % d'ici 2030.

(16) La robotique et la nanoélectronique consomment également beaucoup de métaux rares.

(17) PITRON Guillaume, *La guerre des métaux rares – La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les Liens qui libèrent, 2018, 296 pages.

dépendance pourrait avoir un impact économique important si les pays producteurs se regroupaient en une organisation des pays exportateurs de métaux rares <sup>(18)</sup>.

Les mesures d'adaptation envisagées par certains États, comme les États-Unis, pourraient également provoquer de sérieuses tensions. La géo-ingénierie étudiée par exemple l'ensemble des dispositifs technologiques visant à réduire le réchauffement global de la Planète par une intervention délibérée sur le système climatique. Or les conséquences du développement d'écrans solaires ou de méthodes de fertilisation des océans pour accroître leur capacité à absorber du CO<sub>2</sub> ne sont aujourd'hui pas maîtrisées. Pratiquée à grande échelle ou de manière clandestine, la manipulation délibérée de l'environnement pourrait avoir des conséquences néfastes, comme la réduction de la pluviométrie ou la perturbation du régime de mousson. De telles hypothèses entraîneraient de vives réactions des pays indirectement touchés.

Le dérèglement climatique et l'action engagée par la communauté internationale pour en limiter l'ampleur peuvent donc avoir un pouvoir déstabilisateur. Son impact sur nos armées doit être étudié dans ses dimensions sécuritaires, mais également normatives et juridiques.

## Un impact déjà significatif sur les armées

### *Impact opérationnel*

Au-delà des opérations extérieures qui pourraient être ordonnées pour préserver les intérêts français ou soutenir nos partenaires dans des crises potentiellement liées à ce phénomène, le dérèglement climatique a déjà un impact direct sur les armées. En témoignent les interventions d'assistance suite aux catastrophes naturelles qui ont frappé le territoire français, ainsi que les opérations de soutien à la lutte contre la pandémie de chikungunya. Il convient d'en analyser toutes les implications pour pouvoir améliorer notre efficacité à réaliser ce type de missions.

Nos territoires ultramarins, et notamment leurs littoraux, présentent une vulnérabilité particulière au dérèglement climatique compte tenu de leur positionnement géographique. Les dégâts considérables provoqués l'été dernier par le cyclone *Irma* en sont une illustration : 95 % des constructions ont été touchées à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 20 % totalement détruites. Si le montant des dégâts assurés s'élève à plus de 1,8 milliard d'euros, l'État a déjà dépensé plus de 300 millions € et s'engage sur un plan pluriannuel de plus de 200 M€<sup>(19)</sup>. La situation d'urgence qui en a résulté a imposé un recours aux forces armées qui ont déployé des moyens considérables <sup>(20)</sup> pour pouvoir gérer efficacement la crise. Ainsi, plus de 8 000 civils et militaires et 1 800 tonnes de fret ont été acheminés dans la zone sinistrée. Plus de 1 700 militaires ont été mobilisés au cours de cette opération, dont plus de 1 200 sur l'île de Saint-Martin.

(18) Cette donnée pourrait être modifiée à terme compte tenu de l'important potentiel d'extraction de métaux rares au Groenland.

(19) Informations recueillies auprès du Délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le préfet Philippe Gustin.

(20) Le coût estimé de la contribution des armées à cette opération est de 100 millions d'euros.



Ils ont assisté les populations au travers de missions multiples : reconnaissances terrestres, aériennes ou subaquatiques pour pouvoir garantir l'accès aux ports, évacuations médicales, déblaiement des axes, mise en œuvre de moyens lourds du génie pour contribuer au retour à la vie normale des populations – sécurisation d'urgence, production d'énergie, rétablissement des services institutionnels prioritaires. En soutien des forces de sécurité intérieure, les forces armées se sont également vues confier des missions de sécurisation pour éviter les pillages ou les exactions, élargissant *de facto* le champ d'emploi des forces armées sur le territoire national.

Établi par le CPCO <sup>(21)</sup>, le retour d'expérience de cette opération valorise le point d'appui essentiel que constituent les forces de souveraineté. Il met en lumière le manque de capacités de projection aérienne des armées et l'importance de disposer des moyens maritimes permettant d'acheminer l'aide d'urgence lorsque les aéroports sont impraticables. Ces moyens s'avèrent indispensables à la mise en œuvre d'une logistique de l'urgence <sup>(22)</sup> quand les moyens civils sont déjà trop sollicités et que leur coût devient disproportionné.

Dans un tel contexte, la coopération internationale apparaît indispensable, notamment pour l'optimisation de l'emploi des moyens comptés de transport. Il convient de saluer la mise en place à Curaçao (État autonome au sein du Royaume des Pays-Bas) d'un *Multinational Coordination Crisis Center* dans le cadre de l'opération tripartite *Albatros* (France, Royaume-Uni et Pays-Bas). En complément de l'*European Air Transport Command (EATC)*, ce Centre a permis de coordonner les transports de fret étatiques ou non gouvernementaux par moyens aériens militaires et civils, alors que les instruments de l'Union européenne ne permettaient pas de répondre efficacement à ce besoin <sup>(23)</sup>. À terme, le financement d'une réserve spéciale de capacités opérationnelles au niveau européen (*rescEU*) est envisagé pour un coût de 280 M€ Activables par le mécanisme de protection civile de l'UE, ces moyens devraient permettre de soutenir les États-membres en cas de catastrophe naturelle ou de pandémie.

Mais la hausse du niveau des mers et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes peuvent également faire peser un risque sur certaines infrastructures militaires ou d'intérêt militaire, sur le territoire français ou dans nos zones d'intérêt <sup>(24)</sup>. Le dérèglement climatique aura également un impact qu'il conviendra de maîtriser sur les performances de nos équipements, même s'ils sont déjà conçus pour être employés dans des conditions extrêmes. Les propagations radar et infrarouge peuvent être atténuées en cas d'élévation de la température tout comme la propagation acoustique en cas d'acidification des mers. En zone chaude, le potentiel des hélicoptères ou leur capacité d'emport, l'endurance de nos soldats et les capacités de réfrigération de nos équipements ou de nos bases vie seront affectés.

(21) Centre de planification et de conduite des opérations de l'État-major des Armées (EMA).

(22) Note N°3985/ARM/EMA/CPCO/CDT/— du 25 novembre 2017 – Retour d'expérience Irma.

(23) Le mécanisme européen repose aujourd'hui seulement sur le volontariat et les capacités des États-membres.

(24) La piste de l'aéroport de Fa'a en Polynésie est par exemple située à une altitude de 85 cm.

S'il est aisé de mesurer cet impact direct sur le fonctionnement des armées, les conséquences de la pression normative sur les questions environnementales ou énergétiques et l'évolution du droit dans ce domaine doivent également être analysées.

### **Impact normatif et juridique**

La France s'est fait porte-parole international des impératifs de lutte contre le dérèglement climatique à l'occasion de la *COP21* <sup>(25)</sup>. Elle développe donc une politique publique ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre, à laquelle contribue naturellement le ministère des Armées. Déclinés dans la *Stratégie de développement durable* de la Défense <sup>(26)</sup>, les objectifs du Ministère couvrent la préservation de l'environnement, les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables ainsi que la prise en compte des impératifs de recyclage et de réduction de la consommation d'énergie dès la phase de conception des nouveaux programmes. Moyennant un surcoût initial conséquent <sup>(27)</sup>, cette politique s'applique aisément dans le domaine organique, notamment pour l'infrastructure. En améliorant les performances énergétiques et en développant l'écoconception, le Ministère, qui possède près de la moitié des installations foncières de l'État, contribue ainsi singulièrement à la réduction de l'empreinte carbone de la France.

Pour l'avenir, la recherche d'économie d'énergie dans les programmes futurs présente à la fois un intérêt opérationnel et financier. D'un point de vue opérationnel, le développement d'énergies alternatives peut en effet contribuer à réduire le rayonnement infrarouge de nos vecteurs, mais surtout, à accroître l'autonomie de nos forces avancées. Ce faisant, il sera possible de réduire les besoins de convois logistiques qui constituent l'une de nos principales vulnérabilités tactiques en opérations extérieures. Dans le même esprit, le développement de biocarburant pourra permettre d'accroître l'autonomie des forces navales. Pour ce qui relève du budget, la recherche et le développement dans le domaine des économies énergétiques bénéficient de l'effet dual. Elle peut par ailleurs être soutenue par l'Agence européenne de défense (AED) qui étudie différents projets sur les biocarburants, le photovoltaïque ou encore les *Smart Energy Camps* dans le cadre de son programme *Military Green, Energy and Environment*. Le surcoût de la prise en compte de ces mesures en phase de conception sera compensé sur le long terme par l'exonération de taxe carbone et les économies d'énergie réalisées (coût du baril de pétrole).

La politique de réduction des émissions des gaz à effet de serre ne doit néanmoins en aucun cas remettre en cause l'efficacité opérationnelle de nos forces. Les évolutions, voire l'inflation des normes environnementales, doivent être contrôlées, en coordination avec les industriels de défense. Il s'agit d'anticiper pour s'adapter lorsque

(25) 21<sup>e</sup> Conférence des parties sur le climat, réunie à Paris en décembre 2015.

(26) *S3D* publiée en 2012 et mise à jour en 2016.

(27) Le surcoût de la norme environnementale dans les programmes nouveaux couvre à la fois les besoins de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection des infrastructures face au dérèglement climatique (hausse du niveau des mers, phénomènes météorologiques extrêmes). Il dépend éminemment du programme considéré et donc du niveau de risque accepté.

cela est possible ou pour rechercher des exemptions afin d'éviter l'impact qu'a pu avoir la directive européenne *REACH* : en 2006, l'interdiction d'emploi de certains composants chimiques régulièrement utilisés par l'industrie de défense mais nuisibles à l'environnement avait surpris et conduit Thales et Naval Group à créer des cellules d'écoconception. Aujourd'hui, les industriels n'estiment pas encore nécessaire de mettre en place des cellules de climato-conception. L'initiative du Pacte mondial du droit environnemental <sup>(28)</sup> doit néanmoins être suivie en coordination étroite avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour éviter que de nouvelles contraintes normatives ne pénalisent lourdement les forces armées.

Comme celles de la norme, les évolutions du droit international environnemental doivent être accompagnées. Intégré au droit des conflits armés, le droit international humanitaire protège l'environnement à travers ses dispositions générales et grâce à une série de dispositions spécifiques complémentaires. Ces dispositions pourraient aujourd'hui être renforcées. La Commission du droit international des Nations unies élabore en effet des orientations sur la manière dont le droit international pourrait mieux garantir la protection de l'environnement, avant, pendant et après les conflits armés. La question de l'application aux opérations des principes de précaution et d'évaluation environnementale se pose notamment, tout comme celle du droit à réparation des dommages causés sur l'environnement. L'accès à l'eau et aux nappes phréatiques en opérations extérieures pourrait être encadré. Toutes ces évolutions pourraient renforcer les risques juridiques qui pèsent sur les commandants d'opérations. Elles doivent donc être suivies en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce dernier devra également accorder une attention particulière au débat relatif au statut de réfugié climatique. Si certains États et de multiples ONG le revendiquent depuis plusieurs années, il reste néanmoins probable que ce statut ne puisse jamais obtenir de valeur juridique.

### **Quel positionnement pour le ministère des Armées ?**

Contrairement aux armées américaines et britanniques, qui se sont engagées dès le début des années 2000 dans l'analyse de l'impact du dérèglement climatique sur la défense, la réflexion française sur le sujet est récente et peu abondante. Elle débute en 2011, avec la publication des réflexions stratégiques de l'Irsem sur le changement climatique et ses implications pour la défense <sup>(29)</sup>. En 2012, les députés André Schneider et Philippe Tourtellier ont présenté à l'Assemblée nationale un rapport d'information de la Commission des affaires européennes sur l'impact du changement climatique en matière de sécurité et de défense. Les nombreuses recommandations de ce rapport ne sont pas prises en compte dans le *Livre blanc de la Défense et de la Sécurité nationale* de 2013, car elles ne sont alors pas considérées comme prioritaires. La préparation de la *COP21* dynamise la réflexion, avec la parution d'études prospectives

(28) Président Emmanuel Macron, « Discours », 72<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, 20 septembre 2017 ([www.elysee.fr/declarations/article/discours-d-emmanuel-macron-devant-la-72e-assemblee-generale-des-nations-unies/](http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-d-emmanuel-macron-devant-la-72e-assemblee-generale-des-nations-unies/)).

(29) *Réflexion stratégique sur le changement climatique et les implications pour la défense*, Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irsem), 2011.

stratégiques, d'un numéro de la *Revue Défense Nationale* consacré aux enjeux de défense associés à la *COP21* et l'organisation à Paris de la Conférence internationale Climat et Défense, en octobre 2015.

Ce mouvement s'est finalement traduit par la mise en place en 2016 de l'Observatoire géopolitique des enjeux des changements climatiques en termes de sécurité et défense. L'observatoire est porté par l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) et rend son premier rapport en février de la même année <sup>(30)</sup>. La *Revue stratégique* de 2017 note par ailleurs l'accroissement de la fréquence des événements climatiques de grande ampleur et les risques associés à la poursuite du réchauffement climatique <sup>(31)</sup>. Toutefois les différentes réflexions publiées sur ce sujet semblent plus sensibiliser qu'orienter les décideurs, compte tenu du temps long de la dynamique du dérèglement climatique et des nombreuses autres priorités du ministère des Armées. Les enjeux sécuritaires du dérèglement climatique devraient pourtant inciter à développer une réflexion réaliste mais prospective sur les fonctions stratégiques Connaissance et Anticipation, Protection, Prévention et Intervention, afin de préserver l'efficacité de nos forces armées quel que soit le contexte de leurs futurs engagements.

Dans le domaine de l'**anticipation stratégique**, il importe d'intégrer les conséquences du dérèglement climatique dans une approche transverse des risques. Les fiches pays rédigées dans les troisième et quatrième rapports <sup>(32)</sup> de l'Observatoire de l'Iris, qui présenteront différents scénarios d'évolution, seront utiles à ces analyses. Mais la création d'un poste de chargé d'anticipation stratégique transverse au CPCO permettrait de mieux anticiper les évolutions potentielles des zones de crise en lien avec la raréfaction des ressources, le stress hydrique, les flux migratoires, qu'ils soient ou non d'origine environnementale, ou encore la dépendance accrue aux métaux rares. Cette dernière pourrait par ailleurs être étudiée de manière plus analytique. Aux États-Unis, la dépendance minérale est suivie de près par l'agence *United States Geological Survey*. L'*USGS* publie annuellement dans son *Mineral Commodity Summary* les productions et les stocks disponibles de 90 matières premières minérales ainsi que la répartition de leur exploitation dans le monde. Un observatoire attitré pourrait être créé sur ce modèle en France. Enfin, le développement d'un partenariat spécifique avec la Norvège, encouragé par le président de la République lors de sa dernière rencontre avec le Premier ministre norvégien Erna Solberg <sup>(33)</sup>, permettrait de profiter de l'expérience norvégienne pour développer notre capacité à opérer dans l'océan Arctique.

Ces travaux d'anticipation doivent ensuite être partagés avec nos principaux partenaires afin de les sensibiliser. L'impact du dérèglement climatique sur la sécurité et la défense a déjà été abordé au « G7 Climat Sécurité » ainsi qu'au forum « 5+5 Défense ». Ce thème pourrait être intégré dans les échanges d'appréciation de situation stratégique de l'Initiative européenne d'intervention (IEI), pour bénéficier notamment

(30) OBSERVATOIRE DÉFENSE ET CLIMAT, *Rapport d'étude n° 1, Rétrospective et typologie de crise 1*, février 2017, Iris, DGRIS, FRS et Grip ([www.iris-france.org/wp-content/uploads/2017/02/OBS-Climat-et-defense\\_RE1\\_02-17.pdf](http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2017/02/OBS-Climat-et-defense_RE1_02-17.pdf))

(31) DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, DICO D, 2017, Article 3.2, p. 30.

(32) Respectivement Algérie, Tunisie, Maroc, Libye et Égypte, Soudan, Éthiopie, Djibouti, République centrafricaine

(33) MACRON Emmanuel et SOLBERG Erna, « Conférence de presse conjointe », 28 février 2018 ([www.elysee.fr/](http://www.elysee.fr/)).

de l'expertise britannique dans le domaine. Ces réflexions pourraient alimenter les travaux de l'Union européenne, qui est aujourd'hui plus impliquée et plus avancée que l'Otan dans le suivi du phénomène. Sujets d'intérêt commun, elles peuvent également permettre de nourrir le dialogue avec des pays comme la Russie et la Chine. Elles sont enfin un levier d'influence avec les pays les plus exposés aux conséquences du dérèglement climatique, comme en Asie-Pacifique, où les initiatives françaises<sup>(34)</sup> sont particulièrement appréciées.

En matière de **protection**, le Ministère doit conduire l'étude de vulnérabilité de ses sites métropolitains et ultramarins aux événements météorologiques extrêmes, pour prendre le cas échéant les mesures qui s'imposeraient<sup>(35)</sup>. Cette étude pourra être élargie en interministériel aux sites d'intérêt stratégique. De manière plus générale, les conséquences de la multiplication des missions d'assistance des armées (catastrophe naturelle, soutien à la lutte contre les incendies, inondations ou pandémies) doivent être analysées en termes de doctrine, d'organisation, de ressources humaines, d'équipement, de soutien et d'entraînement.

Au même titre que les armées américaines ou britanniques<sup>(36)</sup>, il serait dans un premier temps intéressant de développer en coordination avec le ministère de l'Intérieur une doctrine spécifique pour ces opérations qui requièrent un haut niveau d'interopérabilité avec les forces de sécurité et les ONG. La formation et l'entraînement aux savoir-faire spécifiques associés à ces opérations permettront de garantir l'efficacité de l'action conjointe des forces de sécurité intérieure, forces de protection civile et forces armées. En termes d'organisation, les forces de souveraineté pourraient être raisonnablement renforcées pour pallier leur sous-dimensionnement. Repenser les régimes d'alerte, comme l'alerte cyclonique, permettrait certainement de réagir plus efficacement à une nouvelle catastrophe naturelle. L'impact de la contribution de nos forces à ce type de missions (entraînement, déploiement ou alerte) devra également être mesuré pour limiter la perte de savoir-faire plus conventionnels<sup>(37)</sup> des armées.

Pour ce qui relève de la **prévention**, il conviendra de s'assurer en coordination avec le ministère de la Transition écologique et solidaire que les mesures les plus dangereuses de géo-ingénierie soient interdites par convention internationale. En parallèle, notre coordination avec ce Ministère devra permettre de limiter ou d'anticiper les conséquences de la pression normative environnementale tout comme les évolutions associées du droit international. L'augmentation du budget de l'Agence française de développement<sup>(38)</sup> pourra par ailleurs être mise à profit pour développer des programmes visant à atténuer les conséquences critiques du dérèglement climatique chez nos principaux partenaires.

---

(34) *Projet Maritime Legacy* et étude sur l'emploi des oiseaux migrateurs pour contribuer à l'alerte précoce des cyclones.

(35) À titre de comparaison, le Pentagone estime que la hausse du niveau des mers aura un impact sur 1 774 de ses 562 000 installations. Des propositions de sécurisation seront effectuées pour les dix infrastructures les plus menacées de chaque armée.

(36) *Doctrine Humanitarian Assistance and Disaster Relief (HADR)*.

(37) On pensera notamment à l'impact qu'a aujourd'hui la contribution importante de la Marine italienne aux opérations de lutte contre l'immigration clandestine.

(38) Le budget de l'AFD passera progressivement à 0,55 % du revenu national brut d'ici 2022.

Il s'agit enfin, dans le domaine de l'**intervention**, de conserver notre capacité à opérer de manière autonome, face à de nouveaux risques, sur de nouveaux espaces ou dans de nouvelles conditions opérationnelles. Conserver notre liberté d'action et améliorer notre autonomie représentent des enjeux capacitaires, techniques et financiers qui doivent être anticipés. Outre les capacités de mobilité stratégique et océanique déjà évoquées, de nombreuses capacités sont indispensables pour les opérations d'assistance ou d'appui à nos partenaires, en lien avec le climat ou les événements météorologiques extrêmes : capacités de franchissement ou de mobilité tactique adaptée aux zones probables d'intervention (zone inondée, urbaine ou littorale), drones tactiques pour l'appréciation de situation immédiate dans les zones entravées, modules de désalinisation d'eau, etc.

La prise en compte globale des conséquences du dérèglement climatique exige ainsi un haut niveau de coordination interne, puis interministérielle et enfin internationale. La gouvernance nationale est dans ce domaine articulée autour des Hauts fonctionnaires pour le développement durable. Cette fonction est assurée au sein du Ministère par la directrice de la DPMA <sup>(39)</sup>. Conférer cette responsabilité à l'EMA permettrait de replacer l'impact opérationnel du dérèglement climatique au cœur de la réflexion.

\*\*

Que l'homme ait ou non contribué au dérèglement climatique, qu'il puisse ou non en modérer l'ampleur, celui-ci aura de puissants effets sur la disponibilité des terres arables, les ressources en eau, les pressions migratoires, les flux stratégiques voire la stabilité des États. Les Armées ne peuvent en ignorer les conséquences sécuritaires, normatives et juridiques qui doivent être analysées rationnellement, pour pouvoir être traitées de manière progressive et réaliste. Il s'agit de se concentrer sur les priorités immédiates du Ministère comme le renforcement de nos capacités d'intervention, le suivi analytique de la norme environnementale et la réduction de la vulnérabilité de nos installations. Ces travaux pourraient alimenter une réflexion interministérielle approfondie, qui pourrait être portée par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Garantir sur le long terme l'efficacité des capacités d'intervention des Armées, en se prémunissant des risques et en saisissant les opportunités qu'offre la transition énergétique, commande en effet d'élaborer une vision stratégique nationale du sujet.

Au cours de la *COP24*, qui se tiendra à Katowice (Pologne) en décembre 2018, les États signataires de l'Accord de Paris préciseront la manière dont ils mettront en œuvre leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet agenda offre un levier de relance de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union

---

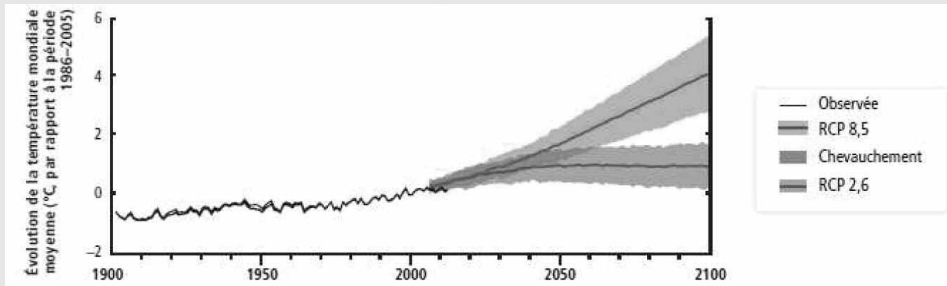
(39) Direction du patrimoine, de la mémoire et des archives, au sein du Secrétariat général pour l'administration (SGA) qui assure la coordination de la DGA (cellule éco-conception en lien avec les industriels), de l'EMA et des autres directions et services du SGA (Service d'infrastructure de la Défense – SID – et Direction des affaires juridiques – DAJ – notamment).

européenne. Cette dernière dispose en effet de tous les outils pour appréhender l'impact sécuritaire du dérèglement climatique. Mais son implication est aussi l'une des garanties de la réduction des coûts d'une démarche exigeante.

L'ampleur du dérèglement climatique donnera demain tort ou raison aux experts qui s'opposent. Se saisir aujourd'hui du sujet est pour nos armées à la fois une nécessité et une opportunité, une démarche responsable et un vecteur d'influence.

#### ANNEXES

#### Projections de l'évolution de la température d'ici 2100



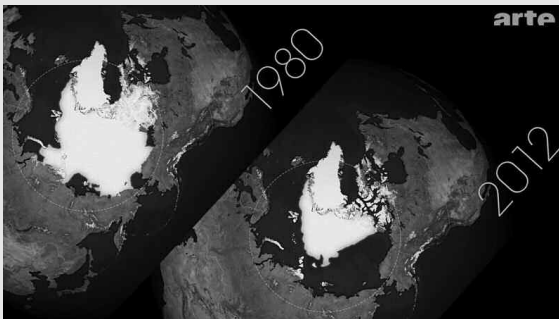
Crédit : Observatoire Défense et Climat, *Rapport* n° 2, p. 12

D'ici 2100, seul le scénario le plus optimiste et le plus ambitieux (RCP2.6) permettrait de maintenir la hausse des températures sous le seuil de 2° C par rapport à l'ère préindustrielle. Pour atteindre cet objectif, il faudra réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 10 % par décennie, ce qui représente un effort considérable.

Le scénario le plus pessimiste (RCP8.5), qui correspond au maintien des émissions actuelles sans effort de réduction, prévoit une hausse des températures pouvant aller jusqu'à +4,8° C en 2100.

Quelle que soit l'ampleur du phénomène, le dérèglement climatique aura un impact en termes de sécurité et de défense.

#### Conséquences du dérèglement climatique



Crédit : ARTE, « Le dessous des cartes ».

Observée à la fin de l'été, la surface minimale de la banquise a diminué de 13 % par décennie. La fonte de la banquise créera, à terme, deux nouvelles routes maritimes : le passage du Nord-Est et le passage du Nord-Ouest qui passent toutes les deux par le détroit de Béring.

Cette diminution de la superficie de la banquise offre de nouvelles opportunités et laisse deviner, selon Michel ROCARD (ambassadeur de la France pour les Pôles depuis 2009), « un deuxième Moyen-Orient en termes de réserves d'hydrocarbures » (DENIS Anne, « Michel Rocard : "l'Arctique est géré comme un syndicat de propriété" », *Libération*, 03/02/2013).

Éléments de bibliographie

Livres, Rapports, Études

ALEX Bastien, COLDEFY Alain et KEMPF Hervé, *Conséquences du dérèglement climatique pour le ministère de la Défense (Étude prospective stratégique 2013-55)*, Iris, juin 2014 ([www.iris-france.org/](http://www.iris-france.org/)).

AÏCHI Leila (dir.), *Livre vert de la défense*, 2014, 116 pages.

AÏCHI Leila, DESCLÈVES Emmanuel, GARCIN Thierry, GRANHOLM Niklas, HENNINGER Laurent, HULOT Nicolas, PAILLARD Christophe-Alexandre, PIODI Jérôme, POUVREAU Ana, RÉGNIER Serge, TERTRAIS Bruno, VOLPI Jean-Luc et WEDIN Lars, *Revue Défense Nationale* n° 785 (« COP21 : Enjeux de défense »), Comité d'études de la défense nationale (CEDN), 2015, p. 5-70.

BANQUE MONDIALE, *Beyond scarcity, Water security in Middle East North Africa (MENA Development Report)*, 2017, 233 pages (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/27659>).

BANQUE MONDIALE, *Groundswell, preparing for internal climate migration*, Washington, 2018, 256 pages ([https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/WBG\\_ClimateChange\\_Final.pdf](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/WBG_ClimateChange_Final.pdf)).

BERIOT Nicolas, COLIN Agnès, ASENCIO Michel, GANNE Xavier, JODET Lionel, LAVERGNE Richard, LOISEAU Bertrand, NEBOIS Pascal, PERRET Patrick, PETON Emmanuel-Marie et TAITHE Alexandre, *Réflexion stratégique sur le changement climatique et les implications pour la défense*, Irsem, 2011, 37 pages ([www.frstrategie.org/web/documents/publications/autres/2011/2011-taithe-irsem-changement-climatique.pdf](http://www.frstrategie.org/web/documents/publications/autres/2011/2011-taithe-irsem-changement-climatique.pdf)).

COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES, *Impact du changement climatique en matière de sécurité et de défense* (Rapport d'information n° 4415), Assemblée nationale, 28 février 2012 ([www.assemblee-nationale.fr/13/europe/rap-info/i4415.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/europe/rap-info/i4415.asp)).

DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, DICO, 2017 ([www.defense.gouv.fr/actualites/articles/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017](http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017)).

DEPARTMENT OF DEFENSE, *National Defense Strategy 2018*, Washington, 2018.

FEMIA Francesco et WERRELL Caitlin E., *Climate and Security 101: Why the U.S. National Security Establishment takes Climate Change Seriously*, Center for Climate and Security, 25 avril 2012 (<https://climateandsecurity.org/>).

INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE (IPCC), *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Geneva, IPCC 2014 ([www.ipcc.ch/report/ar5/syr/](http://www.ipcc.ch/report/ar5/syr/)).

OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES ENJEUX DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN TERMES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE, *Rapports d'étude et Bulletins de veille stratégique opérationnelle*, Iris, 2017 ([www.iris-france.org/observatoires/observatoire-defense-et-climat/](http://www.iris-france.org/observatoires/observatoire-defense-et-climat/)).

PITRON Guillaume, *La guerre des métaux rares – La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les Liens qui libèrent, 2018, 296 pages.

TERTRAIS Bruno, *Les guerres du climat. Contre-enquête sur un mythe moderne*, CNRS Éditions, 2016, 48 pages.

Note N° 11188/ARM/CAB/CM11 du 30 octobre 2017 – Contribution des armées à la résolution de la crise Irma.

Note N° 3985/ARM/EMA/CPCO/CDT/— du 25 novembre 2017 – Retour d'expérience Irma.

Articles

TESSORI Olivier, « Le changement climatique menace la sécurité », *Les Échos*, 4 juillet 2017.

HÉBRIL (D') Jean-Marie, « Pour une stratégie militaire française en Arctique », Centre des hautes études militaires (CHEM), septembre 2017 ([www.geostrategie.fr/pour-une-strategie-militaire-francaise-en-arctique/](http://www.geostrategie.fr/pour-une-strategie-militaire-francaise-en-arctique/)).

CAFIERO Giorgio, « Water war' escalates between Egypt, Sudan », *Al Monitor*, 8 janvier 2018.

NEREM R. Steven, BECKLEY Brian D., FASULLO John T., HAMLINGTON Benjamin D., MASTERS Dylan, et MITCHUM Gary T., « Climate-change-driven accelerated sea-level rise detected in the altimeter era », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 115 n° 9, février 2018 p. 2022-2025 ([www.pnas.org/content/115/9/2022](http://www.pnas.org/content/115/9/2022)).

DIFFENBAUGH Noah, SINGH Deepti et MANKIN Justin, « Unprecedented Climate Events: Historical Changes, Aspirational Targets and National Commitments », *Science Advance*, vol. 14, n° 2, 14 février 2008.



# Ambitions stratégiques et écueils du programme franco-allemand de *Système de combat aérien du futur (Scaf)*

Franck MOLLARD

Colonel de l'Armée de l'air, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du  
Centre des hautes études militaires (CHEM).

## La convergence stratégique

### *L'évolution de la pensée stratégique allemande.*

Dans l'inconscient collectif, la pensée stratégique allemande est atone, encore trop tétanisée par le devoir de mémoire du III<sup>e</sup> *Reich* qui confine parfois à la contrition. Mais, bien avant cette période, l'histoire de l'Allemagne est avant tout marquée par une arrivée très tardive dans le concert des États-Nations qui ne l'empêche pas de développer rapidement une vision de sa stratégie à travers la *Weltpolitik* de Guillaume II. À cette époque, la toute jeune Allemagne assume une véritable stratégie de puissance à vocation mondiale et entend contester les positions des États qui se sont établis plus tôt qu'elle, notamment sur leurs emprises coloniales. Elle sait mettre son impressionnante industrie au service de ses ambitions afin de construire une flotte navale <sup>(1)</sup>, véritable outil de puissance globale de cette époque. Alors même que l'Allemagne ne possède qu'une façade maritime limitée et assez verrouillée par des détroits et passages, elle se permet de contester la suprématie britannique sur les mers. Il serait donc erroné d'enfermer la stratégie allemande dans une vision exclusivement défensive et tournée vers l'Est, telle que les Alliés l'y ont contrainte à la sortie de la Seconde Guerre mondiale.

Pendant toute la guerre froide, la doctrine Hans-Dietrich Genscher (du nom du ministre fédéral des Affaires étrangères de 1974 à 1992) prévaut en Allemagne. Celle-ci, basée sur la politique de la responsabilité (*Verantwortungspolitik*), préconise de tenir compte du passé et d'adopter une attitude prudente et modérée. Dès la fin de la guerre froide, l'Allemagne se réunit. Il s'agit d'un effort économique notable pour l'Allemagne fédérale, car elle doit pendant des années aider l'ex-République démocratique allemande (RDA) à combler son retard de développement. Au-delà du geste

(1) En 1897, Guillaume II confie à l'amiral Tirpitz le soin de construire une flotte de 38 cuirassés et de développer des sous-marins, afin de rivaliser avec le Royaume-Uni.

pangermanique de solidarité envers leurs cousins de l'Est, il y a bien dans cette réunification une vision des Allemands sur la puissance potentielle de leur pays réunifié au cœur de l'Europe. Cette réunification trahit déjà une première rupture vis-à-vis de la doctrine d'Hans-Dietrich Genscher.

Dans les années 1990, la participation de l'Allemagne aux opérations en ex-Yougoslavie va marquer un nouveau tournant. Bien que cette intervention, sous mandat international, puisse se justifier facilement par le risque de contamination d'une crise située au cœur de l'Europe, elle est vivement critiquée sur la scène politique intérieure allemande. Helmut Kohl, Chancelier de 1982 à 1998, lui-même, considèrerait que la *Bundeswehr* peut difficilement intervenir là où la *Wehrmacht* a laissé de mauvais souvenirs.

En 2003, néanmoins, la ligne directrice de la politique de défense allemande poursuit son évolution plus interventionniste. S'appuyant sur les conclusions de la commission Weizsäcker, l'Allemagne n'imagine plus sa défense uniquement dans des limites géographiques proches, mais aussi dans l'Hindou Kouch <sup>(2)</sup>.

Puis en 2013, un collectif publie un rapport baptisé *Neue Macht, Neue Verantwortung*, qu'il convient de traduire par « Nouvelle puissance, nouvelle responsabilité » et qui appelle les dirigeants allemands à prendre acte de la position dominante allemande en Europe et à avoir une politique globale ambitieuse afin de préserver cette position. Ce rapport trouve un écho particulier lors de la Conférence annuelle de sécurité de Munich de 2014 ; un vaste panel de la classe politique allemande y valide officiellement la volonté d'endosser davantage de responsabilité et de s'engager sur la scène internationale, y compris sur les questions de défense et sécurité. Ce point fondateur est souvent appelé « Consensus de Munich ».

Le *Weißbuch* (*Livre blanc*) de 2016 confirme le sens des responsabilités internationales allemandes et la volonté de faire de l'Allemagne un acteur crédible, fiable et prévisible dans la résolution des crises internationales y compris par la coercition militaire aux côtés de ses alliés. En 2018, force est de constater que l'Allemagne a su mettre des réalités derrière ces mots puisqu'il y a actuellement près de 3 700 militaires allemands déployés sur diverses opérations (cf. tableau).

L'Allemagne est aujourd'hui la première puissance économique européenne et possède la plus importante population au cœur d'une Europe qui n'a eu de cesse de se morceler en pays de plus en plus petits au gré de son extension. Il y a eu l'implosion de l'ex-Yougoslavie, la séparation de la République tchèque et de la Slovaquie, la création des pays Baltes qui ont rejoint l'UE. D'ici 2040, il y aura peut-être le morcellement du Royaume-Uni avec la sortie de l'Irlande du Nord, voire de l'Écosse, puis la création d'un état Catalan, voire d'un état Corse. Cette tendance à la multiplication des petits États, sans ambition stratégique propre, pose un véritable défi de défense à l'Union européenne. La sortie prochaine du Royaume-Uni, État actuellement doté du plus

(2) En 2003, la formule de Peter Struck, alors ministre de la Défense, est restée fameuse en Allemagne, alors que le pays se préparait à intervenir en Afghanistan.

Ambitions stratégiques et écueils du programme franco-allemand  
de *Système de combat aérien du futur (Scaf)*

Opérations	Théâtre	Contingent	Plafond d'engagement
<i>Resolute Support</i> (qui succède à la <i>Force internationale d'assistance et de sécurité</i> )	Afghanistan	1 033	980
<i>KFOR (Kosovo Force)</i>	Kosovo	530	800
<i>Minuss (Mission des Nations unies au Soudan du Sud)</i>	Soudan du Sud	15	50
<i>Minuad (Mission conjointe des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour)</i>	Soudan	6	50
<i>Finul (Force intérimaire des Nations unies au Liban)</i>	Liban	112	300
<i>EUTM Mali (Mission de formation de l'Union européenne)</i>	Mali	154	300
<i>Minusma (Mission des Nations unies au Mali)</i>	Sénégal, Mali	992	1 000
<i>Atalanta</i>	Corne de l'Afrique	30	600
<i>EUTM SOM</i>	Somalie	5	20
<i>Sea Guardian</i>	Méditerranée	178	650
<i>EUNAVFORMED - Sophia</i>	Méditerranée	200	950
Coalition contre <i>Daesh</i>	Levant	300	1 200
Soutien à la formation en Irak	Nord de l'Irak	144	150
<b>Total</b>		<b>3 699</b>	<b>7 050</b>

**Participation allemande actuelle aux opérations internationales**  
(source : *Bundeswehr*, données du 22 janvier 2018)

important budget de défense de l'UE, déplace le centre de gravité européen vers l'Allemagne. Le *Brexit* renforce donc les responsabilités de l'Allemagne et de la France, même si des relations de défense privilégiées subsisteront entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Sur la scène mondiale, même l'Allemagne n'échappera pas dans les décennies à venir au déclassement global de l'ensemble des Nations européennes. L'émergence de nouvelles puissances économiques, démographiques, technologiques, va progressivement sortir la France, puis l'Allemagne du G7 à l'horizon 2040. Nos deux pays seront largement supplantés par la Chine, l'Inde, les États-Unis, l'Indonésie, le Brésil, le Mexique, le Japon, la Russie, le Nigeria. L'Allemagne sera à la dixième place économique, et la France à la treizième, juste derrière l'Arabie saoudite. Les dirigeants allemands, bien conscients de cette prévision, cherchent à renforcer les positions de l'Allemagne sur la scène politique internationale comme en témoigne leur insistance pour acquérir un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU.

Or, durant les décennies à venir, le sentiment de culpabilité du peuple allemand, lié au poids de l'héritage de la Seconde Guerre mondiale, continuera à se diluer dans l'Histoire au fil des générations qui passent et des vagues migratoires que l'Allemagne absorbe peu à peu (Turques, Irakiens, Syriens, germanophones en provenance de l'Est). L'arrivée de ces nouvelles générations d'Allemands implique la disparition du poids de la responsabilité (*Verantwortung*) au sens où l'utilisait Hans-Dietrich Genscher, peu à peu remplacé par un sentiment d'une autre forme de responsabilité, celui d'une grande puissance libre et démocratique. Ce changement va lever les

dernières réticences à voir s'exprimer une véritable politique de puissance allemande, y compris dans le champ militaire.

La pensée stratégique allemande, figée pendant la guerre froide, a donc connu une lente évolution depuis la chute du Mur. Le glissement vers une posture plus interventionniste semble aujourd'hui s'accélérer et pouvoir faire de l'Allemagne, dans les décennies à venir, un partenaire crédible dans le règlement des crises internationales aux côtés de la France.

### ***Une conflictualité aérienne en pleine évolution***

Les programmes aériens s'inscrivent dans le temps long, le délai moyen entre le lancement d'un programme et l'entrée en service des premiers avions est d'une dizaine d'années. Il est donc aisé, aujourd'hui, d'avoir une vision de la conflictualité aérienne mondiale à l'horizon 2030, et des grandes tendances qui se dessinent à l'horizon 2040.

De toute évidence, la 3<sup>e</sup> dimension sera de plus en plus accessible à de nombreux États, mais aussi à des proto-États, à des mouvances non étatiques et à des organisations terroristes et mafieuses. L'accès à l'arme aérienne est rendu possible par certaines nouvelles technologies à très bas coût et disponibles à tous (drones de tous types et libre accès au positionnement par satellite), la dissémination de matériels issus d'États faibles ou faillis (missiles sol-air notamment), la prolifération balistique, l'achat en grande quantité d'avions de combat et de systèmes sol-air de nouvelles générations (du Moyen-Orient au Sud-Est asiatique principalement). Les pays du Maghreb font actuellement l'acquisition de nombreux systèmes aériens ou de systèmes de défense sol-air. Le Machrek, dans son acceptation la plus large, est devenu en quelques années le premier marché importateur de systèmes aériens. Les pays du Golfe achètent massivement des avions occidentaux et des systèmes de défense aérienne d'origine russe ou américaine. Le sous-continent indien et l'Extrême-Orient connaissent la même tendance qui s'accompagne de la volonté évidente de développer une industrie propre <sup>(3)</sup>. Enfin, sur le flanc Est de l'Europe, la Russie restera un acteur clef en mesure de développer des systèmes de défense aérienne intégrée, des avions de combat capables de soutenir la comparaison avec ceux des Occidentaux et des capacités balistiques de dernière génération. Plus à l'Est, la Chine est actuellement engagée dans deux projets majeurs d'avions de dernière génération.

Enfin, pour beaucoup des pays de l'arc de crise, la montée en gamme de l'aviation de combat s'accompagne de l'établissement d'une force de missiles balistiques plus facilement accessible qu'une force aérienne. De plus, même si sa puissance de feu est inférieure à celle de l'aviation d'interdiction à long rayon d'action, une force balistique permet de projeter de la puissance sans avoir besoin d'acquiescer au préalable la supériorité aérienne. La dissémination de certaines technologies balistiques d'origine nord-coréenne est déjà une réalité en Syrie, en Iran et probablement au Yémen.

---

(3) Par exemple : Hindustan Aeronautics et Reliance en Inde, Emirates Defence Industries Company aux Émirats arabes unis (EAU), Commercial Aircraft Corporation of China et China Aviation Industry Corporation en Chine, Korean Air Industries en Corée du Sud, Mitsubishi et Honda au Japon.

Dans la conflictualité aérienne future, il y aura donc un vaste *continuum* du bas du spectre de l'utilisation de la troisième dimension par de nombreux acteurs non-étatiques qui détournent très simplement des technologies disponibles sur le marché vers le haut du spectre où les avions de combat et les missiles balistiques seront devenus des moyens classiques de pays actuellement encore non-dotés.

À l'horizon 2040, la France et l'Allemagne vont donc assister dans l'étranger qui les entoure à une montée en puissance de systèmes aériens aux capacités largement accrues pourvus de rayons d'action qui couvriront amplement l'Europe occidentale puisque l'ensemble de ces pays se dote simultanément de ravitailleurs en vol. La conflictualité aérienne future mêlera donc des avions de toutes origines (russe, chinoise, mais également occidentale, car nous les aurons nous-même fournis) et des problématiques de neutralisation dans des délais très courts de sites de lancement de missiles potentiellement assaillants voire de missiles balistiques en phase ascensionnelle. La réactivité demandée par ce type de cibles requiert des vitesses supersoniques sur de long rayon d'action. La capacité *supercruise*<sup>(4)</sup> sur une longue durée du nouveau système sera déterminante pour pouvoir y répondre. De plus, dans un monde toujours plus connecté où la détermination d'un dirigeant doit pouvoir immédiatement se mesurer dans le bon tempo médiatique, l'aptitude à porter loin et à grande vitesse sera politiquement fondamentale.

Dans cet esprit, les États-Unis développent depuis le début des années 2000 un système appelé *Prompt Global Strike* dont l'objectif est de pouvoir délivrer une arme conventionnelle guidée avec précision en moins d'une heure en n'importe quel point du Globe. Cette capacité permettrait de traiter aussi bien une cible terroriste à haute valeur ajoutée dont la position n'est connue que pour un laps de temps très court qu'un missile nord-coréen ou iranien en cours d'acheminement de sa cachette vers son pas de tir. Les États-Unis veulent développer une capacité mondiale depuis leur propre territoire. Un tel niveau d'ambition ne peut être atteint que par l'utilisation de missiles balistiques intercontinentaux à charge conventionnelle. Or, l'emploi d'un vecteur balistique pose le problème corollaire du risque de confusion avec une attaque nucléaire et donc d'escalade avec un pays tiers doté d'un système d'alerte avancé. La Russie possède aujourd'hui un tel système, mais demain la Chine, l'Inde, le Pakistan en seront également dotés.

Pour les Européens, la problématique ne se pose pas dans les mêmes termes, car la cible potentielle à traiter ne se trouve pas à une distance intercontinentale mais à portée, dans un délai très court, d'un avion doté d'un missile de croisière hypersonique. Dans toutes les zones d'intérêt de la France et de l'Allemagne, le délai pourrait être de moins de deux heures pour les cibles les plus éloignées (Téhéran est à 4 200 km de Paris en vol direct, Damas n'est qu'à 3 200 km de Paris et 2 800 km de Berlin). Une réflexion stratégique commune entre la France et l'Allemagne sur la façon de traiter les nouvelles proliférations balistiques du Machrek ainsi que l'ensemble de

(4) *Supercruise* : aptitude d'un aéronef à maintenir de manière prolongée un vol supersonique tout en emportant sa charge utile et sans user de ses postcombustions trop consommatrices.

l'arc de crise qui s'étend de la nouvelle route maritime du nord au Maghreb pourrait permettre à nos deux pays de développer une capacité comparable à l'ambitieux système américain sans avoir à recourir au choix balistique. En effet, les rayons d'action recherchés sont largement compatibles d'un couple avion/missile surtout si le premier est capable de voler en supersonique à grande distance et que le second est hypersonique.

Enfin, à l'heure où les États-Unis envisagent de se doter d'une armée de l'Espace (*US Space Corps*), la différence d'approche stratégique entre Américains et Européens vis-à-vis des questions de défense antimissile balistique va dans les décennies à venir s'étendre à la question de la lutte contre les satellites en orbite basse et aux pseudo-satellites de haute altitude (*High Altitude Pseudo-Satellites, HAPS*). Il s'agit d'engins inhabités qui pourraient flotter ou voler en haute altitude comme des drones mais opérer comme des satellites. L'emport d'une arme multifonction contre l'ensemble de ces cibles assez similaires, sous un chasseur de bonne taille capable de l'emmener pour la tirer en haute altitude en supersonique, est une question stratégique qui mériterait d'être creusée. Cette capacité est probablement techniquement et financièrement accessible en coopération franco-allemande.

#### ***La nécessité d'une réflexion stratégique commune***

La réflexion entre nos deux pays sur un tel système s'inscrirait totalement dans l'esprit de la proposition du président Emmanuel Macron de développer une culture stratégique commune et partagée. « Ce qui manque le plus à l'Europe aujourd'hui, cette Europe de la Défense, c'est une culture stratégique commune. Notre incapacité à agir ensemble de façon convaincante met en cause notre crédibilité en tant qu'Européens. Nous n'avons pas les mêmes cultures, parlementaires, historiques, politiques ni les mêmes sensibilités. Et nous ne changerons pas cela en un jour. Mais je propose dès à présent d'essayer de construire cette culture en commun, en proposant une initiative européenne d'intervention visant à développer cette culture stratégique partagée »<sup>(5)</sup>. Le système aérien futur conférant à la France et l'Allemagne une capacité unique de projection immédiate de puissance pourrait constituer l'une des premières briques de l'initiative européenne d'intervention basée sur une vision stratégique commune que le Président appelle de ses vœux.

Afin de bâtir cette capacité, il convient d'avoir une vision partagée de l'arme aérienne du futur. Or, cette vision partagée entre alliés n'existe qu'au sein de l'Otan et plus précisément au sein de l'*Allied Command for Transformation (ACT)* situé à Norfolk en Virginie. Ce commandement de l'Otan est chargé d'éclairer l'avenir, mais il est évidemment empreint d'une vision très américaine. Dans le cadre du souhait du président Macron et sans dupliquer à l'infini les structures, une réflexion sur l'augmentation des prérogatives en matière de préparation de l'avenir des structures militaires de l'UE devrait être menée. Aujourd'hui, la plus haute instance militaire de l'UE est le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE). Ce comité a pris de l'importance mais se

(5) MACRON Emmanuel, « Initiative pour l'Europe - Pour une Europe souveraine, unie, démocratique », Paris, 26 septembre 2017 ([www.elysee.fr/](http://www.elysee.fr/)).

démarque aujourd'hui encore insuffisamment des Américains et de l'Otan dans sa vision prospective sur la doctrine d'emploi des forces européennes et sur les capacités militaires qu'il convient de développer sur le vieux continent. Le 10 octobre 2017, le général d'armée François Lecointre a reçu le général Mikhail Kostarakos, qui présidait alors le CMUE : le Chef d'état-major des Armées (Céma) a souligné qu'il était important de renforcer la capacité des Européens à agir ensemble en cultivant une vision stratégique commune. Néanmoins, pour nombre de nos alliés, développer une vision stratégique indépendante de celle de l'Otan constitue une atteinte aux prérogatives de l'Alliance et un doublon inutile. Pourtant, la puissance américaine s'exprime depuis un continent distant et elle s'appuie sur des moyens financiers sans comparaison avec ceux des Européens. Devant de tels écarts, est-il donc encore justifié d'avoir un unique commandement interalliés de préparation de l'avenir ? Une vision prospective purement européenne devrait pouvoir trouver sa place au sein des instances européennes, sans pour autant remettre en cause notre appartenance à l'Otan et notre volonté de rester interopérables avec les Américains. C'est tout le sens de l'intervention de notre président de la République « Au début de la prochaine décennie, l'Europe devra ainsi être dotée d'une Force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir » <sup>(6)</sup>. L'autonomie stratégique de l'Europe réside donc avant tout en sa capacité à définir ses propres besoins et ses propres normes, l'Otan ne doit être que le pourvoyeur d'interopérabilité. Or, faute de travaux européens, « Se profile désormais une Otan dont le fonctionnement est tourné vers l'acquisition et la mise en commun de matériel militaire exclusivement américain » <sup>(7)</sup>.

Si la volonté d'aller de l'avant est bien établie en France, outre-Rhin les dirigeants semblent désormais s'inscrire dans la même dynamique après des mois de tractation autour de la formation de la Grande coalition (*CDU-CSU-SPD*) <sup>(8)</sup>. Tout d'abord, force est de constater que l'Allemagne vient de réécrire son *Livre blanc sur la défense* qui a été adopté le 13 juillet 2016. Le précédent datait de 2006 et entérinait la fin définitive de la conscription en Allemagne. Or, l'actuel président de la République fédérale d'Allemagne, Franz-Walter Steinmeier, est issu du parti *SPD* mais il est surtout l'ancien ministre des Affaires étrangères de la coalition au pouvoir lors de la rédaction du *Livre blanc* de 2016 <sup>(9)</sup>. La Grande coalition au pouvoir, dont le programme a été validé début mars 2018, n'a donc pas jugé nécessaire de réviser le *Livre blanc*, mais tout juste de préciser quelques points en matière de défense dans le texte fondateur de la coalition <sup>(10)</sup>. Il y est clairement mentionné que l'Allemagne s'attend à devoir assumer

(6) *Ibid.*

(7) Phrase extraite d'un article de Cédric PERRIN (Sénateur LR du Territoire de Belfort, vice-Président de la Commission des affaires étrangères et de la défense) et Bruno ALOMAR (économiste) « Défense : l'Europe doit s'émanciper de la tutelle américaine », *Les Échos*, 18 avril 2018.

(8) *CDU* : Union chrétienne-démocrate d'Allemagne.

*CSU* : Union chrétienne-sociale en Bavière.

*SPD* : Parti social-démocrate d'Allemagne.

(9) En période de coalition au pouvoir en Allemagne, le ministère des Affaires étrangères est presque systématiquement confié au partenaire minoritaire de la coalition alors que le ministère de la Défense est presque toujours confié au parti majoritaire. Or, il s'agit là des deux principaux ministres associés à la rédaction d'un *Weißbuch*, ce document est donc consensuel.

(10) *Ein neuer Aufbruch für Europa, eine neue Dynamik für Deutschland, ein neuer Zusammenhalt für unser Land. Koalitionsvertrag zwischen CDU-CSU-SPD*, Berlin le 7 février 2018 ([www.bundesregierung.de/](http://www.bundesregierung.de/)).

davantage de responsabilités en matière de défense au sein de l'UE et de l'Otan et à être beaucoup plus sollicitée, soit en bilatéral soit en interalliés, et qu'elle fera face à ses devoirs. Mais, il est également souligné que l'Allemagne a son propre concept stratégique de défense en faisant référence pour la première fois à une menace dans son étranger proche (*Nachbarschaft*) sans préciser s'il s'agit de la Russie ou plus généralement des abords de l'Europe. Enfin, ce texte de la coalition revendique pour l'Allemagne un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. La coalition entend même attirer progressivement une présence permanente de l'ONU à Bonn et va créer un statut international à l'instar de celui qui soutient la présence de l'ONU à New York. Dans cette attente, la coalition entend bien obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité pour 2019 et 2020.

La classe politique allemande est bien consciente qu'un tel niveau de participation à la sécurité et à la paix mondiale ne peut pas s'appuyer sur une puissance qui serait exclusivement économique. Une capacité de frappe globale portée par un système de combat aérien ambitieux, capable de pénétrer les défenses aériennes les plus récentes, est de nature à rendre ce discours allemand beaucoup plus crédible sur la place internationale. « En effet qu'on le veuille ou non, l'aviation de combat fait partie des marqueurs de puissance d'un pays »<sup>(11)</sup>. Dès lors, l'importance d'un tel projet devrait faire l'objet d'un *Livre blanc* commun franco-allemand<sup>(12)</sup> et la direction haute du programme devrait être inscrite systématiquement à l'ordre du jour du Conseil de défense et de sécurité franco-allemand<sup>(13)</sup>, qu'il convient de redynamiser.

#### **Une vision commune abordant le débat de la dissuasion élargie ou concertée**

Porteuse de telles ambitions internationales, l'Allemagne est bien consciente des limites de ses capacités militaires actuelles et se heurte plus particulièrement à l'absence d'arme nucléaire dans son arsenal. Aujourd'hui, l'Armée de l'air allemande (*Luftwaffe*) est capable de porter une arme atomique américaine<sup>(14)</sup>. Cette participation allemande à la mission nucléaire de l'Otan ne lui confère qu'une puissance très limitée sur la scène internationale, alors même que les armes restent *de facto* sous clefs américaines et que le nombre de bombes et d'avions *Tornado* allemands modifiés pour leur emport reste très modeste<sup>(15)</sup>. Les récents propos du président Donald Trump, rétrogradant l'Otan au rang des institutions obsolètes, ne tendent pas à crédibiliser cette capacité nucléaire qui n'est plus portée que par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie

(11) COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général d'armée aérienne André LANATA » le 19 juillet 2017, Assemblée nationale ([www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/16-17/c1617006.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/16-17/c1617006.asp)).

(12) Il s'agit de la toute première recommandation du Dr Ronja KEMPIN, de l'institut *Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP)*, fondation allemande de politique internationale et de sécurité dans un rapport co-rédigé avec M<sup>me</sup> Barbara KUNZ, du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Ifrri, intitulé « France, Germany and the Quest for European Strategic Autonomy ».

(13) Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité a été institué par le Protocole additionnel du 22 janvier 1988 au Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963. Son siège se trouve à Paris.

(14) Il s'agit d'une bombe H, la B61, dont les États-Unis viennent de lancer un programme de modernisation.

(15) Le plan de remplacement *post-2025* de ces *Tornado* allemands capables d'emporter la bombe est actuellement l'objet de nombreux débats entre non-remplacement, achat de Lockheed Martin *F-35* et modification des Eurofighter *Typhoon*.



et les Pays-Bas au sein de l'Otan <sup>(16)</sup>. La volonté américaine est donc au retrait progressif de ces armes, le comportement actuel du président russe Vladimir Poutine tend seulement à ralentir cette tendance <sup>(17)</sup>.

Dans le cadre très large de ses nouvelles ambitions mondiales mais plus précisément au moment du lancement de ce programme de *Système de combat aérien du futur (Scaf)*, l'Allemagne va devoir se poser la question de la pérennité du parapluie nucléaire américain et de l'export d'une arme atomique, quelle qu'en soit l'origine, par des appareils de la *Luftwaffe* au-delà de 2040. En 1995, Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, avait émis l'idée avec nos partenaires allemands d'une « dissuasion concertée ». Cette proposition avait été très fraîchement accueillie, à l'époque, par le ministre des Affaires étrangères Klaus Kinkel (*FDP*, Parti libéral-démocrate) et le ministre de la Défense Volker Rühe (*CDU*) alors que d'autres députés *CDU* l'avaient reçu plus favorablement. Vingt-trois ans plus tard, compte tenu de l'évolution de la situation internationale et allemande, il est très probable que les autorités allemandes puissent rouvrir spontanément le dialogue autour d'une dissuasion élargie, partagée ou simplement concertée.

En effet, dans le cas bien précis de ce programme franco-allemand de *Scaf*, l'absence de débat sur la vision future de l'export d'une arme atomique par la *Luftwaffe*, qu'elle soit américaine ou européenne, amoindrirait l'ambition portée par l'Allemagne pour le projet commun et constituerait une occasion manquée pour la France. À l'heure actuelle, il est certain que l'Allemagne pérennisera son engagement nucléaire au sein de l'Otan à l'horizon 2025, au moment du retrait de service de l'avion *Tornado* qui était construit par Panavia, un *consortium* réunissant l'Allemagne et le Royaume-Uni avec 42,5 % de participation chacun et l'Italie (15 %). Plusieurs solutions sont à l'étude <sup>(18)</sup>.

## **Le couple franco-allemand au cœur d'un système de coopération ouvert**

### ***La coopération franco-allemande préférentiellement autour du vecteur habité***

Au-delà de l'export de l'arme nucléaire, d'autres questions stratégiques autour de ce programme devront être ouvertes et réglées rapidement, avant son lancement, afin d'en assurer le succès au niveau d'ambition requis.

Durant l'été 2017, nos deux dirigeants ont évoqué un programme franco-allemand de *Scaf*, selon une formule générique qui prend bien soin d'éluider la question de la place de l'homme dans le système. Aujourd'hui, l'ensemble des programmes exploratoires occidentaux comportent un volet *unmanned* (non-habité) et de nombreux

(16) La Grèce s'est vu retirer ses *B61* en 2001, le Royaume-Uni a abandonné cette capacité en 2004 et les États-Unis auraient retiré précipitamment leurs *B61* de Turquie suite aux soubresauts politiques observés dans ce pays.

(17) En 2006, Bruno Tertrais estimait que « le sort des quelques centaines d'armes nucléaires américaines en Europe finira bien par être réglé. L'*US Air Force* ne demanderait qu'à s'en débarrasser, mais, par simple force d'inertie, ces armes sont encore présentes ». COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *La dissuasion nucléaire : quel rôle dans la défense française aujourd'hui ? (Rapport d'information n° 36)*, Assemblée nationale, 24 octobre 2006 ([www.senat.fr/](http://www.senat.fr/)).

(18) Propos du Dr. Géza Andreas VON GEYR, directeur général pour la politique de défense et de sécurité du ministère fédéral de la Défense, le 23 mars 2018 devant la délégation de l'IHEDN présente à Berlin.

démonstrateurs ont volé dans différents pays afin d'évaluer les aptitudes de ces nouveaux *Unmanned Combat Aerial Vehicle (UCAV)* et leur positionnement sur le spectre capacitaire de l'arme aérienne. Il apparaît qu'entre les générations futures de missiles de croisière et d'avions de combat habités, une fenêtre capacitaire se dessine pour le drone furtif <sup>(19)</sup>. L'ensemble des connaisseurs s'accorde à dire que le futur système de combat aérien fédérera une combinaison d'avions habités, inhabités et d'armes intelligentes dans un ensemble dont le facteur démultiplicateur sera la connectivité. Cette réflexion est au cœur de la stratégie de développement de la *Bundeswehr* sous le vocable « système de systèmes » <sup>(20)</sup>. Le Chef d'état-major de l'Armée de l'air française (CÉMAA) fait le même constat en audition parlementaire : « Si je parle de système de combat aérien, c'est qu'il ne faut pas considérer chaque avion pris isolément mais bien concevoir le système dans son ensemble : c'est ce système qui produit des effets, grâce à la connexion que nous arrivons à établir entre les différents mobiles du dispositif de combat aérien » <sup>(21)</sup>.

Le développement d'un vecteur inhabité nécessite de posséder une solide capacité en liaisons de données et transmissions, notamment satellitaires, et de développer considérablement l'intelligence artificielle. Au-delà de ces questions technologiques, le développement d'un drone de combat aérien doté d'un certain niveau d'autonomie, attise le débat éthique du « robot tueur ». Ce débat a été particulièrement virulent outre-Rhin, notamment dans le cadre de la formation de la Grande coalition puisque le *SPD* a fait inscrire la phrase suivante dans le texte de l'accord : « Nous refusons les éliminations contraires au droit des peuples par le biais de systèmes d'armes autonomes et nous voulons les proscrire au niveau mondial » <sup>(22)</sup>. Dans un système de combat aérien futur formé de vecteurs habités et non-habités, de tels propos plaident évidemment en la faveur du choix du vecteur habité pour coopérer avec les Allemands. De plus, le besoin d'un chasseur habité en clef de voûte du *Scaf* à l'horizon 2040 sera tout aussi prégnant en France. En effet, il apparaît peu probable, même à cette échéance, que la patrie des droits de l'Homme fasse emporter l'arme atomique par un véhicule aérien inhabité doté d'une forme d'autonomie.

La concomitance de plusieurs vecteurs à développer au sein d'un même système ouvre la porte à de nombreuses possibilités parallèles de coopérations internationales bi- ou multi-latérales. Au-delà des appétences nationales ou des compétences industrielles de chacun, la prise en compte de ses sensibilités politiques relatives à la robotisation de la guerre aérienne demeure un choix stratégique primordial pour la réussite d'ensemble.

### **La nécessité d'une coopération interétatique forte et d'un montage contractuel innovant**

Le ministre de la Défense espagnol a déjà écrit à son homologue français pour lui manifester toute son envie de se joindre au projet franco-allemand. D'autres

(19) Les différents démonstrateurs qui ont déjà volé sont le *X45* (Boeing, États-Unis), le *X47* (Northrop Grumman, États-Unis), le *Taranis* (BAE Systems, Royaume-Uni), le *nEUROn* (Dassault, France, Espagne, Suède, Italie, Suisse et Grèce). Les Russes ont déjà exposé une maquette de démonstrateur (le *SKAT* de MiG) lors de salons aéronautiques sans que l'état d'avancement du programme soit dévoilé : il semble aujourd'hui à l'arrêt.

(20) BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Militärische Luftfahrtstrategie*, Bundeswehr 2016.

(21) « Audition du général d'armée aérienne André LANATA », *op. cit.*

(22) « *Völkerrechtswidrige Tötungen durch autonome Waffensysteme lehnen wir ab und wollen sie weltweit ächten* ».

partenaires intéressés ne manqueront pas de se manifester afin d'y prendre part, pour des raisons stratégiques ou par simple intérêt industriel national. Sur ces questions, l'intérêt d'un partenariat exclusif de la France va rapidement se heurter à la vision plutôt inclusive de l'Allemagne.

En effet, la France recherche un unique partenaire économique et industriel de poids afin de développer rapidement un programme efficace pour un système de combat qu'elle pense presque être en mesure de développer seule, à la dimension financière près. L'Allemagne cherche, à travers ce projet, à élargir l'éventail de ses atouts de puissance en démontrant qu'elle est capable de mener un projet d'équipement militaire emblématique d'un grand pays. Un nombre élevé de partenaires conforte son rayonnement et réconforte l'inconscient collectif allemand.

Lors du Conseil européen de Défense tenu le 11 décembre 2017, la Coopération permanente structurée (CPS), qui rassemble vingt-cinq États européens, a commencé à prendre forme et une liste de dix-sept projets a été arrêtée. Chaque projet est piloté par un État-membre, chaque État étant libre de participer ou non à chacun des projets. Il est symptomatique de noter que malgré un discours très proeuropéen en matière de défense, la France ne participe qu'à huit projets sur dix-sept tandis que l'Allemagne sera présente dans sept projets<sup>(23)</sup>. Cette situation illustre bien la vision obligatoirement inclusive que doit prendre l'Europe qui, en parallèle, compte mettre des fonds conséquents à la disposition de la défense pour la recherche collaborative (90 M€an jusqu'en 2019 puis 500 M€an) et le développement (500 M€an en 2019 et 2020 puis 1 Md€an). Par ailleurs, l'existence même de ces nouveaux fonds européens, signe fort d'une réelle prise de conscience européenne en matière d'autonomie stratégique, va inciter le couple franco-allemand à élargir la coopération autour de son programme aérien et va aiguïser les appétits de nos industriels. Paradoxalement, l'annonce de la mise à disposition de ces fonds européens pourrait donc rendre le programme encore beaucoup plus délicat à lancer.

La candidature la plus intéressante sera celle du Royaume-Uni. Après le *Brexit*, la volonté française de ne pas affaiblir la relation de défense franco-britannique particulièrement développée va forcer le couple franco-allemand à envisager un ménage à trois avec un pays qui ne sera plus dans l'Union européenne et dont l'ossature de la force aérienne sera, en 2040, l'avion américain *F-35*. Or cet appareil va imposer ses normes d'interopérabilité à notre propre système en devenir, mais le *F-35* va aussi inscrire durablement l'industrie aéronautique anglaise en sous-traitante de l'américain Lockheed Martin. Enfin, il sera complexe d'accorder le bénéfice de fonds européens à une industrie anglaise qui n'est plus dans l'UE alors même que ces fonds sont normalement réservés à des industriels dont les capitaux sont au moins à 50 % européens. Ce dernier point a d'ailleurs déjà fait réagir Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'Otan,

(23) Projets communs aux deux pays : *European Medical Command* ; *European Secure Software defined Radio (ESSOR)* ; *Network of logistic Hubs in Europe and support to Operations* ; *Military Mobility* ; *European Union Training Mission Competence Centre (EU TMCC)* et *EUFOR Crisis Response Operation Core (EUFOR CROC)*. La France participe aussi aux projets *Energy Operational Function (EOF)* et *Cyber Rapid Response Teams and Mutual Assistance in Cyber Security* tandis que l'Allemagne participe au projet *Strategic Command and Control (C2) System for CSDP Missions and Operations* (<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6393-2018-INIT/en/pdf>).

qui craint une fermeture des marchés européens aux pays non-membres de l'Union européenne : « Il faut éviter de créer de nouvelles barrières au sein de l'Otan. Nous souhaitons voir une industrie de la défense européenne plus compétitive. C'est dans l'intérêt de tous les alliés de l'Otan »<sup>(24)</sup>.

L'inclusion d'autres partenaires habituels fera également débat. L'Italie n'a pas joué la carte européenne pour son *Aeronautica Militare* ces dernières années (achat de *F-35* au détriment du développement des capacités du *Typhoon* d'Eurofighter, de ravitailleurs Boeing au détriment du programme concurrent d'Airbus ou d'avions-cargos *C-130 Hercules* au détriment de l'*A400M*). La situation politique et économique de l'Italie et le très fort engagement de l'industriel italien Leonardo (ex-Finmeccanica) dans le programme *F-35* (à travers son usine de Cameri) ne placent pas ce pays au premier rang des partenaires à faire rentrer très en amont du programme franco-allemand. L'Espagne n'échappera pas à l'achat de quelques *F-35B*<sup>(25)</sup> pour son porte-aéronefs *Juan Carlos I*, mais constitue un partenaire intéressant par son industrie aéronautique et par son besoin de remplacement de ses *F/A-18* et de ses *Typhoon*.

Au Nord, la Suède et la Finlande qui ont des intérêts stratégiques communs et partagés avec l'Allemagne (concernant la Russie et mer Baltique), ne manqueront pas de se porter candidats. La Suède a toujours tenté de maintenir une autonomie stratégique et une posture défensive forte axées sur une aviation de combat développée et une industrie aéronautique nationale (SAAB, que l'on peut traduire par « Société par actions d'aéroplanes suédois »). Enfin, le cas des pays de l'Est de l'UE devra être exploré, car si ces pays paraissent aujourd'hui avoir peu de moyens financiers à y consacrer et des politiques de défense dictées par Washington, il convient de se projeter en 2040 et de tenir compte de l'influence économique et politique allemande grandissante dans cette zone. À moyen terme, l'engouement ou le dédain de la Pologne pour ce programme franco-allemand sera le plus révélateur, l'axe Paris-Berlin-Varsovie ayant souvent été cité comme le nouvel axe stratégique européen<sup>(26)</sup>.

Bien entendu, l'élargissement du programme pose également la question de la forme de coopération retenue. Car, plus la coopération s'étend à de nombreux pays, plus le programme devient complexe et coûteux à mener à son terme. Le montage contractuel que va revêtir ce projet franco-allemand est donc d'une importance capitale et constitue un enjeu stratégique pour sa bonne réussite, mais également pour l'avenir des industriels concernés (Airbus Defence and Space et Dassault Aviation principalement). Les modèles contractuels anciens basés sur de simples coopérations entre paires et le principe de juste retour économique dans chacun des pays concernés, à l'instar de celui d'Eurofighter, devront absolument être abandonnés tant ils ont prouvé leur inertie et la gabegie dont il résulte parfois. Il est primordial d'avoir un industriel

(24) Intervention de M. Jens Stoltenberg, le 13 février 2018, à la veille d'une réunion des ministres de la Défense des pays membres, à laquelle assistait James Mattis, secrétaire à la Défense.

(25) Le *F-35B* est la version développée pour l'*US Marine Corps*, cette version à décollage court et atterrissage vertical peut opérer depuis un navire non équipé de catapultes et de systèmes de brins d'arrêt comme le *Juan Carlos I*. Mais cette version sacrifie environ un tiers de l'import de carburant par rapport aux autres versions.

(26) Zbigniew BRZEZINSKI dans *Le vrai choix, L'Amérique et le reste du monde* (2004) évoquait déjà cet axe prioritaire pour la défense, dix ans avant le vote sur le *Brexit*.

responsable au premier chef de la bonne conduite du programme vis-à-vis des puissances contractantes (comme c'est le cas du programme *nEUROn* emmené par Dassault Aviation) et d'avoir une répartition interindustrielle des tâches basée sur la meilleure efficacité (comme c'est le cas du programme *F-35* emmené par Lockheed Martin). Enfin, la forme contractuelle devra pouvoir capter l'innovation et pouvoir faire fi des aléas politiques qui ne manqueront pas de surgir autour de la participation d'autres partenaires. Le montage contractuel autour du tandem franco-allemand, identifié stratégiquement et politiquement comme le plus stable pour mener à bien ce projet, devra permettre des partenariats à des rangs divers avec les autres pays déjà cités. L'opportunité d'entrer ou de sortir à certains jalons du programme sans mettre le projet en péril devra être prévue. La Direction générale de l'Armement (DGA) travaille actuellement, à la demande des autorités politiques, sur une refonte totale de ses modes de travail avec les industriels afin de rendre les contrats plus aptes à capter une innovation opportune en cours de mandat, tout en étant plus agile et plus ouvert aux coopérations. Basé sur une mise en plateau, cette forme de coopération devra tout d'abord séduire notre partenaire allemand.

À ce titre, en Allemagne, le texte de la Grande coalition mentionne que pour les programmes à venir, l'un des pays membres de l'Europe doit prendre le *leadership* dans la réalisation de ce projet en s'appuyant sur le choix du pays qui possède la meilleure base industrielle et technologique dans le domaine <sup>(27)</sup>. C'est la première fois que l'Allemagne envisage de telles entorses à sa politique industrielle nationale de défense basée sur l'achat germanique au moins-disant. Il s'agit d'une opportunité qu'il convient de saisir même si des contreparties seront sous-jacentes (drone Male <sup>(28)</sup> ou char de combat sous *leadership* allemand par exemple).

Enfin, la question de l'ouverture du programme à des pays situés hors de l'Europe continentale se posera avec beaucoup plus de difficultés. L'Inde, les Émirats arabes unis (EAU) sont deux pays très liés entre eux par de nombreux partenariats, mais également avec la France. Nous partageons des intérêts stratégiques communs de stabilité en océan Indien. Or, la question d'une version navale du successeur du *Rafale* se posera pour la France comme pour l'Inde. Mais, de manière plus étonnante, la navalisation de ce futur appareil se pose également en franco-allemand. Dans les années 1980, une version navale ne semblait pas intéresser l'Allemagne à l'époque de la séparation des programmes *Rafale* et *Typhoon*. Aujourd'hui, compte tenu de ses ambitions, cette question mérite d'être reposée sérieusement à l'Allemagne des années 2020, particulièrement si ce questionnement est assorti d'une garantie de pouvoir opérer conjointement depuis le porte-avions *Charles-de-Gaulle* et de son successeur. Si cette proposition devait être retenue, le successeur de notre porte-avions actuel pourrait lui aussi faire l'objet d'un partenariat franco-allemand et constituer ainsi une autre brique de l'initiative européenne d'intervention.

(27) Accord de coalition CDU-CSU-SPD, *op. cit.*

(28) Moyenne altitude, longue endurance.

Concernant l'export, le *SPD*, partie prenante du Gouvernement allemand, voulait fortement restreindre la vente d'armes en dehors de l'Europe et ce point faisait partie de ses négociations d'adhésion à la Grande coalition « Nous continuerons à restreindre les exportations d'armement, nous allons contraindre davantage les directives d'exportation d'armement qui datent de l'année 2000 en réaction à l'évolution du contexte »<sup>(29)</sup>. Cette demande du *SPD* tombait au plus mauvais moment alors que l'Allemagne publiait des résultats en forte hausse en matière d'exportation d'armement. Mais cette phrase n'a pas été reprise dans le texte de la Grande coalition. L'Allemagne est aujourd'hui l'un des grands exportateurs d'armement du monde mais feint parfois de l'ignorer<sup>(30)</sup>. Ses exportations hors Otan et UE ont bondi de 45 % en cinq ans et parmi ses principaux clients de 2017, on trouve l'Algérie (1,36 Md€), l'Égypte (708 M€), l'Arabie saoudite (254 M€) et les EAU (213 M€).

La France et l'Allemagne ne pourront se satisfaire de leurs marchés nationaux et de quelques pays européens pour seul horizon de vente d'un tel appareil. L'export sera une nécessité, il prendra de plus en plus souvent la forme de partenariats industriels avec transferts de technologies dans les pays concernés. Les réticences allemandes à exporter subsisteront probablement pour les programmes les plus emblématiques et les plus médiatisés. Le montage contractuel franco-allemand devra donc pouvoir clairement permettre à l'un d'exporter sans être dépendant de l'accord de l'autre. Dans le cadre de programme aérien, il faudra pouvoir aller au-delà de l'Accord Debré-Schmidt. Cet accord signé les 7 décembre 1971 et 7 février 1972 stipule qu'« aucun des deux gouvernements n'empêchera l'autre gouvernement d'exporter ou de laisser exporter dans des pays tiers des matériels d'armement issus de développement ou de production menés en coopération ». Mais dans son alinéa 3 de l'article 2, des refus sont possibles même s'ils doivent rester exceptionnels. La non-duplication étant la réelle source d'économie dans ce programme, le refus de laisser l'autre exporter devra être purement et simplement banni par le biais d'un accord intergouvernemental et par le montage contractuel.

Forte d'une impulsion politique commencée au plus haut niveau, l'idée de travailler en franco-allemand sur le programme du *Scaf* bénéficie d'une situation inédite en Europe. Alors que les incertitudes du *Brexit* planent sur l'économie britannique et le positionnement du Royaume-Uni sur les questions de défense. L'élection du président Donald Trump et la réélection du président Vladimir Poutine incitent les pays européens à prendre davantage en main leurs problématiques de sécurité ; la route semble donc naturellement tracée pour cette coopération.

Les intérêts stratégiques de l'Allemagne et de la France sont suffisamment proches pour pouvoir définir en commun un programme ambitieux. La nouvelle politique allemande de responsabilité sur la scène internationale favorise une approche

(29) « Wir schränken die Rüstungsexporte weiter ein, schärfen die Rüstungsexportrichtlinien aus dem Jahr 2000 und reagieren damit auf die veränderten Gegebenheiten », phrase proposée par le *SPD* dans le cadre de la formation de la coalition qui ne fût finalement pas retenue dans le texte final.

(30) HENZE Arnd, « Deutsche Rüstungsgüter : Exporte in Spannungsgebiete auf Rekordhoch » [« Les exportations allemandes d'armes vers les zones de crise ont atteint un niveau record »], *ARD* (radio publique allemande), Berlin, le 24 janvier 2018 ([www.tagesschau.de/inland/ruestungsexporte-drittstaaten-101.html](http://www.tagesschau.de/inland/ruestungsexporte-drittstaaten-101.html)).

Ambitions stratégiques et écueils du programme franco-allemand  
de *Système de combat aérien du futur (Scaf)*

commune de la plupart des crises qui secouent notre monde et donc des grandes caractéristiques du *Scaf*. Il y aura néanmoins quelques limites au partage complet d'une vision stratégique commune. L'Allemagne ne sera probablement pas prête à aborder la question de la dissuasion concertée, alors même qu'elle est consubstantielle au lancement de ce programme. Enfin, l'évolution de la politique internationale allemande finira par soulever des rivalités franco-allemandes, notamment des rivalités d'influence au sein même de l'Europe, mais aussi de maintien de capacités industrielles clefs.

Le montage industriel et contractuel constituera donc l'écueil central. Au-delà de l'affichage politique, l'architecture interétatique et contractuelle qui sera adoptée permettra de mesurer la volonté réelle de dépasser les écueils habituels de la coopération au juste retour. Cette architecture devra également révéler l'abandon de doublons dans la base industrielle et technologique au profit d'une réelle interdépendance entre nos deux pays. Au lancement du programme, le besoin commun et la forme contractuelle innovante devront avoir été définis par un tandem franco-allemand très exclusif, les autres partenaires arrivant plus tard et devant s'accommoder du projet en construction. L'implication forte des autorités des deux pays sera constamment nécessaire afin de conserver les grandes lignes du projet à l'intérieur de cette épure indispensable à sa réussite.

**Éléments de bibliographie**

- BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Weißbuch 2016*, 143 pages ([www.bmvg.de/de/themen/weissbuch](http://www.bmvg.de/de/themen/weissbuch)).
- BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG, *Militärische Luftfahrstrategie 2016*, Bundeswehr.
- DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, Dicod, 2017, 111 pages ([www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017](http://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017)).
- Ein neuer Aufbruch für Europa, eine neue Dynamik für Deutschland, ein neuer Zusammenhalt für unser Land. Koalitionsvertrag zwischen CDU-CSU-SPD* [accord de coalition], Berlin, 7 février 2018 ([www.bundesregierung.de/](http://www.bundesregierung.de/)).
- Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale 2013*, 29 avril 2013.
- STIFTUNG WISSENSCHAFT UND POLITIK et THE GERMAN MARSHALL FUND OF THE UNITED STATES, *Neue Macht, Neue Verantwortung – Elemente einer deutschen Außen- und Sicherheitspolitik für eine Welt im Umbruch*, 2013, 52 pages ([www.swp-berlin.org/](http://www.swp-berlin.org/)).
- SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN), *Chocs futurs – Étude prospective à l'horizon 2030 : impacts des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité*, 2017, 208 pages ([www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf](http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf)).
- KEMPIN Ronja et KUNZ Barbara, « France, Germany and the Quest for European Strategic Autonomy: Franco-German Cooperation in a New Era », *Notes du Cerfa* n° 141, Ifri, décembre 2017 ([www.ifri.org/](http://www.ifri.org/)).

**Entretiens**

- Général d'armée aérienne Jean-Paul PALOMÉROS, Chef d'état-major de l'Armée de l'air de 2009 à 2012 et Commandant allié transformation au sein de l'Otan de 2012 à 2015.
- Général de corps aérien Antoine NOGUIER, directeur de la stratégie d'Airbus Défense and Space en octobre 2015.
- Professeur agrégé Philippe VIAL, docteur de l'Université de Paris 1, Centre des hautes études militaires (CHEM).
- Oberst i.G.* [colonel] Markus BUNGERT, *Luftwaffenattaché* [Attaché de Armée de l'air allemande] à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris.

# La guerre électronique : question du passé ou d'avenir ?

Patrick JUSTEL

Colonel de l'Armée de terre, auditeur de la 67<sup>e</sup> session du  
Centre des hautes études militaires (CHEM).

## Un domaine confronté à de nombreux défis

Dans la doctrine française <sup>(1)</sup>, la guerre électronique (GE) désigne « tout ce qui a trait aux opérations de combat effectuées dans l'Environnement électromagnétique (EME) » <sup>(2)</sup>. En effet, cet environnement est utilisé en permanence pour de nombreuses capacités opérationnelles, comme les télécommunications, le recueil du renseignement, ou la navigation. Comme dans tout champ de bataille, on peut y attaquer <sup>(3)</sup> et surveiller <sup>(4)</sup> l'ennemi ou s'en défendre <sup>(5)</sup>. Les premières actions de GE datent de la guerre-russo japonaise de 1904-1905 <sup>(6)</sup>. En France, elles débutent avec la Première Guerre mondiale, la GE apportant des contributions décisives au cours de batailles comme celle de Verdun <sup>(7)</sup>. Elle a également joué un rôle clé pendant la Seconde Guerre mondiale <sup>(8)</sup> et a fait l'objet d'une attention particulière dans les deux blocs au cours de la guerre froide <sup>(9)</sup>. Cependant, elle est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis.

### **Difficultés liées à la rapidité d'adaptation de l'adversaire et à l'évolution des technologies**

Un adversaire qui se sait confronté à la GE prend des mesures pour limiter l'efficacité de nos actions voire les rendre contre-productives. La première réponse consiste souvent à arrêter complètement les émissions ou à basculer sur des moyens

(1) *Doctrine interarmées DIA 3-6, La Guerre électronique*, du 20 octobre 2017.

(2) La notion d'environnement électromagnétique (EME) est de l'ordre de l'emploi militaire, tandis que la notion de spectre électromagnétique (EMS) est d'ordre scientifique. *Publication interarmées PLA-3.6.1, Maîtrise de l'environnement électromagnétique*, du 6 avril 2016.

(3) L'attaque électronique (AE) consiste en l'emploi de l'énergie électromagnétique à des fins offensives.

(4) La surveillance électronique (SE) consiste à employer l'énergie électromagnétique afin de contribuer à la connaissance de situation et à la collecte de renseignement.

(5) La défense électronique (DE) consiste en l'emploi de l'énergie électromagnétique afin de protéger et de garantir la liberté d'usage du spectre électromagnétique face aux attaques électroniques de l'adversaire.

(6) Actions de brouillage et d'écoute des réseaux radio adverses. Cf. BONNEMAISON Aymeric et DOSSÉ Stéphane, *Attention : Cyber ! Vers le combat cyber-électronique*, Economica, 2014, p. 70.

(7) L'Association de guerre électronique de l'Armée de terre présidée par le général (2S) Degoulange a procédé à de nombreuses recherches et reconstitutions sur l'action de la GE pendant ce conflit. Voir notamment « Hommage aux hommes de l'ombre – Du lieutenant Delavie, officier réserviste inventif au Soldat "écouteur-interprète" Pierre Hoff », 3 janvier 2015 (<http://ageat.asso.fr/spip.php?article175>).

(8) Par exemple, le service « Y » britannique s'illustra en Afrique face à Rommel. Cf. CLAYTON Anthony, « Le renseignement militaire britannique pendant la Seconde Guerre mondiale », in SOUTOU Georges-Henri, FRÉMEAUX Jacques et FORCADE Olivier (dir.), *L'Exploitation du renseignement*, Economica, 2001, p. 172.

(9) ANDREW Christopher et MITROKHINE Vassili, *Le KGB contre l'Ouest, 1917-1991*, Arthème-Fayard, 2000, p. 495-522.



La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

mieux protégés. Ces comportements ont pu être observés sur la plupart des théâtres où les armées françaises ont été engagées depuis la fin de la guerre froide. Mais un ennemi plus organisé pourra également essayer de nous intoxiquer en échangeant de fausses informations sur des moyens qu'il sait écoutés. En Afghanistan, les *Talibans* se sont ainsi souvent livrés à des tentatives d'intoxication pour détourner nos forces vers d'autres secteurs quand ils étaient mis en difficulté. L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle est riche en exemples d'opérations sophistiquées ayant parfaitement réussi à tromper un ennemi bien organisé<sup>(10)</sup>. Ce défi est aggravé par une plus large diffusion de l'information sur la surveillance électronique. En effet, le besoin de communiquer sur nos succès pour justifier l'acquisition de ces capacités ou la nécessité d'expliquer certaines actions<sup>(11)</sup> peuvent révéler à l'ennemi qu'il est surveillé.

La seconde évolution qui met la guerre électronique en difficulté est la complexité croissante des moyens de communication et de détection. Des techniques aujourd'hui largement diffusées comme le chiffrement<sup>(12)</sup> ou l'évasion de fréquence peuvent rendre la tâche ardue, empêchant souvent l'accès au contenu des communications. En parallèle, la croissance exponentielle du nombre d'émetteurs et des débits d'information peut saturer rapidement les moyens de GE.

**Un domaine partiellement délaissé après la guerre froide**

Dans les opérations récentes, notre GE s'est souvent centrée sur l'acquisition du renseignement au détriment de la défense et de l'attaque électroniques.

Pour la défense électronique, des moyens de brouillage d'autoprotection ont continué à être mis en œuvre sur les plateformes aériennes et navales. Néanmoins, les armées occidentales ont eu tendance à délaissé ce qui était considéré avant comme un enjeu majeur : la protection de nos moyens de commandement et de navigation. En effet, dans les dernières opérations de contre-insurrection, face à des adversaires d'un niveau technologique très éloigné du leur, les armées occidentales ont pu disposer d'une quasi-totale liberté d'action dans l'environnement électromagnétique. La défense électronique de nos moyens de communication s'est donc concentrée sur l'utilisation de technologies sécurisées en mettant de côté d'autres ou l'entraînement. Dans une étude sur les modes d'action russes dans le conflit ukrainien, l'*US Army* liste ses faiblesses face à la GE adverse, parmi lesquelles on peut citer<sup>(13)</sup> :

- des postes de commandement trop grands, facilement détectables et peu mobiles, donc particulièrement vulnérables face à la GE et aux attaques d'un ennemi symétrique ;

(10) Cf. l'exemple de l'intoxication du renseignement allemand par les Alliés avant le débarquement en Normandie. CAVE BROWN Anthony, *La guerre secrète, T. 2, Le Jour J et la fin du III<sup>e</sup> Reich*, Perrin, 2012, p. 94-95.

(11) Ce fut le cas par exemple pour justifier l'assaut sur le *Tanit* en avril 2009, au cours duquel l'un des otages perdit la vie. « *Tanit* : pourquoi les commandos ont donné l'assaut », *Le Parisien*, 10 avril 2009 ([www.leparisien.fr/faits-divers/tanit-pourquoi-les-commandos-ont-donne-l-assaut-10-04-2009-474944.php](http://www.leparisien.fr/faits-divers/tanit-pourquoi-les-commandos-ont-donne-l-assaut-10-04-2009-474944.php)).

(12) SEIBT Sébastien, « Attentats de Paris : Bitcoin, crypto et une start-up américaine critiqués », *France 24*, 20 novembre 2015 ([www.france24.com/](http://www.france24.com/)).

(13) *Asymmetric Warfare Group, Russian New Generation Warfare Handbook*, Version 1, décembre 2016.

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

- un commandement trop centralisé et trop dépendant des systèmes de communication ;
- un manque d'entraînement au combat en ambiance de brouillage.

L'attaque électronique a également été progressivement délaissée même si la multiplication sur les théâtres d'opérations des engins explosifs improvisés radio-commandés a entraîné un regain d'intérêt pour le brouillage terrestre. Après l'avoir utilisé pour la protection des véhicules, des attaques contre les réseaux adverses ont également été menées mais toujours de manière limitée. En effet, si les capacités de brouillage offensif existent mais restent insuffisantes dans le milieu terrestre, elles sont actuellement inexistantes dans les milieux aérien et maritime <sup>(14)</sup>. C'est sans doute le domaine où les Armées françaises ont le plus de faiblesses.

Le retard pris par la plupart des armées de l'Otan en matière de GE est tel qu'il a conduit, en février 2016, le général de l'*US Air Force* Philip Breedlove, alors Commandant en chef des forces alliées en Europe (*SACEUR*), à tirer la sonnette d'alarme <sup>(15)</sup>.

**Une guerre électronique remise en cause par la cyberdéfense ?**

Le lien entre la GE et la cyberdéfense militaire <sup>(16)</sup> paraît logique compte tenu du rapprochement des mondes des télécommunications et de l'informatique. Il est illustré par le nouvel objet de la vie quotidienne qu'est devenu le *smartphone*.

« L'actuelle convergence de l'informatique et des télécommunications constitue une nouvelle étape d'un long processus. Ainsi, les domaines de ce combat sur les réseaux étaient anciennement séparés pour des raisons historiques et de formation du personnel. Dans le temps long, force est de constater que la convergence des réseaux filaires et radio, associés aux chiffrements, impliquent une convergence de la GE et du cyber » <sup>(17)</sup>.

Certains pays ont ainsi fait le choix de subordonner leurs unités de GE à des commandements cyber. Afin de coordonner les compétences de la *Bundeswehr* en matière de cyberdéfense, l'Allemagne a ainsi décidé de se doter d'un Commandement du Cyberspace et de l'Information (*KdoCIR*) qui a également sous son autorité les unités de GE <sup>(18)</sup>. Ce choix peut aussi s'expliquer par des contraintes budgétaires et surtout humaines, les deux domaines pouvant faire appel aux mêmes spécialités rares

(14) Certains bâtiments de la Marine nationale disposent néanmoins de capacités de brouillage radar à vocation défensive, qui pourraient être utilisées de manière offensive.

(15) MAJUMDAR Dave, « Electronic Warfare: Russian Gains Threaten to 'Disconnect' U.S. Forces », *The National Interest*, 25 février 2016 (<http://nationalinterest.org/blog/the-buzz/electronic-warfare-russias-gains-threaten-disconnect-us-15323>).

(16) Cyberdéfense militaire : ensemble des actions défensives ou offensives conduites dans le cyberspace en préparation ou dans la planification et la conduite des opérations militaires, notamment pour garantir l'efficacité de l'action des forces armées et le bon fonctionnement du ministère des armées. *Doctrine interarmées DIA 3-20, Cyberdéfense*, du 21 juin 2016.

(17) BONNEMAISON Aymeric et DOSSÉ Stéphane, *op. cit.*, p. 71.

(18) LAGNEAU Laurent, « L'armée allemande se dote d'un commandement "Cyberspace et Information" », *Zone militaire, Opex360*, 1<sup>er</sup> avril 2017 ([www.opex360.com/](http://www.opex360.com/)).

## La guerre électronique : question du passé ou d'avenir ?

(linguistes, analystes...). Sur ce terrain, la guerre électronique s'est retrouvée en compétition avec la cyberdéfense.

Face à tous ces défis, la GE est-elle vouée à disparaître ? Les conflits récents montrent qu'il n'en est rien et nous invitent à réinvestir ce domaine <sup>(19)</sup>.

### De nouvelles perspectives

À partir de 2014, alors que les pays de l'Otan avaient délaissé leurs capacités de guerre électronique, ils ont pris conscience, que d'autres pays comme la Russie avaient développé les leurs. Moscou en a fait un atout majeur d'une nouvelle forme de guerre à laquelle nos pays ne semblent plus préparés. Cela a notamment conduit l'*US Army* à redéployer des moyens de GE en Europe <sup>(20)</sup>. Les opérations au Levant ont aussi mis en évidence l'importance de la maîtrise de l'environnement électromagnétique <sup>(21)</sup>.

### De nouvelles menaces électroniques et un nouvel environnement électromagnétique

En Ukraine, l'emploi de la GE russe en appui des forces séparatistes a surpris non seulement l'Armée ukrainienne mais aussi les observateurs occidentaux. Le premier événement mentionné par les médias a lieu en mer Noire et date d'avril 2014 : les Russes annoncent qu'un avion *Su-24 Fencer* a réussi à brouiller le radar de l'*USS Donald Cook*. Cette information est toutefois démentie par l'*US Navy* <sup>(22)</sup>. Elle semble en réalité relever de la désinformation <sup>(23)</sup>, preuve du lien étroit entre la GE et la guerre psychologique. En revanche, les actions de la GE russe au sol et son emploi combiné avec l'artillerie ont retenu toute l'attention des spécialistes occidentaux. Ils illustrent la manière dont la Russie a tiré les leçons des derniers conflits où les armées occidentales ont été engagées et cherche à faire de nos forces une faiblesse : « *Russia knows how we roll. They have invested a lot in electronic warfare because they know we are a connected and precise force and they need to disconnect us to make us imprecise* » <sup>(24)</sup>.

D'après l'étude de l'*Asymmetric Warfare Group* de l'*US Army* <sup>(25)</sup>, l'armée russe s'est transformée et a repris des principes du modèle soviétique des complexes

(19) « Le bel avenir de la guerre électronique », *Lettre d'information TTU*, 20 avril 2016 ([www.ttu.fr/bel-avenir-de-guerre-electronique/](http://www.ttu.fr/bel-avenir-de-guerre-electronique/)).

(20) HEININGER Claire, « U.S. Army's New Electronic Warfare Capabilities hit the Ground in Europe », *US Army*, 6 février 2018 ([www.army.mil/article/200175/us\\_armys\\_new\\_electronic\\_warfare\\_capabilities\\_hit\\_the\\_ground\\_in\\_europe](http://www.army.mil/article/200175/us_armys_new_electronic_warfare_capabilities_hit_the_ground_in_europe)).

(21) Cet enjeu est également identifié dans la doctrine française. Il a conduit à développer la notion « d'opérations électromagnétiques » dont fait partie la guerre électronique. Cf. la publication interarmées *PIA-3.6.1, Maîtrise de l'environnement électromagnétique*, du 6 avril 2016.

(22) « NavWeek: Jammed Up », *Aviation Week Network*, 25 novembre 2014 (<http://aviationweek.com/blog/navweek-jammed>).

(23) Plusieurs sites américains et russes mettent en avant que le complexe Khibiny évoqué dans les médias n'équipe que les *Su-35*, *Su-34* et *Su-30* et sert à l'autoprotection. Voir, en anglais, LEOPOLD George, « Fake Russian EW attack unmasked », *Defense Systems*, 12 mai 2017, (<https://defensesystems.com/articles/2017/05/12/fakeew.aspx>), ou en russe, « Комплекс РЭБ "Хибины" чудо-оружие армии России? », *Военное Обозрение*, 31 octobre 2017 (<https://topwar.ru/128491-kompleks-reb-hibiny.html>).

(24) Propos du général Philip BREEDLOVE, cité par MAJUMDAR Dave, *op. cit.*

(25) *Asymmetric Warfare Group, Russian New Generation Warfare Handbook, op. cit.*

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

« reconnaissance-frappe »<sup>(26)</sup>. Elle les a adaptés au XXI<sup>e</sup> siècle par un mélange sophistiqué de drones, de GE, de *snipers* et d'artillerie à longue portée. En Ukraine, la GE russe apporte les contributions suivantes<sup>(27)</sup> :

- protection des forces amies en leurrant les missiles, en brouillant les systèmes de guidage ou en causant l'explosion prématurée des munitions ;
- acquisition d'objectifs en localisant les postes de commandement adverses ;
- brouillage des communications de l'ennemi pour le fixer avant les frappes d'artillerie ;
- perturbation des moyens de navigation comme le *GPS* ;
- brouillage des liaisons des drones pour empêcher leur emploi ;
- appui aux opérations d'information, notamment par la diffusion de *SMS* personnalisés afin de déstabiliser leurs adversaires ou de les inciter à émettre pour révéler leur position.

Des actions de GE russe ont également pu être constatées autour de la mer Baltique. En septembre 2017, des perturbations des signaux *GPS* ont gêné le trafic aérien civil en Norvège. Le réseau de téléphonie mobile letton a également été affecté<sup>(28)</sup>. Ces problèmes ont été considérés comme le résultat d'actions de brouillage russes lors de l'exercice *Zapad 2017*<sup>(29)</sup>. Dans la même région, les téléphones mobiles des militaires de l'Otan ont fait l'objet d'attaques ciblées également attribuées à la Russie<sup>(30)</sup>.

L'autre théâtre dans lequel la GE est redevenue un sujet d'actualité est le Levant. En Syrie, des moyens de GE russes ont également été mis en œuvre. Outre les capacités embarquées à bord des aéronefs et des bâtiments<sup>(31)</sup>, on peut citer le déploiement de moyens terrestres *Krasukha-4* disposant de capacités de brouillage *GPS* et radar mais également de lutte anti-drones<sup>(32)</sup>. Initialement destinées à gêner les aéronefs et les moyens de renseignement de la Coalition, ces capacités semblent également avoir été utilisées contre une attaque d'une dizaine de mini-drones armés sur la base de

(26) Ce modèle prévoyait d'organiser des « complexes reconnaissance-frappe » afin de frapper l'ennemi dans la profondeur. BIHAN Benoist, « *Apocalypse? No!* Ou comment renoncer à la guerre nucléaire », *Guerre & Histoire*, n° 38, août 2017, p. 39-41.

(27) *Asymmetric Warfare Group, Russian New Generation Warfare Handbook, op. cit.*

(28) TREVITHICK Joseph, « The War Zone - Russia Jammed Phones and GPS in Northern Europe During Massive Military Drills », *The Drive*, 16 octobre 2017 ([www.thedrive.com/](http://www.thedrive.com/)).

(29) Dans le cas de la Norvège, le chef du renseignement militaire a estimé que son pays n'était probablement pas directement visé mais que ces perturbations étaient une conséquence collatérale de l'exercice. Cf. NIELSEN Thomas, « Electronic warfare: Norway well prepared to Meet Russian Jamming », *The Barents Observer*, 14 décembre 2017 (<https://thebarentsobserver.com/en/node/3327>).

Les autorités lettones ont quant à elles estimé que son réseau mobile avait été brouillé par les Russes depuis l'enclave de Kaliningrad, mais que ce brouillage visait plutôt l'île suédoise de Gotland. GELZIS Gederts et EMMOTT Robin, « Russia may have tested Cyber Warfare on Latvia, Western Officials say », *Reuters*, 5 octobre 2017 ([www.reuters.com/](http://www.reuters.com/)).

(30) SHULTZ Teri, « Russia is hacking and harassing NATO Soldiers, Report says », *Deutsche Welle*, 6 octobre 2017, ([www.dw.com/en/russia-is-hacking-and-harassing-nato-soldiers-report-says/a-40827197](http://www.dw.com/en/russia-is-hacking-and-harassing-nato-soldiers-report-says/a-40827197)).

(31) MEADOWS David E., « Modern EW Capabilities Accompany Russian Forces Into Syria », *Signal*, 13 octobre 2015, ([www.afcea.org/content/?q=Blog-modern-ew-capabilities-accompany-russian-forces-syria](http://www.afcea.org/content/?q=Blog-modern-ew-capabilities-accompany-russian-forces-syria)).

(32) « Des armes de guerre électroniques russes aperçues en Syrie », *Sputnik News*, 5 octobre 2015 (<https://fr.sputniknews.com/international/201510051018601095-syrie-russie-armes-electroniques/>).

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

Hmeimim en janvier 2018 <sup>(33)</sup>. Mais la GE russe n'est pas la seule au Levant. D'autres acteurs l'ont largement pratiquée dans le passé comme Israël ou le *Hezbollah* <sup>(34)</sup>. Plus récemment, les membres de la Coalition ont aussi utilisé des moyens de GE pour lutter contre l'État islamique (EI) <sup>(35)</sup>. Ce conflit leur a surtout fait prendre conscience que l'environnement électromagnétique dont ils avaient librement disposé lors des précédentes opérations était redevenu un terrain contesté. La bataille de Mossoul de 2016-2017 leur a aussi permis de constater qu'il fallait s'y battre avec des moyens de GE détachés jusqu'au plus bas niveau <sup>(36)</sup>. Cette bataille a ainsi été considérée par les États-Unis comme un exemple de *Multi-Domain Battle* face à un ennemi hybride en zone urbaine. Ce concept à vocation interarmées a été développé par l'*US Army* et l'*US Marine Corps* pour faire face à l'ennemi de 2025-2040 <sup>(37)</sup>. Considérant que les adversaires potentiels des États-Unis ont appris à contrer leur supériorité dans les milieux qui faisaient leur force, il s'agit de les dépasser en étendant le combat simultanément à l'ensemble des milieux interarmées <sup>(38)</sup> auxquels le concept propose d'en ajouter trois : « l'environnement informationnel, la dimension cognitive et l'environnement électromagnétique ».

Cette évolution est étroitement liée à la numérisation croissante de l'ennemi. Celle-ci est certes une force pour lui : meilleures capacités de commandement et de renseignement, possibilités accrues pour diffuser sa propagande <sup>(39)</sup> et moyen d'attaquer nos propres systèmes. Mais cette numérisation de l'ennemi et son recours à la GE pourront aussi constituer une faiblesse et nous offrir de nouvelles opportunités.

### **De nouveaux combats à mener avec de nouvelles armes**

Les colonels chinois Qiao Liang et Wang Xiangsiu écrivaient dans *La Guerre hors limites* : « l'espace du spectre électromagnétique est un nouveau type d'espace de combat fondé sur la créativité technique et qui dépend de la technique » <sup>(40)</sup>. Les évolutions tactiques et technologiques doivent nous amener à réinventer notre GE, en encourageant l'innovation.

(33) SLY Liz, « Who is attacking Russia's bases in Syria? A new mystery emerges in the war », *The Washington Post*, 10 janvier 2018 ([www.washingtonpost.com/](http://www.washingtonpost.com/)).

(34) L'une des grandes surprises de ce conflit a été la découverte des capacités de surveillance électronique mises en œuvre par le *Hezbollah*. « L'aptitude du *Hezbollah* à intercepter et à "lire" les actions israéliennes a eu un impact décisif sur l'offensive terrestre qui allait se produire à la fin de la guerre. Les responsables du renseignement hezbollahi avaient perfectionné leur capacité à déchiffrer les signaux ennemis à un tel point qu'ils étaient en mesure d'intercepter les communications terrestres entre commandants israéliens ». PERRY Mark et CROOKE Alastair, « Comment le *Hezbollah* a vaincu Israël » (traduit de l'anglais par Marcel CHARBONNIER et révisé par Fausto GIUDICE), *Conflicts Forum*, 12-14 octobre 2006 ([www.conflictsforum.org/2006/comment-le-hezbollah-a-vaincu-israel/](http://www.conflictsforum.org/2006/comment-le-hezbollah-a-vaincu-israel/)).

(35) LAGNEAU Laurent, « La guerre électronique, un autre aspect important de la lutte contre l'État islamique », *Zone Militaire Opex360*, 19 décembre 2016 ([www.opex360.com/](http://www.opex360.com/)).

(36) CENTRE INTERARMÉES DE CONCEPTS DE DOCTRINES ET D'EXPÉRIMENTATIONS (CICDE), Fiche « Éléments de Retex de l'armée des États-unis en guerre électronique suite à la bataille de Mossoul », 15 janvier 2018.

(37) TRAINING AND DOCTRINE COMMAND (TRADOC), *Multi-Domain Battle: Combined Arms for the 21st Century. White Paper*, 24 février 2017, US Army ([www.arcic.army.mil/](http://www.arcic.army.mil/)).

(38) Terre, air, mer, espace et cyberspace dans la doctrine américaine.

(39) Pour l'année 2015, « l'EI à lui seul revendiquait la diffusion de 800 vidéos, 15 000 photos, 18 magazines en 11 langues et des dizaines de milliers de tweets quotidiens ». THOMSON David, *Les Revenants*, Éditions du Seuil, 2016, p. 105.

(40) LIANG Qiao et XIANGSIU Wang, *La Guerre hors limites*, Payot & Rivages, 2006, p. 77.

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

**SEAD** <sup>(41)</sup> : l'une des principales lacunes à combler concerne les capacités aéroportées de brouillage offensif, dont la France ne dispose pas, contrairement à plusieurs de nos alliés ou adversaires potentiels. Or ces moyens contribuent à trois domaines clés : la suppression des défenses aériennes ennemies (*SEAD*), la guerre du C2 et les opérations d'information. Les combats menés dans les deux derniers domaines ont déjà été évoqués dans l'étude du conflit ukrainien. Dans un autre registre, la *SEAD* constitue l'une des réponses aux « capacités de déni d'accès et d'interdiction de zone en cours de dissémination », alors que « contrer les postures de déni d'accès et conquérir la supériorité aérienne redevient un objectif préalable à toutes les opérations » <sup>(42)</sup>. Les contributions classiques de la GE <sup>(43)</sup> comme la localisation ou le brouillage des émetteurs pourront être complétées par des actions combinant ses effets à ceux du cyber <sup>(44)</sup>, afin de désorganiser en profondeur tout le système de défense aérienne adverse.

**NAVWAR et Espace** : nos armées devront être capables de se protéger des attaques contre nos systèmes de navigation, non seulement en limitant leur dépendance à ce genre de moyens mais également en étant capables de détecter, de localiser et de neutraliser les moyens de brouillage adverses. Elles pourraient également développer leurs capacités offensives, en visant d'autres systèmes de navigation que le *GPS* <sup>(45)</sup> et d'autres fonctions que la localisation <sup>(46)</sup>. Mais ces actions face à des dispositifs basés sur des satellites renvoient à un autre sujet à explorer : celui de la GE dans l'Espace. En effet, si des actions sont déjà menées depuis ou vers <sup>(47)</sup> l'Espace, des actions de GE entre engins spatiaux pourraient aussi être envisagées. Alors que « d'ores et déjà s'affichent des velléités d'action militaire de l'Espace, tandis que s'y déroulent des opérations qui laissent peu de doute sur leur finalité réelle » <sup>(48)</sup>, la GE permettrait d'y agir en étant difficilement détectable et sans causer de dégâts matériels.

**Drones et robotisation** : des moyens destinés à brouiller les liaisons de télécommande des drones sont déjà mis en œuvre par plusieurs armées. Ils ont principalement pour effet de les aveugler <sup>(49)</sup> ou de les obliger à se poser. Ils pourraient encore

(41) *Suppression of Enemy Air Defences*. La *SEAD* s'exerce à l'encontre du système intégré de défense aérienne de l'adversaire : radars au sol et systèmes C4 d'alerte avancée qui leur sont associés, interceptions contrôlées du sol, nœuds de communications critiques et les systèmes de défense aérienne de surface longue portée (*DIA 3-6*).

(42) DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Dicod, 2017, p. 49.

(43) La *SEAD* résulte de la combinaison de deux capacités : la guerre électronique et un ensemble d'armes conventionnelles (*DIA 3-6*).

(44) Entretien avec Joseph HENROTIN. Ce type d'attaque combinant guerre électronique et cyber aurait été mise en œuvre par Israël lors de l'opération *Orchard* : le raid aérien israélien contre les installations nucléaires syriennes de Deir ez-Zor le 6 septembre 2007. Voir aussi TAILLAT Stéphane, « Coercition et dissuasion dans le cyberspace », *Défense & Sécurité Internationale*, n° 110, janvier 2015, pp. 44-49.

(45) Systèmes *Galileo* européen, *Glonass* russe, *Compass-Beidou* chinois, *IRNSS* indien ou *QZSS* japonais.

(46) L'une des principales fonctions du *GPS* n'est pas la localisation mais la synchronisation des systèmes. Une attaque sur cette fonction peut permettre de désorganiser un réseau.

(47) Satellites d'écoute (depuis) ou aveuglement d'un satellite au moyen d'un laser (vers). CENTRE NATIONALE D'ÉTUDES SPATIALES (CNES), « Un satellite d'espionnage américain aveuglé par un laser chinois », *Futura Sciences*, 12 octobre 2006 ([www.futura-sciences.com/sciences/actualites/univers-satellite-espionnage-americain-aveugle-laser-chinois-9774/](http://www.futura-sciences.com/sciences/actualites/univers-satellite-espionnage-americain-aveugle-laser-chinois-9774/)).

(48) SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN), *Chocs futurs – Étude prospective à l'horizon 2030 : impacts des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité*, 2017, p. 127 ([www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf](http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf)).

(49) LANDREAU Alexis et ABOVILLE (D') Foulques, « La *New Generation Warfare* russe à l'épreuve de la guerre en Ukraine », *Lettre du Retex* n° 30, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC), septembre 2016, p. 5-6.

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

être développés en visant la prise de contrôle des drones <sup>(50)</sup> ou la modification des flux vidéo. Les drones renvoient également à un autre domaine à explorer pour la GE de demain : celui de la robotisation.

« En 2030, les robots et systèmes autonomes seront devenus des acteurs ordinaires dans le domaine des opérations militaires télé-opérés ou entièrement autonomes, ils agiront dans les champs d'affrontement physiques et le cyberspace » <sup>(51)</sup>. La GE pourra en effet naturellement trouver son utilité face à des robots téléopérés ou télé-supervisés avec des techniques similaires à celles de la lutte anti-drones. Elle pourrait également jouer un rôle face aux systèmes autonomes grâce à de nouveaux outils comme les armes à énergie dirigée <sup>(52)</sup>. À l'inverse, les robots pourront aussi servir de vecteurs de GE, pour des actions à proximité des cibles ou pour de la déception électronique.

**Lutte anti-GE :** un autre domaine à développer est la lutte contre la GE adverse. Il s'agit d'abord de mieux s'en prémunir par les moyens classiques de défense électronique <sup>(53)</sup>. Mais ce combat pourrait prendre des formes plus élaborées et offensives par un ciblage systématique des moyens de GE adverse. Ce ciblage pourrait présenter plusieurs intérêts : « *The Russian Army displays key weapon systems, like electronic warfare (EW) and air defense artillery (ADA) platforms, as universal capabilities. In reality, however, these exist in limited capacity quantities. These systems are new and have not been fielded to their entire force. Generally, Russian tactics are to emplace EW and ADA assets in key operational and strategic locations then move them as soon as their mission is complete to limit their vulnerability. [...] Losing even one of these systems is a significant blow to Russian Forces and creates a gap in their A2AD bubble that can be exploited* » <sup>(54)</sup>.

Ainsi, la localisation de ces moyens pourrait apporter des renseignements intéressants sur la manœuvre adverse. En outre, compte tenu de leur faible nombre et de leur importance dans les dispositifs adverses, la moindre destruction pourrait perturber sa manœuvre, tandis que leur leurrage aurait un fort impact sur l'appréciation de situation de l'ennemi. Outre la destruction physique, le ciblage de ces moyens pourrait passer par des actions de déception <sup>(55)</sup> ou de masquage <sup>(56)</sup> électroniques, qui ne sont

(50) En obligeant par exemple un drone suicide à revenir sur celui qui le commande.

(51) SGDSN, *Chocs futurs*, op. cit., p. 187.

(52) « On appelle arme à énergie dirigée, une arme capable de faire se propager vers une cible, à la vitesse de la lumière, un faisceau d'ondes électromagnétiques (laser ou micro-ondes), le cas échéant avec une grande directivité (arme laser) », SGDSN, *Chocs futurs*, op. cit., p. 192. Le recours offensif aux armes à énergie dirigée entre dans le cadre de l'attaque électronique (DIA 3-6).

(53) Par exemple : utiliser des moyens protégés, rendre la plus discrète possible son empreinte électronique, savoir reconnaître une action de brouillage et réagir en conséquence, être capable de naviguer sans GPS ou de manœuvrer en silence radio, alléger les postes de commandement pour pouvoir les déplacer régulièrement, pratiquer la subsidiarité du commandement pour réduire la dépendance aux moyens de communication, etc.

(54) *Asymmetric Warfare Group, Russian New Generation Warfare Handbook*, op. cit.

(55) La déception électronique consiste en l'émission délibérée, en l'altération, en l'absorption ou en la réflexion d'énergie électromagnétique en vue de perturber un adversaire ou un de ses systèmes électroniques, ou détourner, ou capter leur attention (DIA 3-6).

(56) Le masquage électronique consiste en l'émission contrôlée de rayonnement électromagnétique sur les fréquences amies, dans le but de protéger les émissions de communications et les systèmes électroniques amis contre la surveillance électronique de l'ennemi (DIA 3-6).

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

pas mises en œuvre au niveau où elles le pourraient <sup>(57)</sup>. Ces actions pourraient être préparées avec un entraînement adapté et s'appuyer sur des équipements adaptés comme des simulateurs de réseaux déployables sur le terrain <sup>(58)</sup>.

**Armes à énergie dirigée** : l'autre type d'action que prévoit la doctrine et qui n'est pas réalisé faute d'équipement est la neutralisation électronique <sup>(59)</sup>. Celle-ci pourra devenir une réalité avec le développement des armes à énergie dirigée, dont « l'apparition dans les unités opérationnelles pourrait bien être l'amorce de la prochaine révolution militaire » <sup>(60)</sup>. Cela renforcera les capacités offensives de la GE avec la possibilité de neutraliser à distance l'électronique adverse.

**Intelligence artificielle** : même si le domaine de la surveillance électronique a été le moins délaissé, il devrait lui aussi connaître des évolutions importantes. Face aux risques de saturation et aux difficultés croissantes pour accéder au contenu des communications, l'effort des moyens de surveillance pourra porter sur la détection, l'identification et la localisation de menaces à l'aide de systèmes d'intelligence artificielle <sup>(61)</sup>. Ces systèmes pourront aider les analystes à reconstituer les réseaux, à identifier des signatures électroniques ou des comportements types et à détecter des anomalies. Le travail des linguistes pourra également être facilité. Cependant, si ces évolutions sont annoncées depuis plusieurs années, elles restent encore à consolider et le rôle de l'être humain devrait encore rester central.

Ces quelques exemples montrent toute l'étendue des défis que la GE aura à relever dans les prochaines années. Cela nécessitera d'adapter son organisation et ses modes d'action.

**De nouvelles organisations pour de nouveaux modes d'action  
en complémentarité avec la cyberdéfense**

Les derniers conflits ont confirmé le besoin de disposer d'une guerre électronique intégrée aux forces jusqu'aux plus bas échelons tactiques. Un autre enseignement a été de rattacher la GE à des structures multicateurs <sup>(62)</sup>. En effet, face à des adversaires qui se dissimulent ou leurrent nos systèmes de surveillance, nos armées ont développé la capacité à faire travailler ensemble différents types de capteurs comme la recherche humaine, la GE ou l'imagerie. Le choix d'une GE intégrée dans des structures

(57) Elles peuvent être utilisées dans le domaine des radars, mais rarement dans celui des communications.

(58) Ce type de simulateurs existent aujourd'hui et sont utilisés pour l'entraînement des unités de GE. Ils pourraient l'être pour des opérations de déception.

(59) La neutralisation électronique consiste en l'usage délibéré d'énergie électromagnétique en vue d'endommager les systèmes adverses qui fonctionnent exclusivement grâce au spectre électromagnétique. Elle est généralement effectuée au moyen d'une arme à énergie dirigée délivrant suffisamment d'énergie électromagnétique à sa cible (ou aux composants électroniques de celle-ci) pour la rendre inutilisable (DIA 3-6).

(60) SGDSN, *Chocs futurs, op. cit.*, p. 187.

(61) Des outils de ce genre sont déjà en cours de développement pour l'imagerie. SGDSN, *Chocs futurs, op. cit.*, p. 106.

(62) La capacité multicateurs se retrouve dans plusieurs plateformes aéroportées. BERGER Olivier, « Le renseignement militaire peut-il émerger du brouillard de la guerre ? », *blog Défense globale*, 7 février 2017, *La Voix du Nord* (<http://defense.blogs.lavoixdunord.fr/archive/2017/02/07/renseignement-militaire-et-brouillard-15078.html>).

Par exemple, les 44<sup>e</sup> et 54<sup>e</sup> Régiments de transmissions sont subordonnés au Commandement du renseignement et le 14<sup>th</sup> Signal Regiment (British Army) à la 1<sup>st</sup> Intelligence, Surveillance and Reconnaissance Brigade.



La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

multicapteurs au sein des forces semble pertinent pour l'avenir. La principale question pour la future organisation de la GE sera celle de son lien avec la cyberdéfense.

« D'ici une vingtaine d'années, dans nombre d'armées modernes les fonctions de lutte informatique, de GE, de transmissions auront convergé vers des organisations globales de combat cyber-électronique » <sup>(63)</sup>.

Compte tenu de l'évolution rapide des deux domaines et des multiples possibilités envisageables, les futures organisations devront être le résultat d'une approche empirique appuyée par une réflexion sur les différences et la complémentarité des deux domaines.

Concernant les différences, on peut tout d'abord noter que ces deux domaines agissent sur des milieux qui, s'ils ne sont pas disjoints, ne sont pour autant pas identiques <sup>(64)</sup> : le cyberspace <sup>(65)</sup> et le spectre électromagnétique. En effet, tout ce qui transite par la voie des ondes ne concerne pas directement la cyberdéfense (radar, balises de signalisation ou voix par exemple). À l'inverse, celles-ci ne sont pas le vecteur privilégié de la cyberdéfense, qui agit principalement *via* des réseaux filaires (fibre optique, par exemple). Les procédés et les méthodes peuvent également être très différents, avec, pour chacun des domaines, des avantages et des inconvénients. Par exemple, les effets de la GE sont souvent plus simples à contrôler que ceux de la cyberdéfense : un brouillage commence et s'arrête dès que l'ordre est donné, là où une attaque par un virus comme *Stuxnet* a mis plusieurs mois à produire des effets sur la cible visée et en a atteint de nombreuses autres non souhaitées. La GE agit principalement à proximité de l'adversaire et localement, c'est essentiellement un outil tactique. La cyberdéfense peut de son côté agir à distance et à grande échelle et donc à tous les niveaux, qu'ils soient stratégique, opératif ou tactique. La prise en compte de ces différences doit alimenter le développement de nouveaux modes d'action en recherchant la complémentarité de la GE et de la cyberdéfense pour l'attaque <sup>(66)</sup>, la surveillance <sup>(67)</sup> et la défense <sup>(68)</sup>.

Tout d'abord, la guerre électronique pourrait concourir aux opérations dans le cyberspace. Des attaques électroniques pourraient appuyer des opérations offensives dans le cyberspace, en perturbant des liaisons par du brouillage ou en utilisant des techniques d'intrusion pour offrir un accès à un réseau informatique adverse coupé d'*Internet*. Des armes à énergie dirigée pourraient demain également être utilisées contre des réseaux fermés auxquels la cyber n'a pas accès. La surveillance électronique

(63) MALIS Christian, *Guerre et stratégie au XXI<sup>e</sup> siècle*, Éditions Fayard, 2014, 352 pages.

(64) Dans la *Multi-Domain Battle*, l'environnement électromagnétique est clairement distingué du cyberspace.

(65) Cyberspace : espace de communication constitué par l'interconnexion mondiale d'équipements de traitement automatisé de données numériques (*DIA 3-20*).

(66) Lutte informatique offensive : actions non physiques entreprises dans le cyberspace contre des systèmes d'information ou des données pour les perturber, les modifier, les dégrader ou les détruire (*DIA 3-20*).

(67) Exploitation informatique : actions conduites dans le cyberspace en vue d'obtenir l'accès aux logiciels, configurations matérielles et données des réseaux informatiques. Elles visent à exploiter les données issues de systèmes d'information ou de réseaux cibles et à recueillir du renseignement (*DIA 3-20*).

(68) Lutte informatique défensive : surveiller, analyser, détecter et réagir face à des attaques, intrusions ou perturbations qui pourraient compromettre, paralyser ou détruire nos systèmes, réseaux et données (*DIA 3-20*).

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

pourrait alimenter le renseignement d'intérêt cyber en apportant des informations techniques sur les réseaux informatiques adverses. La défense électronique contribuerait de son côté à la cyberprotection de nos réseaux transitant par le spectre électromagnétique, en les mettant à l'abri de la GE adverse.

En sens inverse, la cyberdéfense pourrait concourir aux actions de GE et en démultiplier les effets. Le renseignement d'origine cyber pourrait fournir des informations techniques pour faciliter les attaques ou la surveillance électronique. La mise hors de service par une cyber-attaque de réseaux transitant par des câbles, pourrait obliger l'adversaire à utiliser des moyens rayonnants, le rendant ainsi vulnérable à la GE. De même, un logiciel malveillant transmis par les ondes servirait à attaquer la GE adverse, renforçant ainsi notre défense électronique.

Les pistes sont donc nombreuses et montrent tout l'intérêt de continuer à explorer la complémentarité des deux domaines sans forcément en faire disparaître l'un au profit de l'autre. L'*US Army* travaille sur leur intégration à travers le concept de *Cyber-Electromagnetic Activities (CEMA)*, qu'elle détaille dans un manuel dédié aux « opérations dans le cyberspace et de guerre électronique »<sup>(69)</sup>. Il s'agit à travers la complémentarité des effets cyber et GE de transposer dans le cyberspace la logique du combat interarmes. « *The key word to remember about CEMA teams, is "integration". It's about integrating requirements, integrating capabilities and integrating formations so literally you can have a combined arms effect inside cyberspace. The CEMA teams themselves are becoming integrated as well, with specialists from cyber, military intelligence, electronic warfare, signals intelligence and sometime space coming together to deliver effects to the maneuver commander* »<sup>(70)</sup>.

Comment favoriser cette complémentarité en termes d'organisation ? Au niveau stratégique, il conviendrait de regrouper les activités de cyber et de renseignement d'origine électromagnétique au sein des mêmes entités comme l'ont fait plusieurs pays<sup>(71)</sup>. Au niveau tactique, où notre cyberdéfense est cantonnée à la protection, des capacités de surveillance et d'attaque cyber pourraient être développées en s'appuyant sur les structures de GE des forces.

Pour le niveau tactique, il s'agirait dans un premier temps d'élargir le rôle des cellules de coordination de guerre électronique (CCGE) des états-majors. À titre d'exemple, l'*US Army* met en place des *CEMA sections* dans les états-majors de niveau brigade à corps d'armée en s'appuyant sur le personnel de GE déjà présent<sup>(72)</sup>. Ces sections peuvent notamment solliciter les capacités d'attaque et de surveillance cyber

(69) *Field Manual 3-12, Cyberspace and Electronic Warfare Operations*, 11 avril 2017.

(70) Propos du général John B. MORRISON JR., chef du *Cyber Center of Excellence* à Fort Gordon. VERGUN David, « Integrated Army cyber activities teams playing pivotal role in warfare », *US Army News Service*, 9 janvier 2018 ([www.army.mil/article/198871/integrated\\_army\\_cyber\\_activities\\_teams\\_playing\\_pivotal\\_role\\_in\\_warfare](http://www.army.mil/article/198871/integrated_army_cyber_activities_teams_playing_pivotal_role_in_warfare)).

(71) Par exemple en Grande-Bretagne, le *Government Communications Headquarters*.

(72) « *CEMA section of the G-3 (S-3) from brigade to corps coordinates and synchronizes cyberspace and EW operations for effective collaboration across staff elements. This section includes the EWO (who has additional responsibility as the cyberspace planner), the spectrum manager, the EW technician, and EW noncommissioned officers. The CEMA section is key to the collaboration of cyberspace and EW operations* ». *Field Manual 3-12, Cyberspace and Electronic Warfare Operations*, 11 avril 2017, p. 3-6.

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

des échelons supérieurs au profit de la manœuvre de leur unité et coordonner leurs effets avec ceux de leurs propres moyens de GE. Dans un second temps on pourrait développer les capacités des unités de GE à mieux capter et exploiter le renseignement d'intérêt cyber et à servir de vecteurs pour des actions cyber offensives à travers le spectre électromagnétique, coordonnées avec le niveau supérieur. Cette évolution aurait un double avantage. Cela faciliterait la coordination des cyberattaques avec le reste de la manœuvre de la force et permettrait aux actions de surveillance cyber de s'intégrer dans des dispositifs de recherche multicapteurs, en profitant de structures déjà conçues à cet effet.

La solution proposée permettrait d'éviter de disperser les ressources au niveau stratégique (le plus consommateur). Au niveau tactique, elle permettrait d'avancer dans le développement de la complémentarité de la GE et de la cyberdéfense en appui des opérations.

\*

\*\*

La GE et l'environnement électromagnétique, qui constitue son champ de bataille, sont redevenus des enjeux d'avenir, que plusieurs responsables occidentaux ont invité à réinvestir. Cette évolution est liée aux conflits en Ukraine et au Levant, qui ont suscité une prise de conscience de nos faiblesses mais qui offrent aussi des pistes à explorer pour l'avenir. Face à des adversaires qui n'ont jamais cessé de progresser et dans un contexte de numérisation croissante de l'ensemble des acteurs, notre GE doit être réinventée tant dans ces outils, que dans ses modes d'action ou ses organisations. Dans un esprit d'innovation, ces évolutions pourront s'appuyer sur l'apport de nouvelles technologies comme les armes à énergie dirigée ou l'intelligence artificielle. Elles seront surtout le fruit d'une évolution vers un emploi plus offensif et une recherche de la complémentarité avec une cyberdéfense tactique, qui reste encore à développer. Ces évolutions doivent également nous amener à réfléchir autrement au réalisme de notre entraînement et surtout à notre relation à la numérisation et à notre conception du commandement en opérations.

La guerre électronique :  
question du passé ou d'avenir ?

Éléments de bibliographie

- ANDREW Christopher et MITROKHINE Vassili, *Le KGB contre l'Ouest, 1917-1991*, Arthème-Fayard, 2000, 982 pages.
- BONNEMAISON Aymeric et DOSSÉ Stéphane, *Attention : Cyber ! Vers le combat cyber-électronique*, Économica, 2014, 217 pages.
- CAVE BROWN Anthony, *La Guerre secrète, T.2 : Le Jour J et la fin du III<sup>e</sup> Reich*, Perrin, 2012, 714 pages.
- FORCADE Olivier et LAURENT Sébastien, *Secrets d'État : pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Armand Colin, 2005, 238 pages.
- LASTOURS (DE) Sophie, *La France gagne la guerre des codes secrets 1914-1918*, Tallandier, 1998, 262 pages.
- LIANG Qiao et XIANGSIU Wang, *La Guerre hors limites*, Payot et Rivages, 2006, 309 pages.
- LE PAGE Jean-Marc, *Les Services secrets en Indochine*, Nouveau Monde éditions, 2014, 522 pages.
- MALIS Christian, *Guerre et stratégie au XXI<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2014, 352 pages.
- SOUTOU Georges-Henri, FRÉMEAUX Jacques et FORCADE Olivier (dir.), *L'Exploitation du renseignement*, Économica, 2001, 332 pages.
- THOMSON David, *Les Revenants*, Seuil, 2016, 336 pages.

# L'électricité au combat, un enjeu stratégique ?

Tanguy LESTIENNE

Ingénieur en chef de l'armement, auditeur de la 67<sup>e</sup> session  
du Centre des hautes études militaires (CHEM).

**D**epuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'énergie et sa disponibilité sur les champs de bataille des guerres dites modernes sont déterminants aussi bien pour l'emploi des systèmes d'armes <sup>(1)</sup> que pour le soutien des bases avancées. Le cours de la Seconde Guerre mondiale a basculé lors de la bataille de Stalingrad (juillet 1942-février 1943), alors que les forces de l'Axe souhaitaient notamment prendre le contrôle des champs pétrolifères du Caucase pour compenser la faiblesse de leurs ressources. La défaite de Stalingrad et cette faiblesse structurelle de l'Axe en matière d'approvisionnement en carburants seront déterminantes pour la victoire des Alliés deux ans plus tard.

L'accès à l'énergie sur le champ de bataille reste un sujet majeur pour assurer la continuité des effets militaires. Il se cristallise aujourd'hui principalement autour de l'approvisionnement en carburant sur les zones d'engagement. L'enjeu est à la fois de ravitailler les véhicules terrestres, les moyens aériens ou navals, mais également de produire l'électricité nécessaire aux bases avancées ou aux systèmes d'armes électriques. Les Armées françaises, au travers du Service des essences des Armées, ont mis en place un réseau d'acheminement, de stockage et de distribution qui permet de sécuriser la conduite des opérations extérieures, en minimisant au maximum les points de vulnérabilité.

Si l'on se projette dans les dix à quinze ans, avec l'explosion de la numérisation et de la connectivité de nos systèmes d'armes, ainsi que de la forte montée en puissance de la mobilité électrique dans tous les milieux, il est probable que l'on assiste à une très forte hausse du besoin en énergie électrique en opération, alors même que l'utilisation, et donc la disponibilité des carburants classiques sera en diminution, notamment sous l'effet des politiques internationales sur le développement durable. Cette tension touchera bien évidemment l'ensemble des secteurs civils et militaires, et il semble admis aujourd'hui que la défense s'appuiera très largement sur le secteur civil pour tout ce qui concerne la recherche et le développement de nouvelles capacités de production et de stockage d'énergie électrique <sup>(2)</sup>. Cette « sous-traitance » de la défense vers le civil,

(1) Dans ce document, un système d'arme est défini par tout matériel nécessaire à préparer, projeter ou conduire une opération militaire (aéronef, blindé, navire, missile, système de commandement), ainsi que par les matériels de soutien associés (simulateur, banc de tests, outillage, documentation...).

(2) La Direction générale de l'armement (DGA) ne s'interdit cependant pas de réaliser certains travaux de recherche et développement (R&D) liés aux particularités l'environnement militaire.

qu'elle soit acceptée ou subie, a pour conséquence que très peu de travaux de niveau académique existent sur l'enjeu de l'alimentation électrique des systèmes d'armes futurs, ce qui en fait probablement un sujet émergent <sup>(3)</sup>.

L'innovation et les technologies de rupture doivent permettre à nos Armées de garder, dans la durée, un avantage décisif sur nos ennemis, et faire la différence sur le terrain. Intégrées dans nos systèmes d'armes, leur autonomie et la capacité des forces à les utiliser dans la durée sont probablement des enjeux aussi importants que leurs performances opérationnelles. L'objet de cette étude est donc de s'intéresser plus particulièrement aux enjeux liés à la place grandissante de l'énergie électrique dans les systèmes d'armes futurs, et de se poser la question si nous devons accompagner le développement et l'utilisation de ces matériels par une stratégie plus large sur la production, l'acheminement, le stockage, la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique pour nos systèmes d'armes en opération, au-delà ou en complément des travaux réalisés par le secteur civil dans ce domaine.

### Situation actuelle et difficultés sur le terrain

« Si les Alliés ne veulent pas perdre la guerre, il faut que la France combattante, à l'heure suprême du choc germanique, possède l'essence aussi précieuse que le sang dans les batailles de demain ». C'est en ces termes que Clemenceau s'adresse au président Wilson le 15 décembre 1917 pour obtenir 100 000 tonnes de carburant pour alimenter la machine de guerre française à un moment charnière de la Première Guerre mondiale <sup>(4)</sup>. Si l'aide américaine est au rendez-vous, cet événement fait prendre conscience aux responsables français du besoin de réduire cette vulnérabilité énergétique grâce à une politique sur les ressources pétrolières qui aboutira en 1924 à la création de la Compagnie française des pétroles, future Total <sup>(5)</sup>.

Cette politique, qui a permis de sécuriser les approvisionnements de pétrole en France, continue à garantir à nos Armées indépendance et liberté d'action. Aujourd'hui, même si nos Armées dépendent encore très fortement des carburants, les sources d'énergie sont plurielles, et il convient de s'intéresser à leur gestion au sein du Ministère, et notamment celle de l'électricité.

### Références documentaires

Au sein du ministère des Armées, très peu de documents traitent de la gestion énergétique des emprises ou des matériels du ministère. Le Secrétariat général pour l'administration (SGA), au travers de la Direction du patrimoine, de la mémoire et des archives (DPMA) a rédigé récemment une stratégie énergétique pour l'infrastructure de la défense <sup>(6)</sup>. Ce document, qui complète et élargie une première stratégie de ce type

(3) Si la question de la mobilité électrique a fait l'objet de développements spécifiquement militaires dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, elle ne s'est cristallisée que sur les sous-marins.

(4) MURAT Didier, *L'intervention de l'État dans le secteur pétrolier en France*, Technip, 1969, p. 16.

(5) Ce tournant n'est d'ailleurs pas le premier, car il suit celui pris près d'un siècle plus tôt pour sécuriser les approvisionnements de charbon pour les bâtiments à vapeur de la Marine nationale.

(6) Stratégie ministérielle de la performance énergétique 2018-2023.

élaborée en 2012, donne une visibilité très claire sur les cinq années qui viennent en termes de performance énergétique, de politique d'achat, d'autonomie, et d'analyse sur la place de l'électricité concernant les infrastructures de la défense en métropole. Elle est basée sur une connaissance fine de la consommation énergétique <sup>(7)</sup>, prérequis indispensable pour construire toute stratégie en matière de politique d'achat et de maîtrise des consommations énergétiques des infrastructures.

Toujours dans le domaine des infrastructures, mais concernant les opérations extérieures (Opex), deux initiatives récentes s'intéressent au sujet de l'énergie. La première, pilotée par l'État-major des Armées (EMA), a pour objet de rédiger une politique d'alimentation en énergie des bases opérationnelles et des postes de commandement en opération <sup>(8)</sup>. Elle concernera l'ensemble des Armées, directions et services et sera promulguée début 2019. La seconde est pilotée par la Direction générale de l'armement (DGA), et s'intéresse plus précisément à l'énergie électrique consommée et à son optimisation sur les théâtres d'opération. Il s'agit d'une Étude technico-opérationnelle (ETO) dont l'objectif est d'identifier les facteurs dimensionnants pour réduire la dépendance des forces terrestres en Opex vis-à-vis des capacités de production et d'acheminement de l'énergie électrique ainsi que de l'empreinte logistique associée. Les conclusions de cette ETO, appelée *Énertop* <sup>(9)</sup>, seront rendues fin 2019.

Enfin, concernant le domaine des systèmes d'armes, aucun document de référence n'a pu être identifié pour les Armées françaises. Par contre, un document particulièrement intéressant concernant ce domaine a été rédigé par le département de la Défense (*DoD*) des États-Unis. Intitulé *2016 Operational Energy Strategy*, ce document fournit une vision stratégique sur l'utilisation, l'optimisation et la sécurisation de l'énergie utilisée par les systèmes d'armes américains en opération et en entraînement, au travers de trois axes :

- développement capacitaire ;
- disponibilité énergétique sur le terrain ;
- utilisation opérationnelle des matériels.

Au bilan, si certaines initiatives de cadrage très pertinentes sont mises en place, il n'existe pas en France de document de référence fixant une vision stratégique traitant de l'énergie dans les Armées et services, et encore moins concernant l'énergie électrique.

### **Retour d'expérience**

Même si les équipements autonomes fonctionnant uniquement à l'électricité ne sont pas encore très nombreux, il semble important d'identifier quelles sont les premières leçons tirées de leur utilisation sur le terrain.

(7) Ce suivi a été mis en place dès 2008 par le Service de l'infrastructure de la Défense (SID).

(8) Lettre du sous-chef « performance » de l'EMA (septembre 2017).

(9) *ÉNERGIE électrique pour les infrastructures et systèmes Terrestres en OPérations extérieures*.

Le système *Félin* (*Fantassin à équipement et liaisons intégrés*) est un bon candidat, car il préfigure ce que pourrait être le combattant numérisé et connecté du futur. Les retours d'expérience ont mis en avant plusieurs points à améliorer. En Afghanistan, il a été constaté que ses batteries manquaient d'autonomie par temps de grand froid et qu'il pesait lourd. En forêt équatoriale guyanaise, *Félin* a bien résisté au milieu agressif de la forêt équatoriale et a montré des capacités similaires à celles observées en métropole, mais le problème majeur reste l'alimentation des batteries au-delà de 48 h. Au Mali, on atteint certaines limites puisque les combattants *Félin* portent en moyenne 45 kg par 40 ° à l'ombre. Quant aux batteries qui alimentent les optiques, leur autonomie passe de 3 heures à 45 minutes lors des périodes très chaudes : elles n'offrent donc pas l'autonomie souhaitable dans des opérations qui doivent s'inscrire dans la durée.

Dans le domaine des nano ou micro-drones, leur autonomie n'est aujourd'hui que d'une vingtaine de minutes. Au vu de leur caractère de plus en plus indispensable sur le terrain, notamment pour le renseignement des forces au contact, il semble impératif d'augmenter de manière très significative leur autonomie, même si, comme pour tout aéronef, il s'agira de trouver un compromis de masse entre le carburant (batterie) et la charge utile (capteurs, éventuels armements, etc.).

Enfin, concernant les programmes d'armement, la consommation électrique des systèmes d'armes est rarement prise en compte, notamment lorsqu'il s'agit d'ajouter de nouvelles fonctionnalités sur un système déjà existant. Cela peut diminuer, voire annuler l'intérêt de ces nouvelles fonctions, qui ne seraient peu ou pas utilisables. Par ailleurs, il n'existe pas de standardisation pour l'alimentation en électricité des systèmes d'armes qui ont besoin d'autonomie électrique. Au final, le Service interArmées de maintenance des matériels terrestres (SIMMT) a dénombré plus de 250 références de batteries. La seule initiative prise sur le sujet a été d'imposer aux nouveaux programmes de piocher dans ces 250 références et ne pas en rajouter de nouvelles <sup>(10)</sup>.

### **Électrification massive des systèmes d'armes dans les années à venir, souvent poussée par le secteur civil**

Jusque dans les années 1990-2000, l'innovation et les nouvelles technologies avait été majoritairement tirées par le secteur militaire. Pour ne prendre que quelques exemples, le développement de l'énergie nucléaire civile s'est appuyé sur la mise en place des armements nucléaires dans les années 1960, l'aéronautique civile a très largement bénéficié des avancées réalisées sur les avions de combat des années 1970 (motorisation, commandes vol électriques, vol transsonique, optronique, systèmes embarqués, etc.), tout comme les satellites civils d'observation de la Terre ou de télécommunication ont bénéficié des avancées technologiques réalisées pour les satellites militaires de communication et de renseignement.

(10) Fiche d'orientation du pôle Matériaux, composants, maîtrise des risques environnementaux (MCM) de la DGA, 2017



C'est probablement après la fin de la guerre froide, avec la baisse des budgets militaires, et le développement des réseaux de communication civils (développement d'*Internet* et de la téléphonie mobile) que la bascule a eu lieu. Aujourd'hui, dans de très nombreux domaines, l'innovation et les avancées technologiques sont très largement tirées par le secteur civil, les systèmes d'information et de communication n'étant qu'un exemple parmi beaucoup d'autres (drones, véhicules autonomes, Intelligence artificielle, espace, etc.). Il est intéressant de s'arrêter sur deux domaines majeurs et duaux de cette bascule de l'innovation, qui impacteront fortement le domaine militaire : la mobilité électrique et la numérisation.

### **Mobilité électrique**

La mobilité électrique est un domaine qui touche principalement les véhicules terrestres, mais qui tend à s'étendre également aux véhicules des autres milieux. La dynamique, lancée au début des années 2000, a mis une bonne quinzaine d'années à se mettre en place, mais semble maintenant bien lancée. Les technologies en termes de motorisation, de gestion de l'énergie électrique, de batteries et de leurs procédures de chargement arrivent dans une phase de maturité suffisante pour lancer une première industrialisation de ces véhicules. En 2017, le cap des 100 000 voitures électriques a été franchi en France, sur 36 millions de voitures immatriculées ; et dans le monde, ce sont 2 millions de voitures électriques ou hybrides qui circulent sur un total de 1,2 milliard de véhicules. La mobilité électrique n'est donc aujourd'hui qu'une petite part, mais bien réelle, notamment au regard des rares prototypes qui existaient avant 2009. Par ailleurs, avec les travaux de recherche et de développement sur la voiture autonome, sur la voiture connectée, silencieuse et propre, la voiture de demain ne pourra être qu'électrique <sup>(11)</sup>. La Chine et l'Inde, pays de plus d'un milliard d'habitants, où le besoin en mobilité de la population ne cesse d'augmenter, ne peuvent que miser sur le développement des voitures électriques pour éviter une dégradation supplémentaire de la pollution et le maintien de leur dépendance au pétrole. Même les industriels prennent les devants, avec Volvo qui a annoncé en 2017 que plus aucune voiture à essence ne sortirait de ses usines à compter de 2019 <sup>(12)</sup>.

Le secteur aérien est également en forte évolution, particulièrement dans le domaine des drones, de l'aviation légère et des équipements embarqués. Si les micro-drones sont directement « nés » avec une propulsion électrique, leur emploi se généralise rapidement dans un grand nombre de secteurs, civils ou militaires, et leur taille ne cesse d'augmenter, sans pour autant que la propulsion électrique ne soit remise en cause. Pour l'aviation légère, la quasi-totalité des projets de développement de nouveaux appareils sont électriques, avec un phénomène majeur de captation de l'innovation et du marché par la Chine, ce qui confirme la politique ambitieuse de ce pays sur la propulsion électrique. Enfin, sur les avions d'affaires et de ligne, on assiste à une très forte électrification des équipements embarqués. Ce phénomène a débuté dans les

(11) En 2040, selon l'Agence internationale de l'énergie dans sa publication *World Energy Outlook 2017*, environ 300 millions de véhicules électriques et 140 M de véhicules hybrides seront en circulation dans le monde.

(12) DUPONT-CALBO Julien, « Volvo enterre ses moteurs thermiques », *Les Échos*, 5 mai 2017 ([www.lesechos.fr/05/07/2017/lesechos.fr/030429718927\\_volvo-enterre-ses-moteurs-thermiques.htm](http://www.lesechos.fr/05/07/2017/lesechos.fr/030429718927_volvo-enterre-ses-moteurs-thermiques.htm)).

années 1980 avec l'avènement des commandes de vol électriques et des systèmes de navigation, et il poursuit aujourd'hui avec la numérisation des systèmes de contrôles, la connectivité (avec les organismes externes, ou au profit des passagers), et la suppression progressive de toutes les servocommandes hydrauliques par des systèmes électriques (freinage, activation des gouvernes, et même roulage au sol).

Ce virage technologique et industriel est amené à toucher le secteur militaire, d'une part parce que la mobilité électrique a de vrais intérêts pour la défense (discrétion sonore, fiabilité, entretien allégé, etc.) mais également parce que la défense n'aura pas les moyens de maintenir une filière technologique différente du civil. La signature en 2015 du contrat pour le développement et la livraison de sept *Chalandes multi-missions (CMM)* à propulsion hybride, dont un mode tout électrique, montre bien que le virage est déjà amorcé au sein de la Défense.

### **Généralisation de la numérisation et de la connectivité**

En deux décennies, la numérisation et la connectivité des objets se sont progressivement imposées sur l'ensemble des produits et services de notre quotidien. Ce phénomène touche de façon quasi-simultanée aussi bien le secteur privé que la vie professionnelle, avec une homogénéisation des pratiques et des services, qui induit un changement en profondeur de notre mode de vie et de notre rythme de vie. La Défense n'échappe pas à ce phénomène car les Armées cherchent à intégrer ce gain d'efficacité et de rapidité dans leur façon de travailler, de s'entraîner et de combattre.

Dans les années qui viennent, ce phénomène ne peut que s'amplifier. Les enjeux se concentreront sur la gestion et le stockage des grands flux de données, sur l'intelligence artificielle pour les analyser, et sur la connectivité pour échanger les informations entre les systèmes producteurs ou utilisateurs de données. Potentiellement, tous les objets de la vie courante et de la vie professionnelle intégreront des systèmes numérisés, dotés ou non de leur propre intelligence artificielle, et surtout seront connectés. Les objets deviendront tous des systèmes numériques, qui doivent bien évidemment être alimentés en électricité, et, dès qu'ils sont nomades, devront avoir une autonomie suffisante. Même si des progrès notables sont attendus en termes de consommation d'électricité pour la puissance de calcul, la connectivité impose des échanges basés sur du rayonnement électromagnétique pour lequel les lois de la physique imposent une énergie minimale nécessaire qu'il sera difficile de réduire.

Au paragraphe 82, la *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale* de 2017<sup>(13)</sup> confirme que les Armées doivent prendre le virage de la numérisation et de la connectivité pour garder leur supériorité opérationnelle : « La révolution numérique en cours, stimulée par les usages publics et professionnels, devrait apporter les ruptures technologiques les plus importantes. L'hyperconnectivité, les technologies du *Big Data*, l'*Internet* des objets (*IoT*) et la robotique sont quelques exemples d'opportunités majeures pour la défense. L'intelligence artificielle, en particulier, est amenée à jouer un

(13) DANJEAN Arnaud (dir.), *Revue stratégique de Défense et de Sécurité nationale*, Dicod, 2017, 111 pages ([www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017](http://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017)).

rôle central dans les systèmes d'armes, où elle contribuera de façon significative à la supériorité opérationnelle mais induira de nouveaux risques ».

Les activités d'innovation dans le secteur de la défense s'appuient déjà sur ces ruptures technologiques (combat info-centré, robotisation du champ de bataille, apport de l'intelligence artificielle pour le renseignement et la cybersécurité, soldat connecté, etc.). Le train est donc parti : numérisation et connectivité toucheront demain massivement nos systèmes d'armes.

#### **Domaines plus spécifiquement militaires**

Si l'électrification massive de nos systèmes d'armes est principalement poussée par le secteur civil, d'autres domaines émergents et purement militaires dépendront également largement de l'énergie électrique comme la furtivité active, le canon électrique ou les armes à énergie dirigées. Le secteur de la guerre électronique, gros consommateur d'énergie électrique, fait aussi l'objet de nombreux travaux, à la fois à court terme (*Cuge*<sup>(14)</sup>) mais également à plus long terme pour accompagner le développement des futurs systèmes de combat (tous milieux), des systèmes de renseignement, et des capacités de protection et de sauvegarde.

### **Enjeux du développement durable sur nos matériels**

#### **Des objectifs ambitieux poussés par la France**

Un des volets importants du développement durable concerne la transition énergétique. Elle suppose une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation d'énergie. C'est un des volets de la transition écologique, née d'une volonté politique des gouvernements, poussés par leurs populations et certaines ONG qui souhaitent réduire les effets négatifs du secteur énergétique sur l'environnement. Cette politique, dirigée par le ministère de la Transition écologique, est basée sur quatre axes : la diminution progressive du recourt aux énergies d'origine fossile et fissile, la mise en place d'énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie au moyen d'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des technologies, et enfin, un changement des modes de vie. Suite à la Conférence de Paris sur les changements climatiques (*COP21*) fin 2015, la France a ratifié l'Accord de Paris en juin 2016 avec des engagements forts sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation nationale (30 % en 2030) et la réduction des gaz à effet de serre (- 40 % entre 1990 et 2030).

La politique volontariste du Gouvernement pour à la fois augmenter la part des énergies renouvelables (doublement du solaire, autoconsommation des ménages, parcs éoliens, etc.) et diminuer les gaz à effet de serre (soutien à l'industrie de l'automobile électrique, pénalisation des voitures polluantes, etc.) va participer progressivement à la transformation de la société civile.

(14) La *Capacité universelle de guerre électronique*, anciennement appelé *Charge utile de guerre électronique*, sera embarquée sur trois Falcon (Dassault) en remplacement des deux Transall *C-160 Gabriel*.

### **Vers la fin d'une situation d'exception pour les Armées**

Si la société civile doit s'adapter, il semble illusoire que la défense puisse rester longtemps en situation d'exception, et ne pas se conformer, in fine, aux exigences de la politique française en matière de transition énergétique. Plusieurs exemples dans le passé ont montré que, si des dérogations temporaires aux dispositions réglementaires ou législatives sont possibles, la défense doit toujours finir par s'adapter.

En effet, de plus en plus de textes proviennent de l'Union européenne, les dérogations et leurs échéances n'étant plus sous l'autorité seule de la France. Ainsi, les dérogations sur les systèmes de navigation et de communication de nos aéronefs militaires n'ont pas pu être prolongées et nos appareils les plus anciens ont dû être modifiés pour se conformer à la réglementation (précision de navigation, nouvelles approches *GPS*, nouvelles radios dites « 8.33 », etc.). Également dans le domaine des matières dangereuses et polluantes, la réglementation de l'Union européenne *REACH* <sup>(15)</sup>, mise en place en juin 2007, vise à identifier, déclarer, puis réduire l'utilisation de produits nocifs pour la santé et l'environnement. Bénéficiant initialement de nombreuses dérogations, les matériels militaires doivent maintenant être conçus, développés, produits, utilisés et démantelés en conformité avec cette réglementation.

### **Impact sur nos systèmes d'armes et notre alimentation électrique**

Il semble donc nécessaire que la DGA et les Armées prennent en compte, dans le cycle de vie de nos systèmes d'armes, notamment dans la phase d'utilisation, les principales contraintes des lois et réglementations sur la transition énergétique à chaque fois que c'est possible.

Il est également nécessaire que nous puissions nous assurer que la consommation énergétique de nos bases projetées, qu'elles soient permanentes ou temporaires, et de nos systèmes d'armes en entraînement ou en opération, s'approche au maximum les objectifs de la France en termes de transition énergétique.

### **Enjeux du stockage et de la production d'électricité : accompagner l'innovation et penser aux systèmes d'armes**

Devant la demande toujours plus grande en énergie électrique liée à la forte numérisation et connectivité de notre environnement civil et militaire, et à la montée en puissance de la mobilité électrique, une activité importante de recherche et de développement s'est mise en place depuis une vingtaine d'années. Elle a pour objectif d'identifier des solutions techniques permettant l'alimentation en électricité de ces systèmes, qui n'ont pas la possibilité d'être reliés en permanence à un réseau électrique fixe.

Deux types de solutions sont possibles pour alimenter en électricité un système non connecté à un réseau fixe : soit au travers d'un moyen stockage, soit au travers d'un moyen de production embarqué ou isolé. Pour les deux solutions, l'objectif reste

(15) *Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals.*

le même : fournir un maximum d'énergie électrique par unité de masse <sup>(16)</sup>, qui sera disponible sur une durée donnée.

Comme pour l'hyperconnectivité des objets ou la mobilité électrique, les travaux de recherche et de développement sur les domaines du stockage et de la production embarquée ou isolée d'électricité sont très majoritairement portés par le secteur civil, même si quelques initiatives sont portées par la défense.

### **Le stockage d'électricité**

Il s'agit ici principalement du domaine des batteries électriques. Ce domaine couvre une très large palette de produits, allant des objets nomades connectés jusqu'aux véhicules électriques, pilotés ou autonomes.

Pour bien comprendre les enjeux de la recherche sur les batteries, il est important de préciser qu'une batterie est composée de cellules élémentaires, dont le nombre et l'assemblage donneront les caractéristiques techniques de la batterie (principalement la tension et la puissance). La chaîne de recherche et de développement, d'industrialisation et de production peut être simplifiée de la façon suivante :

1. Les laboratoires travaillent pour développer de nouvelles cellules élémentaires, toujours plus performantes (combinaison de matériaux, architecture, masse, etc.).
2. Une fois la technologie mature, quelques sociétés se spécialisent dans la production de ces cellules élémentaires.
3. Les producteurs de batteries achètent ces cellules élémentaires et les assemblent pour en faire un produit qui corresponde aux besoins de leurs clients.

Aujourd'hui, ces trois phases sont assurées exclusivement par le secteur civil. La première phase, pour laquelle la France est bien positionnée avec un très bon niveau académique <sup>(17)</sup>, se concentre principalement sur le secteur Lithium-Ion, secteur qui va probablement concentrer la majorité des recherches sur les batteries dans les années qui viennent. À ce jour, excepté quelques évolutions d'architecture, aucune rupture technologique n'est en vue. Les chercheurs pensent rapidement doubler l'énergie massique des cellules pour atteindre environ 200 Wh/kg <sup>(18)</sup>, puis entre 300 et 400 Wh/kg dans les années qui viennent pour ce type de technologie <sup>(19)</sup>. Les producteurs de la deuxième phase concernent principalement des sociétés asiatiques (Samsung, Panasonic, LG, etc.), mais également Tesla, un acteur majeur qui a fait des batteries le cœur de sa stratégie de développement et ambitionne de devenir le numéro un outre-Atlantique

(16) On parle alors d'Énergie massique : mesurée en Wh/kg, il s'agit de l'énergie que fournit un kilogramme de la source énergétique considérée. Par exemple, une batterie d'énergie massique 100 Wh/kg pesant un kilogramme fournira 100 Wh d'énergie électrique avant d'être complètement déchargée.

(17) Notamment au travers du *RS2E - Réseau sur le stockage électrochimique de l'énergie*. C'est est un réseau de recherche et de transfert technologique français qui se consacre aux différents dispositifs de stockage d'énergie. Il dépend du CNRS et a été créé avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(18) Voir note 16.

(19) L'énergie massique de l'essence étant autour de 2 000 à 4 000 Wh/kg, il est clair que ce n'est pas dans un avenir proche que les véhicules électriques équipés de batteries auront des performances analogues à ceux équipés de moteurs thermiques.

de ce secteur. Enfin, l'élaboration et la production des batteries dans la troisième phase sont réalisées uniquement au profit de clients civils.

Du fait des faibles quantités demandées, les industriels de la défense ne peuvent souvent pas obtenir le développement de batteries dédiées à leurs exigences spécifiques (robustesse à l'environnement et à la menace balistique, sûreté et sécurité de fonctionnement, etc.). Ils doivent donc d'abord identifier un produit civil sur étagère qui semble le mieux adapté à la performance attendue, puis ajouter une couche de protection pour répondre au cahier des charges du système d'armes. Cela conduit à intégrer dans nos matériels militaires des batteries qui ne sont optimisées ni en termes de performance, ni en termes de masse, et sans souci de standardisation.

Sur le domaine des batteries, il semblerait opportun de développer une compétence sur la troisième phase dans l'industrie de défense afin que la définition et la production des batteries puissent prendre directement en compte les exigences militaires en termes d'environnement et de performance. Cela permettrait notamment d'améliorer significativement le rapport performance/masse, qui deviendra un critère de plus en plus critique pour le combattant hyperconnecté.

Par ailleurs, la production des cellules élémentaires nécessite certains ingrédients qui pourraient devenir en tension sur le marché mondial (aujourd'hui le Lithium<sup>(20)</sup>, et probablement plus tard le Cobalt). Il pourrait être intéressant d'étudier les filières de matières premières à risques pour la production de cellules élémentaires, identifier les voies pour sécuriser leur disponibilité, et analyser la pertinence de développer une capacité industrielle civile au niveau européen pour garantir à moyen terme une souveraineté dans la production de cellules élémentaires.

Enfin, d'autres domaines font l'objet de recherche fondamentale ou appliquée pour le stockage d'électricité. Il s'agit notamment des matériaux supraconducteurs, capable de stocker une grande quantité d'énergie, et de la restituer sous forme impulsionnelle. Une étude récente confiée par la DGA dans le cadre d'un projet Rapid<sup>(21)</sup>, a montré avec succès l'adaptation d'une telle technologie, appelée *SMES*<sup>(22)</sup>, à des systèmes d'armes de type canon électromagnétique.

### **La production embarquée ou isolée d'électricité**

La production d'électricité embarquée ou isolée est aujourd'hui principalement réalisée au travers de turbines à gaz ou de moteurs thermiques entraînant un alternateur pour produire de l'électricité. C'est le cas pour la majorité des groupes électrogènes, ainsi que pour certains véhicules hybrides, quel que soit leur milieu d'évolution. Dans le cadre de la diminution progressive de l'énergie fossile, d'autres solutions plus ou moins matures existent.

(20) MAZZUCCHI Nicolas, « Transition énergétique et numérique : la course mondiale au lithium », *Recherches & Documents* n° 5/2018, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), 25 pages ([www.frstrategie.org/](http://www.frstrategie.org/)).

(21) Rapid : Régime d'appui pour l'innovation duale ; financement par la DGA de projets innovants au profit de PME/TPE sur des sujets duaux.

(22) *Superconducting Magnetic Energy Storage*.

Nous avons d'abord les panneaux solaires, qui permettent un appoint d'électricité sur le terrain ou sur un véhicule, voire sur un équipement. Le défaut principal de cette solution est qu'elle doit impérativement être associée à un autre moyen de production ou de stockage d'électricité pour en assurer la continuité. À noter que la production asiatique (notamment chinoise) de cellules photovoltaïques est d'une telle ampleur que les prix pratiqués ont très fortement baissé ces dernières années, tuant la majorité de la concurrence mondiale. L'énergie éolienne est également un très bon appoint mais qui présente les mêmes défauts de discontinuité que l'énergie solaire.

La solution embarquée la plus prometteuse est probablement la pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène. L'intérêt principal de cette technologie est que l'énergie massique est très proche de celle des carburants classiques, et ne rejette que de l'eau dans l'atmosphère. La difficulté principale est liée au stockage de l'hydrogène, qui se fait soit à l'état gazeux sous forte pression (700 bars), soit à l'état liquide à très faible température ( $-250^{\circ}\text{C}$ ). Le développement de moyens de stockages adaptés fait l'objet de défis majeurs d'industrialisation, dont les coûts ne permettent pas encore l'accès à un marché très large.

Pour la défense, il y a probablement une opportunité à saisir pour que le développement de cette technologie à grande échelle puisse prendre en compte les spécificités militaires. Une étude amont est d'ailleurs en cours au profit du programme *Félin* pour adapter une alimentation utilisant une pile à combustible.

Enfin, certaines études sur la récupération d'énergie liée à la marche, grâce à des matériaux piézo-électriques dans des chaussures, ont été réalisées il y a quelques années. Ces études, bien que ne présentant pas de perspectives de récupérer de très grandes quantités d'électricité, pourraient cependant être un complément intéressant à d'autres formes de production, ou pour recharger de petits équipements individuels du combattant.

#### **Utilisation des matériels militaires et gestion de l'énergie électrique**

Si l'industrie de défense est particulièrement peu présente dans les domaines du stockage et de la production d'énergie électrique pour les systèmes d'armes, un certain nombre d'études sont réalisées sur les conditions d'utilisation des matériels militaires. Il s'agit en général de rechercher à économiser au maximum l'électricité nécessaire à leur fonctionnement, ou de développer des briques technologiques au profit de futurs systèmes électriques plus larges. Ces études sont principalement portées par la DGA dans le cadre de sa mission de préparation de l'avenir (Projets d'études amonts ou PEA, projets Rapid, etc.).

Dans le domaine des infrastructures, notamment en soutien à l'ETO *Enertop* évoquée au premier chapitre, le PEA *Genalt* étudie la façon dont la consommation électrique sur une base avancée en Opex pourrait être optimisée (et donc réduites) <sup>(23)</sup>,

(23) Sur la base de technologie de type mini-grid projetables. Voir également les travaux de l'*US Army (Energy Security and Sustainability Strategy, Washington, DoD, 2015)* ou ceux menés au sein du Centre d'excellence de l'Otan sur la Sécurité énergétique de l'Otan à Vilnius ([www.ensecce.org](http://www.ensecce.org)).

et comment pourraient être intégrées des sources d'énergie électriques renouvelables, comme le système *Solthair* <sup>(24)</sup>. Ces projets permettent à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de limiter la dépendance des bases avancées à une unique source d'énergie.

Dans le domaine des systèmes d'armes, pour le domaine terrestre, on peut évoquer le PEA *Sesame II*, avec *Félin* comme programme cible, dont l'objectif est de concevoir des prototypes portatifs de production d'énergie électrique sur la base de piles à combustible. Deux projets Rapid lui sont associés : *Morphy* pour la conception de réservoirs d'hydrogène portatifs rechargeables, et *Ogmios*, un exosquelette léger pour améliorer les performances du combattant. Dans le domaine naval, le PEA *SECU HT* a pour ambition de développer des solutions d'architectures électriques innovantes en vue de sécuriser et d'optimiser l'alimentation des navires à propulsion électrique, en augmentant la discrétion acoustique.

## Orientations

S'il est vrai que le domaine de l'énergie électrique, des systèmes d'armes qui en sont dérivés ou de leur optimisation fait déjà l'objet de travaux menés par différents services du ministère des Armées, il n'existe pour autant pas de vision globale et de long terme permettant de s'assurer que les besoins grandissants seront bien couverts, et que les forces disposeront des meilleures solutions pour leurs emprises et leurs systèmes d'armes.

Il semble donc essentiel que le ministère des Armées se dote d'un document de niveau stratégique, traitant de l'ensemble des sujets associés à l'énergie électrique au combat dans les dix à quinze ans qui viennent. Son objectif serait de fournir à l'ensemble des services du ministère, mais également aux industriels de défense et aux laboratoires de recherche, un cadre partagé et une direction commune de travail. Ce document devrait traiter au minimum les quatre sujets suivants :

- Le domaine étant dual, et très largement piloté par le secteur civil, il conviendrait tout d'abord d'attribuer une **répartition des rôles claire entre le civil et le militaire**, afin d'éviter toute duplication, mais aussi de favoriser les échanges entre les deux secteurs (réglementation, normalisation, contraintes militaires et civiles, travaux d'études, etc.). Il s'agirait également de définir une politique de l'innovation associée à une répartition des financements étatiques et industriels à définir par secteur. Au final, cela pourrait, entre autres, permettre l'émergence de solutions communes, notamment sur l'industrialisation.

- Le domaine étant critique pour le combat du futur, il conviendrait également de traiter du **niveau de souveraineté** que l'on souhaite conserver dans ce domaine, en national ou niveau européen. Cela permettrait de définir des priorités étatiques et industrielles claires en termes de recherche et de développement. Le sujet critique des

---

(24) Projet Rapid de centrale solaire thermique déployable faisant tourner un moteur innovant fonctionnant à l'air chaud.



matières premières <sup>(25)</sup>, ou celui des batteries sont de bons exemples pour identifier les éléments qui devraient être nécessaires à notre autonomie stratégique, avec en conséquence des orientations sur le secteur industriel civil, ainsi que sur la Base industrielle et technologique de Défense (BITD), nationale ou européenne.

- L'enjeu du **développement durable** et des lois de transitions énergétiques doivent être analysés, avec des orientations claires fournies aux Armées et services, afin que puisse être étudié l'impact à la fois sur le développement des systèmes d'armes futurs, mais aussi sur les procédures en opération, à l'instar de ce qui est déjà lancé sur les infrastructures de la Défense.

- Enfin, les **procédures de développement, d'acquisition et d'utilisation des systèmes d'armes** doivent faire l'objet d'adaptations afin de prendre en compte leur électrification massive. Il s'agit ici par exemple de la standardisation des moyens d'alimentation et de stockage sur la base d'exigences types, de la maîtrise de la consommation électrique (objectifs de consommation, capacités de mesures de consommation, optimisations). Il peut s'agir également d'exigences sur la protection des systèmes d'armes et sur la réduction de vulnérabilités nouvelles qui peuvent apparaître (diversification des sources d'alimentation des bases avancées, sécurisation de l'alimentation des clouds et autres centres de calculs du combat info-centré, sécurité des satellites de communication, etc.).

Une fois approuvé, un tel document devrait être complété d'un plan de mise en œuvre, offrant des recommandations pratiques et concrètes à ceux chargés de l'implémenter.

\*\*

En 1917, le choc lié au manque de pétrole pour nos Armées alors au cœur du combat décisif pour la victoire a été à l'origine de la mise en place d'une politique nationale volontariste pour sécuriser dans la durée notre approvisionnement en pétrole. Demain, c'est l'accès durable à l'énergie électrique qui sera essentiel pour nos Armées. S'il est admis que cet accès est aujourd'hui garanti par une politique portée par le secteur civil, il semble essentiel que la défense se dote également d'une vision stratégique sur les sujets touchants à l'énergie au combat, notamment électrique. Il n'est en effet pas opportun de se lancer dans l'hyper numérisation et l'hyperconnectivité des systèmes d'armes sans aborder en parallèle leur autonomie énergétique, les deux sujets formant un *continuum* indissociable. Une telle vision permettra de fournir à tous les acteurs, civils ou militaires, publics ou privés, des orientations claires et partagées sur les sujets de dualité, de souveraineté nationale ou européenne, de matières premières, de transition énergétique, ou de l'acquisition et de l'utilisation des systèmes d'armes. Ce sont l'innovation et les hautes technologies qui feront la différence demain sur le terrain. Elles ne seront véritablement efficaces que si elles peuvent être alimentées dans

---

(25) PITRON Guillaume, *La guerre des métaux rares, La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les Liens qui Libèrent, 2018, 296 pages.

la durée, en répondant aux contraintes de poids, d'endurance, de sécurité, d'environnement, de protection et de discrétion dont auront besoin nos forces Armées sur le terrain. Nos forces pourront alors mener leurs combats avec la supériorité technologique et la résilience énergétique dont elles ont besoin.

#### Éléments de bibliographie

MONTAGNON Pierre, *La bataille de Stalingrad*, Édition du Rocher, 2012, 216 pages.

MURAT Didier, *L'Intervention de l'État dans le secteur pétrolier en France*, Technip, 1969.

IACONA Estelle, TAINE Jean et TAMAIN Bernard, *Les enjeux de l'énergie après Fukushima*, Dunod, Paris, 2012, 240 pages.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE, *Digitalization & Energy*, Paris, OCDE, 2017 ([www.iea.org/digital/](http://www.iea.org/digital/)).

MAZZUCCHI Nicolas, « Transition énergétique et numérique : la course mondiale au lithium », *Recherches & Documents* n° 5/2018, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), 25 pages ([www.frstrategie.org/](http://www.frstrategie.org/)).

PITRON Guillaume, *La guerre des métaux rares, La face cachée de la transition énergétique et numérique*, Les Liens qui Libèrent, 2018, 296 pages.

COLLECTIF, *European Defence Research: The case for an EU-funded defence R&T programme (Report)*, European Union Institute for Security Studies, février 2016, 110 pages ([www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/GoP\\_report.pdf](http://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/GoP_report.pdf)).

GUMMETT Philip et REPPY Judith, *The Relations Between Defence and Civil Technologies*, Winston House, NATO ASI Series, 1987.

« Terrestre : un secteur innovant », *TTU on line*, 20 octobre 2017 ([www.ttu.fr/terrestre-secteur-innovant/](http://www.ttu.fr/terrestre-secteur-innovant/)).

#### Entretiens

Ingénieur en chef (ICA) Roland JOUANNIC et son équipe, Direction générale de l'armement (DGA).

M<sup>me</sup> Coroline SENZIER, Safran.

Colonel Vincent BUTTOLO, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE).

Ingénieur en chef des études et techniques de l'armement (ICETA) Eric PFANNSTIEL, CICDE.

Lieutenant-colonel Claire DEBEAUX, Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC).



■ **Résilience des sociétés  
et place des militaires**

RDN

*Les Cahiers de la* Revue Défense Nationale



# Les cadres : premières sentinelles de la Nation

Jean-Luc VILLEMINEY

Colonel (Gendarmerie), auditeur de la 67<sup>e</sup> session du  
Centre des hautes études militaires (CHEM).

« Le premier problème qui se pose à une collectivité, c'est sa sécurité. »  
Dominique SCHNAPPER <sup>(1)</sup>

L'État est une communauté politique, au sens de l'organisation de la « vie de la cité ». Notre modèle demeure, malgré les débats, celui de l'État-Nation. Donc, et comme le rappelait le général de Gaulle, « La défense est la première raison d'être de l'État » <sup>(2)</sup> qui assure la sécurité et la survie de la Nation.

Depuis que la France (re)découvre combien elle est exposée aux menaces (I), des mesures sont prises et des déclarations sont faites (II) qui visent au mieux à prévenir et, au moins, à se préparer, pour endurer et se relever. En d'autres termes, on entend consolider la Nation, pour en augmenter la résilience <sup>(3)</sup>, notamment en « densifiant » <sup>(4)</sup> le citoyen. Or, pour fonctionner correctement, un groupe a besoin d'une ossature et par extension une Nation a besoin de cadres. Durcir la Nation française suppose donc d'endurcir en priorité ses cadres, quels que soient leur statut et leur domaine professionnel.

En effet, si l'effort pour être efficace doit être encadré, son poids doit aussi être réparti de façon équitable pour qu'il soit accepté socialement. Il s'agit, concrètement, de proposer d'introduire une obligation de formation (initiale et continue) à la protection de la Nation (comprendre défense/sécurité) et une obligation de participation à cette protection, dans la durée (III). Ce « devoir de protection » rénové doit être défini selon des critères liés à l'individu (niveau de qualification, responsabilités exercées) et à son secteur d'emploi (utilité pour la protection de la Nation, utilité pour son fonctionnement).

(1) SCHNAPPER Dominique, « Comment penser et entretenir la volonté politique des démocraties », in Bernard DE COURRÈGES D'USTOU (dir.), *Esprits de défense*, Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), Création Diffusion, 2015, 174 pages.

(2) GAULLE (DE) Charles, « La défense est la première raison d'être de l'État. Il n'y peut manquer sans se détruire lui-même », discours prononcé en 1952 à Bayeux.

(3) COLLECTIF, *Résilience d'une Nation. Y a-t-il une place pour le citoyen dans la sécurité de notre pays ?*, Association nationale des auditeurs de l'IHEDN, 2017, 56 pages. « De quelle façon le citoyen français peut-il contribuer à préparer, résister puis rétablir ce qui contribue à la protection de la population, le maintien du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la vie normale du pays en cas de crise ? »

(4) VENARD Guillaume, VENARD Christian et CHAPUT Gérard, *La Densification de l'être – se préparer aux situations difficiles*, Éditions Pippa, 2017 (1<sup>re</sup> édition en 2014 chez Prividef), 195 pages.

## Quand la Nation se (re)découvre fragile

### *Les mirages d'un vieux siècle*

La fin du XX<sup>e</sup> siècle a suscité des illusions rassurantes car elle a vu « tomber les murs ». La chute de celui de Berlin a marqué la fin de la guerre froide. Les murs politiques qu'étaient les frontières ont, de fait et de droit, disparu dans un espace européen apaisé après plus d'un siècle d'affrontements qui avaient entraîné le monde dans des fracas meurtriers. Les murs monétaires se sont même effacés dans certains cas et partout le savoir ne se connaissait plus de limites avec l'avènement d'*Internet* <sup>(5)</sup>. Bref, alors que l'Humanité craignait que « l'an mil » précipitât son extinction, elle ne semblait animée, un millénaire plus tard que par une unique crainte « millénariste » incomparablement moins grave ; le « bug de l'an 2000 ». La façon dont il fut anticipé et donc évité, fit alors croire que nous étions parvenus à un degré de maturité suffisant pour maîtriser toute menace majeure. Les affrontements dans les Balkans apparaissaient alors comme des conséquences douloureuses mais presque nécessaires de la recomposition des grands équilibres.

La France a décidé à cette période, contre l'avis des chefs militaires, de suspendre un Service qui, après avoir été longtemps « militaire », n'était déjà plus que « national » depuis 1965. Avec la loi Messmer, l'État estimait alors ne plus avoir besoin de la totalité d'une classe d'âge pour assurer la défense. S'instaura ainsi « un traitement différencié, voire inégalitaire, [...] », les formes non-militaires du service étant globalement réservées aux élites <sup>(6)</sup>. Le Service national socialement méconstruit et estimé moins justifié notamment sur le plan militaire, fut donc suspendu dans les textes, supprimé dans la plupart des esprits. Ce faisant, on renonça à contraindre une partie des Français à incarner le « patriotisme de mobilisation » <sup>(7)</sup> en donnant d'une part, de leur temps sous l'uniforme des forces « protectrices » (armées, gendarmerie, police nationale...) et, d'autre part, en se préparant à reformer les rangs ultérieurement si nécessaire.

Cette décision fut une étape nouvelle d'un mouvement plus général qui a progressivement éloigné de fait l'individu de la collectivité. En l'espèce, moins directement impliqué à le protéger, le citoyen a désormais moins conscience du « bien commun ». On constate par exemple que la contribution à la sécurité collective a été selon les époques : du temps (corvées médiévales...), du sang (conscription), de l'argent (armée professionnelle, privatisation d'une partie de la sécurité...), voire une combinaison de deux ou des trois modes. Cette contribution n'est aujourd'hui plus que financière. Or, l'impôt direct sera bientôt prélevé à la source, ce qui risque d'achever de « déconscientiser » <sup>(8)</sup> l'effort que le citoyen consacre au fonctionnement, et partant à la protection de la Nation.

(5) « Jadis le savoir avait pour support le corps du savant [...] aujourd'hui il est toujours et partout déjà transmis », SERRES Michel, *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012, 85 pages.

(6) LATRON Patrice (préfet), « Un lien à reconstruire », *Le Casoar*, n° 228 (« L'Armée dans la Nation »), janvier 2018, p. 39.

(7) CHARLIER Marie-Dominique, « De nouveaux lieux de patriotisme », *Esprits de défense*, *op. cit.*

(8) VÉCHAMBRE Jean-Régis, « Discours d'adieu aux armes de l'inspecteur général des armées-gendarmerie », Paris, août 2017.

S'estimant moins menacée et ayant corrélativement choisi de moins astreindre les citoyens à la protéger, la France, à la charnière des deux millénaires rêve donc d'un monde de bisounours, mais se réveille à Jurassic Park <sup>(9)</sup>.

### **Les dures réalités d'un monde... pas si nouveau**

#### *Le retour brutal du terrorisme*

Nous éviterons, bien sûr, de développer l'exemple du 11 septembre 2001, qui fait déjà l'objet d'une abondante et plus habile littérature. Constatons, pour la France, que deux événements illustrent ces états collectifs qui s'opposent et encadrent 2001 ; la liesse inconsciente et la sidération des consciences. Le 12 juillet 1998, la victoire de l'équipe de France en finale de la Coupe du monde de football consacre une Nation « black-blanc-beur » radieuse, triomphante et « sécurisée » par les mirages décrits ci-dessus. À peine une génération plus tard, le 13 novembre 2015, le football et le Stade de France sont visés par le terrorisme islamiste, comme d'autres cibles. En effet, le terrorisme a franchi toutes les lignes de défense, notamment en passant « sous les radars », y compris technologiques.

Or, ce terrorisme, notamment en France, n'est pas qu'islamiste et encore moins nouveau. Outre que notre pays l'a étatisé lors de la Terreur, le terrorisme jalonne notre histoire. C'est en France, par exemple, qu'on a poignardé un roi (Henry IV), tenté de tuer un empereur (Napoléon), assassiné un président de la République (Sadi Carnot) ou plus récemment un préfet (Claude Erignac). Les anarchistes ont terni la « Belle époque », la guerre d'Algérie a provoqué des attentats en France comme l'a fait ensuite la « décennie noire » algérienne. Le terrorisme que nous affrontons désormais est, lui aussi, politique mais utilise le véhicule religieux en s'appuyant sur le puissant levier culturel pour provoquer un « choc des civilisations » <sup>(10)</sup>. Notre histoire, le profil de notre Nation et les symboles (démocratie, culture chrétienne, libertés individuelles, laïcité...) qui s'y attachent nous exposent donc particulièrement.

#### *La résistance de la guerre*

Non, la guerre n'est pas morte <sup>(11)</sup> et l'Histoire n'est pas finie <sup>(12)</sup>, pas plus sous l'effet du non-emploi nucléaire que de l'avènement du nouvel ordre mondial de George W. Bush. L'arme nucléaire est devenue pour certains « une ligne Maginot face à la mondialisation de la violence » <sup>(13)</sup>, la démocratie s'exporte mal ou pas dans des zones que les tentatives pour l'imposer rendent encore plus instables et qui, elles, exportent le terrorisme. Un ancien général russe, en représentation officielle <sup>(14)</sup>, prétend ainsi, à l'École militaire à Paris, que l'Occident doit admettre que le terrorisme qui le frappe est le résultat de ses propres erreurs.

(9) Propos d'un ancien ministre des Affaires étrangères lors d'un colloque.

(10) HUNTINGTON Samuel, *Le Choc des Civilisations* (1996), Odile Jacob, 2000, 545 pages.

(11) LE BORGNE Claude, *La guerre est morte*, Grasset, 1987, 284 pages.

(12) FUKUYAMA Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier homme* (1992), Flammarion, 2009, 450 pages.

(13) BAVEREZ Nicolas, dans une de ses chroniques pour *Le Figaro* en 2007.

(14) Assises de la recherche stratégique, 5 décembre 2017, Paris.

Le « syndrome PBT » <sup>(15)</sup> » ou l'anxiogène incertitude

Carl Bildt emprunte à dessein au langage médical pour décrire les symptômes d'une communauté internationale anxieuse. « Poutine-Brexit-Trump » nourrissent en effet les craintes. La Russie redevient une menace aux yeux d'un Occident qui croyait en avoir fini avec elle en l'emportant sur l'URSS. Le *Brexit* fragilise une Europe construite à l'origine au nom du « plus jamais ça ». Il risque notamment de raviver les contradictions entre la France et l'Allemagne <sup>(16)</sup> que la Grande-Bretagne équilibrait au sein de l'Union européenne. Enfin, l'« *America first* » de Donald Trump rappelle au monde que si les États-Unis demeurent les gendarmes du monde du fait de leur puissance ils n'en agissent pas moins d'abord en fonction de leurs intérêts <sup>(17)</sup>. Ces derniers semblent, en outre, être désormais aussi peu prévisibles qu'un *tweet*. La Chine, quant à elle, fait moins mystère de ses ambitions qui inquiètent car elles s'appuient sur des capacités indéniables et croissantes. Enfin, la prolifération nucléaire alimente d'autant plus l'anxiété internationale qu'elle est logiquement le fait d'États « poly-vélléitaires » (Corée du Nord, Iran). Certains analystes estiment ainsi que la somme de ces peurs dépassera la capacité des organisations multinationales (à commencer par l'ONU) à y répondre en raison, d'une part de leur propre déclin et d'autre part, de l'apparition de menaces d'un nouveau genre détaillées récemment par le SGDSN <sup>(18)</sup>.

Après un intermède irénique, le réveil est d'autant plus brutal que l'ambiance et les décisions ont conduit à ce que le citoyen soit moins conscient des menaces et moins engagé dans la protection de la Nation. Le « réveil des consciences » est cependant perceptible avant, peut-être, que ces dernières ne se « révoltent » <sup>(19)</sup>.

## Une Nation qui cherche à se protéger

### Une « Nation chamallow © » ?

Le docteur Chaput <sup>(20)</sup> estime que l'individu a, aujourd'hui une consistance proche de celle du « Chamallow (©) » en raison d'un manque de préparation physique, psychologique et métaphysique. On pourrait céder à la tentation d'appliquer cette analogie peu flatteuse à la Nation et prétendre qu'elle est faite de cette même pâte aux goûts et aux couleurs « neutres » que celle de la friandise éponyme. Or, la réaction collective en 2015 et 2016 a montré, ainsi que le chantait Bob Marley, cité par Gérard Chaput que « nul ne sait à quel point il est fort, jusqu'au jour où être fort est la seule option ». On se souvient, par exemple que même Renaud, qui autrefois criait à la face

(15) Carl BILD, homme politique Suédois, notamment, ministre des Affaires étrangères (2006-2014), Haut représentant en Bosnie-Herzégovine (1995-1997) ou Premier ministre (1991-1994).

(16) VILLEMINEY Jean-Luc, *Les contradictions géo-économiques entre la France et l'Allemagne* (mémoire sous la direction de Christian HARBULOT), École de Guerre, 2009.

(17) GAULLE (DE) Charles : « Les États n'ont pas d'amis, ni d'ennemis. Ils ont des intérêts ».

(18) Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), *Choix futurs – Étude prospective à l'horizon 2030 : impacts des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité*, 2017, 208 pages ([www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf](http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf)).

(19) DIETRICH BRACHER Karl (dir.) en association avec la COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE DU 20 JUILLET, *La conscience se révolte – Portraits de résistants allemands 1933-1945*, V. Hase & Koelher, Mayence, 1996.

(20) *La Densification de l'être – se préparer aux situations difficiles, op. cit.*, p. 1.



de ses concitoyens « société, tu m'auras pas... j'tirerai le premier et j'viserai au bon endroit »<sup>(21)</sup>, a participé à la manifestation du 11 janvier 2015 au cours de laquelle il a « pour la première fois de [sa] vie d'anarchiste embrassé un flic »<sup>(22)</sup>.

L'État a, pour sa part et pour protéger la Nation, exhumé les dispositions d'exception de l'état d'urgence jamais véritablement appliquées depuis leur adoption en 1955. Il a, de plus, assumé dans la durée que les forces de l'ordre les pratiquent en même temps que la jurisprudence les ont encadrées. Autre illustration : afin de marquer sa volonté de protéger les Français, le pouvoir exécutif a également choisi, avec le déploiement de l'opération *Sentinelle*, de porter durablement à un niveau ostensible la présence des armées au sein même de la population. Enfin, notons que l'attitude du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, le 23 mars 2018 à Trèbes (Aude), immédiatement qualifiée d'héroïque, a soulevé un émoi sans précédent. En effet, outre que les déclarations des plus hautes autorités, la spontanéité populaire et la communion nationale ont convergé, le narratif s'est inversé ; on parle plus du « héros » que du terroriste et les prises de position agressives sont rejetées en bloc voire condamnées. Ainsi, un ex-candidat aux législatives de la France insoumise est-il condamné pour s'être réjoui de « la mort d'un gendarme », une journaliste du *Figaro* contrainte, au moins à ce stade, de s'excuser après avoir produit un *tweet* douteux<sup>(23)</sup>. Le sacrifice de cet officier de gendarmerie a rappelé, d'une part que les forces régaliennes sont au rendez-vous, y compris jusqu'au sacrifice ultime comme il l'a démontré, et d'autre part, que la Nation sait apprécier ce sacrifice à sa juste valeur. Ainsi, « alors que le nom de son assassin semblait déjà dans l'oubli, le nom d'Arnaud Beltrame devenait celui de l'héroïsme français »<sup>(24)</sup>. À l'inverse, si nous nous souvenons des frères Kouachi, nous avons oublié le nom des policiers qu'ils ont abattus lors de l'attentat contre *Charlie Hebdo* et que la presse présentait alors comme des « victimes ».

Notons cependant que le cycle sidération-réaction-normalisation qui suit chaque crise majeure pourrait s'appliquer là aussi et, sans réaction adaptée, conduire à un nouvel « intermède inconscient ».

### **De la nécessité d'un effort enduring et renouvelé**

Observons les réactions *post*-attentats. La communion fut immédiate, durable et unanime après *Charlie*, à telle enseigne que Daniel Cohn-Bendit se dit prêt, dans une *interview* télévisée à accepter « une certaine réduction des libertés individuelles, limitée dans le temps, pour assurer la sécurité collective ». L'union fut forte mais courte après le Bataclan, car des voix se sont rapidement élevées pour fustiger le maintien d'un « état d'urgence » qu'elles jugeaient liberticides. Enfin, le soir même de l'attentat de Nice, alors que les blessés n'étaient pas encore stabilisés, que les morts n'étaient pas tous

(21) SÉCHAN Renaud, « Société tu m'auras pas », *Amoureux de Paname*, Polydor, 1975.

(22) SÉCHAN Renaud, « J'ai embrassé un flic », *Renaud*, Bookmakers international, 2016.

(23) Eugénie BASTIÉ, journaliste au *Figaro*, « Ne jugeons pas trop vite cet homme en héros, il a peut-être mis des mains aux fesses à Saint-Cyr », samedi 24 mars 2018.

(24) MACRON Emmanuel, « Hommage national au colonel Arnaud Beltrame », Hôtel national des Invalides, Paris, 28 mars 2018 ([www.elysee.fr/declarations/article/hommage-national-au-colonel-arnaud-beltrame/](http://www.elysee.fr/declarations/article/hommage-national-au-colonel-arnaud-beltrame/)).

encore identifiés, une polémique fut déclenchée pour établir les responsabilités institutionnelles. On en déduit donc que le caractère gaulois déjà décrit par Jules César <sup>(25)</sup> a survécu, lui, aux assauts du temps et des ennemis.

En appelant à une mobilisation forte des réserves durant l'été 2016, François Hollande a apporté une réponse politique à une nouvelle sidération. Les armées étant déjà engagées dans l'opération *Sentinelle*, consolidées dans leurs effectifs et leurs moyens, l'état d'urgence étant toujours en vigueur, les forces de sécurité intérieure étant mobilisées et renforcées (en nombre, moyens matériels et légaux...) il fallait effectivement trouver le message qui rassurât la population et dissuadât, au mieux, contraignît, au moins, les terroristes. En recourant aux réserves et en créant la Garde nationale, le Chef des armées a, de fait, initié un mouvement qui doit permettre de réinvestir le citoyen dans la protection de la Nation.

L'effort politique, s'il est réel, ne peut cependant pas se limiter au seul développement des capacités humaines, matérielles et légales des forces de protection, régaliennes (Forces de sécurité intérieure, armées) ou privées. En effet, comme le soulignait déjà Machiavel, s'il faut « n'être jamais oisif en temps de paix, mais agir avec industrie, pour conserver sa valeur dans l'adversité », la République « doit en donner la charge à ses propres citoyens » <sup>(26)</sup>. Le choix paraît d'autant plus aisé que les citoyens, malgré la volatilité de certaines effusions, ont manifesté une volonté de s'engager, sous diverses formes, développées entre autres dans le rapport de l'AA-IHEDN <sup>(27)</sup> (candidatures auprès des forces régaliennes, réserves opérationnelle et citoyenne, succès du service civique, soutien de 74 % des Français à l'idée de Service national universel...). On notera d'ailleurs, peut-être naïvement, que les controverses que suscitent les premiers travaux sur le SNU découlent essentiellement sur les incohérences de certaines déclarations qui, d'ailleurs, portent sur la forme que ce service pourrait prendre et non sur son bien-fondé.

Il semble donc y avoir un consensus inédit pour résorber cette divergence soulignée par Jean-Jacques Roche « entre un besoin de sécurité toujours plus élevé et un individu toujours moins impliqué » <sup>(28)</sup>. Il y a effectivement un besoin de protection, une volonté politique et une adhésion populaire qui convergent pour impliquer à nouveau le citoyen dans la protection de sa Nation. Cet effort ne saurait cependant être uniforme sous peine de ne pas atteindre ses buts.

### **Un « un effort équitable » plutôt qu'égalitaire**

Pour ménager l'acceptabilité « sociale » de l'effort et par voie de conséquence son efficacité, il convient de l'imposer de façon égalitaire mais d'en répartir le poids

(25) CÉSAR Jules, *La Guerre des Gaules*, Flammarion, 1993, 247 pages. Dans cet ouvrage, César décrit des Gaulois suffisamment gâtés par la nature pour s'offrir le luxe de se quereller entre tribus pour des motifs futiles, quand les Germains, défavorisés par une nature hostile n'ont d'autres choix que de développer leurs capacités guerrières à aller quérir ailleurs ce dont ils ont besoin (surfaces, terres fertiles, accès aux mers chaudes, denrées alimentaires...).

(26) MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince* (1550), Librio philosophie, 2016, 117 pages.

(27) *Résilience d'une Nation. Y a-t-il une place pour le citoyen dans la sécurité de notre pays ?*, op. cit., p. 1.

(28) ROCHE Jean-Jacques in *Esprits de Défense*, op. cit.

de façon équitable. En effet, le Service national s'est, entre autres, fragilisé à mesure qu'il est devenu « de moins en moins égalitaire, en termes de recrutement et d'affectation »<sup>(29)</sup> car les dérogations bénéficiaient généralement à ceux qui disposaient par ailleurs d'un bon « capital social, économique et/ou culturel », tel que conceptualisé par Pierre Bourdieu<sup>(30)</sup>. Il s'agit dès lors de (ré)-introduire une obligation de formation (initiale et continue) à la protection de la nation (comprendre défense/sécurité) et une obligation de participation à cette protection (ex : réserve, mobilisation de certaines fonctions « stratégiques » dans des entreprises...). Ces deux obligations seraient proportionnelles au rôle tenu dans l'architecture de la Nation (ex : un cadre de catégorie A aurait des obligations plus importantes que celles d'un agent de catégorie C, etc.).

Ce principe posé, il convient de présenter les bénéfices attendus (pour quoi ?), les personnes concernées (avec qui ?) et d'en ébaucher les contours (comment ?).

#### **Pour quoi ?**

Les cadres de la Nation, appelons-les également les « élites », doivent effectivement être formés à protéger la collectivité et employés selon leurs compétences propres et les besoins collectifs. Il ne s'agit certes pas d'appliquer en France le modèle décrit par l'attaché militaire en poste en Prusse avant la guerre de 1870 et qui observait une « armée qui a une Nation » quand la France était « une Nation qui a une armée »<sup>(31)</sup>. Il ne s'agit pas non plus que, comme dans la Prusse bismarckienne, les instituteurs soient tous officiers de réserve, qu'ils revêtent l'uniforme et portent le sabre le jour de l'anniversaire du *Kaiser*<sup>(32)</sup>. En revanche, le but est de renforcer « par le haut » l'adhésion de la Nation sans laquelle « il ne peut y avoir de défense ni de sécurité efficaces », comme le précisait le *Livre blanc* de 2013. La réponse ne réside donc pas exclusivement dans les armées ni même uniquement dans les institutions, en uniforme ou non, contribuant à la production de sécurité (gendarmerie, polices, sécurité privée, etc.). Elle doit, au contraire, concerner toutes les composantes de la Nation dans la mesure où, en cas de crise majeure et « globale », il est nécessaire d'apporter une « réponse globale ». En effet, pour pouvoir résister, se redresser et reprendre le cours normal, il convient de prélever le moins possible sur les « forces vives » qui maintiennent ou rétablissent le fonctionnement normal de la Nation.

Les avantages attendus de cette consolidation des cadres sont les suivants, sans prétendre à l'exhaustivité :

- Une **Nation plus résiliente**<sup>(33)</sup> car elle s'appuie sur des cadres individuellement et des structures (entreprises, administrations, associations...) collectivement « densifiés ».

---

(29) *Ibid.*

(30) BOURDIEU Pierre, « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.

(31) Cité par Alain GENNARI, professeur en classes préparatoires au Lycée militaire de Saint-Cyr, Saint-Cyr-l'École, 1993.

(32) Exemple cité par Christian COLAS, Médecin en chef des services (2S), de l'Institut Résilience Citoyens (IRC), entretien en date du 25 janvier 2018.

(33) Selon les axes développés par l'IRC dans son rapport intitulé *Résilience de la Nation et contribution des armées*, 14 février 2017.

- Des « **structures** » **mieux encadrées**, en temps normal, par des cadres sensibilisés à l'intérêt collectif élargi, y compris aux intérêts nationaux. En retour, l'esprit « *corporate* »<sup>(34)</sup> et la « *compliance* »<sup>(35)</sup> se renforcent au bénéfice des « structures ». Les retours sur investissement ne sont donc pas unilatéraux.
- Des **cadres, dont la crédibilité et la légitimité sont renforcées** au sein de leur « structure », et des élites plus légitimes car « l'exemple vient du chef »<sup>(36)</sup>.
- Une ébauche de réponse à des questions récurrentes qui perturbent encore les rapports entre les responsables politiques constitutionnellement chargés de protéger la Nation et ceux à qui ils en confient la mission<sup>(37)</sup>. Ainsi, les **relations entre le monde politique et les militaires seraient moins ambiguës** grâce à de meilleures connaissances et compréhension mutuelles. L'armée serait ainsi un peu plus perçue comme « la propriété de tous » et un peu moins comme « un corporatisme de plus »<sup>(38)</sup>.
- Une ébauche de réponse aux interrogations également récurrentes sur la **place des armées au sein de la démocratie**. Certains, dans le sillage de Tocqueville, estiment effectivement qu'une armée forte est incompatible avec les principes républicains<sup>(39)</sup>. D'autres, au contraire, lient démocratie et armée forte. La République française, comme d'autres États d'ailleurs, confie ainsi la protection de ses plus hautes institutions à une force d'essence militaire et symboliquement nommée « Garde républicaine ».
- Un **rayonnement renforcé** et un **recrutement facilité**, en quantité, au profit des « structures » chargées d'assurer la protection collective (Armées, gendarmerie, polices, sapeurs-pompiers...).
- Des « structures » qui recrutent des **cadres motivés** par autre chose que les seules aménités réelles ou supposées de leurs fonctions. Cela vaut surtout pour la haute fonction publique que recherchent certains jeunes diplômés pour les avantages qu'elle procure, surtout en période de sous-emploi. Conscient de devoir s'engager plus, le candidat n'en sera que plus motivé ou s'auto-dissuadera de postuler pour de « mauvaises raisons » et/ou sans un sens suffisant de l'engagement au profit de la collectivité.
- Une **approche décomplexée du patriotisme**, y compris économique.
- Une **moindre exposition aux risques d'une confiscation politique du pouvoir républicain** (syndrome du 10 juillet 1940<sup>(40)</sup>).

(34) Anglicisme désignant l'esprit de « cohésion interne » ou encore « l'esprit maison » d'une entreprise.

(35) Anglicisme pouvant se traduire par l'observation des lois et règlements qui encadrent l'activité à laquelle on se livre.

(36) MACRON Emmanuel, « Hommage national au colonel Arnaud Beltrame », *op. cit.*

(37) Citons un exemple de ces tensions : Dominique DE VILLEPIN estime ainsi que « les militaires confisquent le pouvoir de décision des politiques », *Mémoires de paix pour temps de guerre*, Grasset, 2016, 672 pages.

(38) DENOIX DE SAINT MARC Hélie, *Les champs de Braise*, Éditions Perrin, 2002, 331 pages.

(39) TOCQUEVILLE (DE) Alexis, *De la Démocratie en Amérique* (1835), Flammarion, 2010, 301 pages.

(40) Le 10 juillet 1940, à une écrasante majorité (579 pour, 80 contre, 17 ne se prononce pas), devant le désastre sans précédent de la « débâcle », le Parlement réuni à Vichy accorde les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

- Une **moindre perméabilité aux influences étrangères négatives** (contre-espionnage, protection du capital scientifique et technologique, sensibilisation à la réalité et aux risques du *Soft Power*...).
- Etc.

### **Avec qui ?**

Le Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM) a préconisé dans son onzième rapport, publié en 2017, le rétablissement d'une forme de service militaire obligatoire pour les élèves de l'École nationale de l'administration (ENA) et de l'École nationale supérieure de la Police (ENSP) <sup>(41)</sup>. Former militairement les « énarques » et les commissaires de police, comme Polytechnique instruit « pour la gloire et les sciences » les futures élites, fait certes sens et constituerait un premier pas mais ne répondrait que partiellement aux éléments évoqués *supra*. Compte tenu de l'ampleur des menaces et des volontés politique et publique de s'en préserver, on peut considérer que tout cadre peut et doit être impliqué dans la protection de la Nation.

Or, la notion de « cadre » ou d'« élite » est variable selon les approches, les périodes et les domaines d'activité. On peut retenir comme critères majeurs ; le niveau de qualification (licence, master ou doctorat ?), le niveau de rémunération (quelle « universalité » de ce critère hors de la fonction publique ?), le niveau d'encadrement exercé (rapport mécanique aux deux précédents ?). Définir le « cadre » est effectivement complexe. On peut cependant observer qu'un cadre est généralement chargé d'encadrer une équipe et/ou détient un niveau d'expertise élevé <sup>(42)</sup>. Son « importance » au sein de la structure est encore variable selon qu'il est un cadre « intermédiaire », « supérieur » ou « dirigeant ». Son activité peut dans le périmètre de notre étude, être plus ou moins vitale pour le fonctionnement de sa « structure ». Par exemple, en cas de crise globale, l'ingénieur d'EDF responsable du fonctionnement d'un barrage hydraulique sera plus indispensable à la production d'électricité que son homologue (même formation, même statut, même rémunération...) du département des relations extérieures.

Par ailleurs, l'importance d'une « structure » pour la protection de la Nation varie selon son activité. Les normes définissant et encadrant les Activités d'importance vitale <sup>(43)</sup> sont suffisamment claires pour n'être pas détaillées ici. On retiendra cependant, par exemple, que la production de céréales, en cas de crise majeure et globale est logiquement plus sensible que celle de bandes dessinées.

Donc, pour caractériser l'importance d'un cadre pour la résilience de la Nation on peut retenir quatre critères prioritaires :

---

(41) HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE (HCECM), *11<sup>e</sup> rapport - La fonction militaire dans la société française*, septembre 2017, 196 pages ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

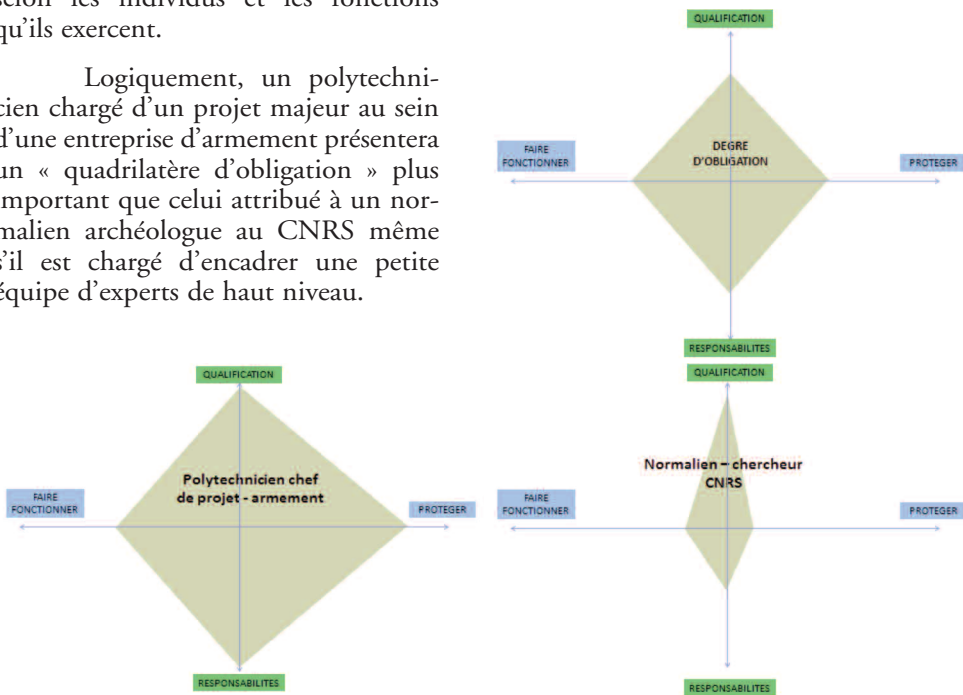
(42) ANDRÉ François, Conseil en carrière (<https://francoisandre.wordpress.com/2010/10/27/quest-ce-quun-cadre/>).

(43) SGDSN, *Instruction générale interministérielle relative aux Activités d'importance vitale*, N° 6600/SGDN/PSE/PSN du 7 janvier 2014 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/01/cir\\_37828.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/01/cir_37828.pdf)).

- Propres à l'individu :
  - **Niveau de qualification** (renvoie à l'effort collectif consenti pour l'éduquer, dans un pays qui garantit à tous le même accès aux études).
  - **Niveau de responsabilités exercé** (corrige ou valide le critère précédent par les responsabilités véritablement confiées ; niveau de qualification élevé mais compétences réelles limitées, faible qualification initiale mais compétences auto-développées importantes et reconnues, niveau de qualification élevé et responsabilités en proportion, etc.).
- Propres à son domaine d'activité :
  - **Proximité avec la protection – Protéger** (ex : l'industrie d'armement est plus nécessaire à la protection de la Nation que la production cinématographique).
  - **Utilité pour la Nation – Faire fonctionner** (ex : assurer la distribution alimentaire est plus directement utile au fonctionnement de la Nation que le développement de jeux vidéo).

Dès lors, on peut ébaucher une schématisation du degré d'obligation d'un cadre à l'égard de la Nation en s'appuyant sur ces critères. Cette modélisation varie selon les individus et les fonctions qu'ils exercent.

Logiquement, un polytechnicien chargé d'un projet majeur au sein d'une entreprise d'armement présentera un « quadrilatère d'obligation » plus important que celui attribué à un normalien archéologue au CNRS même s'il est chargé d'encadrer une petite équipe d'experts de haut niveau.



On pourrait multiplier les exemples à l'envi : autodidacte cadre intermédiaire dans une entreprise de l'agroalimentaire, diplômé d'une grande école de commerce chargé de gérer de l'assurance-vie pour un groupe bancaire, etc.

### Comment ?

Posons en axiome la nécessité que les cadres soient les « premières sentinelles de la Nation à l'horizon 2030 ». Il existe dès lors trois options principales :

- **Minimaliste**, visant à ne rien faire de plus qu'aujourd'hui (parcours citoyen de l'Éducation nationale intégrant la JAPD et ses « obligations », engagement basé sur le volontariat ; réserves opérationnelle et citoyenne, Service militaire volontaire, service civique, associations, cadets de la gendarmerie, cadets de la République...). Cette option n'est ni viable ni souhaitable dans la mesure, au moins, où un SNU est déjà en cours de préparation.
- **Maximaliste**, généralisant une obligation « militaire – sécuritaire » s'appuyant sur le modèle prussien ou tsariste <sup>(44)</sup>. Cette option n'est pas plus réaliste que la précédente (coût, acceptabilité sociale et politique, fragilisation de l'architecture nationale en cas de crise car la réponse à une crise ne repose pas que sur la force des armes...).
- **Optimisée**, visant une obligation variable définie selon les critères proposés *supra*. Elle reposerait sur une combinaison d'obligations et d'incitations inscrite dans un passeport citoyenneté-défense (ou citoyenneté-sécurité). Chaque citoyen aurait des « obligations » proportionnelles à son « quadrilatère » et pourrait les dépasser au bénéfice d'incitations.

On peut, par exemple, citer les obligations/incitations suivantes, sans idée d'exhaustivité :

- En termes de formation :
  - Conditionner l'obtention de niveaux de qualification à des engagements d'intérêt collectif (ex : avoir effectué un séjour SNU normal pour obtenir son master/ un rôle d'encadrement au profit du SNU pour être diplômé d'une grande école/une préparation militaire avant d'intégrer une école « défense-sécurité », ce qui inclut la Police nationale, etc.).
  - Conditionner l'exercice de certaines fonctions à des formations initiales et/ou continues (ex : suivre l'École de Guerre en qualité d'auditeur civil pour pouvoir postuler à certains emplois « défense », suivre une session IHEDN ou INHES-J pour tout nouveau parlementaire, avoir servi dans un corps en uniforme pour un préfet en « territoriale », suivre une session IHEDN, CHEMI, INHES-J ou avoir effectué un service militaire pour un administrateur civil candidat à un poste au Minarm au Minint ou au Minjus... <sup>(45)</sup>).

(44) Dans ses romans historiques, Boris AKOUNINE, rappelle que l'État tsariste repose notamment sur l'uniformité de sa chaîne hiérarchique administrative dont les membres portent tous des grades militaires. Ce système facilite la concordance des fonctions/grades/rémunérations entre les corps mais surtout permet une mobilisation rapide. Citons le deuxième tome de la série consacrée aux enquêtes d'Evariste Fandorine, conseiller spécial du Tsar à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, *Le Gambit Turc*, 10/18, 2003.

(45) Mots-valises de ministère des Armées, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice.

– Renforcer encore l’enseignement des notions de défense, d’intérêts collectifs et nationaux, en d’autres termes réintroduire l’apprentissage du patriotisme à tous les échelons de formation (initiale et continue). Cela passerait par exemple par la réintroduction des symboles et du cérémonial républicains dans les établissements scolaires (Drapeau, hymne, participation aux cérémonies patriotiques...).

– Corrélativement, développer l’apprentissage de la cohésion nationale. Intégrer une matière « engagement citoyen » au bénéfice de la réforme du baccalauréat et élargir ce principe aux autres niveaux de qualification. Par exemple, accorder des bonifications aux candidats aux examens et concours de l’Éducation nationale variables selon le niveau et la nature de l’engagement (ex : chef d’une troupe de scouts, entraîneur d’une équipe de sport collectif dans un « quartier », responsable d’un centre de distribution d’aide alimentaire, engagement politique...).

– Les acteurs « régaliens » (forces armées, police nationale, douanes, sapeurs-pompiers...) doivent à l’inverse être mieux formés à évoluer en interservices, notamment par une obligation de mobilité intercorps dans les carrières des officiers.

– Favoriser les échanges entre les écoles en s’inspirant par exemple du partenariat entre Coëtquidan (Saint-Cyr) et HEC (École des hautes études commerciales de Paris) ou encore faire séjourner dans les centres d’aguerrissement (si nécessaire et possible contre paiement ou échanges de stagiaires) des étudiants d’écoles de cadres (ex : partenariat entre le Centre national d’instruction au ski et à l’alpinisme de la Gendarmerie – Cnisag – avec HEC...).

– Etc.

• En termes d’implication :

– Redéfinir les obligations de disponibilité des cadres au sein de leur structure au-delà des obligations statutaires ou réglementaires existant déjà <sup>(46)</sup>, selon l’importance de la fonction et du domaine d’activité pour la protection et le fonctionnement de la Nation. Il s’agit ainsi de redéfinir la capacité à mobiliser de droit et de fait les cadres pour qu’ils assurent leurs fonctions en cas de besoin.

– Valoriser l’engagement des cadres dans l’associatif (l’intégrer dans les notations/évaluations, notamment dans la Fonction publique, voire « militaire – sécuritaire » ainsi que le fait déjà l’Otan pour ses officiers). Développer les décorations « citoyennes », à l’instar de la médaille pour services militaires volontaires dont bénéficient déjà, par exemple, les réservistes citoyens.

– Encourager les entreprises à favoriser l’engagement citoyen (ex : Thales accorde à ses employés des facilités pour qu’ils se rendent disponibles pour la réserve opérationnelle).

– Etc.

---

(46) Instruction relative aux AIV, *op. cit.*





« La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux, ni dans ses remparts, mais dans le caractère de ses citoyens » selon Thucydide <sup>(47)</sup>. Par ailleurs, les hommes, même les plus valeureux et les plus fougueux n'atteignent leur but collectif que s'ils sont correctement encadrés <sup>(48)</sup> et mus par l'exemple. Pour renforcer la solidité d'une France exposée en proportion de ses richesses et de ses fragilités humaines, culturelles et matérielles, il est donc nécessaire de préparer ses élites individuellement. Dans les moments de crise, elles joueront ainsi plus efficacement leur rôle, là où elles sont les plus utiles à la Nation. Elles pourraient ainsi constituer l'ossature naturelle et légitime d'un éventuel « service national de sécurité », si les circonstances venaient à l'imposer.

Les travaux en cours sur le Service national universel gagneraient donc à oser demander plus à ceux qui peuvent le plus (aptitudes, fonctions) et qui doivent le plus (formation, encadrement exercé). Le contexte y incite et, simultanément, les esprits semblent y être prêts, voire l'attendent. François-Xavier Bellamy souligne ainsi qu'à travers le colonel Beltrame, « notre peuple tout entier n'est plus une victime passive ; il nous rend l'initiative » <sup>(49)</sup>. Gardons-la ! En effet, la résilience, surtout collective, ne se décrète ni ne s'espère. Elle se construit.

---

(47) Cité par Louis GAUTHIER (SGDSN), in *Esprits de Défense*, *op. cit.*

(48) OULIANOV Vladimir Illitch, dit LÉNINE, *Que faire ?* (1902), Éditions du Seuil, 1966, 320 pages.

(49) BELLAMY François-Xavier, « Honneur au sacrifice d'un officier français », *Le Figaro*, 25 mars 2018.

Éléments de bibliographie

- AKOUNINE Boris, *Le Gambit Turc*, Éditions 10/18, 2003, 304 pages.
- ANDRÉ François, Conseil en carrière (<https://francoisandre.wordpress.com/2010/10/27/quest-ce-quun-cadre/>).
- BOURDIEU Pierre, « Le capital social, notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.
- CÉSAR Jules, *La Guerre des Gaules*, Flammarion, 1993, 247 pages.
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions Pluriel, 1991, 451 pages.
- COLLECTIF, *Résilience d'une Nation. Y a-t-il une place pour le citoyen dans la sécurité de notre pays ?*, Association nationale des auditeurs de l'IHEDN, 2017, 56 pages.
- COURRÈGES D'USTOU (DE) Bernard, *Esprits de défense*, Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), Création Diffusion, 2015, 174 pages.
- DENOIX DE SAINT-MARC Hélie, *Les champs de Braise*, Éditions Perrin, 1995 et 2002, 331 pages.
- DIETRICH BRACHER Karl (dir.) en association avec la COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE DU 20 JUILLET, *La conscience se révolte – Portraits de résistants allemands 1933-1945*, V. Hase & Koelher, Mayence, 1996.
- FUKUYAMA Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier homme* (1992), Flammarion, 2009, 450 pages.
- HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations* (1996), Odile Jacob, 2000, 545 pages.
- INSTITUT RÉSILIENCE CITOYENNE, *Résilience de la Nation et contribution des armées*, 14 février 2017.
- LE BORGNE Claude, *La guerre est morte*, Grasset, 1987, 284 pages
- Le Casoar* n° 228 (« L'armée dans la Nation »), janvier 2018.
- MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince* (1550), Libro philosophie, 2016, 117 pages.
- OULIANOV Vladimir Illitch dit LÉNINE, *Que faire ?* (1902), Éditions du Seuil, 1966, 320 pages.
- SÉCHAN Renaud, « J'ai embrassé un flic », *Renaud*, Bookmakers international, 2016.
- SÉCHAN Renaud, « Société tu m'auras pas », *Amoureux de Paname*, Polydor, 1975.
- SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN), *Chocs futurs, études prospectives à l'horizon 2030, impact des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité*, 2017, 208 pages ([www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf](http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf)).
- SERRES Michel, *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012, 85 pages.
- TOCQUEVILLE (DE) Alexis, *De la Démocratie en Amérique* (1835), Flammarion, 2010, 301 pages.
- VENARD Guillaume, VENARD Christian et CHAPUT Gérard, *La densification de l'être : se préparer aux situations difficiles*, Éditions Pippa, 2017 (1<sup>re</sup> édition en 2014 chez Prividef), 195 pages.
- VILLEMINEY Jean-Luc, *Les contradictions géo-économiques entre la France et l'Allemagne* (mémoire sous la direction de Christian Harbulot), École de guerre, 2009.
- VILLEPIN (DE) Dominique, *Mémoires de paix pour temps de guerre*, Grasset, 2016, 672 pages.

Entretiens

- Général de brigade Frédéric BOUCHER, directeur du Centre des hautes études militaires (CHEM).
- Médecin en chef des services (2S) Christian COLAS, membre de l'Institut Résilience Citoyenne (IRC).
- Général de corps d'armée Bernard DE COURRÈGES D'USTOU, directeur de l'Enseignement militaire supérieur (EMS), directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).
- Générale de brigade Anne FOUGERAT, commandant les réserves de la Gendarmerie nationale.
- Général de brigade Édouard HUBSHER, chef de la mission « hauts potentiels », de la Gendarmerie nationale.
- Contrôleur général des armées Olivier MAIGNE, secrétaire général du Haut comité pour l'évaluation de la condition militaire (HCEM).
- Général de division Gaëtan PONCELIN DE RAUCOURT, secrétaire général de la Garde nationale.
- Général d'armée (2S) Jean-Régis VÉCHAMBRE, Inspecteur général des armées-Gendarmerie jusqu'en 2017, IRC.

# La Gendarmerie : une force armée de sécurité intérieure

Patrick HENRY

Colonel (Gendarmerie), auditeur de la 67<sup>e</sup> session du  
Centre de hautes études militaires (CHEM).

## Une force armée, une force humaine

### *Une force armée ?*

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2009-971 du 3 août 2009, relative à la Gendarmerie nationale, dispose que cette dernière « est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois »<sup>(1)</sup>. Or, on ne trouve (curieusement) la définition générale d'une force armée que dans le Protocole additionnel (1977) de la Convention de Genève du 12 août 1949<sup>(2)</sup>... Et il faudra, pour mémoire, attendre l'année 2001 pour que ledit protocole soit ratifié par la France qui précisera, dans sa déclaration interprétative, que les forces armées incluent la Gendarmerie<sup>(3)</sup>.

En application du triptyque bien connu « un chef, une mission, des moyens », une force armée se définit notamment par ses soutiens opérationnels intégrés qui lui permettent de manœuvrer, de façon autonome, quelles que soient les circonstances. Mais avant de revenir sur cet aspect, il convient dans un premier temps d'aborder le prérequis essentiel qu'est la résilience individuelle.

### *La densification du gendarme*

Le service de la Gendarmerie repose essentiellement sur les hommes et femmes qui la composent. Le socle de leur formation initiale est donc un enjeu déterminant

(1) Repris aux articles L. 3211-1 et L. 3211-3 par le Code de la défense ([www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071307&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071307&dateTexte=)).

(2) Art. 43 Forces armées : « 1. Les forces armées d'une Partie à un conflit se composent de toutes les forces, tous les groupes et toutes les unités armés et organisés qui sont placés sous un commandement responsable de la conduite de ses subordonnés devant cette Partie, même si celle-ci est représentée par un gouvernement ou une autorité non reconnus par une Partie adverse. Ces forces armées doivent être soumises à un régime de discipline interne qui assure, notamment, le respect des règles du droit international applicable dans les conflits armés.

2. Les membres des forces armées d'une Partie à un conflit (autres que le personnel sanitaire et religieux visé à l'art. 33 de la III<sup>e</sup> Convention) sont des combattants, c'est-à-dire ont le droit de participer directement aux hostilités.

3. La Partie à un conflit qui incorpore, dans ses forces armées, une organisation paramilitaire ou un service armé chargé de faire respecter l'ordre, doit le notifier aux autres Parties au conflit. »

Protocole additionnel (1977) de la Convention de Genève du 12 août 1949 ([www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770112/index.html#a43](http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770112/index.html#a43)).

(3) « Compte tenu des dispositions de l'article 43 paragraphe 3 du protocole relatif aux services armés chargés de faire respecter l'ordre, le gouvernement de la République française informe les États parties au protocole que ses forces armées incluent de façon permanente la Gendarmerie nationale. »

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

pour l'identité de l'Arme et son appartenance à la communauté militaire. Dans une société hédoniste en perte de repères, rejetant les notions de disponibilité et sacrifice, les gendarmes doivent recevoir une formation initiale exigeante visant à leur faire acquérir un niveau acceptable de robustesse, résistance et maîtrise des actes élémentaires du combattant. En cela, elle doit nécessairement contenir (et conserver) des modules complémentaires de la formation initiale des policiers, modules que l'on ne retrouvera que dans les autres écoles des armées. L'article 1<sup>er</sup> du statut général des militaires <sup>(4)</sup>, qui s'applique pleinement aux gendarmes, n'a en effet pas d'équivalent dans les autres statuts, notamment dans ceux qui régissent les forces civiles de sécurité. Soldat de la loi dans son quotidien, le gendarme se caractérise aussi, lorsque les circonstances l'exigent, par sa capacité à mener des actions de combat à l'encontre d'éléments ennemis ou, en d'autres termes, par son « aptitude à remplir sa mission, loin de sa base, dans un contexte pouvant être dégradé, hostile, alors que plus rien ne fonctionne normalement ou que personne d'autre ne peut agir, en ayant recours à l'ingénierie militaire <sup>(5)</sup>, en mettant en œuvre des armes et systèmes d'arme qui, le cas échéant et en ultime recours, servent à mener des actions offensives pouvant conduire à la mort, qu'il s'agisse de la sienne ou de celle d'autrui » <sup>(6)</sup>.

Cette exigence milite pour l'affectation initiale des officiers de recrutement direct, sans expérience militaire préalable, dans la Gendarmerie mobile (GM), qui leur permettrait d'affermir leurs qualités de chef et de découvrir la diversité des missions de l'Arme. Cette expérience fondatrice et commune renforcerait la cohésion du corps. Par la suite, les intéressés devraient tous, quelle que soit leur dominante de carrière, acquérir la capacité de planifier et conduire des opérations, en particulier au niveau tactico-opératif <sup>(7)</sup>.

S'agissant des sous-officiers, leurs passages par les divers centres de qualification <sup>(8)</sup> de la Gendarmerie devraient être pleinement exploités pour réaffirmer les valeurs militaires et s'assurer de leurs aptitudes techniques et tactiques (sport, tir, intervention professionnelle).

Cet aguerrissement, initié en école, doit être poursuivi dans les unités. Cela suppose que ces dernières disposent, malgré la « saturation missionnelle », du temps minimal pour l'entraînement individuel et collectif (y compris pour et avec les militaires du corps administratif et de soutien). C'est un investissement nécessaire compte tenu du niveau d'engagement qui ne fera certainement que croître. À l'instar des autres soldats, la densification <sup>(9)</sup> du gendarme doit le faire progresser de manière équilibrée

---

(4) Repris à l'article L. 4111-1 du Code de la défense : « (...) L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité (...) ».

(5) Savoir-faire mêlant planification, décision, manœuvre tactique et logistique.

(6) Le général d'armée (2S) Marc Watin-Augouard, directeur du Centre de recherche de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN), donne cette définition dans *Réflexions sur le continuum défense-sécurité* (2017) : celle-ci reconnaît la militarité de ceux dont le combat n'est pas la finalité première et qui relèvent des soutiens (Service de santé par exemple) ou de la logistique. Elle fournit une bonne clef de compréhension du caractère militaire de la Gendarmerie.

(7) À cet égard, l'usage voulant que les officiers brevetés transmettent à leurs jeunes camarades, préparant le concours de l'École de Guerre, leur expérience des fameux « cas concrets » relève d'une réelle solidarité et consolide l'esprit de corps.

(8) Notamment au Centre national de formation au commandement (CNFC) de Rochefort.

(9) VENARD Guillaume, VENARD Christian et CHAPUT Gérard, *La densification de l'être : se préparer aux situations difficiles*, 2017 (1<sup>re</sup> édition en 2014 chez Prividef), Éditions Pippa, 195 pages.

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

dans toutes ses dimensions (physique <sup>(10)</sup>, psychologique et métaphysique), afin d'accroître sa capacité à survivre aux drames auxquels il est confronté (tout particulièrement en Gendarmerie départementale) et à s'en relever.

L'identité militaire du gendarme doit s'enrichir enfin de l'existence des institutions étrangères homologues, notamment au sein de la Force de gendarmerie européenne (FGE) <sup>(11)</sup> qui offre une capacité de projection sur des théâtres d'opération variés, sous commandement civil ou militaire. La coopération la plus aboutie est certainement celle qui lie actuellement la Gendarmerie à sa sœur espagnole ; une nouvelle étape a ainsi été récemment franchie avec la décision de former des élèves-gendarmes près de Madrid (et prochainement des cadets de la *Guardia Civil* à Dijon), afin de parfaire la connaissance réciproque et la culture commune des deux institutions, qui partagent une longue frontière et des menaces identiques.

**La Gendarmerie mobile, « alpha et oméga »**

Contribuant à l'affermissement de nombreux jeunes gendarmes <sup>(12)</sup>, la GM offre aux autorités une rare capacité de manœuvre au plan national. Force de 2<sup>e</sup> catégorie <sup>(13)</sup> à la charnière entre la Gendarmerie départementale et les armées, elle constitue en effet une réserve générale à la disposition du Gouvernement, en mesure d'intervenir sur le spectre missionnel le plus large, en métropole <sup>(14)</sup>, outre-mer comme à l'étranger. Jouissant d'une position unique sur l'échiquier des forces civiles et militaires en France <sup>(15)</sup>, elle doit à ce titre faire l'objet d'une attention particulière.

Compte tenu des flux croissants de personnes et du nouveau paradigme sécuritaire, il pourrait être opportun de réfléchir à la (re)création d'escadrons de GM (109 escadrons actuellement), sur les 2 500 postes supplémentaires de gendarmes prévus entre 2018 et 2022, afin de compenser partiellement la disparition de 15 unités durant la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) de 2007.

La Mobile met par ailleurs en œuvre la seule composante blindée de la Gendarmerie, qui gagnerait à être renouvelée – ses engins datant des années 1970 – dans l'intérêt du ministère de l'Intérieur (qui devrait avoir sa capacité propre, à droit constant comme en état d'urgence) comme dans celui des armées (dont les ressources sont comptées).

---

(10) À cet égard, le Contrôle de la condition physique militaire (CCPM) pourrait désormais être plus clairement sanctionné en gestion (notation, avancement, mobilité notamment outre-mer).

(11) Créée en 2004, la FGE regroupe la *Guardia Civil* (Espagne), les *Carabinieri* (Italie), la *Guarda Nacional Republicana* (Portugal), la *Koninklijke Marechaussee* (Maréchaussée royale, Pays-Bas), la Gendarmerie nationale (France), la *Jandarmeria Romàn* (Roumanie) et la *Zandarmeria Wojskowa* (Gendarmerie militaire, Pologne).

(12) La féminisation de la GM renforce encore son intérêt ; elle a débuté en 2016 à faible dose.

(13) Article 16 de l'*Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile* n° 10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017.

(14) Y compris en cas de mise en œuvre éventuelle de la Défense opérationnelle du territoire (DOT).

(15) Souvent comparées à la GM sur les missions de maintien ou rétablissement de l'ordre en métropole, les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) de la Police nationale ne se déplacent pas outre-mer et en opération extérieure, et ne disposent pas de composante blindée pour le rétablissement de l'ordre public.

### **Une force aussi armée par des réservistes**

La Gendarmerie compte 30 000 réservistes opérationnels, qui représentent plus de 40 % de l'effectif total de la Garde nationale. Cette ressource apporte depuis plusieurs années une importante capacité de renfort et de manœuvre au plan local (3 000 réservistes en moyenne journalière annuelle), et doit être désormais pleinement exploitée et valorisée au plan national. La création du Commandement des réserves de la Gendarmerie, le 1<sup>er</sup> novembre 2016, va dans ce sens ; elle doit conduire la Gendarmerie à promouvoir et planifier au niveau central l'engagement de réservistes opérationnels dans le cadre de certaines opérations, y compris les plus sensibles. Ainsi, des réservistes renforcent déjà au quotidien la Garde républicaine dans un secteur de surveillance *Vigipirate* que lui a confié le Préfet de police, pour une mission similaire à celle des soldats de l'opération *Sentinelle*.

La Réserve opérationnelle, qui a maintes fois prouvé sa disponibilité et son efficacité, est un véritable marqueur pour une force armée qui affiche ainsi une capacité à géométrie variable en fonction de l'intensité des crises. Il convient à cet égard de noter l'apport significatif de la réserve au dispositif de crise *post-Irma*, avec l'envoi de deux compagnies de réservistes (sélectionnés parmi plus de 700 volontaires), ou encore dans le cadre du contrôle de zone à Notre-Dame-des-Landes.

### **De Saint-Martin à Notre-Dame-des-Landes, la démonstration du « modèle Gendarmerie »**

Dans la semaine suivant le cyclone Irma, le dispositif de la Gendarmerie à Saint-Martin est passé de 200 à près de 700 militaires. Cette montée en puissance rapide a permis de reprendre le contrôle de la situation. Le « modèle Gendarmerie » a clairement fait preuve à cette occasion de sa solidité, de sa résilience et de son efficacité, et au-delà permis à l'État de disposer d'un point d'appui précieux. Cette crise a montré (rappelé ?) l'utilité d'un outil intégré, capable de projeter ses personnels militaires, capables de s'adapter à toute situation. Ce constat vaut aussi bien pour les unités opérationnelles que pour celles chargées du soutien.

C'est le même modèle qui prévaut dans le cadre d'une opération planifiée. Ainsi, durant plusieurs mois, le Centre de planification et de gestion de crise de la Gendarmerie (CPGC) de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) a préparé, en liaison étroite avec les échelons locaux de commandement, une intervention majeure sur le site de Notre-Dame-des-Landes. De nombreuses unités territoriales et mobiles ont été impliquées, renforcées par des volontaires d'active et de réserve venus de l'ensemble du territoire national.

Si l'adaptabilité et la réactivité sont des marqueurs de l'action de la Gendarmerie, l'implication et la solidité de sa chaîne hiérarchique constituent aussi un gage d'efficacité et de cohérence. Une force armée se caractérise par l'aptitude de ses chefs à préparer, prendre et assurer le commandement d'une opération. La nomination à la tête de la Gendarmerie d'un officier général issu de ses rangs est donc plus qu'une marque de reconnaissance institutionnelle et de confiance ; elle est – à l'instar des Armées – logique et pourrait d'abord s'analyser sous cet angle.

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

Au-delà, la gestion de ces événements illustre la manière d'aborder les relations avec la Police nationale. Si la coopération opérationnelle avec cette dernière est un truisme, ne serait-ce que pour justifier le dualisme français <sup>(16)</sup>, les projets de mutualisations logistiques ou techniques entre les deux institutions <sup>(17)</sup> doivent désormais être envisagés avec une grande prudence afin de ne pas ébranler l'« édifice Gendarmerie ». Ils ne doivent pas se faire au détriment des capacités opérationnelles et de la solidité du modèle. La recherche de résilience, si recherchée et louée, est rarement compatible avec la quête – parfois dogmatique – d'intégration, qui peut produire à terme des effets indésirables sur le fonctionnement des institutions et l'état d'esprit des personnels. Il est, ainsi, d'une impérieuse nécessité de préserver la militarité du corps de soutien comme des spécialistes SIC (Système d'information et de communication) de la Gendarmerie.

Le modèle intégré d'une force armée doit pouvoir disposer de ses propres fonctions d'administration et de soutien autant qu'il est nécessaire pour garantir son fonctionnement autonome en situation dégradée. Déléguer des fonctions supports à une structure (publique ou privée) ne peut – idéalement – s'entendre que sur un périmètre qui ne conditionne pas ou n'est pas susceptible de fragiliser le fonctionnement de l'institution, notamment en cas de crise majeure. Ce point est capital car le positionnement de la Gendarmerie au ministère de l'Intérieur depuis 2009 a pu conduire à s'interroger sur l'utilité du statut militaire pour un certain nombre de personnels administratifs. Le cyclone Irma a démontré avec force l'intérêt de conserver la capacité de mobilisation d'un soutien opérationnel à base de militaires qui, comme le précisait récemment le DGGN, « ne viennent pas en concurrence mais simplement en complémentarité avec les personnels civils de soutien » <sup>(18)</sup>. Ce constat vaut d'ailleurs tout autant pour la Gendarmerie que pour les armées. Il est renforcé par de récentes études de la DGGN – réalisées en utilisant les abaques de Bercy – qui montrent que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'administratif militaire est moins cher que le civil <sup>(19)</sup>... Il explique très certainement la décision politique de ne « civilianiser » finalement que 750 postes

---

(16) Ce dualisme existe dans tous les pays démocratiques : il s'agit soit du système « latin », s'appuyant sur deux forces nationales (civile et militaire), soit du système « anglo-saxon », représenté par une force fédérale et des forces régionales voire municipales. L'existence d'une police unique est généralement la marque des États autoritaires, voire pire... S'il était néanmoins envisagé, l'abandon du statut militaire de la Gendarmerie rendrait impossible le maintien du niveau de sécurité actuel : « Renoncer au statut aboutirait à aligner les gendarmes sur les policiers et à remettre en cause le maillage territorial. Appliquer le règlement d'emploi de la Police nationale conduirait à réduire de manière drastique le nombre de brigade. De 3 100, elles devraient être ramenées à moins de huit cents, au détriment évidemment des zones rurales. (...) L'abandon du statut militaire aurait des conséquences plus sensibles encore dans les départements et territoires d'outre-mer, dans les régions où la Gendarmerie est la seule représentation de l'État, là où les gendarmes vivent dans des conditions difficiles liées à l'isolement, à la rigueur de l'environnement humain ou physique, voire à sa dangerosité ». WATIN-AUGOUARD Marc, « De l'identité militaire de la Gendarmerie », in DIEU François (dir.), *L'identité du gendarme (acte du colloque du 21 novembre 2017)*, L'Harmattan, 2018, 218 pages.

(17) La Police et la Gendarmerie partagent déjà au plan central plusieurs entités, notamment le Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI), la Direction de la coopération internationale (DCI) et le Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)2). Au plan zonal, les Secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) intègrent depuis quelques années les soutiens non opérationnels.

(18) COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général d'armée Richard Lizurey, directeur général de la Gendarmerie nationale sur le projet de loi de finances pour 2018 », Assemblée nationale, 10 octobre 2017 ([www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718007.asp#P8\\_250](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718007.asp#P8_250)).

(19) *Ibid.*

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

de soutien dans la Gendarmerie au lieu des 1 500 postes initialement prévus sur la durée du quinquennat actuel.

***La prise en compte des mobilités***

La société se définit toujours plus par des flux incessants de personnes, produits et données sur les champs terrestres, aériens, maritimes et numériques. Le nécessaire contrôle de ces flux est une mission première de la Gendarmerie du fait de sa territorialité et de ses connexions avec l'ensemble des forces armées et administrations concernées (aviation civile, douanes, voies navigables, gestionnaires de voiries, etc.) en France comme dans les pays limitrophes. Cette mission, qui doit être nécessairement appréhendée aux niveaux régional et national, suppose que la Gendarmerie adapte son organisation centrale, ce qui pose en creux la question de la vocation de la DGGN : administration centrale et/ou véritable état-major opérationnel d'une force armée ? S'il n'y a jamais eu de doute sur le premier aspect, le second s'est dévoilé il y a peu et devrait continuer à monter en puissance.

\*\*

La Gendarmerie dispose des atouts spécifiques à une force armée et s'inspire clairement dans sa manœuvre de sécurité intérieure, à tous les échelons, des « principes de la guerre » chers aux écoles militaires : liberté d'action, concentration des efforts et économie des moyens. Le maintien de son identité et de sa capacité à faire face en toutes circonstances exige néanmoins de maintenir des liens solides avec le reste de la communauté militaire, y compris dans l'intérêt de cette dernière compte tenu du nouveau paradigme sécuritaire.

**Une force armée devant maintenir un ancrage solide dans la communauté de défense**

Le rattachement organique de la Gendarmerie au ministère de l'Intérieur, par la loi du 3 août 2009, s'est accompagné de garanties pour préserver la nature militaire de l'institution. Outre l'exécution des missions militaires pour laquelle la Gendarmerie est naturellement placée sous l'autorité du ministère des Armées, ce dernier participe à la gestion des ressources humaines de l'Arme (notamment en matière de discipline) et à une partie structurante de son soutien. Au-delà, la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure n'étant plus pertinente, la Gendarmerie est certainement la mieux placée pour développer une coopération élargie et ambitieuse avec les armées.

***La formation militaire***

La formation initiale des gendarmes est demeurée après 2009 une attribution du ministre des Armées. L'état militaire résulte en effet tout autant d'un savoir-être que de savoir-faire spécifiques. Il est donc essentiel de maintenir des formations partagées avec les armées, notamment au titre de la formation continue et de l'enseignement militaire supérieur (École militaire). La Gendarmerie doit continuer à participer,



La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

même modestement, à l'encadrement de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'École de Guerre ainsi que des lycées militaires où naissent et se forment de nombreuses vocations. À cet égard, elle pourrait utilement contribuer à l'offre de stages au profit des officiers-élèves de Saint-Cyr. Enfin, elle doit maintenir la possibilité pour les militaires des armées (militaires du rang, sous-officiers et officiers) d'intégrer ses rangs par des voies d'accès spécifiques et privilégiées. C'est l'intérêt de la Gendarmerie de disposer de militaires formés et qualifiés, comme celui des armées d'offrir des débouchés attractifs pour ses personnels, sous contrat ou de carrière.

**Le soutien de la Gendarmerie par le ministère des Armées**

Au même titre que pour les autres forces armées, plusieurs entités du ministère des Armées contribuent de manière essentielle au soutien de la Gendarmerie. Ainsi, une délégation de gestion cadre, signée le 28 juillet 2008 par les ministres de la Défense et de l'Intérieur, prévoit le maintien des prestations fournies à la Gendarmerie dans plus de 30 domaines en relation avec le statut militaire ou avec les missions particulières de l'Arme. Il s'agit notamment du soutien santé <sup>(20)</sup>, de l'action sociale, du maintien en condition de différents matériels spécifiques, des prestations fournies par le Service des essences des armées, de certaines gendarmeries spécialisées, des aumôneries...

Au plan statutaire, cet accord conforte la place du ministre des Armées en tant que « ministre de la communauté militaire », dont les gendarmes font pleinement partie. Au plan opérationnel, il facilite l'interopérabilité avec les armées pour les missions militaires ainsi que dans le *continuum* sécurité/défense. Il doit par conséquent absolument être pérennisé.

**Une coopération opérationnelle tous azimuts...**

*Au cœur de la défense, les gendarmeries spécialisées*

Qu'elles contribuent à la dissuasion nucléaire <sup>(21)</sup>, complètent ou protègent l'action des armées dans leur champ de compétences <sup>(22)</sup>, les gendarmeries spécialisées jouent un rôle primordial que ne reflète pas forcément leur format resserré. Placées pour emploi au sein du ministère des Armées, elles incarnent au quotidien le lien intime de l'Arme à la communauté militaire.

*Le creuset des opérations extérieures (Opex)*

Hondschoote (1793), Villodrigo (1812), Taguin (1843), Sébastopol (1855), Indochine (1946-1954) : les noms de bataille qui ornent le drapeau de la Gendarmerie témoignent des nombreuses actions de combat des gendarmes aux côtés des armées, voulues par les gouvernants. Plus récemment, les engagements en Opex ont démontré cette capacité à agir aux côtés et en complémentarité des armées. Ainsi, la projection

(20) Même s'il est compliqué à mettre en œuvre dans la profondeur des territoires, le soutien du service de santé des armées (SSA) est capital car ce dernier connaît et recouvre l'ensemble du spectre missionnel de la Gendarmerie.

(21) Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

(22) Gendarmerie maritime (Marine), Gendarmerie de l'air (Armée de l'air), Gendarmerie de l'armement (DGA).

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

de gendarmes en Afghanistan <sup>(23)</sup> a constitué une mission de haute intensité comme la Gendarmerie n'en avait pas connue depuis longtemps. Alors véritable choix « stratégique », car postérieur au rattachement organique au ministère de l'Intérieur, cet engagement a conforté sa proximité avec l'Armée de terre. Il a également renforcé le statut militaire en faisant le choix de désigner des unités constituées (ou des individus, selon la mission considérée) plutôt que de privilégier le principe du volontariat. La complémentarité entre l'Armée de terre et la Gendarmerie s'est également illustrée dans les Balkans (Kosovo) et en Afrique (Côte d'Ivoire) par le contrôle de foules, la recherche du renseignement relatif aux groupes criminels, le recours à la police technique et scientifique pour confondre des rebelles ou encore l'ensemble des opérations de stabilisation visant à « gagner la paix » <sup>(24)</sup>. La participation de la Gendarmerie aux Opex lui permet de conforter son identité et de s'affirmer comme membre à part entière de la communauté militaire ; c'est aussi là que se joue, aux yeux de nombreux soldats, la fraternité d'armes et se gagne une forme de respect. Toute Opex devrait donc compter son contingent de gendarmes (pas uniquement des prévôts), nonobstant le rattachement organique de l'Arme au ministère de l'Intérieur.

Héritières directes de la Maréchaussée, les unités prévôtales ont pour mission de garantir la liberté d'action et la sécurité des forces françaises en opération (renseignement et protection, police judiciaire aux armées, police générale, contentieux), et jouent un rôle crucial d'appui et conseil au commandement dans un contexte de judiciarisation qui n'épargne ni les militaires, ni les opérations. Elles pourraient, dans une logique de complémentarité mais aussi de valorisation de l'action des armées, être davantage sollicitées afin que certains des renseignements recueillis sur les théâtres puissent être exploités dans des procédures judiciaires (au titre du « retour en sécurité intérieure »).

*La centralité du territoire métropolitain*

Les attentats survenus en 2015 et 2016 ont conduit à l'engagement massif des armées en métropole pour contribuer à la protection des Français. Sous l'effet conjugué de menaces sécuritaires (terrorisme, flux migratoires massifs, criminalité organisée, attaques cyber, dérèglements climatiques, pandémies) qui se jouent des frontières, et de

(23) Dès 2009, la Gendarmerie a été engagée en Afghanistan pour, en sus de ses missions traditionnelles de prévôté, appuyer la montée en puissance de la police afghane à travers la formation dans le Centre du Wardak, et le mentorat en Kapisa et Surobi avec les *Police Operational Mentoring and Liaison Teams (POMLT)*.

(24) La doctrine interarmées d'emploi de la Gendarmerie nationale en opérations extérieures (cf. bibliographie) précise que : « la Gendarmerie nationale, engagée hors du TN et notamment en Opex, peut se voir confier quatre types de missions génériques :

- a. L'accompagnement des forces (gendarmerie prévôtale) ;
- b. La protection des intérêts nationaux ou internationaux. Lorsqu'un pays n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des intérêts français sur son territoire, la gendarmerie, au sein d'une force interarmées, est en mesure de : contribuer à la mission *RESEVAC* (Évacuation de ressortissants) assurer la protection d'enceintes et personnels diplomatiques, apporter une expertise technique voire une capacité d'intervention spécialisée ;
- c. La réforme des systèmes de sécurité et la participation aux missions de maintien de la paix dans le cadre des organisations internationales. Dans ce cadre, la gendarmerie peut remplir des missions : de substitution ou de renforcement des forces de police locales, d'accompagnement et de conseil, et, de formations et d'assistance.
- d. La participation aux interventions extérieures de secours d'urgence. Par sa réactivité opérationnelle et son implantation outre-mer, la gendarmerie peut contribuer à la nécessaire sécurisation induite par la mise en œuvre de capacités humanitaires militaires ou civiles ».

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

la contestation croissante de l'État dans certains pans de la société (quartiers difficiles, Zone à défendre ou Zad, etc.), l'armée est légitimement conduite à s'intéresser davantage au territoire national. Cette « rupture », touchant une armée professionnelle pensée pour l'Opex, doit conduire au rapprochement entre l'Armée de terre et la Gendarmerie <sup>(25)</sup> dans une logique de gagnant-gagnant. Ces dernières sont ainsi sur le point de conclure un accord de coopération visant à optimiser leur interopérabilité dans les opérations de sécurité intérieure. Ces actions portent essentiellement sur la connaissance mutuelle, la formation, l'entraînement et le binôme d'unités <sup>(26)</sup>.

Ce rapprochement doit également se traduire par la préparation et la conduite d'opérations et exercices <sup>(27)</sup>. Ainsi, s'agissant de Notre-Dame-des-Landes, une planification conjointe entre la DGGN (CPGC) et l'EMA (CPCO) <sup>(28)</sup> a porté sur l'emploi potentiel de moyens d'appui. Une action conjointe de protection des infrastructures et réseaux critiques pourrait aussi être portée. Enfin, cette dynamique doit conduire les forces spéciales et le Groupement d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN), qui partagent déjà nombre de formations et modes d'action, à nouer des relations apaisées et privilégiées, dans le respect des prérogatives de chacun et du schéma national d'intervention.

Il importe, en cette époque d'information surabondante qui va de clichés en raccourcis, de veiller à éviter toute confusion conceptuelle et des rôles. L'autorité militaire n'a pas vocation, hors état de siège ou de « guerre » (juridiquement déclarée), à remplacer ou renforcer l'autorité civile, sauf lorsque les moyens du ministère de l'Intérieur sont inexistantes, insuffisants, inadaptés ou indisponibles <sup>(29)</sup> (règle dite des 4 i). C'est même son intérêt... En effet, si l'Armée veut profiter de l'effet de surprise voire de sidération provoqué par son engagement éventuel en cas de crise majeure, elle a tout intérêt à ne pas banaliser et « démonétiser » sa présence sur le territoire national... tout en développant « à bas bruit » sa coopération avec la Gendarmerie, qui peut lui offrir de nombreuses clés de compréhension (voire de déminage), à commencer par une juste appréciation de la situation.

*L'exigence particulière des outre-mer*

L'évolution préoccupante de plusieurs collectivités d'outre-mer <sup>(30)</sup>, aux confins de la République, exige d'ores et déjà une coopération optimale entre la Gendarmerie et les Armées, sur le modèle de ce qui existe déjà en Guyane. Ainsi, la lutte contre

(25) La Marine nationale et l'Armée de l'air sont déjà en charge des postures permanentes de sauvegarde maritime (PPSM) et de sûreté aérienne (PPSA), qu'elles exercent au quotidien sans réquisition.

(26) Un « mémento de procédures tactiques d'actions conjointes sur le territoire national entre les unités de l'Armée de terre et celles de la Gendarmerie », destiné à optimiser au niveau tactique les engagements conjoints des deux forces sur le territoire national, devrait également paraître sous peu.

(27) Certaines manœuvres pourraient utilement se dérouler en terrain libre, notamment dans les zones d'accès et contrôle difficiles (montagne) intéressant la gendarmerie, en application du concept de « Présence opérationnelle dissuasive » (POD) développé par l'Armée de terre.

(28) Centre de planification et de conduite des opérations de l'État-major des armées.

(29) *Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile* n°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017.

(30) Troubles graves, quasi-insurrectionnels, en Nouvelle-Calédonie, insécurité endémique à Mayotte, en Guadeloupe et en Guyane, événements climatiques, etc.

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

l'orpaillage clandestin, menée conjointement dans la forêt amazonienne depuis 2008 (opération *Harpie*), est une véritable opération militaire, tant dans sa préparation que dans sa conduite. Les forces armées guyanaises apportent aux gendarmes leurs concours humain et matériel afin de démultiplier l'impact des actions menées. Cette coopération ultramarine doit également passer par une planification conjointe CPGC/CPCO, à l'instar de ce que se fait dans la perspective de troubles possibles en Nouvelle-Calédonie lors du prochain référendum.

Une préoccupation demeure cependant quant aux moyens de projection aériens et maritimes des armées, qui ont subi ces dernières années de lourdes réductions outre-mer au point d'atteindre un étiage inquiétant, impactant la capacité de réaction de la Gendarmerie.

*Le renseignement*

La Gendarmerie n'est pas un acteur pleinement reconnu du renseignement, même si elle dispose d'un maillage territorial unique et met en œuvre des techniques similaires à celles des services spécialisés lorsqu'elle est confrontée à la criminalité organisée ou aux groupes terroristes irrédentistes (nous ne sommes d'ailleurs pas à l'abri de résurgences). Pour autant, elle pourrait grâce à sa proximité statutaire utilement bénéficier de l'expertise et des savoir-faire des services de renseignement du ministère des Armées. Les perspectives de coopération humaine et technique devraient être exploitées en particulier avec la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD) en matière de suivi de la radicalisation, de groupes radicaux violents, ou d'intelligence économique, ainsi qu'avec les unités de renseignement de l'Armée de terre (ces dernières pouvant apporter un concours précieux, y compris dans le cadre d'une information judiciaire sur commission rogatoire).

*La menace cyber*

« La symbiose entre la lutte contre la cybercriminalité et la cyberdéfense conjugue dans une même zone grise les actions du délinquant, du terroriste ou du "guerrier". De ce fait, la frontière entre ce qui relève de "l'ordinaire", la sécurité intérieure, et de "l'extraordinaire", la défense, est particulièrement poreuse »<sup>(31)</sup>. L'expansion continue du cyberspace – qui expose de plus en plus la population, l'État, les services publics et les entreprises à des ingérences et actions malveillantes aux conséquences potentiellement catastrophiques – ouvre de fortes perspectives de coopération entre la Gendarmerie et le ministère des Armées. En effet, sauf mise en œuvre du droit des conflits armés, les cyberattaques constituent généralement des infractions prévues et réprimées par le code pénal (espionnage, vol ou modifications de données, entrave, sabotage, etc.) et relèvent donc de la compétence de la justice et des services spécialisés de la Police et de la Gendarmerie. Mais la prise en compte des cyberattaques n'est pas exclusivement judiciaire et peut justifier des actions plus préventives voire plus coercitives. Les luttes contre la cybercriminalité et de la cyberdéfense interagissent. La première ne s'arrête pas là où commence la seconde, et vice-versa... Il est par conséquent

---

(31) *Réflexions sur le continuum défense-sécurité, op. cit.*

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

opportun de formaliser la coopération entre les unités spécialisées de la Gendarmerie <sup>(32)</sup>, l'État-major des armées (commandement cyber) et la direction générale à l'armement, notamment dans la lutte informatique défensive.

\*  
\*\*

« La Vérité chemine sur la crête. »  
Saint Thomas d'Aquin

Bénéficiant d'un fort ancrage social, la Gendarmerie a le souci permanent, quasi-existential, d'adapter sa réponse opérationnelle au plus près des besoins de chaque territoire, et de rechercher la performance. Or, même si les Français n'en ont pas toujours conscience, elle ne tire ces facultés – et donc sa légitimité – que par sa qualité de force armée. Le nouveau paradigme, marqué par le *continuum* sécurité-défense, confirme encore plus qu'avant l'originalité et la nécessité de son positionnement naturel entre la Police et les Armées. Même si ce continuum ne se résume pas à elle, la Gendarmerie nationale est bien une force de continuité qui, par construction, relève à la fois de la défense et de la sécurité intérieure. Elle est par ailleurs la dernière représentation militaire dans les nombreux « déserts » éponymes de notre pays, et fait en ce sens œuvre utile envers les armées, dont elle a par ailleurs substantiellement besoin pour garantir son identité et une partie de sa résilience.

L'union faisant la force, la communauté militaire – déjà très réduite dans la société – doit aborder solidairement les sujets de légitime préoccupation qui se présentent à elle. Ces derniers sont actuellement nombreux et portent tant sur des évolutions statutaires (champ dans lequel la Gendarmerie ne fait – somme toute – qu'accélérer la révélation de certaines problématiques...), tant sur le projet de Service national universel (qui concerne également la Gendarmerie) que sur l'engagement des armées sur le territoire national. La recherche, certes délicate, du bon équilibre entre spécificité (gendarmique ou autre) et appartenance à la communauté militaire suppose des relations de camaraderie claires et dénuées d'arrière-pensées. L'ampleur et la gravité des menaces sécuritaires exigent, pour longtemps, de serrer les rangs et une coopération renouvelée, tirant profit des atouts de chacune des forces armées françaises.

---

(32) La Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) de la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) et le Pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale (PJGN), notamment le Centre de lutte contre les cybercriminalités numériques (C3N).

La Gendarmerie :  
une force armée de sécurité intérieure

Éléments de bibliographie

Code de la défense.

Code de la sécurité intérieure.

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la Gendarmerie nationale.

Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

DANJEAN Arnaud (dir), *Revue stratégique de sécurité et de défense nationale*, Dicod, 2017, 111 pages ([www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017](http://www.defense.gouv.fr/dgris/presentation/evenements/revue-strategique-de-defense-et-de-securite-nationale-2017)).

*Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile* n° 10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017 ([http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/11/cir\\_42763.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/11/cir_42763.pdf)).

Délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 portant sur le transfert organique de la Gendarmerie au ministère de l'Intérieur ([www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale\\_internet/frame\\_index.php?txt\\_id=210805&capp\\_mode=2&c](http://www.bo.sga.defense.gouv.fr/boreale_internet/frame_index.php?txt_id=210805&capp_mode=2&c)).

CENTRE INTERARMÉES DE CONCEPTS, DE DOCTRINES ET D'EXPÉRIMENTATIONS (CICDE), *Doctrine interarmées d'emploi de la Gendarmerie nationale en opérations extérieures DIA-3.18 GEND-OPEX* n° 126/DEF/CICDE/NP du 10 juillet 2013, amendée le 17 octobre 2013).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général d'armée Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale sur le projet de loi de finances pour 2018 » Assemblée nationale, 10 octobre 2017 ([www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718007.asp#P8\\_250](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718007.asp#P8_250)).

VENARD Guillaume, VENARD Christian, CHAPUT Gérard, *La densification de l'être : se préparer aux situations difficiles*, 2017 (1<sup>re</sup> édition en 2014 chez Prividef), Éditions Pippa, 195 pages.

WATIN-AUGOUARD Marc, *Réflexions sur le continuum défense-sécurité*, 2017 [document interne].

WATIN-AUGOUARD Marc, « De l'identité militaire de la gendarmerie », in DIEU François (dir.), *L'identité du gendarme (acte du colloque du 21 novembre 2017)*, L'Harmattan, 2018, 218 pages.

# *British Poppy* et Bleuet français, armée et patriotisme

## Essai d'approche comparée de part et d'autre de la Manche

Al VEITCH

Colonel de l'armée de terre britannique, auditeur de la  
67<sup>e</sup> Session du Centre des hautes études militaires.

**A** l'heure de la réapparition d'un Service national en France, comme l'a vivement souhaité le président de la République Emmanuel Macron, les Armées sont données en exemple du civisme et de l'idéal démocratique. Comme le soulignait Alain Ehrenberg, l'apprentissage des codes militaires, du pas cadencé à la maîtrise des savoir-faire du combat, dessine les contours d'un parcours initiatique du citoyen qui, à travers une soumission de l'individu à une pédagogie spécifique, accède à son affranchissement, « où tente de se fonder une économie concrète de la liberté »<sup>(1)</sup>. Après avoir été de longues années brocardées par les caricaturistes et l'*intelligentsia* parisienne, les Armées sont aujourd'hui appelées au secours de l'éducation démocratique voire républicaine des citoyens. Devant la montée des extrémismes, du refus des principes fondateurs de la France, le président Macron entend confier au milieu militaire la rééducation ou l'éducation d'un trop grand nombre de jeunes citoyens égarés, sans repère, abandonnés et livrés à la déshérence.

De l'autre côté de la Manche, même s'il n'y a pas de projet politique aujourd'hui pour recréer le Service national comme en France, la volonté d'entretenir et d'accroître les liens entre l'Armée et la Nation demeure très forte. En 2011, le général Dannatt, Chef d'état-major de l'Armée de terre britannique, a mis en lumière le rôle de l'Armée dans l'éducation de la Nation dans la mesure où « une grande partie de notre société est peu structurée (...) et l'Armée a l'occasion unique d'éduquer les siens sur l'importance d'une compréhension morale appropriée. La communauté militaire pourrait peut-être apporter une contribution plus importante à la Nation »<sup>(2)</sup>. En 2017, le Gouvernement britannique a annoncé un élargissement de l'organisation des Cadets<sup>(3)</sup> dans certaines écoles. Cette structure destinée à la formation de la jeunesse à travers une discipline militaire et des activités exigeantes correspond à la vision du Premier

(1) EHRENBURG Alain, *Le corps militaire, politique et pédagogie en démocratie*, Alençon, Aubier, 1983, 216 pages.

(2) NORTON-TAYLOR Richard, « Military can show society the way on moral values and ethics, says Dannatt », *The Guardian*, 8 novembre 2011 ([www.theguardian.com/uk/2011/nov/08/military-moral-values-ethics-dannatt](http://www.theguardian.com/uk/2011/nov/08/military-moral-values-ethics-dannatt)).

(3) Il existe 41 000 cadets au Royaume-Uni, de 12-18 ans avec des sections pour l'*Army*, la *Royal Navy* et la *Royal Air Force*.

ministre Theresa May d'une « société partagée » et contribue significativement à accroître la mobilité sociale et à réduire les inégalités. Selon Michael Fallon, alors ministre de la Défense britannique, « les cadets contribuent à inculquer des valeurs de discipline et de loyauté. Ils développent des compétences de *leadership* et de confiance »<sup>(4)</sup> et bénéficieront d'un investissement de 60 millions d'euros pour mettre en œuvre cet élargissement. Une étude sur les Cadets menée par l'Université de Northampton<sup>(5)</sup> a mis en évidence l'impact particulièrement positif des Cadets pour l'intégration des communautés. Il semble que cette institution permette à ses membres de surmonter leurs handicaps sociaux alors que l'école n'y parvient pas. La structure militaire et la culture inhérente du commandement révèlent une réelle efficacité dans l'éducation par l'effort et l'encouragement, aidant ainsi les plus défavorisés à s'épanouir et à développer leur potentiel. Avec de tels résultats positifs, toujours selon cette étude, le Royaume-Uni pourrait économiser annuellement deux fois l'investissement réalisé chaque année au profit des Cadets.

Si l'objectif d'une armée est de se préparer au combat, le caractère éducatif de son organisation n'est qu'un bénéfice connexe de son fonctionnement. La remise en vigueur d'un service militaire illustre cependant le lien étroit qu'établit le politique entre patriotisme et formation militaire. L'amour du pays, l'attachement à la terre pour une société devenue urbanisée semble devoir passer par le contact physique du conscrit avec le sol qu'il va devoir fouler, sur lequel il devra aussi ramper. La formation militaire est une formation globale, holistique même, en ce sens qu'elle éduque au respect d'autrui, à l'entraide, à l'effort, au dépassement de soi, au service de l'autre et de l'intérêt général, son épitomé constituant le sacrifice suprême. « Mourir pour le pays est un si digne sort, Qu'on briguerait en foule une si belle mort »<sup>(6)</sup> s'exclamait Horace mais faut-il alors vouloir mourir pour stimuler le patriotisme ?

À la lumière d'une étude comparée entre la France et le Royaume-Uni, nous étudierons le rapport à la mémoire commémorative et à la transmission du patriotisme. Nous analyserons enfin le caractère pédagogique de la formation militaire qui, à tous les niveaux de responsabilité et d'exécution, contribue à nourrir cet amour des siens comme le soulignait Romain Gary<sup>(7)</sup>.

## **Le rapport à la mémoire commémorative et à la transmission du patriotisme**

Chaque ville ou village de France et du Royaume-Uni compte un monument aux morts ou un mémorial pour rendre hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays lors des deux Guerres mondiales, même s'il en existe en France

(4) « Fallon Calls for More than NATO's 2% Target to be Spent on Defence », *Forces Network*, 3 octobre 2017 ([www.forces.net/news/fallon-ps1bn-boost-navy-will-improve-efficiency](http://www.forces.net/news/fallon-ps1bn-boost-navy-will-improve-efficiency)).

(5) UNIVERSITÉ DE NORTHAMPTON, « What is the social impact resulting from the expenditure on cadets? (summary) », automne 2017 ([www.northampton.ac.uk/wp-content/uploads/2017/10/ISII-MOD-interim-Report-Summary.pdf](http://www.northampton.ac.uk/wp-content/uploads/2017/10/ISII-MOD-interim-Report-Summary.pdf)).

(6) CORNEILLE Pierre, *Horace* (1640), Hachette, 1848, acte II, scène 3, p. 32.

(7) GARY Romain, *Pour Sganarelle*, Gallimard, 1965, p. 371 : « le patriotisme, c'est d'abord l'amour, le nationalisme, c'est d'abord la haine, le patriotisme, c'est d'abord l'amour des siens, le nationalisme, c'est d'abord la haine des autres. »



quelques-uns antérieurs pour les combattants de la guerre de 1870. Pierre Nora a mis en lumière cette démarche commémorative dans sa collection d'ouvrages intitulés *Les lieux de mémoire*. L'historien les définit « dans tous les sens du mot [allant] de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit »<sup>(8)</sup>. Cependant, la mémoire ne peut s'ancrer que dans un savoir transmis de façon cohérente afin d'asseoir la connaissance. Connaître l'histoire pour conserver en mémoire est bien différent du devoir de mémoire. L'histoire est riche et émouvante quand le devoir de mémoire est superficiel et sentimental.

### **Les traumatismes fédérateurs**

Disparue après la chute de l'Empire romain, la notion de « Patrie » retrouva un regain d'intérêt dans les trois derniers siècles du Moyen-Âge, au cours desquels le principe de sacrifice suprême pour le pays était intimement lié à celui de la défense de la chrétienté. L'intrication du temporel et du spirituel déboucha sur le caractère mystique de la patrie pour laquelle il devenait légitime pour le souverain-suzerain de solliciter le sacrifice suprême. Ce concept se développe et s'exprime durablement jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en France. Les boucheries de la Grande Guerre et les pertes considérables lors des deux conflits mondiaux semblent avoir durablement entamé ce sentiment de fierté et d'attachement à la terre, sans oublier par ailleurs la déconnexion entre patrie et chrétienté à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qui semblait transcender et rendre le sacrifice acceptable a disparu comme si la patrie laïque méritait moins d'être défendue. Comment alors ne pas se rappeler ce que Clausewitz écrivait à son ami Gneisenau au début du XIX<sup>e</sup> siècle au sujet de l'occupation française des principautés allemandes : « je crois et j'affirme qu'un peuple ne peut respecter davantage que la liberté et la dignité de son être, qu'il doit les défendre jusqu'à la dernière goutte de sang et qu'il n'a pas d'autre obligation plus sacrée que d'obéir à cette exigence »<sup>(9)</sup>. Si ces mots, forts de sens et de gravité, peuvent aujourd'hui surprendre, il importe cependant que chaque citoyen ait conscience de ses racines et de l'héritage dont il est redevable. Chaque profession est une forme de service du pays si l'on y met l'intention, celle des armes en est la forme la plus exigeante car la mort en est partie intégrante.

Dès lors, mourir pour sa Patrie apparaît comme l'accomplissement patriotique ultime pour que la mort du soldat soit le terreau fertile des principes fondateurs du pays. De part et d'autre de la Manche, la Grande Guerre reste un événement majeur et fédérateur tant il a constitué un choc terrible avec l'industrialisation de la guerre et les pertes massives engendrées par des armements aux effets dévastateurs. Les millions de morts français sont encore bien présents dans les mémoires et tout autant pour les Britanniques dont les soldats ont combattu en terre étrangère. À ces disparus, il convient d'ajouter l'immensité des blessés restés souvent estropiés, amputés ou avec

(8) NORA Pierre, *Les lieux de mémoire. Tome 1 : La République*, Gallimard, 1984, p. XVII.

(9) HAHLEWEG Werner, *Carl von Clausewitz, Schriften – Aufsätze – Studien – Briefe*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1966, p. 688 (traduction Armel Dirou).

la « gueule cassée ». Les Français ont combattu pour la France sur un territoire souvent français. À l'exception de la Bataille d'Angleterre qui permit au Royaume-Uni d'empêcher l'invasion allemande sur leur île, les Britanniques, pendant les deux conflits mondiaux, ont essentiellement fait la guerre outre-mer, en contribuant à la défense de leurs Alliés et de leurs valeurs. De nombreuses associations et fonds d'entraide ont alors été créés pour venir en aide aux victimes et leur rendre hommage.

Dans les armées, comme dans le civil, des symboles existent partout pour rappeler les liens patriotiques, consubstantiels entre la nation et ses armées. Dans la formation militaire initiale des cadres, « Honneur et Patrie » sur les drapeaux et « *Serve to Lead* », la devise de l'Académie royale militaire de Sandhurst, sont autant de rappels pour les élèves officiers et élèves sous-officiers qu'ils serviront la patrie au service de leurs concitoyens. Au niveau régimentaire, l'ancrage du soldat dans la Nation est primordial pour que la jeune recrue s'imprègne de son devoir à l'égard de la communauté nationale. « La remise aux jeunes recrues de leur insigne régimentaire constitue la première étape d'une véritable initiation patriotique »<sup>(10)</sup>, une initiation et un sentiment partagé des deux côtes de la Manche.

La Grande Guerre a coûté la vie de plus de deux millions de soldats français et britanniques et a provoqué environ six millions de blessés, avec des conséquences considérables pour ces deux Nations. Depuis, ces deux pays ont perdu presque 600 000 militaires en temps de guerre. Leurs associations militaires ont évolué pour répondre aux différents besoins.

Il existe presque 2 000 associations officielles d'anciens militaires britanniques, récoltant 908 millions d'euros par an<sup>(11)</sup>. Les deux premières associations, *The Royal British Legion* et *Help for Heroes* ont respectivement collecté 170 millions<sup>(12)</sup> et 45 millions d'euros lors de leur campagne en 2016. À travers l'Histoire, les armées ont quasiment toujours bénéficié du soutien populaire en temps de guerre mais ont été considérées avec indifférence voire parfois avec hostilité en temps de paix. Néanmoins, même si les forces armées britanniques ont une taille beaucoup plus réduite qu'auparavant, elles conservent un potentiel mobilisateur important pour les dons à destination des associations caritatives militaires. Certains reportages affirment que la crise économique a eu un impact moins sévère sur les dons destinés aux associations militaires que sur ceux dévolus aux autres actions caritatives. Les contributions aux associations militaires ont augmenté de 26 % entre 2008 et 2010, tandis que les contributions aux autres grandes associations baissaient de 4 %<sup>(13)</sup>. De la même façon que les drapeaux ou les hymnes nationaux représentent la Nation, ces associations possèdent également leurs propres emblèmes patriotiques. Les plus connus sont le

(10) LECOINTRE Francois et MARCHAND Thierry, « Éclairage croisé », *Inflexions* n° 26, 2014, p. 19-24.

(11) WELSH AFFAIRS SELECT COMMITTEE – CHARITY COMMISSION, « Support for Armed Forces Veterans », Session 2012-13, 29 juin 2012 ([www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmwelaf/writev/veterans/vet19.htm](http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmwelaf/writev/veterans/vet19.htm)).

(12) *THE ROYAL BRITISH LEGION*, « Data for financial year ending », 30 septembre 2016 (<http://beta.charitycommission.gov.uk/charity-details/?subid=0&regid=219279>).

(13) CHARITIES AID FOUNDATION (CAF) et NATIONAL COUNCIL FOR VOLUNTARY ORGANISATIONS (NCVO), « UK Giving 2012 », 2012 ([www.cafonline.org/about-us/publications/2012-publications/uk-giving-2012](http://www.cafonline.org/about-us/publications/2012-publications/uk-giving-2012)).

coquelicot au Royaume-Uni et le bleuet en France, qui représentent à la fois les sacrifices et le patriotisme.

Au printemps 1915, peu après avoir perdu un ami à Ypres, un médecin canadien, le commandant John McCrae, fut inspiré par la vue de coquelicots qui poussaient dans les champs meurtris par les combats. Bien souvent, ces coquelicots étaient les premières fleurs, délicates mais résilientes poussant par milliers, à apparaître sur les tombes nouvellement creusées. Il écrivit un poème devenu célèbre et intitulé *In Flanders Fields* dont les vers suivants expliquent le choix de cette fleur comme symbole britannique du Souvenir après la Grande Guerre :

« *In Flanders fields the poppies blow  
Between the crosses, row on row* » <sup>(14)</sup>.

Ce poème a inspiré un Américain, Moina Michael, pour fabriquer et vendre des coquelicots en soie rouge qui ont été apportés en Angleterre par une Française, Anna Guérin. La *Royal British Legion*, fondée en 1921, commanda alors 9 millions de ces coquelicots et les a vendus le 11 novembre de la même année. Le premier *Poppy Appeal* eut lieu en 1921. Les coquelicots rouges, inspirés par le célèbre poème, se vendirent immédiatement et permirent d'amasser plus de 121 000 francs (l'équivalent de 7 millions d'euros aujourd'hui). Les fonds aidèrent les vétérans de la Première Guerre mondiale à trouver un emploi et un logement après la guerre. L'année suivante, une usine fut créée, employant d'anciens soldats handicapés pour produire les coquelicots destinés à la vente. Aujourd'hui, cette usine produit toujours des millions de coquelicots chaque année, vendus à l'occasion de la campagne nationale du 11 novembre. Ils ont permis de récolter plus de 54 millions d'euros en 2016 pour la *Royal British Legion* pour son œuvre de soutien.

Cette campagne a évolué depuis les conflits récents en Irak et en Afghanistan, afin de reconnaître les conséquences de ces guerres sur les militaires et leurs familles. Le coquelicot représente désormais davantage que les anciens combattants survivants de la Seconde Guerre mondiale : il est aussi un témoignage pour les jeunes soldats revenus traumatisés par leurs expériences dans ces conflits très éprouvants. En témoignage de solidarité et de fraternité d'armes, chaque unité s'engage aujourd'hui à travers le pays pour vendre des coquelicots. Un sondage portant sur 2 845 personnes en 2014 a montré que 78 % d'entre elles ont acheté un coquelicot pendant la campagne de 2010 <sup>(15)</sup>. Même si le port du coquelicot par les présentateurs à la télévision n'est pas obligatoire, il est très rare d'en voir un sans ce symbole à la boutonnière entre le 1<sup>er</sup> et le 11 novembre. Le 2 novembre 2017, près de 1 000 militaires, du soldat au général de brigade ou contre-amiral auxquels s'étaient joints des officiers alliés en stage dans les forces armées britanniques, mais aussi des célébrités de la télévision, se sont déployés dans Londres pour collecter des fonds. Il s'agissait de participer à une activité patriotique, en s'unissant ostensiblement à une partie de la Nation. Plus de 90 % des 2 845 participants du sondage en 2014 ont déclaré leur soutien aux vétérans des guerres

(14) « Dans les champs de Flandre, les coquelicots soufflent, Entre les croix, rang sur rang ».

(15) CAF, « Forces Charities Inspire Brits to back Good Causes ».

en Irak et en Afghanistan, malgré l'opposition générale de l'opinion publique britannique à ces conflits <sup>(16)</sup>.

En France et pour des raisons très similaires, le bleuet incarne le symbole national du Souvenir, l'équivalent du coquelicot. Le bleuet, comme le coquelicot est une fleur des champs, qui continue à pousser en dépit de l'horreur des tranchées de la Grande Guerre. La couleur bleue représente à la fois la première couleur du drapeau tricolore et celle des uniformes bleu horizon des soldats pendant la Grande Guerre. Les premiers bleuets ont été cousus par des infirmières qui les ont vendus pour collecter quelques fonds redonnés aux blessés.

Cette initiative se développe ensuite et prend une dimension nationale : la Nation veut témoigner sa reconnaissance et venir en aide à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse pour défendre la France. Le 11 novembre 1934, il est décidé de vendre, pour la première fois, les bleuets fabriqués par les anciens combattants sur la voie publique à Paris. 128 000 fleurs sont vendues. Dès 1935, l'État décide de vendre officiellement des bleuets chaque 11 novembre partout en France. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1957, le Gouvernement décide de créer un deuxième jour de collecte chaque 8 mai.

#### ***L'implication du milieu associatif***

Les conflits récents, notamment en Afghanistan, dans la Bande sahélo-saharienne (BSS) et sur les territoires nationaux avec l'opération *Sentinelle* lancée suite aux attentats à Paris de janvier 2015, et les Jeux olympiques à Londres en 2012, sécurisés par l'armée britannique, ont publiquement mis en lumière les militaires et le caractère primordial de leur travail pour la sécurité de leurs Nations.

Remis à chaque engagé et à chaque cadre, le Code du Soldat de l'Armée de terre française stipule qu'il « agit avec honneur, franchise et loyauté » <sup>(17)</sup>. Au Royaume-Uni, soldats et aviateurs <sup>(18)</sup> déclarent « je jure devant Dieu que je serai fidèle et que je porterai une véritable allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, à ses héritiers et à ses successeurs et que, conformément à mon devoir, je défendrai loyalement et fidèlement Sa Majesté ». La fidélité est un facteur de motivation pour les armées dont la loyauté à la nation ou au monarque est une réelle fierté. C'est ainsi qu'au cri de « Vive la Nation ! » les troupes révolutionnaires affrontent les Prussiens à Valmy en 1792, avant la proclamation de la République au lendemain de la victoire <sup>(19)</sup>.

En retour de leur loyauté à la Nation qui peut se faire au prix de la vie, il apparaît légitime que ces militaires et leurs familles se voient exprimer une reconnaissance par l'État. Au Royaume-Uni, une convention existe entre la Nation et les Armées – *The Armed Forces Covenant* – dans laquelle il est stipulé que « la Nation entière a une

(16) *Idem*.

(17) Le Code du soldat, 1999 ([www.emb.terre.defense.gouv.fr/spip.php?article331](http://www.emb.terre.defense.gouv.fr/spip.php?article331)).

(18) Ce serment ne s'applique pas à la *Royal Navy*, la plus ancienne des trois armées, par décision du roi. Pour cette raison, les recrues n'ont jamais été tenues de jurer allégeance.

(19) THIESSE Anne-Marie, *Faire les Français. Quelle identité nationale ?*, Stock, 2010, p. 20.

obligation morale envers les membres du service naval, l'armée de terre et la *Royal Air Force*, ainsi que leurs familles. Ils méritent notre respect et notre soutien, ainsi qu'un traitement équitable » <sup>(20)</sup>.

Des deux côtés de la Manche, des associations d'anciens nous rappellent ces liens clefs entre la Nation et ses combattants. « *We shall never forget* », la devise de la *Royal British Legion*, l'association britannique d'anciens la plus importante et « Aidons ceux qui restent », celle du Bleuet de France, font appel à notre soutien, à la fois pour que nous n'oublions pas ceux qui ont sacrifié leurs vies pour leurs pays et pour ceux qui blessés physiquement ou psychologiquement ne demeurent pas seuls.

### **Une question d'éducation**

Les armées britanniques possèdent un rare savoir-faire en termes d'études historiques sur le terrain <sup>(21)</sup> dont s'est inspirée l'Armée de terre française depuis quelques années. L'histoire permet le recul et donne « la notion des rapports mutuels des choses qui éclaire les degrés les plus élevés de l'action » <sup>(22)</sup>. Il ne s'agit pas, sur un champ de bataille choisi, de reconstituer ou de réécrire les ordres qui ont été donnés mais de réfléchir pour mieux comprendre les enjeux d'ordre tactique ou stratégique selon le public concerné. La réflexion fondée sur l'histoire permet non seulement d'aiguiser l'esprit critique mais aussi de renforcer la culture générale qui est « la véritable école du commandement » <sup>(23)</sup> comme l'affirmait le capitaine Charles de Gaulle. Si les Britanniques ont développé avec brio et réussite la recherche dans le domaine des études stratégiques *War Studies*, l'enseignement français a longtemps manifesté peu d'intérêt pour ce que trop d'historiens antimilitaristes qualifiaient d'histoire-bataille. La Nouvelle Histoire a par ailleurs accru ce désintérêt en méprisant ce domaine spécifique.

Devant l'inculture des jeunes citoyens, face au rejet des principes fondateurs de la France, a été inventé le devoir de mémoire, action perçue comme salutaire pour venir au secours d'un pays amnésique. Cependant, le devoir de mémoire n'est en aucune façon une éducation, un enseignement, ni une élévation de l'esprit. Il est un éclairage choisi, politiquement orienté et dont l'objectif est de façonner la perception d'événements historiques sans aucune analyse critique. En un mot, il est une manipulation des esprits. Comme Pierre Nora le faisait remarquer dans un entretien accordé au *Figaro* « la commémoration classique, qui correspondait à une mémoire nationale unitaire, dictait assez bien les noms et les dates qui méritaient d'être honorés » <sup>(24)</sup>.

Cette pratique est en fait celle qui se vit dans les unités militaires. Le respect des anciens, la commémoration de l'héroïsme à travers des faits d'armes régimentaires, d'escadrilles ou de bâtiments de la Marine sont des moyens de sensibiliser les soldats

(20) *Armed Forces Covenant*, Ministry of Defence and Veterans UK ([www.gov.uk/government/policies/armed-forces-covenant](http://www.gov.uk/government/policies/armed-forces-covenant)).

(21) *Staff Ride* : études historiques effectuées sur des champs de bataille. EST : Étude historique sur le terrain.

(22) DESPORTES Vincent, *Comprendre la Guerre*, Économica, 2017, p. 377.

(23) GAULLE (DE) Charles, *Vers l'armée de métier*, Berger-Levrault, 1934, p. 200.

(24) DEVECCHIO Alexandre, « Pierre Nora : "La dictature de l'histoire menace l'histoire" », *Le Figaro*, 16 février 2018.

aux vertus civiques, à l'amour de leur pays et à celui de la Nation. Ces célébrations régulières nourrissent la fierté du corps militaire et contribuent à l'éducation des hommes du rang et des sous-officiers. Au Royaume-Uni, le nouveau Centre d'analyse historique et de recherche sur les conflits (*CHACR*) a été mis sur pied pour renforcer la réflexion théorique sur les questions de Défense afin d'améliorer la culture générale des cadres de l'*Army*. Améliorant ainsi la connaissance historique, sociologique et politique de leur environnement, les officiers britanniques seront de meilleurs vecteurs de transmission des valeurs patriotiques du Royaume.

Dans le même ordre d'idée, en France et pour améliorer les actions entreprises, l'Armée de terre a choisi de placer un conseiller histoire auprès de son Chef d'état-major (Cémat) et a diffusé une directive visant à promouvoir les études historiques à des fins pédagogiques. Inspiré par les pratiques britanniques, ce document est accompagné d'un mémento regroupant des conseils pratiques sur les méthodes à employer. À un niveau supérieur, le ministère des Armées a lancé un appel d'offres pour promouvoir des centres d'excellence. « Ce label [sera] attribué à un établissement d'enseignement supérieur français (...) Il a pour objectif de soutenir les centres de recherche universitaires en pointe sur les questions de stratégie et de défense afin qu'ils soient reconnus et deviennent des références au niveau international (...) dans le domaine des "Études stratégiques" *War Studies* »<sup>(25)</sup>. Le ministère des Armées est ainsi à la manœuvre pour améliorer la connaissance historique non seulement de ses recrues qui sont très souvent en échec scolaire mais aussi d'une population plus instruite. L'homme est toujours déterminé par « sa terre et ses morts »<sup>(26)</sup> disait Barrès, leur attachement passe par conséquent par un enseignement qui transmet une fierté qui n'est pas le mépris de l'autre mais le plaisir d'appartenir à un pays singulier.

L'éducation civique ne se limite pas à l'enseignement de l'histoire mais couvre beaucoup d'autres domaines et notamment celui du respect des règles de vie commune. L'obéissance est une caractéristique majeure du milieu militaire mais elle est magnifiée par la discipline librement consentie par celui qui s'engage. Exemple de civisme, le militaire est le modèle de citoyen mis en lumière par Alain Ehrenberg qui se doit de transmettre ce qu'il reçoit. Nul n'est besoin de le contraindre pour respecter les lois parce qu'il sait combien elles importent pour le groupe ; il est un homme libre dans la plénitude du terme parce que ses actions sont tendues vers la recherche du bien et que la mise en œuvre de sa liberté tient compte de la responsabilité individuelle de ses actes. Qu'il soit français ou britannique, le soldat agit de la même façon parce que le fonds culturel commun entre les deux pays est intimement lié à une histoire commune. Le partage de ses principes avec le public se fait également au travers d'activités de représentation. Ainsi, le *Royal Edinburgh Military Tattoo* ou le *Royal Tournament* sont considérés par les officiels britanniques comme un vecteur considérable de prestige vis-à-vis de l'extérieur et comme un extraordinaire moment d'échanges en invitant les spectateurs à comprendre les valeurs du milieu militaire. Nul doute que la France

(25) DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE (DGRIS), « Pacte enseignement supérieur », 1<sup>er</sup> mars 2018 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

(26) THIESSE Anne-Marie, *op. cit.*, p. 158.

continue à y participer et pourquoi pas, à l'image de l'Australie et de la Chine, à le recevoir en France pour partager davantage avec les citoyens français.

### **Comment transmettre cet amour des siens dans un altruisme civique ?**

« Une erreur fréquente est de donner à la conscription une valeur de construction du patriotisme, alors que l'inverse a toujours prévalu. La conscription n'a été rendue possible que grâce à l'existence d'un sentiment national. »<sup>(27)</sup>. Même si la conscription ou un autre service national n'est pas la panacée, un service militaire peut néanmoins renforcer les liens entre une société et son armée.

#### **La formation militaire, un creuset de solidarité**

« Plus que de s'interroger sur la patrie, le soldat la pratique au quotidien de façon instinctive et naturelle. Tout, en effet, le porte au patriotisme »<sup>(28)</sup>. Ce dernier point et le sens de la solidarité demeurent des marqueurs forts dans les armées alors qu'ils n'apparaissent pas aussi manifestement ni naturellement dans la vie civile, sauf peut-être dans le sport. En temps de guerre, quand la Nation le demande, le patriotisme resurgit : le slogan « *Your Country needs you* » symbolise l'appel britannique aux armes lors de la Grande Guerre. Dans un contexte différent, ce type d'appel retentit encore de nos jours. En France, les armées étaient dans une phase de réduction drastique de leurs effectifs atteignant une baisse de 21,8 % entre 2008 et 2012<sup>(29)</sup>. Toutefois, en novembre 2015, suite aux attentats de Paris, les services de recrutement des Armées françaises ont enregistré une forte augmentation du nombre de candidatures qui sont passées de 500 par jour avant le 13 novembre à 1 500<sup>(30)</sup> le lendemain des attaques du Bataclan et de Saint-Denis. Cela correspondait à une croissance de 40 % par rapport à 2014. Le nombre de visites sur les sites *Web* des armées a été multiplié par vingt. Les campagnes de recrutement sont toujours soignées en termes de slogan. « Pour moi, pour les autres, sengager.fr » valorise l'épanouissement personnel tout en mettant en avant la double dimension du sens et de l'utilité de l'engagement comme soldat, pour mes camarades, pour ma famille, pour mes amis, pour mes concitoyens, pour la collectivité, pour la France. Dès le recrutement, le service d'autrui est mis en avant<sup>(31)</sup>. En ciblant ouvertement le patriotisme en valorisant l'altruisme et la générosité face à des menaces réelles, les Armées ont démontré avec succès qu'elles ne sont plus perçues uniquement comme un corps expéditionnaire mais comme un acteur de la protection du territoire national et des citoyens. Elles sont le témoin tangible d'un sentiment national et d'un attachement patriotique au pays qui s'expriment ouvertement dans la société civile.

(27) GUISEL Jean, « François Cailleteau : "Trop demander aux armées se traduirait par moins de capacités à remplir leurs vraies missions », *Le Point*, 3 mars 2018 ([www.lepoint.fr/](http://www.lepoint.fr/)).

(28) LECOINTRE François et MARCHAND Thierry, *op. cit.*

(29) CABIROL Michel, « Les armées recrutent de moins en moins », *La Tribune*, 11 mars 2014 ([www.latribune.fr/](http://www.latribune.fr/)).

(30) JAMIESON Alastair, « French Military Enrollment Triples After Paris Terror Attacks », *NBC News*, 5 décembre 2015 ([www.nbcnews.com/](http://www.nbcnews.com/)).

(31) CIRPA TERRE, « Pour moi, pour les autres, sengager.fr » ([www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/)).

Chaque année, la France célèbre sa fête nationale le 14 juillet en organisant un défilé militaire qui existe depuis 1880. Il s'agit du plus grand défilé militaire en Europe occidentale au cours duquel presque 4 000 militaires ont été mobilisés en 2017. Regardés par 7 millions de téléspectateurs, l'attrait et l'intérêt que suscite cette parade gigantesque témoignent d'un lien patriotique très fort entre la Nation et son Armée. Comme l'expliquait Jean-Yves Le Drian alors qu'il était ministre de la Défense, « Le (...) 14 juillet (...) se retrouvent deux fiertés, celle des soldats, dévoués à notre pays, et celle de l'ensemble des Français, qui portent ce dévouement au cœur »<sup>(32)</sup>.

Au Royaume-Uni, les trois Armées fêtent l'anniversaire de la Reine à l'occasion d'un défilé plus modeste à Londres, le célèbre *Trooping the Colour*, et par le tir de canons navals. En 2006 s'est tenu pour la première fois le *Veterans' Day* qui s'est transformé en *Armed Forces Day* en 2009 pour être célébré depuis lors à la fin juin de chaque année. Cette journée des forces armées est l'occasion de manifester un soutien aux hommes et aux femmes qui constituent la communauté des Forces armées allant des militaires en activité, leurs familles, les anciens combattants jusqu'aux cadets. Même si chaque année une ville hôte est désignée pour accueillir les principales activités commémoratives, des manifestations ont cependant lieu à travers tout le pays.

#### ***L'expérience opérationnelle, source de fierté et de reconnaissance***

Les Armées françaises et britanniques ont des histoires très riches en opérations à la fois extérieures et intérieures. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les deux Armées ont connu des périodes de rapprochement avec la population civile en temps de crise et des phases d'éloignement souvent en temps de paix.

Au Royaume-Uni, des soldats ont été déployés en Irlande du Nord pendant trente ans dans le cadre d'une mission très complexe sur le territoire national (1969-1999). Pendant cette période et partout en Europe, en raison des menaces d'attaques par les terroristes de l'*Irish Republican Army (IRA)*, les soldats et leurs familles ont dissimulé leur appartenance à la communauté militaire. Les soldats sont restés cantonnés dans les casernes, séparés de la population civile. Les liens entre armée et société étaient alors pour le moins ténu. En revanche, en 1982, Margaret Thatcher alors Premier ministre britannique, a déclenché une opération pour reprendre les Falklands (ou Malouines), un territoire britannique envahi par l'Argentine. Pour beaucoup de Britanniques, ces îles étaient totalement inconnues mais comme elles appartenaient au Royaume-Uni et étaient peuplées par nos concitoyens, il était évident de leur apporter une aide et de les protéger. Cette opération audacieuse qui a malheureusement provoqué des pertes importantes des deux côtes, a ravivé la fierté de la Nation à l'égard de son armée dans une période relativement calme pour les Armées britanniques.

Lors des engagements en Irak et en Afghanistan au début des années 2000 et en dépit des controverses relatives à ces conflits, la population civile n'a jamais cessé de témoigner son indéfectible soutien aux armées. 635 militaires britanniques ont perdu la vie lors de ces deux conflits, dont 345 ont été rapatriés via la base aérienne de

---

(32) *Idem.*



Lyneham (Wiltshire). En sortant de la base, chaque cortège passait par le village de Wootton Bassett où, au début, quelques anciens de la *Royal British Legion* inclinaient la tête devant les véhicules en signe de respect. Devenant peu à peu un point de convergence nationale pour ceux qui voulaient honorer le sacrifice des militaires, cette ville attira l'attention de la communauté internationale. Le Dr Peter Caddick-Adams, expert militaire à l'Université de Cranfield, a déclaré que Wootton Bassett avait montré à la Nation qu'elle était en guerre. « Ils nous ont appris la signification du sacrifice, et je pense que nous l'avions oublié », a-t-il dit. À l'issue du dernier convoi en 2011 avant de changer le dispositif pour ces cérémonies, la Reine a accordé à la ville le titre de « Royal Wootton Bassett » pour signifier le rôle clé qu'a tenu cette localité dans l'expression et le renforcement du lien entre la nation et le sacrifice de ses militaires.

En 1798, la loi Jourdan institue en France le service militaire. Elle énonce « tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie »<sup>(33)</sup>. Pendant la Grande Guerre, le service militaire a été crédité d'une fonction de cohésion nationale, en rapprochant des jeunes gens d'origines sociales différentes<sup>(34)</sup>. Mêlées dans la tragédie des tranchées, les classes sociales se redéfinissent dans leur lutte commune contre l'ennemi de la Nation. Nécessaire en temps de guerre, la conscription est rejetée souvent en temps de paix quand les valeurs individuelles prennent le pas sur les valeurs collectives. Lors de sa suspension en France en 1996, selon François Cailleteau<sup>(35)</sup>, le service militaire « ne réalisait certainement pas un brassage social de tous les Français, réunis pour défendre la patrie. Non seulement les jeunes femmes n'y participaient pas mais les jeunes gens étaient traités très différemment : certains dans des administrations civiles, d'autres dans les postes les plus variés au sein des Armées ». Cependant, en octobre 2001, l'envoi de troupes françaises en Afghanistan dans la foulée des attentats du 11 septembre ne récolte que 55 % d'approbation. À l'inverse, une quinzaine d'années plus tard, 59 % des personnes interrogées<sup>(36)</sup> se disent favorables à l'opération *Barkhane* déclenchée pour apporter un appui militaire aux forces régulières maliennes contre les rebelles islamistes.

En 2015, à la suite des attentats de janvier à Paris, le gouvernement français a déclenché l'opération *Sentinelle*, impliquant un déploiement massif de 10 000 militaires sur le territoire national en quarante-huit heures. Cette mission a bénéficié d'un soutien important comme en témoigne le taux d'approbation de 77 % des Français à l'égard de l'engagement des forces armées sur le territoire national<sup>(37)</sup>. Contribuant à la protection du territoire et à celle des citoyens, l'opération *Sentinelle* a été l'occasion idéale pour renforcer les liens entre la Nation et ses Armées. Aujourd'hui, 88 % des Français ont une bonne opinion de leur Armée, soit le plus haut niveau jamais enregistré depuis 2012. 80 % des Français font confiance aux forces armées pour intervenir sur le territoire national en cas d'attaque terroriste<sup>(38)</sup>.

(33) THIESSE Anne-Marie, *op. cit.*, p. 147.

(34) *Ibid.*, p. 148.

(35) CAILLETEAU François, *op. cit.*

(36) CHAPLEAU Philippe, « Les Français soutiennent clairement les opex selon un sondage Ifop », *Lignes de défense*, 21 avril 2017 (<http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2017/04/20/sondage-17956.html>).

(37) IFOP-DICOD, « Les chiffres clés de sondages de la Défense (juillet 2017) », 2 août 2017 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

(38) *Idem.*

### **Pourquoi des différences ?**

La France et le Royaume-Uni ont une relation étroite et unique entre deux pays qui ont partagé une longue histoire. Ces pays sont les démocraties les plus anciennes et les plus grandes du monde, qui commémorent cette année le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. 3 millions de Britanniques auraient des origines françaises et la communauté britannique en France est estimée à environ 400 000 personnes<sup>(39)</sup>. Environ 150 000 ressortissants français ont choisi de faire du Royaume-Uni leur domicile<sup>(40)</sup>. Même avec les problèmes de langues différentes, ces pays restent étroitement liés. Néanmoins, il reste des différences dans leur rapport à la chose militaire.

En France, les liens entre la Nation et ses militaires ont vécu des périodes tendues : la défaite en 1870, l'affaire Dreyfus, la défaite en 1940 et l'Algérie en 1962 ont créé des ruptures, des tensions et des méfiances internes, souvent difficiles à oublier ou à apaiser. Sur l'Algérie, lors de la clôture du Séminaire interarmées des grandes écoles militaires (Sigem) en 2001, Jean-Pierre Masseret a déclaré « cet événement exceptionnel dans l'histoire de notre pays a en effet marqué la rupture, provisoire, d'une partie de l'armée avec la Nation. Si je veux, quarante ans après les faits, revenir sur ces événements du passé c'est pour vous inviter à prolonger cette évocation par une réflexion sur la dialectique entre le devoir et l'honneur qui restent les fondements de votre vocation d'officier »<sup>(41)</sup>.

Au Royaume-Uni, « la séparation trop marquée des sphères politiques et militaires a donné naissance à des stratégies parallèles sans synthèse, ni remise en question réciproque. Ces turbulences ont conduit à une perte de confiance mutuelle qui a incité l'échelon politique à repenser sa relation au militaire. »<sup>(42)</sup>. La haute estime de l'opinion publique pour les forces armées est fortement contrastée malgré l'opposition que de nombreuses personnes expriment entre 2003 et 2009 contre le déploiement de troupes en Irak et, dans une moindre mesure, en Afghanistan. En dépit de l'ampleur des objections des sujets britanniques à ces opérations, une caractéristique frappante des résultats des sondages est le soutien écrasant du public pour le personnel militaire qui a servi en Irak et en Afghanistan<sup>(43)</sup>.

La France a cessé la conscription en 2001 alors que le Royaume Uni l'a délaissé dès 1963. Le soldat professionnel britannique bénéficie d'un contrat plus favorable en termes de rémunération que le soldat français, hors opérations extérieures, et jouit généralement d'un logement fourni par la Reine. Pour ce qui est des congés, le soldat français dispose d'un nombre de jours supérieur de 50 % à ce dont bénéficie un

(39) Docteur Philippe VIAL (Maitre de conférences à l'Université Paris I), « Présentation », Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), Paris, le 9 février 2018.

(40) UNITED KINGDOM GOVERNMENT, « United Kingdom-France Summit, Communiqué », Royal Military Academy Sandhurst, 18 janvier 2018, 13 pages ([www.gov.uk/](http://www.gov.uk/)).

(41) MASSERET Jean-Pierre (secrétaire d'État à la Défense), « Déclaration sur le *putsch* des officiers pendant la guerre d'Algérie et sur l'exigence morale de la carrière d'officier », Sigem, Paris, le 12 avril 2001 (<http://discours.vie-publique.fr/notices/013001148.html>).

(42) GIRAUD Vincent, *Les Britanniques et la malédiction de Huntington* (Mémoire), 65<sup>e</sup> Session du CHEM, 2016.

(43) « Armed Forces - The UK's Armed Forces: Public Support for the Troops but not Their Missions? », *British Social Attitudes* n° 29, p. 138-155 ([www.bsa.natcen.ac.uk/media/1150/bsa29\\_armed\\_forces.pdf](http://www.bsa.natcen.ac.uk/media/1150/bsa29_armed_forces.pdf)).

soldat britannique (45 jours par an en France par rapport aux 30 jours par an au Royaume-Uni). Si d'aucun avance que la stabilité du recrutement en France est due à un taux de chômage élevé, l'engouement après les attentats de 2015 a montré que les citoyens français avaient un véritable attachement à leur pays et que servir sous les armes constituait la forme la plus élevée de l'engagement patriotique. Au Royaume-Uni, en dépit d'une rémunération plus forte pour les militaires, en octobre 2017, il restait encore un déficit de personnel au sein des trois Armées de 5,6 %, soit une augmentation de 1,6 % depuis octobre 2015. Sans équivalent des opérations *Barkhane* et *Sentinelle*, l'absence d'engagement opérationnel significatif a-t-il un effet négatif sur le recrutement britannique ?

\*  
\*\*

La floraison annuelle et à contre saison de coquelicots outre-Manche pour les commémorations des combats de la Grande Guerre est, depuis peu, de nouveau accompagnée par l'épanouissement plus modeste de bleuets. Ce renouveau en France est bien évidemment lié aux nombreuses actions commencées pour le centenaire de la Grande Guerre depuis maintenant quasiment quatre ans mais aussi par une sensibilisation plus grande aux engagements des soldats. Les opérations extérieures et l'opération *Sentinelle* ont considérablement augmenté la visibilité et la reconnaissance des citoyens envers leurs soldats. Cependant, la conjonction de ces deux paramètres ne peut à elle seule suffire à transmettre un esprit patriotique.

Si les Cadets au Royaume-Uni et un projet de conscription en France permettent ou permettront d'inculquer des principes de vie en collectivité, de respect de soi, de respect d'autrui et de compréhension de la société, le tissu associatif pourrait être largement mis à contribution pour accompagner cet élan éducatif car les Armées ne doivent pas être détournées de leur mission première. Le caractère éducatif du service militaire, analysé comme bénéfique aujourd'hui, n'était qu'un effet positif connexe de la conscription dont l'objectif était de 1945 à 1996 de former des classes d'âge aptes au combat pour s'opposer à la menace soviétique en cas d'invasion de l'Europe. Les armées britannique et française sont professionnelles et particulièrement sollicitées sur le plan opérationnel. Elles ne peuvent donc assumer cette mission supplémentaire sans dégrader leurs capacités opérationnelles. Si elles sont déjà à l'œuvre et contributrices de qualité à l'éducation d'une partie de leur Nation respective, les armées ne peuvent être les seules à transmettre l'amour du pays. L'enseignement du patriotisme est un projet de société global qui concerne tous les pans de la Nation comme ce fut le cas sous la III<sup>e</sup> République lorsque les « hussards noirs » enseignaient à leurs élèves la grandeur de la France qui devait recouvrer l'intégralité de son territoire après la défaite de 1871.

Les temps ont changé et l'Europe est heureusement aujourd'hui en paix. Aussi n'est-il pas nécessaire d'avoir un objectif guerrier pour transmettre l'attachement qu'un citoyen doit avoir envers son pays. Il faut, avec intelligence et esprit critique, rendre les gens fiers de la France ou du Royaume-Uni car l'adoption quasi-systématique d'un comportement misérabiliste et de contrition ne contribue pas à aider les personnes d'origines étrangères à vouloir aimer le pays qui les accueille.

*British Poppy* et Bleuet français, armée et patriotisme  
Essai d'approche comparée de part et d'autre de la Manche

**Éléments de bibliographie**

- « Armed Forces - The UK's Armed Forces: Public Support for the Troops but not Their Missions? », *British Social Attitudes* n° 29, p. 138-155 ([www.bsa.natcen.ac.uk/media/1150/bsa29\\_armed\\_forces.pdf](http://www.bsa.natcen.ac.uk/media/1150/bsa29_armed_forces.pdf)).
- CABIROL Michel, « Les armées recrutent de moins en moins », *La Tribune*, 11 mars 2014 ([www.latribune.fr/](http://www.latribune.fr/)).
- CHAPLEAU Philippe, « Les Français soutiennent clairement les opex selon un sondage Ifop », *Lignes de défense*, 21 avril 2017 (<http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2017/04/20/sondage-17956.html>).
- CIRPA TERRE, « Pour moi, pour les autres, s'engager.fr » ([www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/)).
- CORNEILLE Pierre, *Honace* (1640), Hachette, 1848, 99 pages.
- COUR DES COMPTES, « La rémunération des militaires, Communication à la Commission des finances du Sénat », septembre 2013, 154 pages ([www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/la\\_remuneration\\_des\\_militaires.pdf](http://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/la_remuneration_des_militaires.pdf)).
- DEVECCHIO Alexandre, « Pierre Nora : "La dictature de l'histoire menace l'histoire" », *Le Figaro*, 16 février 2018.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE (DGRIS), « Pacte enseignement supérieur », 1<sup>er</sup> mars 2018 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).
- DOUHADY Yohann, « Un Treillis Bleu, Blanc, Rouge », *Inflexions* n° 26, 2014, p. 25-32.
- EHRENBERG Alain, *Le corps militaire, politique et pédagogie en démocratie*, Alençon, Aubier, 1983, 216 pages.
- « Fallon Calls for More than NATO's 2% Target to be Spent on Defence », *Forces Network*, 3 octobre 2017 ([www.forces.net/news/fallon-ps1bn-boost-navy-will-improve-efficiency](http://www.forces.net/news/fallon-ps1bn-boost-navy-will-improve-efficiency)).
- GAULLE (DE) Charles, *Vers l'armée de métier*, Berger-Levrault, 1934, 211 pages.
- GIRAUD Vincent, *Les Britanniques et la malédiction de Huntington* (mémoire), 65<sup>e</sup> Session du Centre des hautes études militaires (CHEM), 2016.
- GRIBBLE Rachael, WESELY Simon, KLEIN Susan, ALEXANDER David, DANDEKER Christopher et FEAR Nicola, « Public Awareness of UK Veterans' Charities », *RUSI Journal*, vol. 159 n° 1, p. 50-57.
- ICM UNLIMITED, « MOD and Armed Forces Reputational Polling, Summer 2015 Survey », Government of United Kingdom, 2015, 9 pages ([www.gov.uk/](http://www.gov.uk/)).
- IFOP-DICOD, « Les chiffres clés de sondages de la Défense (juillet 2017) », 2 août 2017 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).
- JAMIESON Alastair, « French Military Enrollment Triples After Paris Terror Attacks », *NBC News*, 5 décembre 2015 ([www.nbcnews.com/](http://www.nbcnews.com/)).
- LE DRIAN Jean-Yves, « Aux Armées, La Patrie reconnaissante - À propos du 14 juillet », *Inflexions* n° 26, 2014, p. 33-36.
- LECOINTRE François et MARCHAND Thierry, « Éclairage croisé », *Inflexions* n° 26, 2014, p. 19-24.
- MACKINLAY John, « A British Way of Remembering », *RUSI Journal*, vol. 155 n° 5, p. 64-66.
- NORA Pierre, *Les lieux de mémoire. Tome I : La République*, Gallimard, 1984, 1 664 pages.
- PÉGUY Charles, « Heureux ceux qui sont morts », *Ève* (1913).
- ROMAIN Gary, *Pour Sganarelle*, Gallimard, 1965, 476 pages.
- THIESSE Anne-Marie, *Faire les Français : quelle identité nationale ?*, Stock, 2010, 198 pages.
- TISSOU Felix Hessou, *L'Esprit de Défense. Vol. I : Une réflexion sur la source et le fondement du patriotisme*, L'Harmattan, 2017, 184 pages.
- UNITED KINGDOM GOVERNMENT, « UK-France Summit, Communiqué », Royal Military Academy Sandhurst, 18 janvier 2018, 13 pages ([www.gov.uk/](http://www.gov.uk/)).
- VIAL Philippe (Maître de conférences à l'Université Paris 1), « Présentation », Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), Paris, le 9 février 2018.
- WEIL Patrick et HANSEN Randall (dir.), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, La Découverte, 1999, 330 pages.
- WELSH AFFAIRS SELECT COMMITTEE – CHARITY COMMISSION, « Support for Armed Forces Veterans », Session 2012-13, 29 juin 2012 ([www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmwelaf/writelaf/veterans/vet19.htm](http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmwelaf/writelaf/veterans/vet19.htm)).
- WERNER Hahlweg, *Carl von Clausewitz, Schriften – Aufsätze – Studien – Briefe*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1966, 1 011 pages.

**Entretien**

Colonel Armel DIROU, docteur en histoire et chercheur associé au *King's College* de Londres.

# Osons la militarité !

Pierre-Éric GUILLOT

Colonel de l'Armée de terre, auditeur de la 67<sup>e</sup> Session du Centre des hautes études militaires.

« Il y a ceux qui sont prêts à donner leur vie pour leur pays et les autres ».  
Florence PARLY, ministre des Armées <sup>(1)</sup>.

**L**e soldat porte les armes de la France et risque sa vie pour une cause qui le dépasse. Mais il n'agit pas seul ; il agit au sein d'une communauté. L'armée lui offre une épaisseur stratégique et le renforce dans sa posture de combattant, prêt à donner la mort pour son pays. À ce titre, le « succès des armes de la France » <sup>(2)</sup> provient en particulier de la primauté que l'armée accorde à la communauté plutôt qu'à l'individu. L'action du soldat prend corps dans un tout, soudé autour de valeurs <sup>(3)</sup> que l'armée porte et représente, donnant un sens à l'action collective. Érigée en tant que « société militaire » <sup>(4)</sup>, l'armée apparaît alors comme une société singulière, structurée et hiérarchisée, où la discipline est stricte et la solidarité obligatoire.

Si Talleyrand, dans son discours de 1806, avait décrété que « nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil » <sup>(5)</sup>, la formule est par bien des aspects trop allusive et elliptique. Pour définir la communauté militaire, nous lui préférons Raoul Girardet qui mentionne l'armée comme « un ensemble spécifique de valeurs, d'attitudes et de comportements. Ensemble dont les impératifs et les exigences se trouvent d'ailleurs directement liés à la finalité même de l'institution, qui n'est autre, faut-il le rappeler, que celle du combat, de l'exercice collectif de la violence » <sup>(6)</sup>. C'est alors la militarité, définie comme l'ensemble des marqueurs, professionnels, juridiques, sociaux, culturels, corporels, attachés à la fonction militaire qui permet de nommer l'essence de l'armée « qui est d'autant une profession qu'un mode d'être » <sup>(7)</sup>.

(1) Tiré de LIBÉRATION, *interview* de Florence PARLY, ministre des Armées, par Grégoire BISEAU, Pierre ALONSO et Luc MATHIEU, 14 janvier 2018.

(2) Formule d'intronisation du commandement : « Au nom du président de la République, chef des Armées, vous reconnaissez désormais pour chef, le colonel ici présent et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France. »

(3) Sans être restrictives, sont considérées comme valeurs des Armées celles édictées par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires : « L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité ».

(4) Expression tirée du livre de Raoul GIRARDET, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Librairie académique Perrin, 1998, 341 pages.

(5) BARDIÈS Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, p. 273-295.

(6) GIRARDET Raoul, *op. cit.*

(7) GRESLE François, « La société militaire, son devenir à la lumière de la professionnalisation », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, p. 777-798.

Or dans une société française marquée du sceau d'une inédite conflictualité voire d'une nouvelle barbarie, en particulier sur le territoire national, la militarité, en dépit d'une banalisation de la société militaire, mérite de rester encore un repère institutionnel stable. Plus encore, les valeurs de la militarité deviennent exportables par l'armée en dehors de ses propres limites. À ce titre, « osons la militarité » !

## **Pas d'armée sans militarité**

### ***La militarité, invariant de la spécificité opérationnelle et humaine de l'armée***

Comme d'autres groupes professionnels, l'armée possède sa spécificité faite de codifications distinctives nées de la nature propre de l'activité exercée. Toutefois, dans le cas de l'armée, cette spécificité est vue comme une sorte de particularisme, en raison du devoir assigné à chaque soldat, si l'ordre lui en est donné, de combattre collectivement et violemment au nom de la communauté souveraine. La militarité correspond donc à cette posture exceptionnelle qui implique de pouvoir tuer et donner sa vie pour son pays ce qui confère *de facto* à la militarité, c'est-à-dire au fait militaire, une nature hors du commun.

L'armée s'affirme donc comme une forme sociale qui est non seulement structurée par l'entremise de lois et de règlements, d'usages et de coutumes et ancrée dans la tradition, mais aussi en évolution permanente du fait de la transformation de l'activité guerrière. C'est donc bien la finalité de l'emploi de la force qui justifie et donne corps à la militarité, elle-même invariant de la spécificité militaire, souvent considérée par nos contemporains comme une protubérance exorbitante de nos normes sociales.

Construite autour du fait guerrier, la militarité, en tant que marqueur essentiel de l'institution, joue alors un rôle de régulateur des frontières identitaires de l'institution militaire. Cette régulation trouve son point d'application jusque dans l'organisation des Armées dont l'objectif intrinsèque reste justement l'emploi efficient de la force.

Par ailleurs, le fait guerrier est aussi devenu, au fil de l'histoire militaire du pays, un fait culturel ; il structure aujourd'hui nos Armées et sa prégnance est indéniable. Loin d'être figée, cette culture militaire se vit et se transmet à travers l'esprit de corps.

### ***L'esprit de corps, expression vivante de la militarité***

Dans les régiments, sur les bases aériennes et à bord des bâtiments de la Marine, cette culture partagée se vit et se transmet à travers l'esprit de corps. Il naît de la connivence opérationnelle des hommes et des femmes qui constituent l'unité, étayée par une pratique quotidienne de la tradition qui génère du lien social et permet d'éviter l'atomisation ou l'individualisation du corps militaire. La tradition s'appuie sur un ensemble de rites qui ponctuent la vie opérationnelle, et par leur intermédiaire, les soldats réaffirment leur adhésion au système de valeurs constitutif de leur identité. Au premier rang de ces rites, on trouve les cérémonies, dont la finalité cohésive est

évidente <sup>(8)</sup>. Ainsi, la tradition agit en tant que champ de projection de valeurs que ce soit par les rites langagiers, les rites cérémoniels ou les rites comportementaux. La tradition, partie intégrante de la militarité, se présente comme un indéniable instrument d'unité et d'harmonisation culturelle. Plus encore, l'esprit de corps, fondé sur des traditions fortes, est aussi et avant tout un outil au service de la capacité opérationnelle car c'est lui qui confère à une troupe sa fierté et son estime collective nécessaires pour entreprendre. La pratique quotidienne de la tradition, grâce à un esprit de corps clairement affirmé n'est donc pas à considérer comme un élément de folklore mais plutôt comme un facteur indispensable du succès opérationnel d'une unité.

D'ailleurs, les cérémonies commémoratives ont d'abord pour destinataire la communauté militaire elle-même et non pas la société civile. Dans une étude <sup>(9)</sup> datée de 2006, à propos de l'*US Marine Corps*, Anthony Saber caractérise ces commémorations d'« autoréférentielles, dans la mesure où [elles] visent presque exclusivement les personnels du Corps ». À leur rôle intégrateur s'ajoute donc une fonction différenciatrice : « la militarité trouve dans l'autoréférentialité de ces rites une promesse de continuité, de résistance à une dissolution dans le monde civil » <sup>(10)</sup>. La militarité, sous l'angle de la tradition et par l'affirmation d'une culture propre, établit donc la singularité de la communauté militaire vis-à-vis du monde civil.

### **La militarité, grâce à la tradition, porte l'enjeu de survie de la Nation**

Cette singularité n'a pas pour but d'isoler la société militaire de la société civile ; elle porte en elle une inspiration bien plus profonde qui n'est pas sans rapport avec l'essence même du métier de soldat. La tradition, en tant que culte de la mémoire, réalise un effort de préservation du patrimoine culturel commun. Et l'exaltation de la mémoire permet d'affirmer les continuités temporelles et intergénérationnelles.

L'enjeu principal d'une armée étant sa survie sur le champ de bataille, synonyme de victoire, le renvoi au passé, par l'exercice de traditions, fixe la notion d'éternité. La tradition vaut promesse de continuité, ce qui n'est pas sans rapport avec le but de l'armée qui n'est autre que la survie de la Nation. « Parce qu'elle a quelques chances d'être confrontée à la violence désintégratrice, la vitalité du corps militaire est peut-être plus dépendante de sa culture que celle d'autres corps sociaux. Là où la culture est puissante et où elle déborde la trame de plus en plus serrée des règles édictées par l'institution, le corps est d'élite. » <sup>(11)</sup>.

Ainsi, la revendication par l'armée d'une culture militaire propre se fonde sur une double légitimation : légitimation cohésive par des rites d'harmonisation et

(8) Les rites d'intégration dans les armées restent importants comme en témoignent les prises d'armes de remise de képis ou de fourragères dans les régiments de l'Armée de terre, les cérémonies de remise de bâchis à l'École des mousques de la Marine nationale ou de « macaronage » des nouveaux pilotes au sein de l'Armée de l'air. Voir à ce sujet BRYON-PORTET Céline, « Les pratiques rituelles de l'École de l'air », *Communication et organisation*, n° 40, 2011, p. 141-161.

(9) SABER Anthony, « Tradition, mémoire et préconstruit chez les militaires américains », *ASp*, la revue du Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité (Geras), 1<sup>er</sup> décembre 2006, p. 35-48 (<https://journals.openedition.org/asp/642>).

(10) SABER Anthony, *op. cit.*

(11) THIÉBLEMONT André, *Culture et logiques militaires*, Puf, 1999, 350 pages.

d'uniformisation et légitimation différenciatrice par la préservation et le culte d'une mémoire commune. La militarité agit alors en tant que levier éthique : le soldat, structuré par sa culture, meurt pour son camarade de combat, son chef ou sa compagnie au nom d'un esprit de corps assumé et il meurt pour son pays, en sentinelle de la Nation, porteur d'une part de son éternité. Son sacrifice s'inscrit donc dans la tradition.

### **La militarité, ciment d'un corps social spécifique**

Commander l'usage de la violence légitime en des circonstances exceptionnelles exige des compétences propres, si bien que celui qui exerce l'autorité au sein de l'armée dispose d'un pouvoir de domination particulier dont le modèle ne peut être comparé avec les autres organisations sociales. L'autorité du chef militaire est non pas seulement reconnue au titre de compétences éprouvées mais aussi et surtout au titre d'une autorité charismatique telle que l'a définie Max Weber en 1922. Elle repose sur « l'abandon des membres à la valeur personnelle d'un homme qui se distingue par (...) son héroïsme ou son exemplarité »<sup>(12)</sup>. Cette nature d'autorité est directement fondée sur le caractère propre de la motivation qui commande l'obéissance.

Aussi l'armée offre-t-elle au chef une place tout à fait exceptionnelle faisant de l'exemplarité, sinon de l'héroïsme, une condition *sine qua non* de l'obéissance. Et cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui notre jeunesse peine à se soumettre à l'autorité et qu'il revient alors aux clercs (des milieux éducatifs ou religieux) pour se faire écouter, de conquérir leur propre autorité. L'armée, par le devoir d'exemplarité et d'héroïsme qu'elle exige des chefs, quel que soit le niveau de commandement qu'ils assument, leur impose naturellement de s'inscrire dans cette démarche de reconnaissance de leur propre autorité. L'histoire les aide et les stimule : en cette période de centenaire de la Grande Guerre, les figures du capitaine Guynemer (as des as), de l'amiral Ronarc'h (commandant des fusilliers à Ypres) ou du colonel Desgrées du Loû (chef de corps tué à la tête de son régiment en Champagne en 1915) sont autant de témoins qui forcent à l'héroïsme du quotidien.

### **Une militarité contestée**

Bien que constitutive de l'armée, cette militarité ne va pourtant pas de soi. Elle est non seulement contestée à l'extérieur de l'armée mais également mise à mal au sein de ses propres rangs.

### **Les effets de la bureaucratie<sup>(13)</sup> sur la militarité**

Le long mouvement de « sécularisation »<sup>(14)</sup> des Armées, qui accompagne la fin des guerres de décolonisation jusqu'à la professionnalisation, se traduit par une certaine

(12) FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, Puf, 1966, 257 pages.

(13) Au sens où l'entendent les sociologues du XX<sup>e</sup> siècle, de Max Weber à Michel Crozier, considérant la bureaucratiation de l'État comme la conséquence nécessaire de sa supériorité technique ou de son industrialisation.

(14) Le terme de sécularisation est employé en référence à la pensée de Nicolas MACHIAVEL qui dans *Le Prince* (1550), en tant que chantre d'une conception moderne de l'État, ôte à toute puissance, son éventuel caractère sacré. Au nom d'une dimension strictement humaine de l'action publique, la sécularisation des institutions exclut toute référence à une norme transcendante.



forme de bureaucratisation de l'institution militaire. Lorsqu'elle rentre en métropole après vingt-deux années de guerre ininterrompue, des combats de juin 1940 au conflit algérien, en passant par la « France combattante » à la guerre d'Indochine, l'armée, au seuil des années 1960, vit une profonde crise morale. Meurtrie, tant dans sa chair que dans son âme, elle se réinstalle en métropole : elle pose le sac à dos, le cœur lourd, incomprise de la Nation. La fracture entre militaires et civils est nette et le coup de force d'avril 1961 a participé de manière presque irrémédiable à générer une profonde méfiance à l'égard des militaires de la part du reste du corps social. C'est d'ailleurs à partir de cette époque, sous l'effet notamment du développement des armements modernes, que les dirigeants politiques commencent à penser l'armée en tant qu'« outil de défense », expression purement utilitariste participant insidieusement à réifier la communauté militaire. L'armée n'est alors plus vue comme un ensemble humain soudé autour de valeurs collectives mais comme une juxtaposition de capacités opérationnelles, atouts maîtres au sein de la guerre froide.

Le développement de l'arme nucléaire peut être considéré comme le déclencheur décisif de ce mouvement car il participe à la naissance d'une armée d'ingénieurs pour lesquels l'atome devient l'alpha et l'oméga de l'action militaire. La spécialisation technique du personnel, sans cesse accentuée, accapare l'armée et gomme, de manière discrète mais continue, l'aspect physique de l'engagement guerrier, considéré jusque-là comme le marqueur culturel essentiel de l'institution. Sous le double choc du désastre *post-colonial* et de la révolution technologique, l'armée se transforme ainsi progressivement en une bureaucratie dominée par les techniciens et les experts. La militarité, fondée autour des valeurs de bravoure et d'engagement individuel et collectif est partiellement gommée ; l'action guerrière est d'abord observée sous le prisme de la supériorité technologique et ce qui reste d'hommes, au sein d'une conscription de masse, n'est que le tampon temporaire autorisant, au regard de pertes inacceptables, de franchir le seuil du feu nucléaire.

En somme, c'est une certaine forme de mécanisation ou d'industrialisation de la guerre qui a participé à la bureaucratisation de l'armée accompagnant le mouvement général de rationalisation de la société moderne. L'efficacité réclamée non seulement du nucléaire militaire mais aussi du perfectionnement des armements modernes a justifié l'introduction de procédures rationnelles et a nécessité de penser la guerre différemment ; non plus comme un combat d'homme à homme mais comme l'opposition de deux forces technologiques. Par analogie avec les transformations profondes <sup>(15)</sup> du monde de l'entreprise, à la fin des Trente Glorieuses sous le choc de nouveaux progrès technologiques, la militarité est affectée par un triple mouvement de centralisation de la décision, de spécialisation des fonctions et d'individualisme croissant des acteurs.

Au terme de ce mouvement, cette bureaucratie d'État a finalement donné naissance à l'organisation « bout en bout » des soutiens, segmentés et juxtaposés au monde des opérations, que nous connaissons aujourd'hui au sein des Armées. Les experts,

---

(15) CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, 1964, 416 pages.

administrateurs et ingénieurs militaires <sup>(16)</sup>, par un processus d'émancipation de la chaîne opérationnelle ont créé leur logique propre, d'autant plus incompatible avec le monde des opérations, qu'elle s'inscrit dans un contexte de pénurie et d'impéritie financière. La bureaucratie, appliquée à l'armée s'oppose sous cette configuration au principe de militarité qui, au nom de la victoire, affirme la primauté du chef militaire et du sens collectif. La naissance récente de corps statutaires tel que celui des ingénieurs militaires d'infrastructure traduit cette volonté d'unification autour de l'expertise, créant une distanciation de fait avec les forces et un affadissement du marqueur culturel et social qui pourtant fait le propre de la société militaire.

### ***Une société qui s'est peu à peu éloignée du fait militaire***

Le discours public des années 1990 a participé lui aussi à gommer le fait militaire de notre société. La guerre n'étant plus qu'un combat de machines, l'homme s'est désengagé du combat et la société est peu à peu devenue indifférente à la guerre. Tout d'abord, la « guerre zéro mort » a donné l'illusion d'une toute-puissance technologique occidentale voire d'une impunité de nos États dans le champ de la conflictualité qui a presque rangé le « guerrier » au rang de lointaine figure iconique. Ensuite, les opérations sous chapitre VI de la Charte des Nations unies ont transformé, certes de manière temporaire mais tout de même de façon soutenue, le militaire en « soldat de la paix », au moment même où la professionnalisation de l'armée a pu être commentée comme une certaine forme de repli sur soi, voire d'isolement de l'institution militaire du reste de la société française.

La Nation s'est alors accommodée avec facilité de ces évolutions, avide de toucher les « dividendes de la paix » et donnant raison à Alexis de Tocqueville selon lequel les peuples démocratiques ne préfèrent rien d'autres que la « tranquillité » <sup>(17)</sup>.

Les références traditionnelles de l'identité militaire (la mort, l'ordre et la hiérarchie), vues de nos contemporains, se sont alors révélées peu compatibles avec une société qui voit la conflictualité comme un phénomène reculé, contenu aux marges du continent européen et refoulé sur le lointain continent africain. Au souvenir douloureux de l'attentat du Drakkar au Liban en 1983, les Français préfèrent saluer l'action généreuse de soldats, vecteurs de l'aide humanitaire, que ce soit en Somalie ou dans les Balkans. C'est d'ailleurs l'époque où le Collège interarmées de défense (CID) remplace l'École supérieure de guerre révélant, à quel point la guerre devient « hors sujet » y compris dans l'enceinte même de l'École militaire.

Pour nos concitoyens, la guerre sort du champ de l'acceptable car elle les plongerait dans l'inconfort, confirmant, soixante ans plus tard, les écrits prophétiques de Charles de Gaulle dans *Le fil de l'épée* : « sans doute la guerre future sera, pour le chef militaire, plus malaisée encore à conduire (...) parce qu'à l'horreur de la

---

(16) « Les fonctionnaires sont des gens très capables, mais dans une seule spécialité ; quand une question est de leur ressort, il leur suffit d'un mot pour saisir toute une série de pensées, mais s'il s'agit d'une chose qui sort de leur rayon, on peut passer des heures à la leur expliquer, ils remuent la tête poliment mais ils ne comprennent pas un mot ». KAFKA Franz, *Le Château*, Kurt Wolff Verlag, Munich, 1926, p. 710.

souffrance, au désir d'en finir, à la crainte de la défaite, les gouvernants, les Parlements, les classes de la nation ajouteront l'angoisse du bouleversement politique et social »<sup>(18)</sup>. La guerre dérange, la militarité s'efface.

***Au sein même du ministère, une militarité remise en cause***

Morris Janowitz<sup>(19)</sup>, au début des années 1970, a conceptualisé l'effacement de la militarité au sein des Armées par le terme de « civilianisation » qui traduit une banalisation de l'état de militaire et par voie de conséquence des marqueurs culturels de l'institution. Ce phénomène frappe de plein fouet l'Armée française, de la professionnalisation à la période de rationalisation de « l'outil militaire » du début des années 2010. Ce sont donc au total près de vingt années de « sécularisation » accrue qu'a connue l'institution.

Par ailleurs, la société ayant une perception amenuisée des menaces qui pourraient la frapper, elle a renvoyé le fait militaire aux marges. Et la professionnalisation a d'ailleurs très largement participé à cette marginalisation, éloignant l'armée du quotidien des familles françaises. C'est par exemple l'époque où les publicitaires créent l'aphorisme réducteur qui consiste à recruter pour l'armée autour d'un métier qui n'a rien à voir avec l'essence même du soldat. « Avec ce casque... devenez secrétaire ! » dit le slogan. Trompeusement, la militarité s'efface et le métier de soldat devient, au moins dans les postures exportées, un métier comme un autre.

Enfin, la contraction induite des ressources allouées et les possibilités offertes par les évolutions des technologies incitent à réduire le champ de l'activité militaire proprement dite. Entre 2007 et 2015, au moment même où les effectifs des officiers sont réduits de manière importante, ceux du personnel de catégorie A du ministère augmentent en proportion se traduisant par un taux d'occupation plus marqué des postes de conception et de direction par le personnel civil, précisément là où se décide l'avenir des Armées. Ce qui n'est pas sans poser un problème de fond quant à l'essence même du ministère, comme l'a écrit en 2013 le général Henri Bentegeat : « Cette vision réductrice de la fonction militaire va à l'encontre de traditions millénaires qui exaltaient les rôles de stratège, d'administrateur ou de logisticien comme autant de facettes indispensables au bon exercice du métier des armes. Elle est surtout antinomique des exigences des conflits modernes où l'intelligence de situation, à tous les échelons, requiert une vision large, bien au-delà de la maîtrise technique des armes, où le dialogue international est la règle, où l'administration d'un secteur, le contact avec la population et la manœuvre logistique sont des facteurs essentiels du succès. »<sup>(20)</sup>.

(17) « La crainte du désordre et l'amour du bien-être [portent] insensiblement les peuples démocratiques à augmenter les attributions du gouvernement central, seul pouvoir qui leur paraisse de lui-même assez fort, assez intelligent, assez stable pour les protéger contre l'anarchie. J'ai à peine besoin d'ajouter que toutes les circonstances particulières qui tendent à rendre l'état d'une société démocratique troublé et précaire augmentent cet instinct général et portent, de plus en plus, les particuliers à sacrifier à leur tranquillité leurs droits » ; TOCQUEVILLE (DE) Alexis, *La démocratie en Amérique*, 1841.

(18) GAULLE (DE) Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Éditions Berger-Levrault, 1932, 590 pages.

(19) JANOWITZ Morris, *The Professional Soldier*, The Free Press, 1971, 528 pages.

(20) BENTEGEAT Henri, « Métier des armes : une porte se ferme », *Le Figaro*, 12 septembre 2013.

## Une militarité à redécouvrir

Édulcoré pendant des années par une société qui avait refusé la conflictualité, le sujet de la militarité au sein de notre société est à présent réactivé par le contexte d'un État qui doit affronter la barbarie sur son propre sol et d'une nation qui se heurte à une menace d'ordre existentiel <sup>(21)</sup>. Une nouvelle visibilité de l'armée au sein de la nation est alors réclamée car c'est précisément lorsque la société vacille que l'armée s'affirme en tant qu'acteur prééminent. Elle agit alors au nom de la pérennité de l'État dont elle se doit d'assurer la continuité et la survie. À ce titre une affirmation pleine et entière de la militarité dans les rangs du ministère et une présence assumée des valeurs de la militarité au sein de la société apparaissent aujourd'hui plus que jamais comme des enjeux de première importance pour la Nation tout entière.

### **La militarité comme garantie d'efficacité de la force armée**

Affirmer la militarité au sein du Ministère c'est consolider la communauté militaire autour des valeurs du statut général qui font d'elle une force armée plus qu'un simple « outil militaire ».

Capables d'agir au service de la sécurité des Français en toutes circonstances, les Armées restent et resteront à jamais l'*ultima ratio* dont la France a besoin. Cette force ultime impose des règles d'emploi et de fonctionnement lui permettant d'agir avec réactivité, ce qui implique de déroger aux règles de droits communs. On ne peut par exemple calquer l'organisation du travail des mécaniciens d'une base aérienne sur celle des compagnies aériennes civiles alors même que les avions de combat ou de transport qui décollent de métropole seront quelques heures plus tard, les uns au-dessus du Sahel en appui aux troupes au sol de *Barkhane*, et les autres aux Antilles pour participer au secours des populations meurtries par le cyclone *Irma*.

Parce que l'action militaire est toujours extra-ordinaire, il convient de doter les Armées de règles d'emploi extra-ordinaire. C'est exactement ce que la militarité, en tant qu'expression de la déontologie singulière du soldat, suppose. Dénier à la communauté militaire sa spécificité d'emploi, revient à nier sa militarité, à en faire une communauté professionnelle comme une autre dont on serait alors bien en peine de lui demander des effets d'une portée tout à fait exceptionnelle.

C'est pourquoi, une application stricte de la directive européenne sur le temps de travail <sup>(22)</sup> au sein des Armées participerait à gommer la militarité de ce corps social

(21) « Le président de la République, les parlementaires et nos concitoyens commencent à mesurer l'importance de conserver une armée qui fonctionne selon un mode et un statut particulier, des valeurs singulières, lesquels en font une composante essentielle et particulière de la Nation. Cette spécificité militaire est indispensable à l'équilibre de notre culture collective et indispensable également à l'efficacité des armées. » COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES, « Audition du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, sur le projet de loi de finances pour 2018 », Assemblée nationale, 4 octobre 2017 ([www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718002.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cdef/17-18/c1718002.asp)).

(22) Afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, des normes minimales applicables dans toute l'Union européenne doivent être respectées ; la directive européenne sur le temps de travail (2003/88/CE) impose aux pays de l'Union européenne de garantir à tous les travailleurs un temps de travail hebdomadaire limité (48 heures), une période minimale de repos de 11 h consécutives par période de 24 h, un temps de pause lorsque le travail est supérieur à 6 h, une période minimale de repos hebdomadaire sans interruption de 24 h par période de 7 jours, en plus des 11 h de repos journalier, un congé annuel payé d'au moins 4 semaines, une protection pour les travailleurs de nuit.

particulier dont l'un des marqueurs culturels essentiels reste la disponibilité, que ce soit en métropole, en outre-mer ou à l'étranger, à l'entraînement comme en opérations. *In fine*, c'est bien pour garantir au pouvoir politique la liberté d'emploi de la force publique qu'il convient d'admettre une militarité forte aux Armées qui les dégagent de facteurs limitatifs propres au droit commun.

Et cette militarité ne concerne pas seulement les trois Armées, elle doit aussi s'appliquer à la Gendarmerie nationale dont le statut militaire représente une réelle plus-value pour la puissance publique. La militarité de la Gendarmerie en tant que force de 2<sup>e</sup> catégorie doit, elle aussi, être encouragée. Les Armées, parce qu'elles n'offrent sur le territoire national, qu'une gradation réduite, ne peuvent être naturellement le premier acteur de la sécurité. En particulier lors de troubles graves à l'ordre public, l'État doit disposer d'une palette complète de moyens avant la mise à disposition des forces armées de 3<sup>e</sup> catégorie auprès de l'autorité administrative. C'est là que les escadrons de la Gendarmerie mobile jouent un rôle essentiel et plus généralement l'ensemble de la Gendarmerie nationale. Aussi cette militarité de la Gendarmerie doit-elle être aujourd'hui clairement assumée, ce qui devrait se traduire par deux actions particulières. D'abord le renforcement des gendarmes mobiles pour combler de manière significative l'intervalle entre les capacités d'action de la Police et celles des Armées. Ensuite la recherche d'une plus grande interopérabilité avec les Armées, en particulier sur le plan des systèmes d'information et de communication et des procédures, permettant une complémentarité plus approfondie entre la Gendarmerie et les Armées.

Enfin, cette militarité assumée doit se traduire au sein même de l'organisation du ministère qui doit retrouver sa verticalité originelle de commandement sans laquelle la prééminence de l'opérationnel ne peut être garantie. Comme nous l'avons vu plus haut, la tentation de la bureaucratie guette les Armées. Or dans toute bureaucratie (considérée à l'échelle d'une vaste organisation sociale, comme peut l'être le ministère des Armées), la légitimité de l'ordre est d'abord fondée sur le consensus imposé par la « technostructure »<sup>(23)</sup>. Cette analogie tirée du monde de l'entreprise, quoique sans doute excessive, souligne le risque que porte en germe toute institution ou toute entreprise lorsqu'elle se bureaucratise à outrance. Pour limiter ce risque au sein du ministère, il convient de remettre le chef opérationnel, à tous les niveaux, au centre de toutes les décisions et de lui donner tous les outils du commandement. Comment concevoir en effet qu'un commandant de brigade interarmes, garant de la cohérence de son unité opérationnelle, ne puisse avoir dans sa main les leviers du soutien et arbitrer les priorités logistiques (y compris dans les domaines de l'infrastructure, de l'hébergement et de l'habillement) des régiments qu'il a sous ses ordres ?

Garantir la militarité du ministère demain, c'est donc remettre de la cohérence opérationnelle dans la chaîne de commandement en admettant la primauté et l'unicité du chef opérationnel qui, pour produire les effets opérationnels attendus, doit pouvoir actionner la chaîne des soutiens.

(23) Voir les travaux de John Kenneth GALBRAITH, *Le nouvel État industriel*, Gallimard, 1971, 504 pages.

### **Assumer la dimension militaire de l'État**

« Les renommées acquises, les services rendus pendant la guerre, à l'armée et à la tête des municipalités, avant tout les dévouements constatés et les faits de guerre qui avaient signalé tant de braves gens, officiers de troupes ou engagés volontaires, tels furent les titres qui fixaient les choix du suffrage universel. L'âme de la France était dans les camps »<sup>(24)</sup>. Les lendemains de la défaite de 1870 représentent une véritable rupture historique. L'esprit de « Revanche » participe à l'éclosion d'un esprit de défense nationale dont les stigmates des casernes et fortifications Séré de Rivières (du nom de son concepteur) témoignent encore sur notre territoire. La guerre sur notre sol et la perte de l'Alsace et de la Moselle ont suscité un regain d'intérêt pour la défense de la Patrie. Les militaires entendent jouer un rôle singulier. En 1871, 120 députés issus des rangs de l'armée pénètrent alors à l'Assemblée parmi lesquels on distingue 39 officiers de carrière dont 9 amiraux et 22 généraux<sup>(25)</sup>.

À cette période, un réel souci de notoriété éclo. Il transparait à travers une nouvelle forme d'esthétique militaire propre à la Belle Époque. Le cérémonial prend une place importante comme le montre la cérémonie de remise des nouveaux drapeaux et étendards à l'armée, le 14 juillet 1880 sur l'hippodrome de Longchamp. Cette cérémonie, immortalisée par le tableau d'Édouard Detaille (« La distribution des drapeaux, le 14 juillet 1880 », 1880), est un témoignage symbolique de l'affermissement du pouvoir politique républicain au cours de laquelle l'union de l'Armée, de la République et de la Nation est célébrée.

Aujourd'hui, alors même que la guerre est de retour sur notre territoire, les marqueurs culturels de la militarité au sein de la société se sont affadis, traduisant une relative indifférence vis-à-vis des Armées. Or, l'export des marqueurs culturels de la militarité vers la société civile serait de nature à redynamiser l'esprit de défense dont la France a besoin. Le temps est venu de partager une expérience, une culture et des représentations communes, auprès de nos contemporains. À cet effet, il conviendrait d'encourager auprès des militaires, grâce à un encadrement juridique *ad hoc*, l'engagement en politique, non seulement local mais également national, et d'initier aussi de nouvelles passerelles professionnelles entre la haute administration publique et les militaires, entre l'armée et le monde de l'entreprise. C'est à partir de tels efforts que l'État se réappropriera le fait militaire.

### **Le militaire, nouveau héraut de l'héroïsme républicain**

La confrontation armée et la conflictualité restent au cœur de la vie des États et des sociétés. Les contestataires sociaux, les individus délinquants, les opposants politiques, les terroristes, les irrédentistes, les États-voyous : tous utilisent une violence, certes à des degrés divers, toujours incarnée dans une réalité divergente mais constituant souvent une ressource politique ou parfois même une identité collective. Dès

(24) MARCÈRE (DE) Émile, *L'Assemblée nationale de 1871*, Plon, 1904, p. 25.

(25) PERROT Francis, « L'uniforme et la Toge. Les officiers élus à l'Assemblée nationale (1871-1875) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 16, n° 2, 2011, p. 49-60.

lors, les États démocratiques ne peuvent eux-mêmes se désengager impunément de l'exercice de la violence, ne serait-ce que pour contrer ce nouvel « ensauvagement »<sup>(26)</sup> de notre monde qui avait cru avec beaucoup d'arrogance que la barbarie était derrière lui. Le déni de violence relève assurément de l'angélisme.

Le militaire est doté d'un droit à la violence légitime avec comme corollaire le risque de la mort donnée et reçue ; c'est lui qui rend éthiquement possible l'usage de la violence par l'État en s'exposant lui-même. « L'éthique militaire traverse les deux millénaires de notre ère, pour parvenir jusqu'à nous sans avoir subi, dans son essence, de modifications profondes : le soldat est un homme qui accepte d'affronter les pires difficultés. On le prépare à sa tâche en l'habituant à surmonter les obstacles, et en l'accoutumant à la discipline. Comme aux premiers âges, on complète sa préparation morale par des cérémonies dans lesquelles on fait la part de l'irrationnel : l'honneur des armes, la fidélité au drapeau, le serment. »<sup>(27)</sup> Le soldat incarne donc jusqu'à son paroxysme la vertu de l'héroïsme et propose à notre société un modèle de courage, d'engagement et de force morale que nous aurions tort de mettre sous le boisseau.

La conflictualité étant encore pour de nombreuses années une préoccupation fondamentale de l'État, l'armée restera plus que jamais l'expression de la continuité de la Nation et il revient donc aux militaires de porter un modèle d'héroïsme républicain qui doit faire écho dans la société actuelle. C'est à ce titre que la militarité doit profiter d'une nouvelle visibilité dans notre société ; elle doit être exportée, valorisée, voire galvanisée en tant que contrepoids à l'absence de repère d'une jeunesse en quête de sens.

### ***Offrir toute sa place à la militarité dans notre société***

Le militaire, en tant que « fonctionnaire régalien », entretient une relation sacralisée avec la Nation formée sur la notion de « service ultime ». Offrir une plus grande place à la militarité dans la société, c'est donc reconnaître les Armées comme une incarnation vivante des valeurs suprêmes de la République et l'utiliser en tant que levier de la cohésion nationale.

Historiquement tourmentées, les relations entre les Français et leur Armée ont franchi en 2015 une nouvelle étape. Le contexte sécuritaire d'aujourd'hui a inversé la relation initiale d'hostilité ou de défiance qui pouvait structurer jusque-là les relations entre l'Armée et la Nation. Sans remettre totalement en cause le stéréotype du « monde à part », qui fonde l'incompatibilité première entre l'Armée et le reste de la société française, l'Armée regagne une nouvelle aura ne serait-ce parce qu'elle propose des valeurs qui s'affirment comme une réponse à la perte de sens de notre société.

La réapparition des soldats sur le territoire national peut d'ailleurs être considérée comme un retour de la « Nation en armes ». La montée en puissance rapide et l'engagement assidu de la Garde nationale traduisent très justement l'universalité de l'engagement, porteur de sens pour la Nation tout entière. Cet engagement, résolu

(26) DELPECH Thérèse, *L'Ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI<sup>e</sup> siècle*, Grasset, 2005, 366 pages.

(27) REICHEL Daniel, « Éthique militaire », *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Puf, 1998.

et combatif, des soldats de la force *Sentinelle* sur le territoire national a aussi offert l'image d'un soldat protecteur qui se réalise de surcroît dans une parfaite maîtrise de la violence, renforçant une relation de confiance avec les Français devenue aujourd'hui presque affective.

De cette nouvelle relation entre les Armées et les Français naissent de nouvelles exigences. Il n'y a en effet pas de résilience de la Nation sans éducation du peuple au fait guerrier <sup>(28)</sup>. Il semble donc à présent impératif, compte tenu des défis sécuritaires des temps à venir, de solidifier, en ce domaine, le référentiel de nos contemporains. Il s'agit donc d'offrir une inclusion forte de la militarité au sein de la société globale en se prémunissant toutefois du risque de « militarisme ». *In fine*, cela participerait aussi à la diffusion d'une forme d'« *habitus* militaire » des Français, les préparant, le cas échéant, aux sacrifices que la nation pourrait à l'avenir exiger d'eux.

À la manière des enseignements de la France de la Belle Époque menés par les « hussards noirs » <sup>(29)</sup> de la République, il s'agirait de proposer une imprégnation forte de l'Armée dans la société en commençant par régénérer l'enseignement de défense qui ne doit pas être un mièvre dérivé d'instruction civique mais un enseignement didactique fondé sur l'histoire de la France et de l'Europe. D'autres mesures pourraient être prises comme l'introduction du drapeau français dans les cours des écoles, collèges et lycées, la transformation du 11 novembre en une journée nationale de commémoration des sacrifices de la nation, l'introduction d'un enseignement de défense obligatoire de haut niveau dans toutes les grandes écoles et universités afin de sensibiliser les futures élites aux thématiques de continuité et de survie de l'État.

Et lorsque demain l'Armée prendra sa part au projet de Service national universel (SNU), il conviendrait de ne proposer rien d'autre qu'une instruction strictement militaire (à base de tir, de vie en campagne et d'instruction sportive), porteuse d'éducation sociale et de dépassement, celle que les militaires savent le mieux dispenser, celle qui correspond aux valeurs de la militarité, celle dont la Nation a besoin pour se défendre. Il s'agirait là d'un projet ambitieux qui nécessite certes des ressources financières et humaines importantes, mais à la hauteur des enjeux de cohésion nationale et de survie de la Nation.

C'est alors sans doute le modèle de citoyen-soldat, hérité des combattants de Valmy, qu'il faudrait retrouver en France et dont le SNU pourrait être le truchement salvateur. Il s'agirait alors de préparer les Français aux menaces qui les guettent grâce à une nouvelle éducation au service des armes de la France en s'inspirant d'exemples aussi variés que ceux provenant des sociétés suisse, israélienne ou estonienne.

---

(28) Dans son traité *De la guerre* (1832), Karl von Clausewitz, propose une analyse du phénomène de la guerre, dans laquelle il met en exergue cette trinité qui met en relation permanente les trois sommets d'un triangle : d'abord le peuple et ses passions, ensuite l'armée, son caractère et son intelligence, et enfin l'État et ses objectifs politiques.

(29) Dans *L'Argent* (1913), Charles Péguy évoque ses souvenirs d'écoliers et décrit ses instituteurs : « cet uniforme civil était une sorte d'uniforme encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. » Pour lui, ces jeunes élèves-maitres, âgés en fait de 17 à 20 ans, « étaient vraiment les enfants de la République, [...] ces nourrissons de la République, [...] ces hussards noirs de la sévérité... ».



## Osons la militarité !

L'enjeu de cohésion nationale s'apparentant à une « nouvelle guerre », les Armées ne peuvent en être absentes et une certaine forme de militarisation de l'activité sociale ne peut être éludée, les Armées devenant une nouvelle fois l'ultime recours, cette fois-ci dans le champ sociétal. Les succès enviés du service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et du service militaire volontaire sur le territoire national prouvent encore une fois la vertu de la militarité qui ne demande qu'à être copiée par d'autres pour le succès, non plus seulement des armes de la France mais aussi de la jeunesse française.

\*

\*\*

Invariant de la spécificité militaire, la militarité, en tant que marqueur culturel et social de l'identité professionnelle des soldats, reste porteuse de sens non seulement pour les militaires eux-mêmes mais aussi pour leurs concitoyens.

Exporter la militarité vers la société civile peut donc apparaître comme l'une des réponses aux maux de notre société sans pour autant tomber dans le militarisme et en évitant le risque de dilution de l'identité de « l'armée de métier » <sup>(30)</sup>.

Paraphrasant Paul Valéry qui s'exprimait au sujet de la tradition, la militarité doit alors être assumée non comme un fait social reproductif mais d'abord comme l'esprit qui dans les grandes choses « a fait ces choses et qui en ferait de tout autre en d'autres temps ».

---

(30) GAULLE (DE) Charles, *Vers l'armée de métier*, Éditions Berger-Levrault, 1934, 211 pages.

Éléments de bibliographie

- BARDIÈS Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'année sociologique*, vol. 61, n° 2, 2011, p. 273-295 ([www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.html](http://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.html)).
- BENTEGEAT Henri, « Métier des armes : une porte se ferme », *Le Figaro*, 12 septembre 2013.
- BOËNE Bernard, « La professionnalisation des Armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 4, 2003, p. 647-693 ([www.cairn.info/](http://www.cairn.info/)).
- BOSSER Jean-Pierre, « La singularité du métier de soldat », *Le Figaro*, 28 février 2018.
- BRYON-PORTET Céline, « Les pratiques rituelles de l'École de l'air », *Communication et organisation*, n° 40, 2011, p. 141-161 (<https://journals.openedition.org/communicationorganisation/3597>).
- CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Éditions du Seuil, 1964, 416 pages.
- DAYAN Maurice, « Zéro mort, guerre infinie », *Le Coq-héron* 2003/4 n° 175, p. 101-111 ([www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2003-4-page-101.htm](http://www.cairn.info/revue-le-coq-heron-2003-4-page-101.htm)).
- DELPECH Thérèse, *L'Ensaucement. Le retour de la barbarie au XX<sup>e</sup> siècle*, Grasset, 2005, 366 pages.
- FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, Puf, 1966, 257 pages.
- GALBRAITH John Kenneth, *Le nouvel État industriel*, Gallimard, 1971, 504 pages.
- GAULLE (DE) Charles, *Vers l'armée de métier*, Éditions Berger-Levrault, 1934, 211 pages.
- GAULLE (DE) Charles, *Le fil de l'épée et autres écrits*, Éditions Berger-Levrault, 1932, 590 pages.
- GIRARDET Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Librairie académique Perrin, 1998, 341 pages.
- GRESLE François, « La société militaire, son devenir à la lumière de la professionnalisation », *Revue française de sociologie*, 2003/4, vol. 44, p. 777-798 ([www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2003-4-page-777.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2003-4-page-777.htm)).
- JANOWITZ Morris, *The Professional Soldier*, The Free Press, 1971, 528 pages.
- MARCÈRE (DE) Émile, *L'Assemblée nationale de 1871*, Plon, 1904, 334 pages.
- PAVEAU Marie-Anne, « Le langage des militaires. Éléments pour une ethnolinguistique de l'armée de terre française », *L'information grammaticale*, n° 69, 1996, p. 53-55 ([www.persee.fr/doc/igram\\_0222-9838\\_1996\\_num\\_69\\_1\\_3011](http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1996_num_69_1_3011)).
- PAVEAU Marie-Anne, « Les frontières discursives de la militarité », *Langage et société* 2000/4 (n° 94), p. 45-74 ([www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2000-4-page-45.htm](http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2000-4-page-45.htm)).
- PERROT Francis, « L'Uniforme et la Toge. Les Officiers élus à l'Assemblée nationale (1871-1875) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2011/2, n° 16, p. 49-60 ([www.cairn.info/revue-parlements1-2011-2-page-49.htm](http://www.cairn.info/revue-parlements1-2011-2-page-49.htm)).
- REICHEL Daniel, « Éthique militaire », *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, PUF, 1998.
- SABER Anthony, « Tradition, mémoire et préconstruit chez les militaires américains », *ASp, La revue du Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité (Geras)*, 1<sup>er</sup> décembre 2006, p. 49-50 (<https://journals.openedition.org/asp/642>).
- THIEBLEMONT André, *Culture et logiques militaires*, Puf, 1999, 350 pages.

# Universalité et intemporalité des qualités du chef militaire ?

## Sélection, formation et suivi des futures élites militaires face aux défis de demain

Anne-Cécile ORTEMANN

| Colonel de l'Armée de terre, auditeur de la 67<sup>e</sup> Session du  
Centre des hautes études militaires (CHEM).

Que dire de plus sur les principes qui guident le chef militaire et les qualités associées puisque tout a déjà été écrit sur le sujet ? L'Armée de terre a édité une mise à jour de *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre* qui les répertorie précisément <sup>(1)</sup>. Le colonel Ardant du Picq, le général de Gaulle, le maréchal Foch, le colonel de Maud'huy <sup>(2)</sup> appartiennent à la catégorie des officiers ayant écrit et formalisé ce que doit être un chef militaire. Eux-mêmes avaient largement puisé dans Sun Tzu pour qui la guerre est un art, Clausewitz, concepteur de la stratégie moderne de la guerre ou, pour les plus récents, dans Guderian, auteur de la doctrine de la guerre-éclair.

Mais en les regardant sous l'angle de la sélection des élites, de leur formation et de leur suivi, sélectionne-t-on aujourd'hui les officiers les plus aptes à occuper les postes les plus élevés demain ? Comment former ces futurs grands chefs militaires afin qu'ils soient suffisamment armés dans un monde dont la complexité est liée à l'obligation de traiter beaucoup plus de choses en même temps dans un délai restreint.

Du croisement des entretiens menés auprès d'officiers et de civils, on peut dégager un « fond de sac », autrement dit un « socle » de qualités, qu'un chef devra détenir, acquérir puis développer. Au-delà de ces qualités de base, il est légitime de se demander si elles sont adaptées au monde tel qu'on l'imagine demain et si elles méritent d'être complétées ? Pourra-t-on commander « comme avant » ? Non, bien sûr ! On ne commande déjà pas aujourd'hui comme en 1980. Comment la formation prend-elle cela en compte ?

Comment choisir les chefs militaires de demain ? Sur quels critères ? Est-on prédestiné ? Par sa famille ? Par son classement en sortie d'école de formation initiale ?

(1) ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE, *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre - Commandant et fraternité*, mai 2016, 88 pages ([www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)).

(2) Respectivement *Études sur le combat* (1880), cité p. 72 ; *Vers l'armée de métier* (1934), p. 79 ; *Préceptes et jugements* (1919), p. 74 ; et *Testament du chef de corps du 35<sup>e</sup> RI* (1912) p. 84.

Par sa connaissance du milieu militaire ? Par le parrain qui vous a choisi ? Par votre « spécialité » ? Doit-on garder beaucoup de candidats pour peu d'élus ? Faut-il faire des choix et orienter les candidats vers un type particulier de responsabilité ? Puis, une fois le mode de sélection choisi, quelle formation leur apporter pour leur faire acquérir ou développer tout ce dont ils auront besoin par la suite ? Et enfin, comment les gérer ? Autant de questions que cet article se propose d'explorer.

### **Quelles sont les qualités du chef militaire ?**

Avant de répondre à cette question, il faut savoir ce qu'est, fondamentalement, un chef.

« Le chef est celui qui voit loin et large, qui a une solide connaissance des réalités, en vue d'établir le lien entre le présent et l'avenir, et y emmener ses troupes ou y conduire ses projets. »<sup>(3)</sup>. Ou encore : « le stratège, celui qui donne la direction dans la tourmente, le producteur de clarté dans l'incertitude, le décideur qui sait rapidement évaluer les risques, avec une vision englobante des problématiques, en mesure d'élaborer des options innovantes. »<sup>(4)</sup>. Comme le pensait le commandant Cabiro, figure de la Légion étrangère en Indochine (très grièvement blessé aux jambes, il subit une douzaine d'opérations avant de remarcher) puis en Algérie, « un chef, c'est une tête, un cœur et des tripes », que le général d'armée (GA) Bruno Dary traduit sous la forme de trois qualités essentielles : l'intelligence, le sentiment et la force de caractère, qui prennent plus ou moins d'importance selon le poste occupé.

De ces définitions, on peut décliner des qualités communes à tous les militaires, du soldat, matelot, aviateur au général ou amiral : les qualités fondamentales, qu'on peut considérer comme des invariants, incluant la formation morale et qui doivent, malgré tout, prendre en compte une société en mouvement ; on y adjoint des savoir-faire, à faire évoluer régulièrement en fonction des menaces auxquelles on pourrait être confronté.

#### ***Des qualités fondamentales***

Le chef idéal doit « être résistant à la fatigue, doué d'une grande puissance de travail. Moralement, il a le sens de l'intérêt général, ce qui lui permet de transcender la couleur de l'uniforme et les « chapelles ». Il est intègre et a de l'ambition (au sens noble : volonté de toujours faire mieux). »<sup>(5)</sup>. En termes de capacités, il a développé son esprit de décision, c'est un esprit ouvert et positif (« la véritable école du commandement, c'est la culture générale », général de Gaulle), il communique avec aisance et efficacité, il est tenace mais accepte la contradiction argumentée, il sait aller à l'encontre d'avis en démontrant la validité de ses choix lorsque cela s'avère nécessaire.

(3) Entretien avec le général de corps d'armée Éric MARGAIL, Inspecteur de l'Armée de terre.

(4) Entretien avec le Général d'armée Didier CASTRES, Inspecteur général de l'Armée de terre à l'Inspection générale des Armées.

(5) Entretien avec le GA Henri BENTÉGEAT, Céma de 2002 à 2006.

Autrement dit, « il a de l'allure (pour faire rêver et tirer vers le haut), diffuse calme et confiance, a le sens de l'écoute et du contact, l'esprit de décision, est clair dans l'expression de ses ordres et de ses idées. »<sup>(6)</sup> Il a ce charisme qui le fait rayonner et impose le respect, de façon naturelle. Pour le général d'armée François Lecointre, Chef d'état-major des armées, « il a le sens des responsabilités, possède une vue large, des vertus exemplaires et respecte la subsidiarité »<sup>(7)</sup>.

Pour l'Armée de terre, « s'appuyant sur le courage qui reste la clé de voûte de toutes les vertus, les différentes qualités du chef "Au contact" relèvent des six principes »<sup>(8)</sup> suivants :

- décision : force de caractère, sens des responsabilités, initiative, tempérance ;
- compétence : professionnalisme, faculté d'adaptation, lucidité ;
- confiance : loyauté, humilité, enthousiasme ;
- justice : sens de l'équité, discernement, hauteur de vue, fermeté ;
- humanité : dignité, fraternité d'armes, disponibilité ;
- exigence : exemplarité, volonté, sens du devoir.

Parmi les chefs qui marquent et qui influencent, on trouve ses chefs, ceux qui ont marqué nos dernières années : les GA Bentégeat, Georgelin, Favier et Dary ; les actuels : les GA Bosser et Castres, le général de corps d'armée de Saint-Quentin, l'amiral Lanxade ; et les « grandes figures historiques » : Napoléon, le maréchal Lyautey, l'amiral Nelson, le général Bigeard, le général Beaufre, le chef de bataillon Hélié de Saint Marc, et bien d'autres.

Ces hommes se sont imposés en modèles du fait de leur capacité à conserver tout leur potentiel dans la tourmente, leurs qualités humaines et notamment leur aptitude à diffuser de la sérénité. Le sens de l'évaluation des risques permettait à chacun d'entre eux d'avoir, la plupart du temps, la vision qui engendrait les bonnes décisions sur le terrain.

Pour le monde civil, il semblerait que le chef militaire doive détenir des valeurs qu'il peut transmettre, qu'en tant que décideur il ait une vision cohérente des problématiques et qu'il puisse asseoir sa crédibilité sur des connaissances militaires solides. Au-delà des compétences, il doit être « empressé » (au service de sa mission, avec ses subordonnés). Il est étonnant de lire une relative concordance de vue entre civils et militaires mais aussi la traduction du chef militaire « idéal », dont l'image est véhiculée par les multiples films ou ouvrages sur les chefs militaires célèbres.

(6) Entretien avec le Général de corps d'armée Éric Margail, Inspecteur de l'Armée de terre.

(7) Intervention au CHEM en septembre 2017.

(8) *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre*, op. cit.

### **Des qualités acquises et développées en écoles de formation**

Foch déclare que « la réalité du champ de bataille est qu'on n'y étudie pas ; simplement, on fait ce que l'on peut pour appliquer ce que l'on sait. Dès lors, pour y parvenir un peu, il faut savoir beaucoup et bien. »

Le chef doit déjà détenir un savoir être irréprochable et posséder tous les invariants du soldat : la volonté, le courage, l'esprit d'équipe, la discipline, l'endurance, l'éthique. L'éthique est un point crucial parce qu'il se construit plus lentement que les autres et dépend du référentiel du moment. Le courage, la bravoure ou l'héroïsme ne se mesurent qu'au moment des combats ou de situations assimilées. Non seulement, « il n'y a pas de héros permanent »<sup>(9)</sup> mais « le courage est une chose qui s'organise, qui vit et qui meurt, qu'il faut entretenir comme des fusils »<sup>(10)</sup>.

La formation militaire devra donc développer les qualités morales du futur officier et les mettre à l'épreuve pour faire en sorte que, le moment venu, il agisse avec pertinence, rapidité et efficacité. Elle lui aura également appris à gagner la confiance de ses subordonnés suivant le principe qu'« un esprit libre obéit tandis qu'un esprit servile se soumet »<sup>(11)</sup>. Elle cherchera à faire valoir ces vertus qui seront complétées par un entraînement physique adapté aux exigences d'emploi de chaque armée. Entraînement qu'il ne faudra jamais négliger, tout au long de sa carrière, quels que soient l'environnement et le poste occupé, une partie de la légitimité du chef reposant sur son aptitude à servir et combattre en tout temps et en tout lieu. Il faut ajouter à ces qualités le courage moral, celui qui permet de dire les choses en face, avec tact et intelligence, ou encore de faire valoir une conviction, fruit de son raisonnement, sans volonté d'indiscipline mais plutôt sous l'angle du partage d'un avis qui pourrait changer le cours des choses.

Le chef, lui, pour devenir le « point fixe »<sup>(12)</sup>, doit être un modèle d'exemplarité et d'intégrité qui ne souffre aucun travers. Plus spécifiquement, il donne du sens à l'action, possède une aptitude à entraîner ses subordonnés et sait en obtenir l'adhésion. Il engendre la cohésion, fait preuve de discernement, cultive les qualités de chacun pour les employer à bon escient. Il a forcément le sens de l'intérêt général et est doté d'un esprit de décision développé.

Toutes les activités organisées par les écoles de formation initiale ont pour but de développer ces qualités, par une subtile combinaison de la formation militaire, des activités physiques et de la formation académique. Un autre objectif qui leur est assigné est de trouver « son » style de commandement, imprimé par la formation suivie (les fondamentaux) mais correspondant à la personnalité du jeune officier, car il est primordial d'être soi-même, sous peine de jouer un rôle, de ne pas s'épanouir dans son métier, tout simplement de ne pas commander avec ses tripes.

(9) MORIN Edgar, *L'Homme et la Mort* (1951).

(10) MALRAUX André, *L'espoir* (1937).

(11) Entretien avec Monique CASTILLO, philosophe.

(12) GIVRE Pierre-Joseph, « Dresser les corps » in LECOINTRE François (dir.), *Le soldat XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2017, 448 pages.

### ***Un contexte imposant de développer de nouvelles qualités/compétences***

Le monde actuel se caractérise par un tempo soutenu, qui pousse à des boucles décisionnelles toujours plus rapides. Cela impose de développer des aptitudes à gérer l'instantanéité. La perception de la complexité du monde est due, pour beaucoup, à une vision plus globale et complète des événements du fait de la constante présence des médias. L'angle de vue qu'ils présentent influe sur la perception des acteurs. L'irrationalité étant une notion directement liée à la perception, un chef doit donc pouvoir identifier les aspects irrationnels de sa perception pour ne traiter que le nécessaire.

Les violences et les champs immatériels font aussi partie de ce monde, il est également indispensable de savoir contrebattre la désinformation, et donc de communiquer et convaincre par tous les moyens mis à notre disposition.

Notre monde est aussi marqué par les contraintes économiques, d'où la nécessaire maîtrise des problématiques financières, du fonctionnement et des mécanismes budgétaires. Ne pas avoir cette maîtrise implique ne pas prendre part au débat, par manque de compétence dans ce domaine et, par voie de conséquence, ne pas être en mesure de défendre les intérêts et les priorités de l'institution.

« Être un chef militaire, c'est avant tout connaître et maîtriser les caractéristiques de la guerre : son danger, l'effort physique qu'on y produit, l'incertitude et le hasard »<sup>(13)</sup>. Nous devons aussi bien nous préparer à faire face à de potentiels adversaires qu'à des problématiques nouvelles : un retour d'une certaine forme de « guerre froide » avec des États ayant la volonté d'être reconnus comme des puissances mondiales (Russie, Chine), le retour des nationalismes sous la forme de votes populistes, la radicalisation islamiste. Dans le même temps, on observe de nombreux facteurs de déstabilisation : l'immigration, la prolifération (Corée du Nord), l'évolution démographique inquiétante de l'Afrique, l'échec des organisations internationales à maintenir l'ordre mondial car décrédibilisées par l'actualité, l'opinion publique qui devient la nouvelle place publique sur laquelle on juge les gens ou les événements, sans en connaître les tenants et les aboutissants.

Cela est vrai depuis les temps modernes, être un chef militaire implique donc une solide culture, notamment de bonnes connaissances en histoire et une compréhension parfaite des relations internationales. La nouveauté vient de la nécessaire intégration des domaines qui seront probablement décisifs dans les combats futurs comme l'intelligence artificielle ou les sciences cognitives.

### ***Les défauts à éviter ou comment ne pas succomber à la tentation ?***

Pour guider son action, le chef militaire peut s'inspirer d'exemples mais aussi de contre-exemples en ayant pratiqué, lu ou entendu ceux auxquels il ne veut absolument pas ressembler et qui lui donnent conscience des défauts qu'il doit fermement combattre.

---

(13) *Ibid.*

Tout comme les maladies curiales décrites par le pape François lors de ses vœux à la Curie en 2014, un « catalogue » pourrait être utile afin de garder à l'esprit les travers dans lesquels un chef militaire ne doit pas se laisser aller. Ce catalogue pourrait être consulté à certaines étapes clés afin de se rappeler ce qu'un chef ne doit pas être.

Un chef, quel qu'il soit, qui atteint un certain niveau dans la hiérarchie, peut être tenté de changer de comportement et de perdre pied avec la réalité du terrain. Pour un chef militaire, on pourrait décliner ces maladies curiales en défauts à proscrire, à savoir : confondre sérieux et allure rigide, s'isoler de la troupe, ne pas donner du sens à la mission confiée, se prêter au corporatisme (les « chapelles »), mettre de côté le sens de l'intérêt général pour ne servir que des intérêts personnels, être vaniteux, se croire indispensable, ne pas savoir garder un moment pour soi et sa famille, s'enfermer dans la planification et ne pas être en mesure de s'adapter aux situations et aux événements.

### **Un système (sélection, formation, suivi) éprouvé**

Nous ne sommes plus à l'époque de Napoléon qui ne s'en remettait pas au rationalisme pour choisir ses proches subordonnés et commander ses armées. Il sélectionnait ceux qui avaient fait leurs preuves sur le terrain puis s'enquerrait de la bonne étoile de l'intéressé : « Fort bien, mais a-t-il de la chance ? ». La diversité des profils est frappante : personnalités variées, représentation d'un bon échantillon de la société française de 1785 à 1815, de tous âges. Certains avaient fait de bonnes études, comme Gouvion Saint-Cyr, d'autres aucune (ou sommaire) comme Augereau.

La conception française des élites, depuis 1789, a changé la donne et prétend reposer sur le seul mérite individuel plutôt que le privilège de la naissance ou de la fortune : c'est la « méritocratie ». Cependant, tout comme l'école républicaine, il est impossible de créer un système complètement équitable dès lors qu'une partie des futurs officiers détient les codes (comportement, gestion de la carrière) avant l'entrée en école de formation initiale en raison de traditions familiales ou d'intégration dès l'adolescence dans le monde de la Défense (lycées de la Défense).

En outre, on peut légitimement se demander si la sélection doit être globale et créer un vivier dans lequel on vient puiser selon les besoins ou si une filière de spécialisation, selon le type de chef recherché, doit être créée. Il faut en effet prendre en compte qu'il n'existe qu'un poste de Chef d'état-major des armées (Céma), un de Chef d'état-major de l'Armée de terre (Cémat), un de Chef d'état-major de la Marine (CEMM) et un de Chef d'état-major de l'Armée de l'Air (CEMAA). On peut donc distinguer trois catégories de chef : les « grands chefs » (niveau Céma, CEMx<sup>(14)</sup>), les « spécialistes » (qui ont effectué des études spécialisées, dans le cadre d'un Brevet technique<sup>(15)</sup> par exemple) et les « cadres supérieurs »<sup>(16)</sup>.

(14) Chefs d'état-major.

(15) Formations civiles, en général, de niveau « mastère », permettant de compléter la formation académique.

(16) Catégorisation issue de l'entretien mené avec le GA BENTÉGEAT.



***La sélection, une méthode aux critères qui varient selon les organisations***

Aujourd'hui, chaque armée, direction ou service possède sa propre « direction des ressources humaines » ou DRH (direction du personnel militaire pour la Marine) qui gère le personnel de son armée. Le chef d'état-major de son armée d'appartenance propose un classement interne à son armée. Seul le Céma, qui participe à tous les conseils supérieurs, peut exercer un arbitrage interarmées et s'assurer de la cohérence générale, quelle que soit l'armée d'appartenance. Mais on constate qu'il n'existe pas de sélection interarmées et que les comparaisons formelles ne s'exercent qu'au moment de l'École de Guerre (EdG) et peuvent se poursuivre lors de la scolarité au Centre des hautes études militaires (CHEM) <sup>(17)</sup>.

Dans l'Armée de terre, la sélection est continue, depuis l'école de formation initiale, prenant en compte les notations annuelles, les résultats obtenus à l'EdG, première expérience de formation interarmées et interalliés (en termes d'expérience, les Opex <sup>(18)</sup> actuelles font que l'interarmées est beaucoup plus vite acquis mais la partie formelle se déroule à l'EdG). « Elle est fondée sur le jugement des supérieurs, des pairs et des subordonnés (importance de la reconnaissance par la « base ») » <sup>(19)</sup>.

À la Direction générale de l'armement (DGA), l'identification de « jeunes talents » se fait autour de 32-35 ans, par l'intermédiaire d'un cabinet externe puis se poursuit par une nouvelle évaluation des « talents confirmés » (38-41 ans) et se termine par une évaluation des « cadres dirigeants de l'État » aux alentours de 47 ans. Les choix sont effectués par le délégué lui-même, après avoir écouté ses subordonnés directs.

Mais il faut reconnaître que malgré tous ces efforts pour promouvoir le mérite individuel, on ne peut nier que l'appartenance à une spécialité (pilote de chasse pour l'Armée de l'air, Troupes de Marine/Parachutistes ou armes de mêlée pour l'Armée de terre et sous-marinier pour la Marine) donne statistiquement plus de chances d'entrer dans le vivier des « hauts potentiels ». Aux États-Unis, la cooptation est assumée mais semble transcendée par l'organisation <sup>(20)</sup>.

Les outils mis en place dans les DRH d'armée restent bien sûr des aides à la décision qui permettent d'apporter de la rationalité mais être un chef est aussi une affaire de personnalité, de relations humaines et devenir un chef repose sur une certaine forme de cooptation : un « parrain », général, qui connaît l'intéressé, l'a jugé apte à entrer dans le vivier des « hauts potentiels », l'a mis en valeur lors de discussions informelles ou formelles et lui a forgé une réputation. Il y a aussi ces qualités qui font la différence entre deux profils identiques : la capacité à rayonner (autrement dit, le charisme), à inspirer la confiance, à diffuser de la loyauté, à entraîner, la hauteur de vue et l'aptitude à comprendre l'esprit des ordres de son chef.

(17) Formation des futurs cadres dirigeants des armées, directions et services.

(18) Opérations extérieures.

(19) Entretien avec le général de division Frédéric HINGRAY, DRHAT/responsable HEM-T.

(20) Entretien avec le GA BENTEGEAT, *op. cit.*

Un outil, désormais employé par toutes les armées est l'évaluation par un *assessment center* (Eurogroup par exemple), organisme extérieur aux armées, spécialisé dans l'évaluation des cadres. Elle complète la notation annuelle (le bulletin des officiers étant interarmées). Elle pourrait utilement se voir adjoindre un 180° ou un 360°<sup>(21)</sup>, ce qui se fait déjà dans la Marine.

Le Contrôle de la condition physique militaire (CCPM) n'est plus sélectif, ce qui paraît contradictoire s'appliquant à une population d'élite par définition.

Enfin, peut-on estimer le « seuil de Peter » de chaque officier, ce plafond de verre au-delà duquel une personne ne serait plus apte à exercer de responsabilités supérieures ? Cela semble difficile car ce seuil ne peut être réellement estimé qu'une fois atteint ! Une solution pourrait être de lier la promotion à un grade avec une fonction (particulièrement vrai à partir des grades d'officier supérieur et aussi pour la liste d'aptitude). Cela éviterait de dénaturer des postes (système du dépyramidage) et de dévaloriser la fonction. Les postes doivent donc être clairement identifiés (ce qui est fait en général dans les REO<sup>(22)</sup>). Il faudra simplement veiller à ce qu'ils soient pourvus par l'officier détenant les compétences et les qualités nécessaires.

Quels que soient les outils employés, ils doivent surtout apporter un regard sous un angle nouveau sur un officier. Ils peuvent confirmer la vision de la hiérarchie sur un subordonné mais peuvent aussi aller à son contre. Là, il faut chercher à comprendre ce qui engendre ces différences afin de faire des choix en toute connaissance de cause.

#### **Les fondements de la formation ou « tout se joue en école »**

Les écoles de formation initiale des officiers ne sont pas des lieux intangibles dans lesquels on reproduit indéfiniment les mêmes « recettes ». Bien au contraire, force est de constater que les Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, l'École navale ou l'École de l'air, écoles du commandement pour chaque armée, mais aussi l'École du Commissariat des armées évoluent pour s'adapter au monde d'aujourd'hui.

« S'il est difficile d'affirmer que tout se joue à Saint-Cyr – l'accès au plus haut niveau nécessite de gravir bien d'autres marches tel que le passage par l'École de Guerre – il serait tout aussi absurde de nier la manière dont la formation initiale configure, en partie, la carrière. » « S'agissant des généraux de l'Armée de terre, les deux tiers proviennent du premier tiers de leur promotion »<sup>(23)</sup>.

Le jeune élève-officier puis officier-élève doit prendre conscience que le classement en sortie d'école le suivra toute sa vie.

(21) Le 180° fait prendre conscience des effets de son *management* sur ses collaborateurs et sa performance. Seul le *manager* et une dizaine de ses « équipiers » répondent.

Le 360° apporte une perception de son comportement managérial ainsi que la perception des personnes qui travaillent avec vous : hiérarchiques, pairs, collaborateurs, usagers et partenaires extérieurs.

(22) Référentiel des effectifs en organisation.

(23) WEBER Claude, *À genou les hommes, debout les officiers, la socialisation des Saints-Cyriens*, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 23.

## Une nécessaire évolution du système pour satisfaire les enjeux de demain

Dans un récent article, il est reproché aux armées de pratiquer « l'entre-soi » et de « traîner des pieds à l'heure de promouvoir la différence »<sup>(24)</sup> : il est constaté que « dix ans après l'adoption d'un Plan<sup>(25)</sup> visant à rendre la hiérarchie militaire plus accessible aux jeunes issus de l'immigration et des milieux modestes, le bilan est à l'inertie. »

Même si cette assertion est généralisable aux différents concours des grandes écoles et à l'École nationale d'administration (ENA), il est évident que, pour s'adapter aux enjeux futurs, dont celui de la cohésion nationale, il faudra la volonté d'ouvrir le recrutement des officiers à celles et ceux qui veulent servir la nation en épousant « l'idéal-type »<sup>(26)</sup> militaire. Il faudra sûrement les y aider par des mesures spécifiques : lutte contre la « machisation »<sup>(27)</sup> de l'exemplarité militaire et contre le « virilisme sommaire » de certains hommes<sup>(28)</sup> pour que les femmes puissent s'épanouir dans un milieu majoritairement masculin, mise à jour éventuelle du Plan d'égalité des chances incluant des mesures de communication. Ce Plan devra intégrer des jeunes, estimés aptes à pouvoir suivre une scolarité traditionnelle, dans nos lycées de Défense pour les aider à envisager possible le « métier » d'officier.

### **Assouplir la sélection pour l'adapter plus aisément aux défis de demain ?**

Aujourd'hui, l'étape suivante est le concours de l'EdG. Elle se situe une dizaine d'années après la sortie d'école initiale et après le commandement d'une unité élémentaire, d'un navire ou d'un escadron. On pourrait imaginer que l'officier sortant de ce moment intense de sa carrière militaire puisse exercer ses talents et les faire évoluer en travaillant soit dans son Bureau opérations-instruction (BOI) d'origine (ou équivalent)<sup>(29)</sup>, soit dans un état-major ; ceci afin de prendre du recul et se préparer à sa deuxième partie de carrière. Cela laisserait aussi les officiers féminins bénéficier d'un temps pour la maternité. C'est une question qui doit être abordée sans idée de discrimination positive mais plutôt en termes de fidélisation des officiers détenant du potentiel et ayant fait leur preuve en opération.

La question même du concours de l'EdG se pose. Il s'agit du premier passage, voire d'un obstacle que l'officier doit franchir avant de prétendre à occuper des postes à haute responsabilité, particulièrement de commandement (c'est le minimum pour commander un régiment, un bâtiment de 1<sup>er</sup> rang ou une base aérienne). Ce concours est réellement une façon de rebattre les cartes et d'offrir, à tous, la possibilité de se remettre sur une même ligne. Mais c'est aussi un moment d'iniquité. En effet, pour

(24) CLEMENCEAU François, « L'armée de galons blancs », *Le journal du dimanche*, 24 mars 2018, p. 28-29.

(25) Plan d'égalité des chances qui visait notamment à réserver 360 places dans les 6 lycées de la Défense à des élèves sélectionnés sur critères sociaux tout en créant des Classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES, 120 places chaque année) pour permettre à des étudiants brillants et de milieux défavorisés d'être au même niveau pour les concours aux grandes écoles militaires.

(26) Concept de sociologie visant à bâtir un modèle d'un phénomène social.

(27) Entretien avec Monique CASTILLO, *op. cit.*

(28) Cf. LECAPLAIN Guillaume et MORAN Anaïs, « Lycée Saint-Cyr : une machine à broyer les femmes », *Libération*, 22 mars 2018 ([www.liberation.fr/france/2018/03/22/lycee-saint-cyr-une-machine-a-broyer-les-femmes\\_1638211](http://www.liberation.fr/france/2018/03/22/lycee-saint-cyr-une-machine-a-broyer-les-femmes_1638211)).

(29) Le BOI a la responsabilité d'organiser la formation, l'entraînement et le départ en opérations.

l'Armée de terre, cette différence de traitement est liée à la mutation de l'intéressé pendant son temps de préparation du concours (il est évident qu'un officier dans un BOI aura moins de temps et de recul qu'un officier placé judicieusement dans un état-major, une direction ou une école), le fait que tout ce qu'il aura montré durant ses premières années d'officier est complètement passé sous silence (le dossier des candidats n'est pas accessible au jury, avec l'idée de respecter la notion de concours équitable) et, enfin, le fait que les notions les plus gratifiantes sont développées régulièrement par certains candidats au cours de leur première partie de carrière (devoir de tactique par exemple, pour lequel les armes de mêlée et d'appui sont naturellement privilégiées) ; ceci même si le diplôme d'état-major et une formation complémentaire doivent se charger de remettre tous les candidats au même niveau.

Faut-il supprimer le concours et s'en remettre aux notations ? La formation à l'EdG doit-elle être ouverte à tous mais dans un temps plus réduit (5 mois) et être sanctionnée par un classement et un diplôme pour les meilleurs ? Doit-on, comme les Britanniques, ne faire passer les examens qu'à ceux qui ont fait leurs preuves en opération ? Puisqu'il s'agit de sélectionner celles et ceux qui seront les chefs de demain, il faut être innovant.

**Une formation « sur-mesure » pour renforcer ses atouts et prendre en compte les évolutions du monde ?**

Une fois la sélection effectuée, il importe de s'intéresser à la formation que l'officier au « haut potentiel » devra suivre. S'agit-il d'un accompagnement ? D'une formation continue ? D'une formation courte et ciblée ?

La formation est nécessaire (mais pas suffisante !) pour apporter le socle de connaissances indispensables pour exercer son métier. Mais le temps dévolu à cette formation prive les forces armées de leurs meilleurs éléments durant une période qu'il convient de définir comme utile. Aujourd'hui, la formation initiale des officiers dure trois à quatre ans puis un ou deux ans au moment de l'École de Guerre (sans compter la préparation au concours pour l'Armée de terre principalement) et enfin, un an pour ceux qui sont choisis pour être auditeurs au CHEM et à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). On pourrait réfléchir à une durée raccourcie de l'EdG (5 mois donc 2 sessions par an) avec deux options :

– **1<sup>re</sup> option** : première sélection d'après les états de service, associée à une évaluation 360° puis système de contrôle continu, sanctionné par un classement à l'issue duquel on prend les X premiers (X défini selon les besoins et le vivier que l'on souhaite garder) ;

– **2<sup>e</sup> option** : tout le monde effectue les cinq premiers mois puis classement et sélection et les cinq mois suivants seraient dévolus à la formation.

La formation doit inclure l'entraînement car ce sont des fonctions essentielles pour le métier de soldat. C'est une nécessité impérieuse à ne pas négliger, quelle que soit son arme d'appartenance. L'exemple des *Combat Training Centers* américains pourrait être décliné « à la française », même s'il est déjà mis en pratique avec les

différents centres d'entraînement et de préparation des forces, incluant notamment le CEPC<sup>(30)</sup>, le Centac<sup>(31)</sup> et le Cenzub<sup>(32)</sup>. Ainsi, on entraînerait, en situation, de plus grandes unités, du soldat au commandeur. Cet entraînement prendrait en considération les « nouvelles technologies », comme les drones armés, ou plus largement la capacité de nos adversaires à contourner notre supériorité par des techniques asymétriques.

Pour ce qui est de l'École de Guerre, il s'agit de développer l'ouverture d'esprit des lauréats et ainsi être en mesure d'apprécier leurs capacités futures à se placer dans un environnement toujours plus complexe, d'apprendre à évoluer dans un monde interarmées, d'en comprendre ses codes. Il faut aussi amener les lauréats à être apte à préparer puis conduire des opérations jusqu'au niveau brigade. Une sensibilisation au niveau politico-militaire peut être utile mais l'EdG doit se concentrer sur le volet opérationnel de ces officiers qui seront amenés à commander des unités de 1 000 soldats environ dans des opérations au Mali, dans l'océan Indien ou en Syrie.

Il ne faut pourtant pas se limiter à des formations strictement militaires mais profiter de ces formations pour élargir les horizons. Les formations civiles doivent être ouvertes à des formations scientifiques mais aussi à des formations type « Sciences Po », ayant pour objectif d'agrandir les champs de compétences de l'officier.

Il faut évidemment les compléter par des lectures et des séminaires amenant l'officier à réfléchir sur les sujets du moment, ou sur des problématiques prospectives. Il a aussi l'obligation de se garder du temps pour lui, pour prendre du recul et développer certaines compétences nécessaires pour bien exercer ses fonctions du moment.

Le CHEM doit poursuivre dans son ambition de fournir un socle de connaissances sur les sujets qu'un chef doit connaître, les « bagages de survie »<sup>(33)</sup>, à savoir : les armées, les domaines juridique, finances publiques, capacitaire/conduite des programmes, sciences politiques (fonctionnement de l'État, des institutions internationales, etc.), histoire des relations politico-militaires que le colonel ou capitaine de vaisseau n'aura pas forcément eu l'occasion de développer lors de ses précédentes affectations.

Pour aller plus loin et se préparer à un avenir dans lequel le monde sera encore plus interconnecté qu'aujourd'hui (programme *Scorpion* pour l'Armée de terre, futures *Frégates de taille intermédiaire* ou *FTI*, avion de combat du futur), il s'agira aussi de maîtriser tous les outils liés à la communication sous toutes ses formes, afin de rayonner intelligemment, faire comprendre son métier et ainsi le rendre plus accessible et compréhensible. Cet aspect revêtira une importance vitale car l'officier doit agir aussi dans les champs immatériels comme dans les champs des perceptions pour obtenir la

(30) Centre d'entraînement des postes de commandement.

(31) Centre d'entraînement tactique (niveau unité élémentaire), dédié à l'entraînement aux fondamentaux du combat interarmes au sein d'un Sous-groupe tactique interarmes (SGTIA), grâce à la combinaison de simulateurs et d'actions sur le terrain où une force adverse représente l'ennemi.

(32) Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine, situé sur le camp de Sissonne (Aisne), dédié à l'entraînement réaliste au combat dans les villes et villages d'unités (volume 250 hommes).

(33) Extrait de l'entretien avec le GCA Éric MARGAIL, *op. cit.*

victoire militaire, gagner la bataille du budget des armées ou faire valoir les spécificités du métier militaire.

Le chef est une compétence équilibrée entre une capacité d'action et une capacité de réflexion ; dans l'action il doit savoir combiner harmonieusement les deux.

***Une gestion plus ouverte, incluant les problématiques de diversité ?***

La prise en compte de l'âge, si prégnant dans la sélection aujourd'hui (notion de bi-gramme, combinaison de l'âge et du passage de grade), doit pouvoir être moins rigide et laisser la place à une souplesse maîtrisée pour ne pas se priver de certains officiers, aux qualités reconnues, mais *a priori* dénués de potentiel en raison d'un âge plus avancé que leurs « concurrents ». Évidemment, il ne s'agit pas de remettre en cause la pyramide complexe, conçue par les armées, mais plutôt de s'offrir tous les talents possibles. Dans les entreprises privées, on n'hésite pas à faire progresser des jeunes gens dont le potentiel est reconnu, sans pour autant renier le besoin de créer une pyramide cohérente. Ce modèle n'est pas applicable dans les armées, en raison des passages obligés des officiers dans certains postes mais cela n'empêche pas d'envisager une gestion avec des règles plus souples.

Le premier contact avec l'interarmées se passe aujourd'hui en Opex. Mais la formation formelle se déroule à l'École de Guerre puis, pour les sélectionnés, au CHEM. Il faut donc faire en sorte que les futures élites se « confrontent » au monde interarmées ou interministériel en proposant un parcours varié, intégrant au moins un poste en environnement interarmées ou interministériel. Cette expérience ne donnera pas forcément le « goût » de l'interarmées mais permettra, le moment venu, de comprendre les modes de fonctionnement des autres armées et services.

Quels que soient les choix qui sont faits, ils doivent faire l'objet d'une certaine transparence afin d'aider les jeunes officiers à se projeter et à imaginer leur avenir au sein de l'institution. La lettre confidentielle, mise en place dans l'Armée de terre par le Haut encadrement militaire – Terre (HEM-T) pour les « colonels », est une étape intéressante qui doit encore évoluer afin d'engager un dialogue sur les qualités et compétences détenues, et celles à développer.

\*

\*\*

Devenir un chef apte à occuper les plus hautes responsabilités dans la hiérarchie militaire requiert des qualités universelles et intemporelles : sens du devoir, sens de l'intérêt général, bravoure, courage, discernement, intransigeance. Il requiert aussi des qualités spécifiques et des compétences étendues qui nécessitent une formation *ad hoc* (en particulier la communication, pour développer l'aptitude à distinguer ce qui est primordial dans le flux des informations et être capable de convaincre en employant tous les outils existants). Aujourd'hui, les armées et les services mettent de nombreuses mesures en place afin de sélectionner un « vivier » de candidats, le former et le suivre.

Demain, cette sélection doit encore évoluer et ainsi produire des élites sans doute un peu moins formatées, à même de susciter l'innovation, par une sensibilité développée tout au long de la carrière dans ce domaine, et montrant une grande capacité d'adaptation.

Notre société bouge ; les armées doivent intégrer ce mouvement, y compris chez les officiers, sans renier leurs valeurs, ce qu'elles sont et ce qu'elles représentent. Toutes celles et tous ceux, motivés par le service de la France, qui veulent exercer ce « métier », qui est une vocation, doivent pouvoir y trouver leur place, suivant une démarche volontariste.

En outre, malgré toute la rationalité qu'on essayera de mettre dans la sélection des « élites » militaires, afin de respecter la « méritocratie républicaine », il faudra continuer à se poser la question : « ne suis-je pas en train de passer à côté d'un profil intéressant ? ». Pour cela, doit-on poursuivre le concours de l'École de Guerre sous sa forme actuelle ? Peut-on se priver d'une appréciation à 360° dans un monde aussi complexe ? Peut-on négliger les performances sportives dans les critères de sélection ? Pourquoi ne pas impliquer d'anciens chefs, ayant occupé les plus hautes responsabilités (chefs d'état-major), Chef d'état-major particulier (CEMP), pour présider les concours (s'ils doivent être maintenus), à l'image de la Marine et de l'Armée de l'air ? Car le recul qu'ils acquièrent dans leurs fonctions terminales peut contribuer à apporter un regard intéressant qu'il conviendra de croiser avec une appréciation des chefs précédents, actuels, des subordonnés et des pairs.

Nous ne pourrons jamais savoir de façon exhaustive et exacte de quoi l'avenir sera fait et encore moins de quelle façon le monde va évoluer. Aussi devons-nous créer et façonner des esprits innovants, capables de s'adapter quels que soient les contextes (paix, crise, guerre), dans des zones du globe aux cultures différentes, face à des adversaires toujours plus ingénieux, à même de contourner et remettre en cause notre supériorité technologique.

Les « heureux élus » devront affronter ce monde, en intégrant des problématiques qui n'existent sans doute pas encore et devront être capables d'employer toute sorte de modes d'action pour réduire les menaces.

Il faudra dans le même temps, maintenir et mettre en avant les qualités et les spécificités qui forgent un chef militaire et qui font de lui un être qui ne s'apparente pas simplement à un haut fonctionnaire de l'État.

Si la modernité a modifié la donne, les actions de sélection, de formation et de suivi des élites auront toujours le même objectif : produire des officiers à la formation robuste, confiants dans leurs capacités intégrant la maîtrise des techniques les plus modernes et intimement convaincus du bien-fondé de leur action car imprégnés de nos valeurs républicaines. Les futurs chefs militaires seront, comme leurs prédécesseurs en leur temps, des êtres d'exception.

Universalité et intemporalité des qualités du chef militaire ?  
Sélection, formation et suivi des futures élites militaires face aux défis de demain

Éléments de bibliographie

ACADÉMIE CANADIENNE DE LA DÉFENSE ET L'INSTITUT DE LEADERSHIP DES FORCES CANADIENNES, *Le Leadership dans les Forces canadiennes : diriger l'institution*, Défense nationale, 2007, 160 pages ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/dn-nd/D2-313-5-2007-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/dn-nd/D2-313-5-2007-fra.pdf)).

ARMÉE DE TERRE, *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre, Commandement et fraternité*, préface du général Bosser (Cémat), 2016, 88 pages ([www.defense.gouv.fr/terre/](http://www.defense.gouv.fr/terre/)).

BONNEMAISON Éric, *Toi, ce futur officier*, Economica, 2012, 336 pages.

CLAUSEWITZ (VON) Carl, *De la guerre* (1832), Éditions Perrin, avril 2006, 427 pages.

COURTOIS Gaston, *L'art d'être chef*, Rivoire, Lyon, 1945, 193 pages.

DARY Bruno, « La tête, le cœur et... les tripes » (éditorial n° 18), *Képi blanc*, n° 676, avril 2006.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Les compétences managériales en 2025 (civils et militaires)*, mars 2015.

DOUGLAS Lindsay, *Overcoming Leadership Challenges: International Perspectives*, Canadian Defence Academy Press, 2015, 241 pages.

ELLIOTT Christopher L., *High Command—British Military Leadership in the Iraq and Afghanistan Wars*, Oxford University Press, 2015, 288 pages.

LECOINTRE François (dir.), *Le soldat XX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2017, 448 pages.

MAUROIS André, *Dialogues sur le commandement*, Grasset, 1924, 182 pages.

SUN T'ZU, *L'art de la guerre*, Flammarion, 1972, 266 pages.

THORETTE Bernard (général d'armée), Allocution du chef d'état-major de l'Armée de terre devant les lieutenants en école d'application réunis à Tours le 6 janvier 2004.

VAN DER PLAETSEN Jean-René, *La nostalgie de l'honneur*, Grasset, 2017, 240 pages.

WEBER Claude, *À genou les hommes, debout les officiers, la socialisation des Saints-Cyriens*, Presses universitaires de Rennes, 2012, 405 pages.

Décret n° 2008-393 du 23 avril 2008 relatif à certaines dispositions réglementaires de la quatrième partie du Code de la défense ([www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693291](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018693291)).

Entretiens

M<sup>me</sup> Monique CASTILLO, philosophe.

Général d'armée Henri BENTEGAT, chef d'état-major des armées.

Général d'armée Didier CASTRES, inspecteur général de l'Armée de terre à l'inspection générale des armées.

Général de corps d'armée Éric MARGAIL, inspecteur de l'Armée de terre.

Général de division Frédéric HINGRAY, responsable du Haut encadrement militaire (HEM)-Terre à la Direction des ressources humaines de l'Armée de terre (DRHAT).

Commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe Rodolphe SCHEEL, chargé de la gestion des commissaires du Service du commissariat des armées (SCA).



# La politique RH des armées à l'épreuve des évolutions du marché de l'emploi

Olivier AVÉROUS

Commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe, auditeur de la 67<sup>e</sup> Session  
du Centre des hautes études militaires (CHEM).

## Entreprises et stratégies RH de captation, d'engagement et de rétention des talents

### *Un rapport de force inversé*

Chaque année, des cabinets de conseil en ressources humaines (RH) établissent des notes de conjoncture sur les tendances du marché de l'emploi et les évolutions des politiques salariales. Un des points qui en ressort est que le recrutement de profils compétents dans certains métiers est, plus que jamais, un enjeu stratégique pour les entreprises.

En effet, avec la transformation numérique profonde et durable de notre économie, et la part croissante prise par la digitalisation dans tous les secteurs d'activité, le besoin en compétences est une réalité tant quantitative que qualitative. Cette demande ne cessera de croître dans les années à venir, alors même que les entreprises investissent toujours davantage pour rester compétitives dans les segments technologiques les plus novateurs comme le *Big Data*, la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle ou encore les objets connectés. En 2017, l'augmentation générale constatée de 3 % des offres d'emploi destinées aux cadres provenait à 25 % d'entreprises réalisant des activités informatiques et de l'ingénierie en recherche et développement (R&D) <sup>(1)</sup>. Autre élément à prendre en compte, le *turn-over* particulièrement important des jeunes diplômés sur ces emplois tous les deux ou trois ans en moyenne.

Autant de constats qui attestent de la distorsion entre l'offre et la demande dans les secteurs les plus attractifs. L'étude du cabinet Robert Half n'hésite pas à évoquer en ces domaines « un rapport de force inversé » <sup>(2)</sup>, c'est-à-dire une situation où l'initiative n'appartient plus aux candidats à l'embauche mais aux entreprises qui doivent, pour recruter, attirer leurs futurs collaborateurs.

(1) MAILLARD Cécile, « [Palmarès] Le Top 100 des entreprises qui recrutent en 2017 », *L'Usine Nouvelle*, 12 janvier 2017 ([www.usinenouvelle.com/article/palmares-le-top-100-des-entreprises-qui-recrutent-en-2017.N485109](http://www.usinenouvelle.com/article/palmares-le-top-100-des-entreprises-qui-recrutent-en-2017.N485109)).

(2) CABINET ROBERT HALF, « Étude de rémunérations 2018 » ([www.roberthalf.fr/etude-de-remunerations](http://www.roberthalf.fr/etude-de-remunerations)).

Au-delà de ces secteurs porteurs, la reprise est plus nuancée. Pour autant, même là, la captation des talents et leur rétention restent, dans un environnement de plus en plus mondialisé, un enjeu majeur pour toutes les entreprises.

### **Des stratégies ad hoc**

La politique de rémunération est au cœur des stratégies des entreprises dès lors qu'elle a pour finalité d'assurer un avantage comparatif sur le marché de l'emploi. Même si les modalités de mise en œuvre recouvrent différents axes propres à chaque secteur d'activité, certaines grandes tendances peuvent être esquissées.

Le salaire de base reste l'élément central de la rémunération. Ces dernières années, les entreprises se sont attachées à coter, hiérarchiser l'ensemble de leurs postes afin d'adosser à ces derniers des niveaux de rémunération. Cette hiérarchisation, si elle traduit les priorités stratégiques des entreprises, offre également aux collaborateurs de la lisibilité sur la structure de rémunération de l'entreprise et donc de la transparence. Elle est garante au final de l'équité de traitement entre les salariés.

Le salaire de base est souvent complété d'un 13<sup>e</sup> mois et de primes d'ancienneté (personnel non-cadre) voire, d'une part variable individuelle, qui est fonction des compétences et performances du salarié, c'est-à-dire de sa capacité à atteindre les objectifs qui lui sont assignés. L'analyse des emplois éligibles à ces dispositifs résulte, là encore, d'un choix stratégique des entreprises. La proportion de la part variable dans le salaire participe de la motivation mais également de l'engagement des salariés. Cette individualisation de la rémunération concerne majoritairement le personnel ayant un statut de cadre mais également, en fonction des finalités économiques de l'entreprise, du personnel non-cadre. Plus le niveau de responsabilité augmente, plus la part variable augmente, plus les objectifs à atteindre relèvent de la performance collective en d'autres mots de la capacité des responsables à fédérer leurs collaborateurs autour de l'atteinte d'un but commun.

Leur définition porte en elle trois enjeux ; ils doivent être : **pertinents**, donc traduire les intérêts de l'entreprise ; **objectifs**, c'est-à-dire acceptables et atteignables pour motiver les collaborateurs ; enfin, **vérifiables**, c'est-à-dire transparents pour le salarié. Il résulte de cette politique d'individualisation de la rémunération, une accentuation continue dans les entreprises de la différenciation des salaires. Ainsi, le guide des salaires 2017-2018 relève dans la continuité des années précédentes, un accroissement de l'écart des revenus dans le privé, l'écart maximal étant constaté entre les salariés qui ont entre 41 et 45 ans, et les jeunes de moins de 23 ans <sup>(3)</sup>.

Par ailleurs, l'année 2018 marque le retour de primes versées une à plusieurs fois par an, de façon exceptionnelle, en plus du salaire mensuel. Ces bonus participent, à un instant donné, de la reconnaissance de l'engagement exceptionnel des collaborateurs

(3) Consulté en janvier 2018, le site *Guide des salaires* indique que l'écart maximal à la base 100 (moins de 23 ans) se situe chez les salariés qui ont entre 41 et 45 ans avec une rémunération globale médiane correspondant à 152 % de la base 100 ([www.guide-des-salaires.com/le-guide-des-salaires-2017-2018/](http://www.guide-des-salaires.com/le-guide-des-salaires-2017-2018/)).

soit parce qu'ils ont dépassé les objectifs assignés, soit parce qu'ils ont réalisé dans le cadre de leur fonction une action ou une mission digne d'être valorisée.

Autres leviers d'individualisation à la disposition des entreprises, les outils liés à la rémunération différée <sup>(4)</sup> méritent d'être cités sans pour autant faire l'objet d'un développement tant leur construction résulte d'une logique strictement financière (partage du résultat financier) qui ne participe pas d'un mécanisme transposable à la fonction publique. Cependant, si ces outils ne peuvent être applicables en l'état, leurs finalités méritent d'être rappelées : à travers le partage des résultats, il s'agit de motiver et valoriser la performance collective, de développer le sentiment d'appartenance mais également de disposer d'outils d'attractivité et de fidélisation des talents et hauts potentiels.

Enfin, et il semble important de relever cette tendance, les entreprises intègrent de plus en plus que, si le salaire reste un critère important, il leur appartient également de raisonner en termes de rétribution globale. Entrent dans cette acception, le contenu des missions confiées, l'environnement de travail, les avantages en nature alloués avec une tendance dans certaines entreprises à développer une individualisation de ces derniers afin de prendre en compte au mieux les attentes des salariés, mais également les perspectives de carrière offertes, la culture managériale de l'entreprise, autant d'éléments qui participent de l'engagement des salariés. Cette orientation est en phase avec les attentes des nouvelles générations. En effet, 40 % des 18-34 ans, s'ils souhaitent toujours obtenir un salaire compétitif, seraient toutefois aujourd'hui prêts à « sacrifier leur rémunération pour le job de leur rêve » <sup>(5)</sup>. Il reste aux entreprises à l'inventer !

### **Des évolutions structurantes pour les politiques RH se profilent !**

Le journal *Les Échos* s'est attaché tout au long de l'été 2015 à dresser, à travers des *interviews* de directeurs des ressources humaines (DRH) de grands groupes français et étrangers, les évolutions de la fonction RH en 2050. Ces échanges, mis en perspective avec les évolutions comportementales attribuées à la génération Z, permettent de dresser un panorama éclairant des évolutions du marché de l'emploi dans les trente prochaines années. Trois évolutions majeures se dessinent.

Tout d'abord, il est communément évoqué qu'un grand nombre des métiers existants aujourd'hui aura disparu dans les vingt prochaines années. Le Forum économique mondial estime ainsi que « 2/3 des enfants exerceront un métier qui n'existe pas encore » <sup>(6)</sup>. Cette « accélération des disruptions » <sup>(7)</sup>, inhérente à l'avènement des nouvelles technologies, aura des conséquences sur l'employabilité et la sélection des salariés. En effet, ce n'est plus forcément la détention d'une compétence qui prévaudra pour recruter un candidat mais sa capacité à se remettre en cause de façon permanente et à s'adapter pour acquérir de nouvelles compétences tout au long de sa carrière.

(4) Épargne salariale, stocks option, intéressement et participation.

(5) CABINET ROBERT HALF, *op. cit.*, p. 3.

(6) INSTITUT ESPRIT SERVICE, *Travailler en 2030 - Bonjour Mrs AI et Mr ROBOT !*, février 2018, p. 3 ([www.institutespritservice.com/attachment/969698/](http://www.institutespritservice.com/attachment/969698/)).

(7) DEHANT Leslie, « Quel DRH en 2050 ? », *Les Échos*, 20 juillet 2015.

Le deuxième changement majeur, qui n'est pas sans lien avec le précédent, est relatif à la mutation du salariat vers de nouvelles formes de collaboration. Demain, aidée en cela par la numérisation accrue de notre société, l'entreprise aura de plus en plus recours à des collaborateurs occasionnels qu'elle embauchera au gré de ses besoins. L'économie numérique « en proposant des plateformes où l'offre et la demande se rencontrent, facilitera la désintermédiation et créera par là même des emplois non-salariés »<sup>(8)</sup>. Cet écosystème numérisé des talents offrira de fait une grande souplesse aux entreprises tout en étant adapté aux attentes des jeunes générations.

Cette approche trouve en effet toute sa pertinence dès lors qu'on la croise avec les caractéristiques de la génération Z. Avec celle-ci, c'est l'individu, en quête d'autonomie, qui met à la disposition de l'entreprise ses propres compétences et qui devient ainsi son « propre patron ». Ce phénomène est déjà présent aux États-Unis où le nombre d'indépendants est sur le marché du travail supérieur à celui des contrats à durée déterminée (CDD). En Europe, celui-ci représente déjà 12 % du travail et le nombre de travailleurs indépendants ne cesse de croître<sup>(9)</sup>. Ces évolutions pourraient, à terme, conduire à ce que « le salariat actuel soit en 2050 très minoritaire et concentré sur quelques fonctions clés pour l'entreprise »<sup>(10)</sup>.

Des compétences éphémères, une approche renouvelée des relations de travail mais également une mondialisation accrue de la chasse aux compétences dans les pays occidentaux confrontés à un vieillissement de leur population, tout concourt finalement à ce que la politique salariale, et il s'agit là de la troisième évolution majeure, mute à son tour.

Ainsi, avec des compétences à durée de vie limitée, « il sera de plus en plus difficile de faire entrer la rémunération dans une grille fixe puisque les nouvelles compétences seront par définition hors grille »<sup>(11)</sup>. Par ailleurs, la transformation du salariat, en supprimant toutes perspectives d'évolutions dans l'entreprise, fera de la rémunération, l'unique moteur de la motivation des collaborateurs. Chaque entreprise développera des politiques de rémunération globale « sur mesure », combinant différentes formes de rémunération afin d'attirer à elles les meilleurs éléments. Celles-ci pourraient se démarquer de celles actuellement mises en œuvre par l'accentuation de la prise en compte de nouveaux critères comme la qualité de vie et le bien-être au travail. L'organisation du travail pourrait évoluer dans ce contexte vers une plus grande flexibilité afin de permettre aux collaborateurs de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. La question du temps de travail pourrait être « en 2050 au cœur des nouveaux modes de collaboration et de la place du travail dans la société »<sup>(12)</sup>.

Dans ce contexte, les armées disposent-elles des outils leur permettant d'être demain au rendez-vous de la réalisation de leurs effectifs et donc de leur contrat opérationnel ?

(8) JOLY Pierre, « Quel DRH en 2050 ? », *Les Échos*, 27 juillet 2015.

(9) *Travailler en 2030, op. cit.*

(10) GROSSE Laurent, « Quel DRH en 2050 ? », *Les Échos*, 10 août 2015.

(11) DEHANT Leslie, « Quel DRH en 2050 ? », *Les Échos*, 20 juillet 2015.

(12) TIXIER Jérôme, « Quel DRH en 2050 ? », *Les Échos*, 13 août 2015.

## Les armées, un employeur attractif peinant à fidéliser

### **Les armées, un « business model » attractif**

Les armées présentent aujourd'hui un modèle RH attractif qui leur permet d'atteindre globalement leurs objectifs de recrutement. Tel n'est pas le cas de toutes les armées occidentales ! Si les motivations peuvent différer, d'un individu à un autre, les études conduites chaque année sur ce sujet laissent entrevoir que les jeunes qui s'engagent sont attirés par le modèle qui leur est proposé. Celui-ci repose sur trois piliers : les valeurs qui le sous-tendent, les perspectives professionnelles et l'intérêt des formations offertes.

Tout d'abord les valeurs. Les jeunes engagés rejoignent les forces armées en raison des valeurs portées par l'institution militaire au titre desquelles figure le service du pays et, à travers celui-ci, l'engagement opérationnel, la force du collectif, la cohésion, etc. Thierry Marchand dans un article paru en septembre 2017 dans la revue *Inflexion* <sup>(13)</sup> confirme, à l'aune de l'exemple de l'Armée de terre, qu'il « semble que l'institution militaire apparaisse pour la jeunesse de notre pays comme un lieu naturel d'expression de sens », « un système qui propose une vie stimulante, des valeurs fortes et un environnement honnête », autant d'attentes exprimées par les jeunes générations aujourd'hui !

Deuxième pilier, le parcours professionnel. En embrassant une carrière militaire, nos jeunes concitoyens s'attendent à accéder à un métier d'intérêt, attractif, une progression professionnelle dynamique, au cœur de laquelle figure la promotion interne. Il en résulte un attachement singulier au grade qui marque la réussite, la reconnaissance dans et par l'institution des mérites militaires, mais également le positionnement social.

Ce parcours repose fondamentalement sur une logique de progression : à l'exception du personnel commissionné <sup>(14)</sup>, l'atteinte des plus hautes responsabilités militaires ne saurait échapper à la règle qui veut qu'avant d'accéder au généralat, un officier ait dû commencer au bas de la pyramide.

Troisième levier, les formations offertes. Le modèle militaire repose sur une formation dispensée tout au long de la vie professionnelle qui offre aux militaires une employabilité reconnue. Dès lors que les armées ne recrutent pas, sauf exception, leur personnel « sur étagère », celles-ci portent une attention toute particulière à leur formation afin de les amener aux standards comportementaux mais également technologiques d'armées numérisées. Il est également significatif de constater que le nombre des jeunes recrues qui occupaient un emploi avant de rejoindre les armées peut, chez les sous-officiers et militaires du rang atteindre des proportions conséquentes (entre 30 et 50 % selon les millésimes de recrutement) attestant de l'attractivité du

(13) MARCHAND Thierry, « Pourquoi s'engage-t-on ? », *Inflexions* n° 36, p. 165-177 (<http://inflexions.net/revue/numero-36>).

(14) Article L.4132-10 du Code de la défense, « Le militaire commissionné est admis par contrat à servir dans une armée ou une formation rattachée dans un grade d'officier ou de sous-officier en vue d'exercer des fonctions déterminées à caractère scientifique, technique ou pédagogique correspondant aux diplômes qu'il détient ou à son expérience professionnelle. Le grade du militaire commissionné ne donne droit au commandement que dans le cadre de la fonction exercée ».

modèle militaire. En contrepartie, les attentes de ces jeunes recrues à l'employabilité avérée sont potentiellement d'autant plus importantes.

Pour autant, l'attractivité du « *business model* » des armées mérite d'être relativisée. Si celles-ci arrivent à réaliser quantitativement leur effectif, tel n'est pas toujours le cas qualitativement. De fortes disparités existent en effet selon les spécialités. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres, un déficit structurel de candidats existe pour les sous-officiers et officiers dans les métiers liés aux systèmes d'information. Fait plus inquiétant, certaines spécialités voient leur sélectivité chuter et atteindre des niveaux préoccupants, notamment dans les secteurs où existe une réelle concurrence avec le secteur privé comme dans le domaine de l'aéronautique <sup>(15)</sup>.

### **Une incapacité structurelle à fidéliser**

Dans son *11<sup>e</sup> rapport*, le Haut comité à l'évaluation de la condition militaire (HCECM) souligne que « 62 % des militaires n'hésitent pas à déclarer envisager de quitter l'institution pour changer d'activité si l'occasion se présente » <sup>(16)</sup>. Il relève également qu'entre 6 et 10 ans de service, l'insatisfaction face aux attentes initiales est la plus importante, une autre période critique se situant entre 30 et 40 ans. Au fil des années passées sous les drapeaux, l'attrait des armées se fissure et celles-ci peinent à fidéliser certaines compétences qui sont au cœur de leur contrat opérationnel.

L'absence de moyens pour réaliser la mission est une des causes principales qui pousse certains militaires à se détacher de l'institution. C'est le revers de la médaille. Entrés dans les armées pour servir leur pays, un idéal, des valeurs, ils la quittent dès lors qu'ils estiment qu'ils ne peuvent plus atteindre cet absolu. Les autres éléments les plus communément évoqués pour justifier d'un départ précoce de l'institution sont la forte disponibilité demandée, avec son corollaire la mobilité, la recherche d'une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle, des parcours de qualification exigeants et sélectifs, et de fait un avancement trop lent ainsi qu'une absence de perspectives professionnelles.

Enfin, la rémunération reste en tout état de cause un des premiers motifs d'insatisfaction évoqué par les militaires. Si les niveaux de salaire sont jugés insuffisants, le phénomène étant amplifié chez les officiers supérieurs, c'est la politique salariale dans sa globalité qui ne répond plus aux attentes des militaires et suscite de l'incompréhension voire parfois de la déception.

### **Une politique salariale à bout de souffle et inadaptée pour répondre aux enjeux RH d'une armée professionnalisée**

Le régime de rémunération des militaires est le fruit de l'histoire. Véritable millefeuille de primes et indemnités, il présente toutefois l'avantage d'offrir aux armées un

(15) Tel est le cas du recrutement des contrôleurs aériens notamment où, chez les sous-officiers, la sélectivité a considérablement chuté ces dernières années passant de 7,9 candidats pour un poste en 2014, à 3,3 candidats en 2015.

(16) Étude de la Dicod citée dans HAUT COMITÉ À L'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE (HCECM), *11<sup>e</sup> rapport - La fonction militaire dans la société française*, septembre 2017, p. 63 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

large panel de leviers leur permettant de compenser un maximum de sujétions. Pour autant cette stratification empirique qui s'est développée depuis le milieu du siècle dernier ne permet plus d'assurer aujourd'hui, à l'instar des politiques salariales des entreprises privées, un niveau acceptable de compétitivité externe, voire de réactivité et d'adaptabilité par rapport aux nouvelles contraintes. Par ailleurs, l'échec successif, ces dix dernières années, des réformes visant à modifier en profondeur la rémunération des militaires a laissé en suspens deux problématiques : l'individualisation de la rémunération mais également, même si cela peut paraître plus diffus, l'équité interne au sein de l'institution.

En matière de compétitivité externe, un sentiment de déclassement, toutes catégories confondues, prédomine dans les armées et de nombreux éléments conduisent à l'entretenir.

Ainsi, alors que la promotion au grade supérieur est au cœur de la reconnaissance des mérites, des compétences et du potentiel des militaires, la mise en œuvre du contingentement des effectifs par grade a conduit à son net ralentissement. Par ailleurs, la transposition des mesures de revalorisation de portée générale dont bénéficie la Fonction publique a rarement, voire jamais, été réalisée concomitamment à celle retenue pour les fonctionnaires civils, voire la Gendarmerie nationale <sup>(17)</sup> alors même qu'elle est statutairement prévue <sup>(18)</sup>. Il convient également de relever que lorsque les officiers généraux accèdent à des emplois fonctionnels, ceux-ci optent systématiquement, depuis quelques années déjà, pour le traitement au détrimment de la solde, attestant, s'il le faut, d'un décrochage des niveaux de rémunération dans les hauts de pyramides entre personnels civils et militaires. Le recul année après année du nombre d'officiers occupant des emplois à hautes responsabilités dans certaines directions du ministère des Armées parachève ce sentiment de déclassement <sup>(19)</sup>.

Les armées peinent par ailleurs à fidéliser certaines compétences en raison notamment des niveaux de salaire alloués dans le privé. Sans que cette liste soit exhaustive, c'est aujourd'hui tout particulièrement le cas dans les métiers de l'aéronautique (pilote, maintien en condition opérationnel, contrôle aérien voire, demain, aux drones), du nucléaire ou des systèmes d'information et de communication (SIC).

Mais, et c'est un fait plus préoccupant pour les armées, aucun signe d'amélioration ne pointe à l'horizon. En effet, l'avènement de nouveaux matériels va générer un saut technologique qui porte en lui le germe de difficultés majeures pour capter et conserver les compétences dont les armées auront besoin. Les outils indemnitaires existants pour faire face à ces enjeux ne sont plus aujourd'hui adaptés. Outre le niveau financier insuffisant des primes de fidélisation versées et leur caractère discriminant <sup>(20)</sup>,

(17) Nouvel espace statutaire (NES) des catégories B et C, revalorisation de la grille des capitaines, etc.

(18) Article L.4123-1 du Code de la défense, « Toute mesure de portée générale affectant la rémunération des fonctionnaires civils de l'État est, sous réserve des mesures d'adaptation nécessaires, appliquée avec effet simultané aux militaires ».

(19) À titre d'exemple, le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) était un militaire jusqu'en 1995, plus récemment les fonctions de Directeur des affaires financières et de DRH du ministère de la Défense ont été dévolus à des hauts fonctionnaires en lieu et place de militaires jusqu'alors.

(20) Les officiers en sont exclus ; par ailleurs, le montant maximal alloué au titre d'une prime de fidélisation est 12 000 euros pour un lien au service de 3-5 ans.

## La politique RH des armées à l'épreuve des évolutions du marché de l'emploi

la forfaitisation de certaines indemnités est un frein à la valorisation continue des compétences acquises. Dès lors que leur montant n'évolue que très rarement <sup>(21)</sup>, voire jamais, le décrochage avec les niveaux de salaire du privé ne fait que s'accroître. Cette situation est source de démotivation !

Phénomène aggravant, la vétusté de certains des textes fondateurs des indemnités renforce ce décrochage. Les sujétions compensées il y a 50 ans ont muté au gré des évolutions de l'emploi de nos armées et des technologies auxquelles elles ont recours entraînant de fait une adaptation des métiers et des responsabilités associées. Certaines indemnités qui compensaient hier une sujétion liée à l'emploi occupé, se sont peu à peu transformées en indemnités valorisant la détention d'une compétence. La perte de ces indemnités à la suite d'un changement d'emploi, alors même que la compétence continue d'être exercée sous une forme ou une autre, devient de plus en plus difficilement acceptable et suscite incompréhension et amertume.

Autre élément de démotivation, la faible différenciation des salaires entre les hauts et bas de pyramides. Ce phénomène concerne toutefois plus généralement l'ensemble de la fonction publique. Ainsi, une moindre dispersion de ces derniers prévaut en France entre le public et le privé, au détriment du premier faut-il le préciser. Ainsi en 2015, « le rapport entre le salaire net du personnel appartenant à la catégorie des 10 % les mieux rémunérés et celui des 10 % les moins bien payés était de 2,33 dans la fonction publique et de 3,01 dans le secteur privé » <sup>(22)</sup> avec une augmentation notable dans le haut de l'échelle salariale dans le privé et inversement dans le public <sup>(23)</sup>. Cette situation devrait par ailleurs s'accroître avec la mise en œuvre du Protocole « Parcours professionnel carrière et rémunérations » (PPCR) qui à ce jour concerne l'ensemble des catégories professionnelles de la fonction publique à l'exception du personnel relevant de la catégorie A+ <sup>(24)</sup>.

Au sein des armées, un tassement de grilles indiciaires prévaut entre militaires du rang et sous-officiers. Ainsi, à ancienneté de service identique (17 ans), un adjudant a un indice quasi identique, 19 points d'écart seulement, à celui d'un caporal-chef. Pour autant, les responsabilités et qualifications requises sont loin d'être les mêmes. Ce tassement des grilles porte en lui deux écueils. Celui-ci est tout d'abord préjudiciable au recrutement inter-catégories qui est un des fondements de la politique RH des armées. En d'autres mots, pourquoi avoir plus de responsabilité si le salaire de base est quasi identique ! Second écueil, cette absence de caractère discriminant soulève un problème d'équité dès lors qu'elle contrevient au principe qui veut qu'à travail différent le salaire ne soit pas égal.

(21) À titre d'illustration, c'est le cas notamment de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance aéronautique revalorisée en 2002 (passage de 330 F à 75,46 € mois) puis en 2017 (de 75,46 € à 100 € mois).

(22) *Rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations, Annexe au projet de loi de finances pour 2018*, p. 110 ([www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/jaunes/jaune2018\\_fonction\\_publicque.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/jaunes/jaune2018_fonction_publicque.pdf)).

(23) Cette situation résulte du relèvement des indices planchers des grilles de catégorie B/sous-officiers et catégorie C/militaires du rang à la suite des revalorisations successives du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) mais également de la mise en œuvre au profit de ces catégories du nouvel espace statutaire des catégories B et C.

(24) À la suite d'un arbitrage interministériel, il a été décidé en juin 2016 que relevaient dans les armées de la catégorie A+, les officiers des grades de colonel, lieutenant-colonel et une partie des commandants éligibles en fonction de leur emploi à une classe fonctionnelle.



La politique RH des armées  
à l'épreuve des évolutions du marché de l'emploi

Dernier élément enfin, la politique de gestion des hauts potentiels des armées les écarte, d'une manière générale, des postes les plus attractifs en matière de rémunération, c'est-à-dire ceux outre-mer et à l'étranger, leur parcours qualifiant s'inscrivant dans les états-majors parisiens.

Dès lors, quelles évolutions doivent être entrevues afin que les armées soient à même de recruter, fidéliser mais également motiver leurs soldats et cadres, de demain ?

### **Évoluer sous peine de ne pas être au rendez-vous des enjeux RH de demain**

Dans le contexte sécuritaire et d'engagement opérationnel actuel, l'attrait pour les armées devrait leur permettre d'être au rendez-vous de leurs objectifs de recrutement, sur le plan quantitatif, à tout le moins. Par ailleurs, les spécificités de ce modèle devraient, moyennant quelques aménagements, être en capacité d'accompagner les évolutions, entrevues, du marché de l'emploi. Un point faible cependant réside dans l'incapacité désormais structurelle de la politique salariale à susciter de la motivation et donc à être un outil adapté de fidélisation des compétences.

#### ***Faire face aux mutations du marché de l'emploi par quelques aménagements***

Ainsi, en va-t-il de sa capacité à accompagner la mutation continue des compétences. En effet, la formation dispensée dans les écoles militaires ainsi que l'engagement opérationnel permettent de développer chez nos soldats des capacités d'adaptation, d'initiative et de remise en cause permanentes. Ces qualités, couplées à un modèle de formation professionnelle continue tout au long de la carrière, constituent un atout indéniable pour absorber demain collectivement l'accélération des disruptions évoquée précédemment. Encore faut-il que cette spécificité française perdure, c'est-à-dire que nos armées cultivent cet art de l'adaptation mais également qu'elles aient la capacité de maintenir à haut niveau leur outil de formation.

En complément de la capacité d'adaptation, la capacité d'anticipation doit être développée dans le domaine RH. À ce titre, il est étonnant de voir que l'*Instruction générale relative au déroulement et la conduite des opérations d'armement* n'intègre à aucun moment la dimension RH <sup>(25)</sup>. Or, celle-ci représente un enjeu capacitaire incontournable. Il convient donc d'intégrer cette fonction au cœur des différents cycles de vie des opérations d'armement. Les problématiques liées à l'acquisition des compétences, les outils de rétention statutaires (liens au service), indemnitaire (valorisation des compétences) doivent être appréhendés le plus en amont possible et au plus haut niveau <sup>(26)</sup> afin que les compétences soient générées et que les leviers RH et réglementaires soient adaptés préalablement à l'acquisition des matériels. Dans le monde des RH de demain, la RH devra anticiper. À défaut, elle subira.

(25) *Instruction générale relative au déroulement et à la conduite des opérations d'armement* n° 125/DEF/EMA/PLANS/COCA – n° 1516/DEF/DGA/DP/SDM – Tome 1 du 26 mars 2010 (<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/>). Elle ne prend en compte la dimension RH que dans le cadre du calcul du coût global de l'opération d'armement.

(26) Comités des capacités mais également Comité ministériel d'investissement.

Autre élément à ne pas occulter, l'évolution continue et accélérée des technologies porte en elle une ligne de fracture dont les conséquences ne doivent pas être minimisées dès lors qu'elles interrogent profondément le modèle hiérarchique militaire. Tout conduit effectivement à penser que le commandement d'expertise, matérialisé par une transmission des savoirs du haut vers le bas, pourrait être en partie remis en cause. Si les plus anciens resteront la pierre angulaire de la transmission des savoirs-être, la mémoire des évolutions, les entrants dans l'institution, « *digital natives* » par essence formés aux dernières technologies, auront un rôle à jouer en matière de transmission du savoir-faire du bas vers le haut. Les contrats intergénérationnels mis en œuvre aujourd'hui par certaines sociétés sont un modèle qu'il conviendrait de transposer. Ici, la transmission des savoirs se fait dans les deux sens, chacun s'enrichissant de l'autre.

Troisième évolution à appréhender, la mutation du salariat vers de nouvelles formes de collaboration. Sur ce point, le modèle militaire est en première approche peu concerné par cette évolution. Il semble en effet difficilement concevable de contractualiser au gré des missions avec du personnel « *free-lance* », tant cette possibilité relève d'un schéma éloigné de la raison d'être de l'engagement militaire. Ce dernier nécessite une loyauté à toute épreuve, le sens du devoir, une fraternité d'armes éprouvée dans l'adversité, un usage légitime de la force pouvant entraîner la mort, là où le travailleur indépendant met à disposition des compétences en contrepartie d'un niveau de rémunération. Le recours à la Réserve opérationnelle de la Garde nationale, la création d'une Réserve opérationnelle de cyberdéfense sont autant d'opportunités offertes aux Armées pour répondre demain à la mutation du salariat vers les nouvelles formes de collaboration. Cette ouverture doit être favorisée. Une extension du statut du personnel commissionné aux réservistes opérationnels pourrait être envisagée afin de donner, dans ce cadre, aux armées un levier supplémentaire de valorisation et donc de captation des talents.

### ***Une absolue nécessité : faire de la politique salariale un outil de motivation***

Comme développé précédemment, tout concourt à faire en sorte que la solde des militaires ne soit plus un outil efficace au service de la motivation et de la fidélisation des compétences et talents. Pour pallier ces dysfonctionnements, quatre évolutions sont à envisager dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération parmi lesquelles l'individualisation des rémunérations en est l'épicentre. Les dernières mesures indemnitaires décidées par le président de la République François Hollande en novembre 2016, qui ont permis de valoriser certaines compétences duales que les armées peinent aujourd'hui à attirer et fidéliser <sup>(27)</sup>, vont en ce sens. Ces mesures, résolument nécessaires, n'en sont pourtant qu'un épiphénomène tant ce volet mérite d'être repensé et accentué.

Tout d'abord, une cotation des emplois doit être établie afin de rémunérer à son juste niveau l'emploi occupé.

(27) Revalorisation de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs, et de l'indemnité spéciale de sécurité aérienne.

Déjà utilisé, dans l'esprit, au profit de certains officiers dans le cadre de l'attribution des indices relevant du haut de pyramide, ce système pourrait être étendu à d'autres catégories de militaires. Tel est tout particulièrement le cas des militaires du rang (MDR) dont les grilles indiciaires sont relativement linéaires dans les dix premières années de carrière. Cette différenciation des emplois permettrait de valoriser certains postes de MDR ayant une faible ancienneté mais requérant des compétences à haute valeur ajoutée. En rendant éligibles ces derniers à l'échelle de solde n° 4, il permettrait à un jeune caporal-chef les occupant d'ouvrir droit, au plus tôt, à des niveaux de rémunérations attractifs. Pour les autres, l'accession à ces niveaux de rémunération se ferait selon les errements actuellement en vigueur.

Avec ce système, serait également associé à chaque emploi, un niveau de valorisation des compétences, exprimé en pourcentage de la solde de base. À chaque mutation, la rémunération évoluerait au gré des changements d'indices mais également en fonction du niveau de compétences requis pour l'occuper. Simple et lisible, ce système porté par les référentiels en organisation permettrait de rémunérer non seulement la fonction tenue mais également la compétence exercée et l'expérience acquise. Il permettrait également de recruter « sur étagères », de jeunes sous-officiers disposant de savoirs recherchés, et de leur attribuer dès leur sortie d'école un niveau de rémunération fonction des responsabilités et compétences exercées, c'est-à-dire potentiellement plus élevé que celui affecté aux autres postes de jeunes sous-officiers.

Le niveau de valorisation des compétences pourrait être maintenu dans un emploi même si celles-ci ne sont pas mises en œuvre dans la nouvelle affectation. Continuer à rémunérer la compétence revient à rémunérer un ensemble de capacités, un stock de capital humain. L'institution doit accepter de rémunérer ce dernier, même s'il est sous-utilisé, voire pas du tout, dès lors qu'elle le met en réserve pour répondre à ses besoins futurs. Ce maintien de la rémunération pourrait valoir sur une à deux affectations. Au-delà, l'intéressé ouvrirait droit à la rémunération associée à son nouvel emploi.

Dernier volet, la rémunération du potentiel. La fidélisation des hauts potentiels est une problématique qui a été occultée ces dernières années dans le ministère des Armées. Or, le potentiel, partie intégrante du capital humain, doit être préservé. Il conviendrait en conséquence de valoriser par l'intermédiaire d'une prime *ad hoc* les officiers relevant de ce vivier et ce, jusqu'à leur départ de l'institution. Si cette logique existe partiellement, avec une prime spécifique aux officiers brevetés, elle ne concerne pas spécifiquement les hauts potentiels pour lesquels l'institution a un réel besoin de fidélisation. Cette prime permettrait par ailleurs de mieux prendre en compte leur deuxième partie de carrière en administration centrale.

La rémunération à la compétence doit également être complétée par un volet lié à la rémunération à la performance. Ce sujet est loin de susciter l'adhésion au sein de la communauté militaire tant, dans l'esprit, cette orientation est éloignée de la finalité du métier des armes et des valeurs de cohésion du corps social qu'elle porte. Pour autant, et alors qu'elle a été introduite dans la rémunération des fonctionnaires

civils <sup>(28)</sup>, elle constitue un puissant levier de valorisation de certaines fonctions et emplois, un outil permettant de développer de puissants mécanismes d'incitation. Sur ce sujet, il semble qu'il faille adopter une approche pragmatique.

Ce type de rémunération ne saurait concerner le premier cercle des forces, c'est-à-dire les unités opérationnelles, à proprement parler, et leur soutien de proximité. Pour le personnel y étant affecté, la valorisation financière de l'engagement se traduirait par l'octroi de primes venant compléter la rémunération associée à la personne (grade) et à l'emploi tenu (compétence) à travers notamment l'octroi d'une prime d'engagement opérationnel. Le cœur de cible serait les états-majors et structures centrales de soutien. Outre des critères de performance individuelle, des critères de performance collectifs seraient pris en compte.

### ***Vers la mise en œuvre d'une rémunération globale***

Les armées ont depuis de nombreuses années intégré cette dimension. Les formations professionnelles en France, comme à l'étranger, accessibles aux cadres les plus méritants, l'attribution de récompenses à très forte dimension symbolique, au titre desquelles figurent les décorations, les prestations de loisirs, mais également sociales, proposées par l'action sociale des Armées, participent indéniablement de ces politiques. Ce qui manque aujourd'hui à ces politiques, c'est une cohérence d'ensemble qui permette de les prioriser au regard de leur finalité. En d'autres termes, quels objectifs visent-elles, quelle est leur place dans le système de rémunération, quelle place donner à chacun d'entre elles en fonction des orientations stratégiques posées par l'institution ? Certains points comme la qualité de l'hébergement en enceinte militaire ou les conditions matérielles de vie des militaires affectés en région parisienne méritent une attention particulière.

Enfin, demain, encore plus qu'aujourd'hui se posera la problématique des complémentaires santé, mais également celle inhérente à l'aménagement du temps de travail. La mise en œuvre du temps partiel, le télétravail sont contraires au principe statutaire de disponibilité en tout temps et en tous lieux. Nul doute que les armées devront se prononcer sur ces évolutions qui, si elles répondent à des attentes sociétales, portent en elles une nouvelle dilution (après celle de la mise en œuvre du temps d'activité et d'obligation professionnelle) de l'identité militaire.



Le 1<sup>er</sup> février 2018, le Premier ministre français, Édouard Philippe, annonçait une grande réforme de la fonction publique visant à « assouplir le statut des fonctionnaires » mais également à développer le principe des « primes au mérite » <sup>(29)</sup>. La

---

(28) Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel prévoit l'attribution d'un complément indemnitaire dont le montant annuel, versé en une ou deux fois, est calculé au regard de la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

(29) 1<sup>er</sup> Comité interministériel de la transformation publique, Matignon ([www.gouvernement.fr/](http://www.gouvernement.fr/)).

La politique RH des armées  
à l'épreuve des évolutions du marché de l'emploi

politique RH de la fonction publique est bien à l'aube de profondes mutations. Il appartient désormais aux armées de les devancer afin d'adapter, entre modernité et respect des principes structurants de leur identité, un modèle RH qui reste plus que jamais au cœur de la réalisation de nos opérations.

Élément de bibliographie

ROMAN Bernard, *Bâtir une stratégie de rémunération* (3<sup>e</sup> édition), Dunod, 2016, 272 pages.

# Penser le généralat 2030

Simon BERNARD

Colonel de l'Armée de terre du Canada, auditeur de la 67<sup>e</sup> Session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

Démonstré dans *Chocs futurs*<sup>(1)</sup>, une étude prospective à l'horizon 2030 couvrant les impacts des transformations et ruptures technologiques sur l'environnement stratégique et de sécurité de la France ou encore dans *L'environnement de la sécurité de l'avenir 2013-2040*<sup>(2)</sup>, étude du Chef de développement des Forces canadiennes, la dernière décennie a connu de profondes transformations qui soulèvent d'importantes questions sur l'équilibre stratégique international.

Certaines évolutions, comme l'émergence de la conflictualité dans le cybermonde ou la présence de nouveaux acteurs dans l'espace extra-atmosphérique ne sont que deux exemples de ce que l'avenir nous réserve. Ces changements et les ruptures technologiques anticipées dans les domaines de défense antimissile balistique, de démocratisation et de militarisation de l'espace, de développement des missiles et de vecteurs hypervéloces et les stratégies de déni d'accès perturberont nos acquis. L'évolution du terrorisme et des menaces NRBC, les actions dans le cyberspace, l'impression 3D, la biologie de synthèse, les neurosciences et la cryptographie pourraient modifier l'environnement de sécurité de l'avenir. L'arrivée du champ de bataille 3.0 alliant l'intelligence artificielle (IA), les robots, les nanotechnologies et les armes à énergie dirigée<sup>(3)</sup>, supposent l'émergence d'une ou de plusieurs révolutions dans les affaires militaires<sup>(4)</sup>. Clausewitz prendrait grand soin de nous rappeler que la technologie change la grammaire de la guerre et non sa logique<sup>(5)</sup>.

Notre capacité à anticiper l'environnement de sécurité et de défense à l'horizon 2030 demeure un défi. Cependant, nous pouvons affirmer que de nouveaux milieux seront de plus en plus contestés et que la capacité à positionner nos armées pour faire face aux menaces futures représente un dossier de première importance.

(1) SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE (SGDSN), *Chocs futurs, études prospectives à l'horizon 2030, impact des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité*, 2017, 208 pages ([www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf](http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/04/sgdsn-document-prospectives-v5-bd.pdf)).

(2) Canada, 220 pages ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2015/mdn-dnd/D4-8-2-2014-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/mdn-dnd/D4-8-2-2014-fra.pdf)).

(3) *Chocs futurs, op. cit.*

(4) L'élément central de ce concept est que les progrès technologiques mèneront à des changements fondamentaux dans la façon dont les forces armées sont structurées, entraînées et équipées, ce qui transformera complètement la nature de la guerre.

(5) ECHEVARRIA II Antulio J., « War and Politics: The Revolution in Military Affairs and the Continued Relevance of Clausewitz », *Joint Force Quarterly*, hiver 1995-1996, p. 78.

L'équilibre géostratégique demeurera affecté par les changements politiques, démographiques, économiques, environnementaux et sociaux. Les officiers généraux devront maintenir une fine connaissance des enjeux stratégiques liés à ces changements et veiller à positionner les armées pour répondre aux menaces actuelles et futures qu'elles soient étatiques ou non-étatiques.

Selon les plans des gouvernements français et canadien, les objectifs de dépenses de 2 % du PIB fixés par l'Otan seront atteints en 2030. Mais les contraintes financières exigeront des choix difficiles pour nos armées qui aspirent à maintenir et à moderniser, leurs capacités pour pouvoir opérer sur le spectre complet tout en saisissant les opportunités technologiques, et en investissant sur la recherche et le développement pour maintenir leur avantage décisif lors des conflits futurs. Le développement de systèmes et les inventions demeureront une priorité pour notre capacité de dominer l'espace de bataille 2030, une attention particulière devrait être portée sur ceux qui occuperont les postes de très grandes responsabilités dans l'avenir, le généralat 2030.

Pour débiter, nous abordons trois fonctions complémentaires pour le généralat d'aujourd'hui et de demain ; le commandement, le *leadership* et le *management* (gestion). Ensuite, nous observons la stratégie ou l'art du généralat. Et pour terminer, nous étudierons les capacités intellectuelles, structurelles et sociales requises pour l'environnement du futur. Cet article s'adresse à ceux qui sont en voie d'« obtenir les étoiles »<sup>(6)</sup> et à ceux qui les arborent, celles et ceux sur qui reposent le futur de nos armées et la survie de nos Nations.

## **Le commandement, le *leadership* et le *management***

### **Commandement**

Le concept de commandement est omniprésent dans les ouvrages militaires français. Le *management* étant, pour les opérateurs des armées françaises, attribué au personnel de soutien et aux gestionnaires de la défense, une erreur dans un modèle futur d'armées où les qualités de gestionnaire de tous les chefs seront mises à l'épreuve. Simplement, le commandement est l'autorité légitime qu'un supérieur exerce sur ses subalternes militaires, en raison de son grade et de son poste. C'est également un terme qui encadre l'autorité légale d'un officier et ses responsabilités pour qu'il puisse utiliser une force létale, faire la justice dans son unité et donner les ordres militaires. La notion de commandement prend toute son importance par sa finalité qui est celle de pouvoir *in fine* demander à son subordonné de donner la mort, voire de mourir au combat. « Le commandement demeure intrinsèquement lié à l'action de combat et à la notion de risque partagé »<sup>(7)</sup>.

(6) Formule familière qui exprime la promotion au grade de général ou d'amiral.

(7) ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE, *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre - Commandant et fraternité*, mai 2016, p. 52 ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

## Leadership

Le *leadership* est un terme anglo-saxon du XX<sup>e</sup> siècle. Il n'existe aucun équivalent en langue française ; le *leadership* est différent de la direction, du *management* ou du commandement. La doctrine canadienne définit le *leadership* comme « l'art d'influencer directement ou indirectement d'autres personnes, au moyen de pouvoirs officiels ou de qualités personnelles, afin qu'elles agissent conformément à notre intention ou à un objectif commun »<sup>(8)</sup>. Contrairement au système français, le *leadership* est un sujet de développement continu au sein des Forces canadiennes. De la Qualification militaire de base pour officiers (QMBO) en passant par les Collèges militaires royaux de Saint-Jean et de Kingston et tout au long d'une carrière militaire d'officier, la théorie et l'expérience du *leadership* constitue une composante clé de l'enseignement et du développement du chef à tous les niveaux incluant les futurs officiers généraux qui suivent le programme de sécurité nationale, un équivalent du Centre des hautes études militaires (CHEM).

Selon l'exercice du commandement dans l'Armée de terre française, le *leadership* est « l'aptitude à exercer une influence dominante sur d'autres personnes, en obtenant leur adhésion active à des idées, des orientations et plus largement des projets ou d'autres actions »<sup>(9)</sup>. Les Forces canadiennes, pour leur part, distinguent deux niveaux de *leadership*. Le niveau où les chefs dirigent des personnes et le niveau où ces derniers dirigent l'institution. Le *leadership* au niveau tactique consiste surtout à exécuter des missions et des tâches en exerçant une influence directe sur les autres, autrement dit, à diriger des gens. En revanche, le *leadership* institutionnel s'exerce surtout dans les quartiers généraux supérieurs ; au niveau opérationnel, sur celui du théâtre d'opérations et au niveau stratégique des Forces canadiennes. Il vise principalement à exercer une influence indirecte sur le rendement organisationnel et en campagne<sup>(10)</sup>. Le chef militaire doit ainsi s'adapter aux nouvelles exigences des postes qu'il occupera lorsqu'il parvient au généralat pour combler ce rôle de *leader* institutionnel. Mais qu'entendons-nous par *leader* institutionnel ?

La doctrine des Forces canadiennes définit le *leadership* institutionnel comme étant destiné aux équipes non hiérarchiques, aux comités consultatifs et aux unités d'orientation formés d'homologues ou quasi-homologues, ces groupes étant voués à soutenir les initiatives institutionnelles et le progrès<sup>(10)</sup>. Bien que le général d'armée Jean-Pierre Bosser ait remis à l'honneur le *Livre Bleu* sur *L'exercice du commandement* en 2013, il n'existe aucune doctrine ou publication sur le *leadership* dans les armées françaises. Les trois armées, la Gendarmerie nationale, la Direction générale de l'armement (DGA) et le Service du commissariat des armées (SCA) bénéficieraient d'une telle doctrine et des attentes institutionnelles quant au *leadership* institutionnel attendu et les compétences qui y sont liées.

(8) ACADÉMIE CANADIENNE DE LA DÉFENSE ET L'INSTITUT DE LEADERSHIP DES FORCES CANADIENNES, *Le Leadership dans les Forces canadiennes : diriger l'institution, Défense nationale*, 2007, p. 156 ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/dn-nd/D2-313-5-2007-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/dn-nd/D2-313-5-2007-fra.pdf)).

(9) *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre*, op. cit., p. 52.

(10) *Le Leadership dans les Forces canadiennes*, op. cit., p. VII.



Ceux qui dirigent l'institution doivent satisfaire à de grandes exigences. On présume trop souvent qu'un excellent *leader* de personnes sera un excellent *leader* de l'institution. La direction au niveau institutionnel exige cependant un ensemble de capacités, de connaissances et d'orientations qui ne s'acquièrent qu'avec beaucoup de détermination et d'efforts personnels. Les *leaders* ne deviennent pas aptes à diriger l'institution en raison de l'expérience acquise et du temps consacré à diriger des personnes. Les succès du passé ne sont pas garants du futur. Comme le démontre le tableau en annexe B, l'expertise, les capacités et l'idéologie professionnelle diffèrent selon le niveau de *leadership*. L'expression anglaise « *What got you here, may not get you there* », souligne bien ce changement de paradigme. Les *leaders* recherchent et acceptent le privilège de diriger l'institution, car ils y voient une occasion de contribuer à la défense du pays et de servir les membres des Armées <sup>(12)</sup>. C'est ainsi que le *leadership* transformationnel devient un atout pour faire face aux défis de l'environnement 2030.

« Le *leadership* transformationnel est un modèle d'influence qui vise à modifier de façon assez radicale ou importante les caractéristiques de personnes, d'organisations ou de sociétés, de manière qu'elles soient plus complètes ou mieux équipées pour relever les défis qu'elles ont à relever ou pourraient avoir à relever. » <sup>(13)</sup>.

Certains pourraient proposer que le changement soit une constante dans les armées modernes, l'adaptabilité des chefs s'affirmant comme une qualité essentielle dans un environnement des plus volatile tant sur le territoire national que lors d'opérations extérieures.

### **Management**

Le commandement constitue l'exercice de l'autorité sur des structures, des ressources, des gens et des activités. Par conséquent, le *management* consiste à planifier, diriger, allouer des ressources, superviser et discipliner. Le *management* consiste donc à gérer une situation dans un cadre donné. On pourrait dire plus simplement que le manager gère les événements, les hommes et les situations dans un contexte donné, tandis que le *leader* emmène l'ensemble dans une direction grâce à sa propre vision.

Le *Great-Britain's Defence Leadership Centre (DLC)* offre la définition suivante du *management* : l'allocation et le contrôle des ressources (humaines, matérielles et financières) pour atteindre des objectifs, souvent sous la contrainte temporelle. Le *management* exige la capacité de déployer une panoplie de techniques et de compétences pour améliorer et faciliter la planification, l'organisation et l'exécution des affaires <sup>(14)</sup>. On peut le résumer à la « capacité à tirer le meilleur d'une organisation, par l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles disponibles » <sup>(15)</sup>. Bien que le terme ait mauvaise presse dans les armées françaises, il est clair que les habiletés

---

(11) *Ibid.*, p. 20.

(12) *Ibid.*, p. 144.

(13) *Ibid.*, p. 156.

(14) GALLAGHER Charles R. (Cpt.), « Muddling Leadership and Management in the United States Army », *APOJ* 16-32, 12 août 2016 ([www.armyupress.army.mil/](http://www.armyupress.army.mil/)).

(15) *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre, op. cit.*, p. 52.

de *management* seront primordiales pour tout chef désireux d'œuvrer efficacement au sein de la bureaucratie de la défense dans la conjoncture économique et sociale actuelle.

Finalement, le *leadership* est la méthode d'influence la plus appropriée dans des conditions de complexité, le *management* dans des conditions de prédictibilité relative et le commandement dans des conditions de crise <sup>(16)</sup>. Selon le *compendium* du Centre des hautes études militaires <sup>(17)</sup>, le *management* est conduire, le commandement est imposer et le *leadership* est inspirer. Il revient ainsi au chef militaire de trouver le juste équilibre entre conduire, imposer et inspirer dans son rôle d'officier général. Voyons maintenant la stratégie, ou l'art du général à l'horizon 2030.

### **Le généralat – *leaders* institutionnels**

Si les cultures stratégiques <sup>(18)</sup> de la France et du Canada sont bien différentes étant donné les facteurs géographiques, l'expérience historique, la religion, l'idéologie et la culture, la gouvernance, la technologie et la dissuasion, les défis pour le généralat canadien et français en matière de pensée stratégique et de stratégie comportent des similitudes.

Les conflits récents ont démontré que nos adversaires useront de tous les moyens à leur disposition pour parvenir à leurs fins. Les actions russes en Ukraine en sont un exemple. La combinaison d'actions militaires et non-militaires, la désidentification des forces et la conduite d'action sous le seuil, le contrôle de l'énergie comme nouvelle arme, une guerre d'information et campagne de propagande cumulée par des actions cyber avancées nous donne un avant-goût de l'avenir.

Notre culture stratégique occidentale, inspirée du modèle hoplitique, qui consiste à se battre en face-à-face et à remporter la décision dans le temps court, présente ses limites pour les engagements, conflits et guerres du futur.

« Nous sommes devenus persuadés qu'une bataille autre que face-à-face entre ennemis calmes et déterminés est contraire à notre valeur et notre style. Le modèle grec de la guerre a développé en nous une aversion pour ce que nous appelons le terroriste, le guérillero ou le franc-tireur qui choisit de faire la guerre d'une autre façon et n'est pas disposé à mourir sur le champ de bataille pour tuer son ennemi. » <sup>(19)</sup>.

Le terme de guerre « hybride » que nous attribuons à l'utilisation de la ruse dans des conflits modernes qui ne répondent pas à notre définition conventionnelle de la guerre reflète bien notre besoin d'innover et de s'adapter face aux menaces actuelles et futures. Sans quoi, nos adversaires auront un avantage décisif sur l'Occident. Les

(16) JANS Nicholas, *The Chiefs: A Study of Strategic Leadership*, Australian Defence College, 2013, p. 12 ([www.defence.gov.au/ADC/Publications/Chiefs/TheChiefs.pdf](http://www.defence.gov.au/ADC/Publications/Chiefs/TheChiefs.pdf)).

(17) Ouvrage donné aux Chémistes à leur arrivée pour la session d'études.

(18) La culture stratégique, que l'on appelle parfois « façon de faire la guerre » d'un pays, éclaire sa grande stratégie et, par conséquent, sa stratégie militaire, de sorte que les décideurs et les spécialistes de la sécurité nationale doivent bien en comprendre la nature et les caractéristiques.

(19) HANSON Victor D., *Le modèle occidental de faire la guerre* (3<sup>e</sup> édition), Les Belles lettres, 2004, p. 13-14.

modes opératoires couplés à l'utilisation de technologies amplement disponibles évolueront rapidement dans la prochaine décennie.

On ne peut parler de généralat sans aborder la stratégie et la pensée stratégique. Colin S. Gray (auteur de *La guerre au XXI<sup>e</sup> siècle*) définit la grande stratégie comme « l'orientation et l'usage qui est fait d'un ou de l'ensemble des atouts d'un milieu de sécurité à l'appui de ses objectifs stratégiques tels qu'ils sont dictés par la politique ». Pour les militaires, la stratégie est le pont qui relie la puissance militaire aux objectifs politiques. Elle comprend de nombreuses dimensions liées à la population et à la politique, aux préparatifs en prévision d'un conflit, ainsi qu'à la guerre ou la planification et conduite d'opérations militaires à grande échelle. Cette définition répond bien aux besoins actuels. Pourtant, la stratégie requiert la prise de décisions et la mise en œuvre de politiques et de capacités aujourd'hui pour pouvoir s'adapter au monde de demain. C'est ainsi que la prospective prend toute son importance et qu'une vision devient essentielle.

La fonction de général, selon le général Maurice Baril, alors qu'il était Chef d'état-major de la Défense au Canada, doit intégrer un *leadership* et une vision stratégique. Cette vision stratégique doit aligner les moyens, structures et ressources dont nous disposerons sur des objectifs et la voie à suivre. Son rôle est de réagir aux forces de changement en même temps que de nouveaux mécanismes sont créés pour aborder l'avenir <sup>(20)</sup>. Dans le domaine sécuritaire, les hauts dirigeants ont la lourde responsabilité d'anticiper et de gérer les risques au niveau national et international sur le spectre complet des menaces. Une fine compréhension des enjeux internationaux, des stratégies adverses et des nouvelles menaces sur le spectre sécurité-défense permettra aux généraux de 2030 de bien conseiller le pouvoir politique.

L'acte le plus décisif de jugement qu'un homme d'État ou un commandant en chef exécute consiste en l'appréciation exacte du genre de guerre qu'il entreprend <sup>(21)</sup>. Le premier rôle de nos officiers généraux consistera à bien établir le type de conflit auquel nous faisons face. Le débat actuel sur la question « Sommes-nous en guerre contre le terrorisme ? » est un exemple du style de débat sur lequel les officiers généraux, en tant que conseiller de l'État, devront éduquer les politiciens.

Pour bien définir le rôle des *leaders* institutionnels au niveau stratégique, une étude australienne exhaustive effectuée par Nicolas Jans en 2017 offre un modèle intéressant (Annexe A). Selon ce modèle, les *leaders* au niveau stratégique doivent remplir quatre rôles complémentaires, ce qui nécessite des méthodes de travail et des tempéraments adaptables :

- Le **dirigeant stratégique** doit être pragmatique et décisif.
- Le **leader stratégique** doit entreprendre une approche exploratoire, un style engageant, une capacité habile pour la gestion de risque et un sens raffiné afin de savoir être décisif au bon moment.

(20) HORN Bernd (Lieutenant-colonel) et HARRIS Stephen J., *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien*, The Dundurn Group, Toronto, 2002, p. 154.

(21) LA GORCE (de) Paul-Marie, *Karl von Clausewitz et la stratégie moderne*, Seghers, 1964, p. 152.

- De façon similaire, le **bâtisseur stratégique** requiert une approche analytique et systémique.
- Enfin, l'**intendant de la profession** doit être au fait et préoccupé par les valeurs et pratiques institutionnelles <sup>(22)</sup>.

Pour ce faire, le *leader* stratégique œuvrant au sein de l'appareil politico-militaire doit développer sa capacité intellectuelle, structurelle et sociale.

### **Capacité intellectuelle**

Bien qu'il existe, particulièrement au sein des armes de combat, une préférence pour des gens motivés, agiles au niveau tactique, communicateurs chevronnés, axés sur l'action, intenses et physiquement aptes au combat, il faut se pencher sur la question des capacités intellectuelles de nos futurs chefs.

Selon deux grands théoriciens de la guerre, Jomini et Clausewitz, l'étude de l'histoire militaire est non seulement valable mais essentielle aux fonctions de général et même à la compréhension de l'art du commandement.

Pour Jomini, « Les qualités les plus essentielles pour un général d'armée seront toujours : un grand caractère, ou courage moral qui mène aux grandes résolutions ; puis le sang-froid, ou courage physique qui domine les dangers. Le savoir n'apparaît qu'en troisième ligne, mais il sera un auxiliaire puissant, il faudra être aveugle pour le méconnaître ; au surplus, comme je l'ai dit ailleurs, on ne doit pas entendre là une vaste érudition, il faut savoir peu mais bien, et surtout se pénétrer fortement des principes régulateurs. À la suite de toutes ces qualités viendront celles du caractère personnel : un homme brave, juste, ferme, équitable, sachant estimer le mérite des autres au lieu de le jalouser, et habile à le faire servir à sa propre gloire, sera toujours un bon général. » <sup>(23)</sup>.

Clausewitz, pour sa part, conclut : « Or, pour traverser sans dommages ces conflits incessants avec l'imprévu, deux qualités sont indispensables : d'abord, un esprit qui même au sein de cette obscurité accrue ne perd pas toute trace de la clarté interne nécessaire pour le conduire vers la vérité ; ensuite, le courage de suivre cette faible lueur. Le premier a été désigné au figuré par l'expression française du « coup d'œil » ; l'autre est la résolution. » <sup>(24)</sup>.

Une étude de Leonard Wong, *PhD*, de l'École supérieure de guerre américaine, a déterminé que les *leaders* avaient grandement besoin d'une compétence stratégique en particulier, qu'il a défini comme la perspicacité culturelle <sup>(25)</sup>. Cette perspicacité est bien plus que l'habileté à travailler avec des États, des militaires et des citoyens non occidentaux. Elle est essentielle aux interactions avec des entités interarmées,

(22) JANS Nicholas, *op. cit.*, p. 72.

(23) JOMINI Antoine Henri, *Précis de l'art de la guerre* (1838), Édition Champ libre, 1977, p. 67.

(24) CLAUSEWITZ (VON) Carl, *De la guerre* (1832), Éditions de Minuit, 1984, p. 85.

(25) WONG Leonard, GERRAS Stephen, KIDD William, PRICONE Robert et SWENGOS Richard, *Strategic Leadership Competencies*, Carlisle Barracks, PA, 2013, p. 7-8.

interalliées, entre les organisations ainsi que les autres ministères, partenaires de sécurité, organismes non-gouvernementaux et les membres de la communauté de défense. À tous ces défis s'ajoute la complexité associée au fait de devoir travailler efficacement au sein d'une grande organisation bureaucratique composée de militaires et du personnel civil sans oublier la rotation fréquente et délibérée des dirigeants et du personnel d'état-major militaire. Le développement d'une intelligence culturelle chez nos officiers et nos officiers généraux devient ainsi essentiel pour le généralat 2030.

« L'intelligence culturelle est l'aptitude à reconnaître les croyances, les valeurs, les attitudes et les comportements communs des membres d'un groupe et, ce qui est plus important encore, la capacité à appliquer efficacement cette connaissance à la réalisation d'un but précis ou d'une gamme d'activités. » <sup>(26)</sup>.

### **Capacité structurelle**

L'environnement stratégique dans lequel nos forces armées évoluent présente beaucoup de similarités avec la période d'entre-deux-guerres. À l'époque, les institutions devaient maîtriser de grandes innovations technologiques et tactiques dans une situation de budget restreint et de soutien limité. Certaines connurent des succès qui eurent un impact immense sur les premiers affrontements, tandis que d'autres furent victimes de leurs propres faiblesses.

« Les *leaders* stratégiques sont mêlés à des réseaux complexes d'organismes rivaux et de tentatives de collaboration qui vont au-delà de leur propre organisation [...] les *leaders* stratégiques doivent avoir une attitude prospective et passer beaucoup de temps à examiner l'avenir et à positionner l'organisation de façon à assurer son succès à long terme. » <sup>(27)</sup>.

Bien qu'il soit difficile de déterminer précisément l'environnement de sécurité et de défense de 2030, certaines tendances actuelles ne pourront que s'accroître. Les progrès technologiques comme les ordinateurs quantiques et l'IA pourraient potentiellement éclaircir le brouillard de la guerre. Mais la technologie ne pourra remplacer l'humain, d'où la nécessité pour les officiers généraux de faire preuve d'innovation et de créativité pour prévenir les chocs futurs. La technologie pourrait permettre une connaissance situationnelle détaillée en temps réel. Les hauts dirigeants devront éviter de devenir des généraux tactiques, une situation qui se produit lorsque la technologie permet aux commandants de haut niveau non seulement d'observer mais même de prendre le contrôle des opérations au plus bas niveau <sup>(28)</sup>.

Au niveau stratégique, il appartient aux gouvernements d'établir la fin désirée et les limites imposées aux forces armées dans l'intervention. Cela permet aux chefs militaires de dresser les objectifs opérationnels et les plans de campagnes pour atteindre

(26) SPENCER Emily, « Crucible of Success: Applying the Four CQ Domain Paradigm », *CFLI Technical Paper*, Institut canadien de *leadership*, Kingston, mai 2007, p. 3.

(27) *Strategic Leadership Primer*, p. 111 cité dans *Le Leadership dans les Forces canadiennes : diriger l'institution*, op. cit., p. 125.

(28) FORD Christopher M. (Major), « Army Leadership and the Communication Paradox », *Military Review*, juillet-août 2015, p. 71 ([www.armyupress.army.mil/](http://www.armyupress.army.mil/)).

l'état final souhaité. Le Processus de planification opérationnel (PPO) présente ses limites dans un environnement complexe. Selon Karl Weick (professeur américain en science de l'organisation), les *leaders* stratégiques devront être capables d'abandonner des perspectives, des méthodes ou des hypothèses dépassées dans un monde d'incertitude <sup>(29)</sup>. C'est ainsi que la pensée systémique pourrait compléter voire remplacer le PPO pour répondre aux exigences futures.

Les *leaders* stratégiques devront pouvoir évoluer dans un milieu volatile, incertain, ambigu et complexe. Ils devront comprendre leur environnement dans un contexte de systèmes. Les *leaders*, agiles mentalement, sauront discerner les facteurs clés, en déterminer les causes rapidement, établir des priorités, tout en dénotant des tendances, des associations et des relations de causes à effets. La pensée systémique <sup>(30)</sup> est une discipline qui entre dans divers cadres, s'étend aux sciences physiques et sociales, au génie et à la gestion et examine les interactions et les modes de changement.

À ce niveau de responsabilité, le chef peut prendre des décisions importantes concernant les ressources et leur allocation, et dispose d'une grande influence sur les procédés selon lesquels les membres sont affectés ou promus <sup>(31)</sup>. De plus, nous pouvons imaginer que la gestion des officiers à « haut potentiel » (HP) et à « très haut potentiel » (THP) devra évoluer avec l'environnement géostratégique. Pour les armées françaises, le besoin actuel de diplômés techniques pour les officiers de la Marine nationale et l'Armée de l'air doit être étudié et analysé en faveur d'une plus grande diversification pour y inclure les arts et lettres.

### **Capacité sociale**

Le *leader* stratégique remplit des fonctions distinctes du dirigeant stratégique. Il doit influencer des personnes, des équipes et des agences par une approche subtile pour obtenir leur engagement. Il devra ainsi être habile et efficace dans un contexte civil-militaire. Le développement d'un réseau varié et diversifié avec des milieux associés de près ou de loin avec la sécurité et la défense s'avère un atout dans un monde hautement connecté.

Les officiers généraux, en tant qu'intendants de la profession des armes, devront répondre aux attentes parfois conflictuelles entre les cultures d'une bureaucratie gouvernementale et de leur profession. Ceci sera accompli par un *leadership* fort et une capacité d'influencer le système à tous les niveaux. Le tableau en annexe C différencie une profession d'une bureaucratie et soulève des inquiétudes sur les tendances récentes de la bureaucratie gouvernementale à imposer sa culture sur notre profession, les officiers généraux et tous les membres de la profession des armes ont le rôle fondamental de protéger la profession et de résister, dans la mesure du possible, à devenir une vulgaire bureaucratie militaire.

(29) *Strategic Leadership Competencies*, op. cit., 2003, p. 3.

(30) Discipline encadrée de diverses façons, qui englobe les sciences physiques et sociales, le génie et la gestion, car elle vise à cerner des ensembles, des corrélations et des tendances au changement.

(31) JANS Nicholas, op. cit., p. 74.

Les menaces au bon accomplissement des fonctions de général sont légion. Des politiciens étroits d'esprit, mal informés ou insoucians, en ce qui concerne la défense, peuvent empoisonner l'existence de généraux dévoués. Certains officiers supérieurs peuvent avantager leur carrière au détriment de la vérité. Les batailles bureaucratiques peuvent obscurcir celles qui comptent vraiment.

Les *leaders* institutionnels acceptent les orientations de leurs dirigeants politiques au nom de la population. Cela ne les dispense toutefois pas d'employer tous les moyens et de saisir toutes les occasions pour conseiller et renseigner, s'ils estiment que les décisions prises ne visent pas les meilleurs intérêts des armées ainsi que la défense et la sécurité de la Nation et de la société qu'ils ont pour devoir de servir. Peu importe à quel point ils sont d'accord, les *leaders* institutionnels acceptent la directive finale et jamais ils n'enfreignent une orientation gouvernementale légitime, en font abstraction ou y opposent une résistance passive <sup>(32)</sup>.

\*

\*\*

Pour bien analyser l'évolution des fonctions de général, Martin Van Creveld nous rappellerait que le « commandement ne peut être compris de façon isolée » et doit être étudié avec la technologie, le renseignement, les armes, la formation, la discipline, le génie de la guerre, la politique et bon nombre d'autres facteurs <sup>(33)</sup>. Une étude approfondie du sujet mériterait d'être lancée.

Dans cet article, nous avons tenté de soulever l'importance de la complémentarité du *management* et du *leadership* pour ceux qui portent et porteront les « étoiles ». Les grandes institutions académiques françaises et canadiennes et le domaine civil pourraient grandement contribuer aux meilleures pratiques en matière de *management*.

Les succès des dirigeants militaires au niveau tactique ne sont pas des garanties au niveau institutionnel. Les critères d'admission au généralat méritent d'être étudiés à cette aune. Le parcours du chef au niveau tactique est une combinaison d'apprentissage technique, d'éducation et surtout de pratique *via* l'entraînement individuel et collectif. La formation dispensée au CHEM ainsi qu'au Collège des Forces canadiennes favorise le développement de ces *leaders* institutionnels qui devront œuvrer dans un environnement politico-militaire.

Cependant, la formation des officiers généraux exige une étude indépendante en matière d'enseignement, d'éducation, de *management* et de *leadership* pour garantir les compétences requises pour le généralat d'aujourd'hui et de demain. L'intelligence culturelle et la pensée systémique semblent des voies à haut potentiel pour ceux sur lequel reposent le futur de nos armées et la survie de nos Nations.

Sur le plan des dispositions, les capacités structurelles, intellectuelles et sociales de ces chefs de haut niveau doivent être développées afin de préparer les « Haut

(32) *Le Leadership dans les Forces canadiennes, op. cit.*, p. 144.

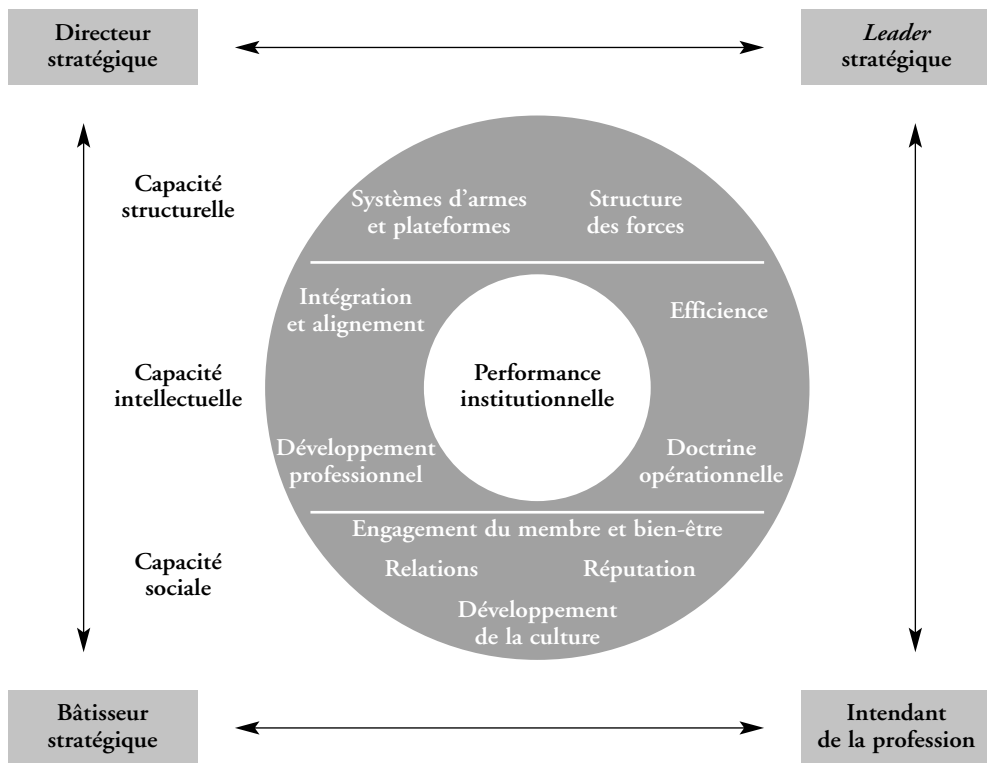
(33) VAN CREVELD Martin, *Command in War*, Harvard University Press, Massachusetts, 1985, p. 261.

potentiel (HP) » et « très haut potentiel (THP) » de nos armées à occuper les postes de hautes responsabilités. Les armées françaises pourraient s'inspirer davantage de la formation continue en *leadership* du monde anglo-saxon.

Les développements technologiques récents et leur application sur les champs de bataille du futur pourraient créer de nouvelles révolutions dans les affaires militaires. Il ne faudrait pas négliger le capital humain de ces chefs de demain sur lequel reposent l'avenir de nos armées et la survie de nos États.



ANNEXE A : Le processus de *leadership* militaire stratégique  
(JANS Nicholas, *The Chiefs: A Study of Strategic Leadership*, Australian Defence College, 2013, p. 22.)



ANNEXE B : Expertise, capacités sociales ou de changement et idéologie professionnelle selon les niveaux de leadership  
 (ACADÉMIE CANADIENNE DE LA DÉFENSE ET INSTITUT DE LEADERSHIP DES FORCES CANADIENNES, *Le Leadership dans les Forces canadiennes : Diriger l'institution*,  
 Défense nationale, 2007, p. 152-153)

		EXPERTISE	CAPACITÉS COGNITIVES
		Du niveau tactique au niveau stratégique	De l'analyse à la création ou à l'abstraction
Niveau du leader	Supérieur	<p><b>Expertise en matière de sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La portée et l'objet passent de la connaissance à une expertise accompagnée d'une compréhension grandissante des enjeux stratégiques dans le domaine de la sécurité.</li> <li>• Pour passer des connaissances à l'expertise, il faut être en mesure de mettre en pratique la philosophie et les principes qui gouvernent la mise sur pied et l'emploi des capacités militaires (connaissances + philosophie = expertise), et d'établir une coexistence institutionnelle stratégique avec les ministères homologues et les agences de défense étrangères.</li> <li>• L'expertise dépend nettement du perfectionnement complémentaire sur le plan de l'idéologie professionnelle et d'une connaissance exhaustive de la profession des armes.</li> </ul>	<p><b>Création du savoir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En mesure de générer, d'organiser et de gérer un paradigme qui s'applique à l'ensemble de la profession.</li> <li>• En mesure de dépasser les capacités d'analyse, de création et de jugement nécessaires pour adapter la profession à l'environnement externe, et d'élargir ces capacités pour mettre à jour et étendre le paradigme de la profession et assurer que cette dernière assume toutes ses responsabilités envers la société de la façon la plus efficace.</li> <li>• Il y a un parallèle certain entre les capacités cognitives exigées à ce niveau de qualification du leader et celles au niveau des études supérieures avancées – non seulement y a-t-il maîtrise de la discipline, mais aussi création de savoir.</li> </ul>
	Avancé	<p><b>Connaissances en défense</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De simples renseignements à la connaissance, la capacité d'incorporer une compréhension globale des FC et de la défense comme une composante essentielle à la sécurité et des activités du gouvernement.</li> <li>• Pour intégrer informations et connaissances, il faut une perspective additionnelle permettant de comprendre la raison d'être et l'objectif des actions désirées, soit les résultats généraux qui doivent être atteints (information + objectif = connaissance).</li> </ul>	<p><b>Modèles mentaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitudes à raisonner de façon inductive et déductive pour créer, adapter et généraliser des connaissances, tant à partir de son apprentissage et de ses expériences propres qu'à partir d'autres domaines comme la documentation sur la profession.</li> <li>• Raisonner de façon abstraite et tirer avantage des orientations professionnelles pour être en mesure de comprendre les résultats désirés.</li> <li>• Connaissance des hypothèses sous-tendant le mode « militaire », de comprendre les enjeux, de vérifier les hypothèses de travail et de fonctionner au sein de la discipline que suscite la « réflexion militaire ».</li> </ul>
	Intermédiaire	<p><b>Information militaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la contribution de son Groupe professionnel militaire (GPM) aux capacités des formations plus importantes.</li> <li>• Connaître non seulement ce qu'il faut faire, mais aussi le contexte dans lequel l'action a lieu (données + contexte = information).</li> <li>• Exemples : les opérations basées sur les effets, le contexte de l'information supplémentaire sur les systèmes démocratiques, le droit international, le contrôle des militaires par les civils.</li> </ul>	<p><b>Théories et concepts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitudes à passer de la pensée concrète à la pensée abstraite, et à passer des procédures et des règles aux principes.</li> </ul>
	Débutant	<p><b>Procédures techniques et tactiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner sur les Groupes professionnels militaires (GPM) et les procédures normales des forces maritime, terrestre et aérienne.</li> <li>• Quant aux premiers rôles de leader, avoir un aperçu des normes et des procédures, ainsi que des tactiques pour petits groupes.</li> </ul>	<p><b>Règles pratiques, théorèmes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À ce niveau de qualification du leader, le raisonnement permet de déterminer les procédures propres à une tâche, d'exploiter des théorèmes simples, des règles pratiques ou des lois/principes scientifiques reconnus.</li> <li>• Grâce aux liens et à l'interaction avec l'axe d'expertise militaire, les règles pratiques et les théorèmes constituent un « livre de recettes » pour résoudre un problème et réaliser une tâche, néanmoins avec une capacité d'innovation limitée.</li> </ul>

## Penser le généralat 2030

CAPACITÉS SOCIALES	CAPACITÉS DE CHANGEMENT	IDÉOLOGIE PROFESSIONNELLE
Des relations interpersonnelles à des relations interinstitutionnelles	Ouverture vers un changement de paradigme	De l'intériorisation à l'intendance
<p><b>Établissement de relations stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisir le concept sous-tendant la direction de l'institution, faire confiance aux processus d'influence secondaires et tertiaires permettant au <i>leader</i> de communiquer, à l'ensemble des systèmes organisationnels, les priorités institutionnelles et l'intention stratégique mettre sur pied des équipes ouvertes dans lesquelles les subordonnés sont en mesure de fournir des idées novatrices et de faire la critique d'hypothèses considérées comme admises.</li> <li>Axer les capacités d'influence externe sur la création et le maintien de relations stratégiques avec les autres intervenants engagés dans le domaine général de la sécurité et dans des initiatives nationales ou gouvernementales connexes.</li> </ul>	<p><b>Partenariats multi-institutionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Efforts dirigés vers l'extérieur, en vue d'influer sur la compréhension que les autres ont de la capacité politique stratégique du militaire, et efforts dirigés vers l'intérieur, en vue de mettre en oeuvre les initiatives de changement.</li> <li>Sur ce dernier plan, l'accent est mis sur les premières étapes menant à prévoir le changement, sur la contribution au changement, et sur la surveillance et l'adaptation des initiatives de changement au cours de leur exécution.</li> <li>Le but des initiatives du leader à ce niveau de qualification est de transformer ou d'améliorer une équipe ou des unités multiples, ou de mettre en oeuvre des applications d'organisations d'apprentissage aux niveaux organisationnel et institutionnel.</li> </ul>	<p><b>Intendance de la profession</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les capacités essentielles permettent de gérer l'identité professionnelle collective, c'est à dire les questions clés qui portent sur l'expression de la profession, l'expression de ce qu'elle représente et de ce qu'elle croit.</li> <li>Aptitudes à raisonner de façon très abstraite, comme dans les étapes les plus avancées du développement de la morale ou de l'identité, particulièrement la capacité de porter un jugement impartial sur la philosophie, l'idéologie et les principes essentiels de la profession.</li> <li>Cette capacité s'intègre à l'acquisition des capacités cognitives et de changement.</li> </ul>
<p><b>Cohésion du groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau des unités, des équipes ou des groupes multiples ou plus importants, participer aux aspects de la direction de l'institution, mettre en pratique des processus d'influence généraux pour veiller à la cohésion interne, pour favoriser l'engagement et pour appuyer les chefs subalternes, tout en participant à des activités qui créent des liens « outre-frontières » particulièrement dans les opérations interarmées ou multinationales.</li> </ul>	<p><b>Transformation du groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aptitudes à adapter et à aligner des groupes ou des sous-systèmes en fonction des besoins les plus généraux de l'institution, tout en veillant à la compétence tactique et à l'intégration effective des individus et des petites équipes ou sections dans une formation plus importante.</li> </ul>	<p><b>Harmonisation culturelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Orienter la circonscription des problèmes et les interactions avec autrui pour exercer son influence de <i>leader</i> en vue de former ou d'aligner la culture ambiante et de la rendre conforme à l'<i>ethos</i>.</li> <li>Le <i>leader</i> de niveau avancé est aux prises avec les défis les plus complexes relativement à l'atteinte d'objectifs concurrents sur le plan de l'efficacité institutionnelle – le succès de la mission vs le mieux-être du militaire, la synchronisation interne et la stabilité vs l'adaptabilité externe et l'expérimentation.</li> </ul>
<p><b>Persuasion individuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aptitudes sociales à diriger, particulièrement à influencer efficacement, soit sur l'individu, soit sur le petit groupe, par l'exploitation d'une gamme de comportements influents propres aux circonstances, aux personnes dirigées et au leader.</li> </ul>	<p><b>Autoefficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les capacités à ce niveau de qualification du leader sont axées sur les aptitudes à surveiller son autoefficacité, à engager une autoréflexion, à prévoir le perfectionnement personnel dans les meilleurs délais et à adapter le comportement selon l'environnement ou le contexte social.</li> </ul>	<p><b>Auto-réglementation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À l'instar du professionnel de métiers techniques ayant réussi son stage d'apprenti, effectuer une autoréglementation de base, éviter de contrevenir de façon évidente à l'éthique et de manifester un comportement qui ternirait la réputation, l'image et la crédibilité de la profession.</li> <li>Se conformer au Programme d'éthique de la Défense.</li> <li>En mesure de donner l'exemple.</li> </ul>
<p><b>Obéissance axée sur l'équipe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des normes du groupe, et style de <i>leadership</i> à flexibilité minimale.</li> <li>Aptitudes moyennes à communiquer grâce à des habiletés d'entregent de base qui reflètent la connaissance de facteurs d'influence élémentaires, de comportements personnels non préjudiciables et d'enjeux liés à la diversité du groupe.</li> </ul>	<p><b>Sensibilisation aux facteurs externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le plan des capacités de changement, l'exigence minimale nécessaire pour souligner l'importance de l'ouverture aux changements sous l'influence de facteurs externes consiste à manifester une orientation et une sensibilisation générales aux changements en cours dans la société et aux efforts de transformation des FC.</li> </ul>	<p><b>Observation normative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les fondements des concepts et pratiques de la profession des armes se plier aux normes du groupe relativement aux pratiques militaires, respect des exigences disciplinaires.</li> <li>À titre de nouveau <i>leader</i> (apprenti), avoir un regard vers l'extérieur en observant les superviseurs ou en se fiant aux codes de conduite pour les besoins d'orientation relativement aux comportements attendus dans des circonstances précises intériorisation minimale des valeurs.</li> </ul>

ANNEXE C : Comparaison profession vs bureaucratie (traduction libre)  
 (SNIDER Don M., « Will Army 2025 be a Military Profession? », *Parameters*, vol. 45 n° 4, hiver 2015-2016, p. 40)

Comparaison	Profession	Bureaucratie
<b>Connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise ;</li> <li>• Apprentissage continu ;</li> <li>• Éducation ;</li> <li>• Pratique pour développer l'expertise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondées sur les compétences</li> <li>• Non-expert ;</li> <li>• Apprentissage au travail ;</li> <li>• Entraînement de durée limité.</li> </ul>
<b>Application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les connaissances sont appliquées en tant qu'expert selon le jugement et la discrétion de l'individu en tant que professionnel.</li> <li>• Fondé sur l'engagement de l'individu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail accompli selon les instructions permanentes et les politiques, les règlements administratifs et les procédures établies ;</li> <li>• Fondé sur la conformité.</li> </ul>
<b>Mesures de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité de la mission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficience dans l'utilisation des ressources.</li> </ul>
<b>Culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondé sur les valeurs et le code éthique ;</li> <li>• Grande autonomie avec haut niveau de responsabilités ;</li> <li>• Responsabilités et imputabilité basé sur la confiance ;</li> <li>• Méritocratie autogérée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité sur les procédures ;</li> <li>• Supervision étroite avec peu d'autorité discrétionnaire ;</li> <li>• Hautement structurée ;</li> <li>• Environnement axé sur les tâches et niveau de confiance bas.</li> </ul>
<b>Investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité sur le développement de <i>leaders</i> ;</li> <li>• Capital humain ;</li> <li>• Gestion des talents ;</li> <li>• Stratégie d'investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement prioritaire sur les outils, la routine ;</li> <li>• Axé sur les coûts.</li> </ul>
<b>Croissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une pensée critique ;</li> <li>• Compétences pour mousser l'innovation ;</li> <li>• Flexibilité ;</li> <li>• Adaptabilité ;</li> <li>• Perspectives variées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les compétences techniques et tactiques pour effectuer les tâches.</li> </ul>
<b>Motivation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intrinsèque ;</li> <li>• Service axé sur le sacrifice de soit ;</li> <li>• Sens du devoir et de l'honneur ;</li> <li>• Le travail est un appel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrinsèque ;</li> <li>• Ambition de dépasser ses pairs ;</li> <li>• Compétition ;</li> <li>• Le travail est un emploi.</li> </ul>

Éléments de bibliographie

- ACADÉMIE CANADIENNE DE LA DÉFENSE ET L'INSTITUT DE LEADERSHIP DES FORCES CANADIENNES, *Le Leadership dans les Forces canadiennes : Diriger l'institution*, Défense nationale, 2007, 160 pages ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2013/dn-nd/D2-313-5-2007-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/dn-nd/D2-313-5-2007-fra.pdf)).
- ACADÉMIE CANADIENNE DE LA DÉFENSE ET L'INSTITUT DE LEADERSHIP DES FORCES CANADIENNES, *Ni art, ni science – Profils de leaders militaires canadiens choisis*, Défense nationale, 2007, 296 pages ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2012/dn-nd/D2-203-2-2007-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/dn-nd/D2-203-2-2007-fra.pdf)).
- ACADÉMIE CANADIENNE DE LA DÉFENSE, *L'intelligence culturelle et le leadership - Introduction à l'intention des leaders des Forces canadiennes*, Défense nationale, 2010, 179 pages ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/dn-nd/D2-238-2-2009-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/dn-nd/D2-238-2-2009-fra.pdf)).
- ARMÉE DE TERRE, *L'exercice du commandement dans l'Armée de terre, Commandement et fraternité*, préface du général Bosser (Cémat), 2016, 88 pages ([www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)).
- CHEF DU DÉVELOPPEMENT DES FORCES CANADIENNES, *L'environnement de la sécurité de l'avenir 2013-2040*, 2014, 200 pages ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2015/mdn-dnd/D4-8-2-2014-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/mdn-dnd/D4-8-2-2014-fra.pdf)).
- COOMBS Howard, « Does our Military Have a Good Brain ? », *The Dorchester Review*, vol. 5 et 6, 2016-2017.
- FOOT Peter, « European Military Education Today », *Baltic Defence Review*, vol. 1, n° 5, 2001, p. 12-31 in KENNED Gregory C. et NEILSON Keith (dir.), *Military Education: Past, Present and Future*, Wesport, Praeger, 2002.
- FORD Christopher M. (Major), « Army Leadership and the Communication Paradox », *Military Review*, juillet-août 2015, p. 68-74 ([www.armyupress.army.mil](http://www.armyupress.army.mil)).
- GALVIN Thomas P. et HILL Andrew A., « Educating Our Defense Managers: A Way Ahead », *Journal of Military Learning*, vol. 1 n° 1, avril 2017, p. 31-51.
- HANSON Victor D., *Le modèle occidental de faire la guerre* (traduit par Alain Billaut), Les Belles Lettres, 2004.
- HOLEINDRE Jean-Vincent, *La ruse et la force : une autre histoire de la stratégie*, Perrin, 2017, 528 pages.
- HORN Bernd (Lieutenant-colonel) et HARRIS Stephen J., *La fonction de général et l'art de l'amirauté – Perspectives du leadership militaire canadien*, The Dundurn Group, Toronto, 2002, 560 pages.
- JANS Nicholas, *The Chief: A Study of Strategic Leadership*, Australian Defence College, 2013, 147 pages ([www.defence.gov.au/ADC/Publications/Chiefs/TheChiefs.pdf](http://www.defence.gov.au/ADC/Publications/Chiefs/TheChiefs.pdf)).
- JOMINI Antoine Henri, *Précis de l'art de la guerre* (1838), Édition Champ libre, 1977, 390 pages.
- MARSHALL Robert W. (colonel), « Educating the Army: The Genesis of Innovation », *Futures Seminar : The United States Army in 2030 and Beyond – A Compendium of U.S. Army War College Students Papers*, vol. 3, 2016, p. 29-34.
- MITCHELL Paul T., « Military Education », *The Dorchester Review*, vol. 5 et 6, 2016-2017.
- SNIDER Don M., « Will Army 2025 be a Military Profession? », *Parameters*, vol. 45, n° 4, hiver 2015-2016, p. 39-51.
- SPAIN Everett S.P., Mohundro J.D. et Banks Bernard B., « Intellectual Capital: A Case for Cultural Change », *Parameters*, vol. 45, n° 2, été 2015, p. 77-91.
- SPENCER Emily, « Crucible of Success: Applying the Four CQ Domain Paradigm », *CFLI Technical Paper*, Institut canadien de leadership, Kingston, mai 2007.
- STEELE William M. (Lieutenant General) et WALTERS Robert P. (Lieutenant-Colonel), « 21st Century Leadership Competencies: Three Yards in a Cloud of Dust or the Forward Pass », *Army Magazine*, vol. 51, n° 8, août 2001.
- TRIMAILLO Timothy (Major), « Epic Fail: Why Leaders Must Fail to Ultimately Succeed », *Military Review*, vol. 97, n° 6, novembre-décembre 2017, p. 94-99 ([www.armyupress.army.mil](http://www.armyupress.army.mil)).
- VAN CREVELD Martin, *Command in War*, Harvard University Press, Massachusetts, 1985, 339 pages.
- Clausewitz (von) Carl, *De la guerre* (1832), Éditions de Minuit, 1984, 755 pages.
- WONG Leonard (Dr), GERRAS Stephen, KIDD William, PRICONE Robert et SWENGROS Richard, *Strategic Leadership Competencies*, Carlisle Barracks, PA, 2003, 13 pages.
- YOUNG Leon D. (Lieutenant-Colonel), « The Conservative Colonel: how being creative killed your career in the ADF », *Australian Defence Journal*, n° 203, 2018, p. 47-56 ([www.defence.gov.au](http://www.defence.gov.au)).

# Déconcentrations

## Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

Gilles BESANÇON

Colonel de l'Armée de l'air, auditeur de la 67<sup>e</sup> Session du Centre des hautes études militaires (CHEM).

Les armées, directions et services doivent poursuivre leur transformation, la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 rétablissant une trajectoire volontariste, mais dans un contexte qui sera nécessairement tendu au regard de la pression budgétaire pesant sur l'État dans son ensemble, et réclamant dans tous les cas de faire la démonstration de l'effectivité de l'effort de transformation. Les leviers de transformation sont multiples : organisation et fonctionnement des états-majors, évolution des processus de programmation, de réalisation et d'adaptation continue des équipements, connexion entre approche capacitaire et modèle des ressources humaines (RH), expression du besoin militaire, relations avec les industriels, modes d'action opérationnels. La numérisation et les innovations technologiques feront partie de la transformation, car elles en seront à l'origine ou créeront les conditions de son succès. Le cœur de la transformation restera cependant déterminé par la prise en compte du facteur humain. La vitesse des évolutions est celle qui résultera de la compréhension et de la volonté des acteurs de terrain et en particulier ceux qui sont dans des générations et positions d'encadrement intermédiaires.

Responsabilité individuelle accrue et subsidiarité constituent des points clé de la réussite d'un modèle d'armée toujours plus réactif. Cependant en France, l'État a précédé la Nation. Plusieurs siècles de jacobinisme ont eu des effets dans tous les domaines : aménagement du territoire, organisation de l'administration et des services, logiques d'attente de la population, relation à l'autorité. Le modèle d'organisation des armées est, quant à lui, nativement centralisé pour garantir la discipline liée à l'emploi maîtrisé de la force et l'efficacité opérationnelle attendue de la hiérarchie. Tout part donc du haut le plus souvent. La transformation pourra difficilement se faire contre ce déterminisme français, que l'on ne peut infléchir qu'à l'échelle de plusieurs générations. Cette tendance a depuis de nombreuses années freiné les initiatives décentralisées et la modernisation de l'action publique, générant un terreau favorable à la culture de précaution, dont les armées ne sont pas totalement exemptes, car elles sont à l'image de la Nation.

Pour autant, des tendances lourdes décentralisatrices se dessinent plus clairement aujourd'hui et pour les décennies à venir, et semblent constituer des vrais déterminants du succès et d'un partage des responsabilités plus harmonieux, à condition de les

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

identifier et de les accompagner. Les instances de l'Union européenne activent des leviers divers pour contourner les États, qui tendent toujours à freiner les abandons de souveraineté. L'État français assume lui-même un mouvement de décentralisation. Dans ces conditions, les centres de gravité du pouvoir, de la souveraineté, de la démocratie, de la technologie, se déplacent. Tout converge vers l'individu, le citoyen, le consommateur, l'acteur de terrain et son territoire. L'individu représente la nouvelle granularité des intérêts et des enjeux, grâce à son accès nouveau à la connaissance et l'information. Dans nos opérations militaires, la subsidiarité se développe aussi, sans pour autant nuire à la capacité de conduire la guerre en déporté ou en central, tant au niveau opératif que stratégique. Les déconcentrations et décentralisations multiples font déjà partie de notre paysage.

L'environnement proche des Français évolue donc très rapidement et cette transformation s'accélère autour des puissants moteurs de décentralisation. Ceux-ci constituent autant d'opportunités que les commandants de formation doivent saisir pour valoriser leur personnel et pour tirer le meilleur de ce que peuvent produire les territoires en termes d'innovation, et de mise en réseau des militaires avec la société. À titre personnel, ils devront aussi revendiquer davantage d'expérimentations et d'initiatives sur les organisations dont ils auront la charge.

Dans son rapport nouveau aux territoires militaire et civil, le militaire doit se sentir impliqué et acteur, autour de projets établissant des liens avec sa formation d'emploi, les sphères de proximité privées ou publiques devenant de plus en plus innovantes et attractives.

Dans son rapport à l'autorité qui va fortement évoluer avec la généralisation du partage de l'information, le militaire doit également prendre conscience que les formes d'autonomie qu'il gagnera s'accompagneront d'une plus forte attente d'engagement individuel et de responsabilité de sa hiérarchie.

Les lois de Gabor <sup>(1)</sup> et de Moore <sup>(2)</sup> conjuguées tendront toujours à tirer nos transformations par le biais des équipements, sous l'effet mécanique de la compétition internationale et de la propension à répondre à la menace par toujours plus de technologie. Ce faisant, nous adoptons un modèle de transformation paradoxalement passif. Le succès collectif de notre transformation doit être tiré par la valorisation de l'engagement individuel, motivée par la responsabilité, le goût de l'initiative et l'adaptation aux ruptures. Ce qui se fait finalement plus naturellement en opération doit pouvoir s'appliquer dans le domaine organique.

L'un des axes majeurs de la transformation du ministère se mesurera dans sa capacité à procéder à une décentralisation maîtrisée de l'autorité. Il ne s'agit pas de promouvoir une nouvelle réforme militaire territoriale. L'enjeu de cette évolution réside dans la capacité à préserver l'essentiel de la militarité (discipline, excellence, valeurs, renoncement individuel volontaire) tout en accordant des libertés élargies, en prenant

---

(1) Loi de Gabor : tout ce qui est techniquement faisable sera construit tôt ou tard.

(2) Loi de Moore : doublement de la capacité de calcul tous les 18 mois.

Déconcentrations  
Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

appui sur les dynamiques de décentralisation territoriales génératrices de projets, sur l'évolution des rapports sociaux générationnels, et en exploitant la richesse humaine des formations militaires et leur capacité à partager l'esprit de résilience qui fait parfois défaut à la Nation.

Sans trahir la verticalité qui fait la force militaire par l'effet d'entraînement et d'exemplarité du chef, il s'agit de mieux déléguer et faire confiance, accepter le risque et accompagner les initiatives que prendront les commandants de formation.

### **Un environnement propice aux initiatives locales grâce aux dynamiques de décentralisations**

#### ***La relance de l'Europe des projets***

Au bout d'un demi-siècle d'intégration, l'Union européenne a échoué à prendre la place qui aurait pourtant dû être la sienne : elle est une puissance économique sous forte concurrence des puissances émergentes, et ne pèse quasiment aucun poids stratégique, paralysée par l'impossibilité d'aligner les politiques étrangères des pays partenaires, qui ont confié la plus grande part de leur sécurité collective à l'Otan. Comprenant le sens du reflux américain en Europe, de la stratégie d'influence russe, de l'inefficacité de l'UE à maîtriser son environnement stratégique proche, le discrédit du citoyen français pour ses institutions est donc profondément marqué, dans un pays pétri par la logique d'autonomie stratégique, qui devrait désormais être portée par l'UE.

Mais cette distanciation du citoyen par rapport aux élites a aussi une origine plus ancienne. Le centralisme français historique n'a en effet pas permis à notre pays d'encourager la mobilisation et la solidarité optimale de ses ressources régionales, là où l'Allemagne fédérale a structurellement valorisé ses *Länder*, disposant de réelles marges de manœuvre et de puissantes PME. La prise en compte de la territorialité a donc été trop longtemps négligée en France. Elle est au cœur de nombreuses difficultés aujourd'hui, aboutissant à une déresponsabilisation doublée d'une frustration vis-à-vis d'administrations centrales privées désormais de marge de manœuvre économique ou politique. On pourrait penser que la nouvelle impulsion donnée en central par le couple franco-allemand suite au *Brexit*, à la résurgence des nationalismes ou à l'utopie catalane va permettre de réinventer le modèle européen par le haut. En réalité, de profonds antagonismes persisteront entre deux conceptions, Europe puissance économique pour l'Allemagne, et Europe puissance stratégique pour la France.

En conséquence, à l'échelle individuelle, locale, régionale se situent les sources les plus efficaces de la réinvention des relations de la France avec l'Europe, en incluant le Royaume-Uni, autour de coopérations construites sur des projets faisant sens concrètement. Plusieurs champs d'opportunité s'ouvrent donc et invitent les militaires à s'y impliquer, avec la possibilité de générer des initiatives à tous les niveaux :

- Le triptyque Coopération structurée permanente (CSP), Fonds européen de défense et Initiative européenne d'intervention (IEI) va déclencher des mécanismes



## Déconcentrations

### Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

de cofinancement inédits, que des porteurs de projets devront identifier et animer en central.

- La relance des projets de coopération européenne prendra substance au sein même des unités : Escadron de transport franco-allemand <sup>(3)</sup>, formations croisées sur *A400M*, *CJEF* <sup>(4)</sup>, partage d'outils de formation opérationnelle franco-belge <sup>(5)</sup>.
- Les défis croissants de l'interopérabilité pousseront à favoriser les initiatives que pourraient prendre les grandes unités des armées, mettant en avant l'encadrement intermédiaire dans les périodes où la pression des Opex serait moins intensive, en stimulant l'esprit d'ouverture et la mobilisation de tous les talents pendant les cycles de préparation opérationnelle.
- L'UE valorisera la proximité et l'investissement dans les territoires (Banane bleue <sup>(6)</sup>, Pôle Mer Bretagne Atlantique), au sein de pôles de développement technologiques poursuivant leur croissance, et capables de faire émerger localement des ruptures technologiques, dont l'emploi dual (laser, mini-drones par exemple) invite à mettre en place des structures militaires délocalisées de captation de l'innovation.

Dans son effort de transformation, la Défense doit intégrer cette dynamique décentralisatrice européenne, qui est une source de sa refondation politique, plus proche des réalités et des attendus de chacun. La formation administrative est donc le cadre dans lequel les coopérations doivent pouvoir se développer en les laissant éclore et s'exprimer par le bas.

Au-delà, au sein des garnisons, les commandants de formation doivent identifier en plus des domaines militaires, les projets industriels, associatifs, sportifs, culturels, citoyens et techniques auxquels les militaires peuvent être associés ou prendre des responsabilités. Il s'agit que chacun se sente impliqué dans la construction de l'histoire de sa garnison dans son environnement, au moment où la réforme du soutien par les bases de défense a eu tendance à installer une logique de guichets et une déresponsabilisation par les externalisations.

Le champ d'opportunités des coopérations européennes va aider à substituer à cette frustration la mobilisation des énergies ; la réforme territoriale de l'État va également y contribuer.

#### **Manœuvre de décentralisation de l'État et formations militaires**

L'État français s'est engagé depuis plus de trente ans dans plusieurs vagues de décentralisation. Le processus aboutit désormais au passage de 22 à 13 régions sur le

(3) Escadron implanté à Évreux à partir de 2021 autour d'un noyau d'équipages *C-130J Super-Hercules* franco-allemands.

(4) La *Combined Joint Task Force* mobilise plus particulièrement la 3<sup>e</sup> Division britannique et les 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> Divisions françaises.

(5) Programmes *SCIPPIO* et *SWORD* : logiciels d'entraînement simulé, employé au niveau tactique *S/GTIA* (Sous-groupement tactique interarmes).

(6) Vaste ensemble de développement économique partant de la mer du Nord et se poursuivant à l'Est de la France.

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

territoire métropolitain <sup>(7)</sup>. La réforme a soulevé de multiples objections, ce découpage ne correspondant pas nécessairement à une identité régionale qui mobiliserait les citoyens autour de traditions communes, ou d'une cohérence économique, même si certaines régions ont atteint aujourd'hui un poids considérable, équivalent à celui de certains pays européens.

Force est de constater que l'échelon départemental, jugé quant à lui inadapté aux nouvelles échelles de concurrence européenne, n'a pas encore été sacrifié. Souvenons-nous que la taille des départements à l'origine de leur création correspondait à une définition centrée sur l'individu <sup>(8)</sup> ! Dans les faits, cet échelon fait encore sens aujourd'hui dans l'esprit des Français. Les grandes villes et l'échelon intercommunal sont désormais privilégiés, la France restant le pays européen disposant du plus grand volume de communes (36 000 environ, contre 11 000 en Allemagne). Avec l'émergence de métropoles, on constate finalement que la nouvelle granulométrie de proximité territoriale, comprise entre la ville moyenne et le département, est un facteur structurant des prochaines décennies et reste *de facto* à la portée des sphères d'influence des formations administratives militaires. Les opportunités liées à la décentralisation des compétences, des richesses et des réseaux qui s'opèrent dans le civil peuvent donc être saisies par les armées dans ce cadre.

Cependant, quand l'État a décentralisé et transformé son administration, la Défense a, quant à elle, assumé des vagues successives de rationalisations territoriales, sans réelle coordination avec les autres administrations publiques. À l'origine, c'est le principe de défense du territoire qui avait logiquement présidé à l'implantation des ports, régiments et bases aériennes, puis l'organisation s'était tournée clairement face à l'Est pendant la guerre froide. Mais la suite des transformations s'est faite sous la contrainte des restructurations et des impacts sur la politique d'aménagement du territoire <sup>(9)</sup>. L'organisation territoriale de la Gendarmerie nationale s'est alors recalée sur l'évolution de la carte préfectorale départementale et régionale, en raison de sa mission de sécurité réalisée en lien étroit avec cette autorité.

Les mouvements décentralisateurs de l'État sur ses administrations civiles ont donc préservé une cohérence structurée avec les administrations militaires essentiellement autour des fonctions préfectorales et de la chaîne OTIAD (Organisation territoriale interarmées de défense). Au sein des trois armées, la recherche de synergie des compétences ou l'association des militaires des garnisons aux projets collectifs territoriaux ne s'est manifestée qu'à la marge.

La captation ou la stimulation de l'innovation, les activités croisées avec le secteur universitaire ou la recherche trouveraient pourtant aisément des matières à se concrétiser dans la diversité des unités des forces déployées sur le territoire. Il manque donc une vraie réflexion sur la coordination qui doit s'opérer entre les formations

(7) Loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République, n° 2015-991 du 7 août 2015, ou Loi NOTRe ([www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)).

(8) En l'occurrence, le temps nécessaire pour traverser ce territoire en une journée pour un homme à cheval.

(9) Congrès « Défense et aménagement du territoire », ERED, Montpellier I et UMR 5609 CNRS, Montpellier III.

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

militaires et l'émergence de nouveaux centres régionaux de pouvoir, d'influence et de créativité. Les formations militaires sont encore trop vues comme des outils purement opérationnels à vocation extérieure aux problématiques locales. Les compétences qui y sont présentes pourraient pourtant être mobilisées, dans une relation où le secteur civil verrait un intérêt à capter la plus-value des militaires.

À travers l'insertion de davantage de subsidiarité, il s'agit ainsi d'appréhender la place des militaires en tant qu'acteurs de ces nouvelles lignes de force. Le commandant de formation administrative dispose en particulier de liens privilégiés avec les responsables politiques, administratifs et privés locaux. Il lui appartient d'organiser de manière ambitieuse une vraie manœuvre d'intégration des talents militaires dans ce nouveau paysage en tirant parti des populations nombreuses qu'il coordonne ou qu'il commande. De surcroît, le projet de LPM actuellement présenté à l'Assemblée nationale a commencé à ouvrir des possibilités nouvelles pour accorder aux militaires le droit de participer à la vie politique locale <sup>(10)</sup>. Cette connexion ouvre plus largement le champ d'une relation plus équilibrée et à double sens entre la communauté militaire et son environnement, ce qui requiert d'accorder un degré d'autonomie supplémentaire aux militaires.

### **Décentralisation dans l'entreprise 2.0**

Au contact du monde de l'entreprise par l'intermédiaire des réseaux, de la famille ou lors de leur préparation à la reconversion, les militaires ne peuvent ignorer les méthodes de travail du privé, qui évoluent très fortement et suscitent des interrogations sur leur capacité à s'y intégrer, en sortant d'un milieu marqué par la spécialisation et la hiérarchie.

La transformation du monde de l'entreprise au niveau managérial, fait en effet de la circulation de l'information et du travail collaboratif des éléments structurants de la transformation. L'enjeu est l'accès à « l'intelligence collective », en établissant des plateformes d'échange élargies, intégrant la relation client et les services associés pour réaliser l'effet souhaité. L'innovation, la productivité et l'agilité sont au cœur du sujet. Au-delà des outils informatiques mis en place (réseaux sociaux, réseaux d'entreprise, communauté de métiers), c'est bien la relation autorité/subordonné qui est transformée. Cela suppose divers facteurs clés de succès <sup>(11)</sup> :

- Donner du sens : valeurs de l'entreprise, pérennité de l'activité, attendus des agents soucieux des facteurs de crise actuels (développement durable, sécurité) et de l'impact de l'entreprise sur son environnement (éthique).
- Adopter une organisation donnant de la marge de manœuvre entre la transversalité des réseaux sociaux et la rigueur de la hiérarchie : à chaque entreprise correspondent sa synthèse et ses subtilités.

(10) Projet de LPM 2019-2025, chapitre II, article 18 : ouverture aux militaires en situation d'activité de la possibilité d'exercer un mandat de conseiller municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants.

(11) MICHEL Yvan, *Entreprise 2.0 : comment évaluer son niveau de maturité ?*, AFNOR édition, 2009, 188 pages.

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

- Organiser l’interactivité entre acteurs : l’aspect générationnel est de plus en plus marqué.
- Contractualisation de l’engagement : dans l’économie de la connaissance, les personnes clé n’occupent pas simplement un emploi mais deviennent des partenaires de l’entreprise, avec en conséquence la notion de contrepartie à établir.
- Innovation dans les pratiques : l’information va très vite, le commandement par la préservation du secret n’a plus de sens, il n’y a pas de logique propriétaire sur la connaissance : la valeur du partage de l’information est mise en avant, alors que dans des schémas anciens, le chef en gardait pour lui de larges parts, ce qui avait pour effet de freiner l’émergence des talents.

On constate ainsi que nombre de ces critères sont facilement transposables sans trahir l’ADN militaire. Cependant, les jeunes militaires actuellement recrutés ne se projettent plus sur le long terme dans les armées comme les générations qui les ont précédés. Les outils de valorisation individuelle divergeront très rapidement entre secteur civil et secteur militaire dans les prochaines années si les processus de transformation des modèles RH des armées tardent à aboutir (NPRM <sup>(12)</sup>, évolution des monographies d’emploi, formations). La transformation du secteur privé intègre la digitalisation et présente déjà des modèles RH éminemment réactifs. La responsabilisation individuelle, telle que pratiquée dans le secteur privé doit trouver une transposition adaptée au monde militaire, sous peine d’y précipiter le départ des meilleurs éléments. Les processus et l’innovation du privé évoluent rapidement : il faut être présent pour capter l’innovation là où elle peut être générée. La transformation des armées, qui doit être aussi une évolution culturelle respectueuse des héritages de tradition, devra donc s’inspirer de certaines de ces pratiques sans pour autant abandonner la force que lui confère la discipline.

L’environnement européen, national et sociétal évolue donc rapidement vers une plus forte déconcentration de l’autorité. La plus grande surface de contact entre cette dynamique de fond et les armées se situe au sein des forces stationnées sur le territoire, là où de grands volumes de personnels peuvent entrer en interaction, du moins si la hiérarchie en crée les conditions. À défaut, les militaires pourraient se sentir de plus en plus isolés d’une société dont les codes s’éloignent de leur quotidien.

Dans le monde de la défense, la culture de l’adaptation est solidement ancrée. Mais on observe aussi que lorsque l’activité relève du domaine opérationnel, la subsidiarité est plus facile à mettre en place que lorsqu’il s’agit du domaine organique, sans doute en raison de la complexité des organisations et de la dispersion des responsabilités.

Le déplacement des centres de gravité du pouvoir vers le bas, qui pourrait potentiellement instiller une culture de remise en cause de l’autorité mortifère pour la défense, doit être maîtrisé. La question n’est pourtant pas de savoir s’il faut s’opposer

---

(12) Nouvelle politique de rémunération des militaires.

à ces dynamiques, mais de transformer en langage militaire les principaux ressorts, pour promouvoir une plus grande déconcentration de l'autorité dans les armées, focalisée sur les couches de cadres intermédiaires de tous corps. Cette manœuvre ne doit pas signifier une augmentation du nombre de responsables et de strates intermédiaires, qui aggraverait la pesanteur organique, mais une meilleure répartition et un accroissement de leur capacité à agir.

### **Traduire la déconcentration dans les armées**

Tirer profit du déplacement des centres de gravité lié aux dynamiques de décentralisation implique le réexamen de divers aspects des relations humaines établies dans les modes de compréhension et de fonctionnement propres à la communauté militaire.

#### ***Le rapport à l'individu***

Le lien avec le citoyen est l'enjeu de demain pour la survie de l'Union européenne. Le consommateur, ou plutôt son profil individuel virtuel de consommation, est devenu un enjeu économique. Le transhumanisme prend une place croissante avec le recul des religions et se substitue progressivement à l'accomplissement par la collectivité. Dans ce paysage nouveau, le militaire pourrait devenir ainsi comme anachronique, lui qui accepte l'idée de mettre en jeu sa vie pour un idéal collectif qui le transcende.

La mission opérationnelle au centre des priorités, actuellement consacrée comme le déterminant principal de fédération des énergies, devrait-elle céder sa place pour mettre la performance individuelle au centre ?

Sans aller jusqu'à cet extrême, il y aura davantage d'effets positifs sur le succès collectif, si la double approche de valorisation/individualisation se développe : la valorisation est une réponse à un engagement, et l'individualisation cherche à caractériser la capacité à faire. Cette complémentarité doit trouver des degrés de responsabilités déléguées au niveau du commandement de proximité. Au-delà de la démarche entamée de manière plus globale par le ministère en matière de gestion RH, il faudra rapidement faire aboutir a minima un étage de la rémunération qui se base effectivement sur la performance, comme par exemple récompenser l'innovation, en accordant au commandant de formation cette possibilité, ce qui aura aussi pour vertu de mobiliser les cadres de contact.

Le vrai ressort du militaire n'est cependant pas sa rémunération, mais l'intérêt de son métier, la reconnaissance régulière de son engagement, et de celui de sa famille qui porte aussi pour une large partie le poids de sa charge individuelle. Au niveau territorial, il s'agit donc d'établir au sein des formations militaires une vraie cartographie humaine élargie aux enjeux familiaux du militaire. L'enjeu de demain est d'intégrer harmonieusement le militaire dans son environnement de travail et de vie, *via* la prise en compte préalable de ses compétences, ses centres d'intérêt et de sa situation familiale.

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

Il appartient en somme au commandement de placer un réseau local fait de possibilités, en face d'un réseau individuel fait de capacités, et d'établir à cet effet les premières connexions. Concrètement, l'initiative *Armed Forces Covenant* <sup>(13)</sup> adoptée par les armées britanniques pourrait être adaptée et enrichie dans cet esprit en France et fédérer les actions en ce sens. En complément, la limitation à exercer une seconde activité <sup>(14)</sup> pourrait en particulier être réexaminée dans le cadre de projets à emploi dual référencés au niveau des formations militaires locales, visés par le chef d'établissement, et établis en interaction avec le tissu industriel ou associatif. Le dispositif de réserve inversée <sup>(15)</sup>, délégué au niveau du commandant de formation, pourrait à cet effet constituer un premier catalyseur.

### **Le rapport au commandement**

Si dans le monde de l'entreprise privée de nouvelle génération, on parle plutôt d'autorité amont et aval, des principes simples subsistent : avant de donner plus d'autorité vers les niveaux subalternes et transformer en profondeur les processus afin de travailler « à plat », chacun doit savoir où il se situe dans l'organisation, quelle doit être sa tâche de référence et qui est son chef. Mais une fois cette assurance acquise, il est toujours possible de calquer un organigramme virtuel, sur le mode projet, où des communautés de travail se font et se défont.

La LPM prévoit un accroissement limité des effectifs, qui sera majoritairement orienté sur le cyber et l'espace. L'enjeu pour la défense est donc, à défaut de disposer de marges de manœuvre en volume, d'améliorer la performance collective à échéance des quinze prochaines années, en rapprochant la compréhension mutuelle de l'amont et l'aval militaire. En particulier, il est primordial de tisser un lien étroit avec une jeunesse volontaire et innovante, mais particulièrement volatile. Le point clé est la courroie de transmission de l'encadrement intermédiaire car cet étage démultiplicateur de puissance gère l'amont et l'aval, organise le temps long et le temps court, la transition entre les réformes, dans une relation qui ne se définit plus seulement par des niveaux de grade dans chacun des corps. La dimension générationnelle doit en effet aussi être prise en compte, car elle constitue un puissant fédérateur de cette jeunesse, répartie sur des types de recrutement différents mais parfois avec des niveaux d'étude très voisins. Les effets de castes et de spécialités qui prévalaient auparavant sont de moins en moins sensibles. Le commandement en devient d'autant moins aisé que le rapport à l'autorité s'est profondément décomplexé.

Les jeunes militaires se sentent de surcroît moins enfermés dans leur grade ou dans leur spécialité. Il est vrai que la généralisation de la haute technologie requiert tout à la fois des compétences de niche très poussées, mais qui relèvent désormais davantage de l'industriel, et évoluent si vite qu'il est illusoire de vouloir tout maîtriser

---

(13) Ensemble d'accords passés par le *MoD* (ministère de la Défense) britannique avec des partenaires industriels, associatifs, culturels afin de reconnaître les contraintes des militaires et de leur famille et de faciliter leur intégration.

(14) Article L4122-5 du Code de la défense ([www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)).

(15) Dispositif introduit dans l'Armée de l'air : insertion de militaires en activité au sein d'entreprises sur des périodes courtes et régulières, afin de partager des expériences de management civil/militaire.

ou confiner la compétence dans une seule spécialité. C'est le réseau de ceux qui savent qu'il faut maîtriser. Or la maîtrise des réseaux ne répondra pas demain à une logique de grades mais d'agilité. Pour que la hiérarchie militaire reste légitime, il faut donc faire évoluer sa formation. Le corpus d'encadrement des formations initiales doit donc être orienté vers davantage d'enseignement des méthodes, du management de l'information et de prise de risque, et le corpus d'encadrement professionnel davantage sur l'apprentissage par les usages. Moins d'académiques, et plus de parrainage et de formation continue déplaceront là encore les responsabilités plus près des unités.

Le niveau de maîtrise et, plus généralement, l'autorité ne viendront naturellement que si c'est une résultante de la prise en main effective du réseau et de la distribution de l'information utile. Cette caractéristique implique que le chef organise les solidarités générationnelles, explicite le sens donné à l'action, et construisse le récit de la mémoire collective de long terme là où tous les échelons intermédiaires ne pourront le faire. Il restera quoi qu'il arrive celui qui marque les interdictions.

### **Le rapport aux organisations**

Les référentiels d'organisation sont essentiels pour fixer une référence commune. Pourtant la transformation numérique et l'accès à l'information peuvent démontrer rapidement par le changement des pratiques qui en découle, qu'une adaptation régulière de l'organisation est requise pour que chacun puisse valoriser ses compétences. L'organisation doit rester une conséquence de la mission et de la meilleure manière de la réaliser ; elle ne doit ni emprisonner l'initiative ni la prise de responsabilité. Nombre d'unités n'ont jamais remis en question leur modèle alors que les outils dont elles disposent ont profondément fait évoluer les usages... Souvent, le maintien en l'état des organisations a constitué un ultime rempart aux déflations, dans des armées placées en mode survie au pire moment de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP).

La transformation du Ministère ne devrait pas échapper à la réalité de la transition observée dans les grandes entreprises, où la réinvention d'un modèle plus adaptable, capable de capter l'innovation, commence généralement au niveau des sous-structures de plus petite taille. Il y aura sans doute plus d'avantages à chercher la complémentarité entre les formations militaires régionales et les structures administratives centrales que d'établir une relation basée sur le postulat que toutes les réformes se feront par le haut. Les structures amont du commandement doivent surtout fixer des interdictions, laisser plus de marges de manoeuvre en aval, et accepter ou couvrir l'échec et le risque qui a été pris, à moins qu'il ne relève d'une négligence avérée. Les idées radicalement neuves viennent le plus souvent de visions solitaires isolées, il faut donc éviter que les fonctionnements standardisés n'éliminent naturellement les éléments capables de penser différemment...

Accorder davantage de responsabilités au sein des formations implique aussi de consentir à réattribuer des outils qui ont eu tendance à se centraliser (déresponsabilisation liée au poids des organismes de tutelle ou tuyaux d'orgue des soutiens) : adaptation du code des marchés publics, ouverture de marchés-cadre pour offrir plus de possibilités de contractualisation locale avec les entreprises, liberté donnée au

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

commandant de formation pour planifier le temps de travail et la mobilité (télétravail), budget déconcentré pour la condition militaire sont autant d'exemples à explorer.

L'organisation de demain dépendra pour beaucoup du niveau de technologie disponible pour appuyer la réalisation de la mission, de l'environnement, du niveau de maturité au sein des unités, et de l'appréciation de la menace. La fonction protection, si sensible aujourd'hui, offre par exemple un champ d'expérimentation intéressant. Il appartiendra toujours au central de fixer le cadre général d'emploi (standardisation des modes d'action opérationnels), mais la planification de la manœuvre et l'organisation locale des unités peuvent dépendre des contingences sur les effectifs, de la situation locale, et surtout de la capacité d'innovation portée par le personnel (investissement dans des projets d'ingénierie comme la télésurveillance par exemple : caméras, drones, réseaux, etc.).

Le concept de garnison pourrait lui aussi évoluer, en développant dans un espace réel et virtuel de valorisation très ouvert, une relation à double sens : l'un sur la solidarité des acteurs locaux au bénéfice de l'accueil des militaires (offres de service différenciées), et l'autre sur la participation des militaires au profit de la vie de la garnison. Un plan d'actions impliquant les principaux responsables militaires permettrait de coordonner le tout, moyennant une délégation de l'autorité aujourd'hui dispersée entre l'action sociale de la défense, les armées, la chaîne des soutiens, et la chaîne OTIAD principalement.

### **Le rapport au temps**

Les armées mettent en œuvre des modes d'action de plus en plus réactifs sur les théâtres d'opération : ciblage en temps réel, structures de GTIA adaptés au contexte, *task force* opérations spéciales disposant de capacités multiples, etc. L'accélération du rythme des opérations constitue un puissant levier pour procéder à une déconcentration des responsabilités qui préserve l'essentiel, c'est-à-dire la primauté du sens global donné à l'action par le commandement, et la résilience face aux imprévus. L'*US Air Force* mène d'ailleurs une nouvelle réflexion sur ce sujet, visant à développer une plus forte décentralisation face à la capacité probable des adversaires de demain à perturber ou brouiller les réseaux de communication <sup>(16)</sup>.

Les différences générationnelles constituent aussi un défi dans la relation différente qu'elles ont avec le temps. Il est pourtant vain de les opposer entre elles, et préférable d'envisager leurs différences comme des complémentarités. Pour être caricatural, les générations X (nées entre 1961 et 1981) inscrivent l'action dans le temps long, donnent le sens et appliquent la doctrine en vigueur, les générations Y (1981-1995) aspirent à aller plus vite et à faire valoir leur personnalité, ce qui est porteur d'innovation, et les générations Z, quant à elles, viennent d'être recrutées mais ont complètement intégré la logique des réseaux et des nouvelles technologies et propulsent *de facto*

(16) Allocation du général Mike HOLMES, Association of the Army conference, cité dans FREEDBERG JR. Sydney J., « Decentralize The Air Force For High-End War: Holmes » *Breaking Defense*, 13 octobre 2017 (<https://breakingdefense.com/2017/10/decentralize-the-air-force-for-high-end-war-holmes>).



## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

l'ensemble dans une forme de déséquilibre avant. Chacun dans cet espace peut donc trouver les responsabilités à sa mesure, dès lors que les nouveaux espaces d'innovation et de transformation ne se structureront plus seulement en central mais également sur les territoires, par l'effet de l'accès généralisé à l'information.

Le modèle RH des armées à venir va rapidement devoir s'adapter à une masse humaine beaucoup plus fuyante qu'aujourd'hui. La disponibilité permanente, dans le temps (réactivité) comme dans l'espace (mobilité), pierre angulaire du statut militaire fonde un rapport au temps contraint. Les nouvelles générations accepteront logiquement cette contrainte tant qu'elles seront galvanisées par la perspective des Opex. De retour au sein de leur casernement, port ou base aérienne, la tendance naturelle du repli sur soi ou sur sa communauté ne doit pas reprendre le dessus. Le meilleur moyen pour fidéliser cette population dans le temps est de répondre à cette appétence en la mobilisant sur des projets connectés à la société civile, et encadrés par les commandants de formation. Les possibilités sont nombreuses : projets partagés avec les universités, coopération en matière de santé autour des Agences régionales de santé (ARS), co-développement de *start-up*, participation militaire à la Station F <sup>(17)</sup>, génération de *think tank* en liaison avec les outils développés par la Direction générale de l'armement (DGA) comme le Lab Défense. À chaque fois, il s'agira de créer les conditions juridiques, statutaires et financières pour donner à cette jeunesse autant d'opportunités que de responsabilités et organiser un *continuum* de stimulation attendu par une génération pressée et toujours avide de nouveauté.

Les nouvelles technologies et l'accès à l'information permettent aujourd'hui à des individus ou des petits groupes d'individus de créer des outils très efficaces en un temps record <sup>(18)</sup>. Nous entrons dans une époque où chacun, s'il se responsabilise et s'il est encouragé, peut rapidement produire des innovations, efficaces et peu coûteuses. Cela concerne naturellement aussi nos adversaires <sup>(19)</sup>. Difficile d'imaginer qu'avec les talents dont nous disposons potentiellement au sein des formations militaires, regroupant pour certaines plusieurs milliers de personnes œuvrant dans des domaines d'activité parfois extrêmement diversifiés, il ne soit pas possible de détecter les locomotives capables de montrer le chemin aux autres.

\*  
\*\*

Chaque formation a sa personnalité, son histoire, sa richesse et son isolement aussi.

Chaque formation est implantée dans un environnement local qui aura pourtant accès demain à la connaissance, aux réseaux et l'information qui étaient réservés auparavant à un plus petit nombre.

---

(17) Plus grand rassemblement européen de *start-up*, organisé par Xavier Niel, homme d'affaires fondateur du groupe Iliad (Free).

(18) L'entreprise LePointNet, PME de 17 personnes, a développé en 2010 sa propre tablette tactile en quatre mois.

(19) *Daesh* a prouvé à Mossoul que la technologie des mini-drones associée à l'impression 3D pouvait générer rapidement des armes efficaces et adaptées aux caractéristiques du combat de rue.

## Déconcentrations Quelles opportunités pour la transformation des armées ?

La société de l'information, les décentralisations de l'État français, et les débouchés des projets européens au sein des territoires, vont générer des dynamiques favorables qu'il faut exploiter. La transformation du Ministère sera impulsée et contrôlée depuis le haut, car la France restera encore longtemps très centralisée. Mais les structures périphériques sont en mesure de se mettre en mouvement les premières. Plus souples et disposant de surfaces de contact humaines élargies, l'encadrement de proximité qui s'y déploie doit faire l'objet d'un réinvestissement en formation, d'un élargissement de son autorité, et de la confiance d'une hiérarchie plus concentrée sur l'essentiel et le temps long. La déconcentration des responsabilités doit être encouragée en conséquence. Car si le succès est toujours collectif, la performance reste individuelle.

Évoquant le retour héroïque d'Henri Guillaumet après un accident aérien dans la Cordillère des Andes, Antoine de Saint-Exupéry nous éclairait dans *Terre des hommes* (1939) sur ce lien étroit établi entre responsabilité individuelle et collective : « Sa grandeur c'est de se sentir responsable. Responsable de lui, du courrier et des camarades qui espèrent. Il tient dans ses mains leur peine ou leur joie. Responsable de ce qui se bâtit de neuf, là-bas, chez les vivants, à quoi il doit participer. Responsable un peu du destin des hommes, dans la mesure de son travail. Il fait partie des êtres larges qui acceptent de couvrir de larges horizons de leur feuillage. Être homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. »

Sachons tirer de ces pensées un enseignement pour notre transformation, qui doit maintenir l'homme et sa responsabilité au cœur de nos préoccupations.

### Éléments de bibliographie

ABEN Jacques et ROUZIER Jacques, « Défense et aménagement du territoire », colloque organisé par l'ERED Montpellier I et l'UMR 5609 du CNRS Montpellier III, décembre 1997.

BRUNET Roger, « Lignes de forces de l'espace européen », *Mapemonde*, n°2/2002, juin 2002 ([www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M202/Brunet.pdf](http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M202/Brunet.pdf)).

CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉCOLE D'OFFICIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CREOGN), Atelier « Les territoires en mouvement », 5 décembre 2017.

FREEDBERG JR. Sydney J., « Decentralize The Air Force For High-End War: Holmes » *Breaking Defense*, 13 octobre 2017 (<https://breakingdefense.com/2017/10/decentralize-the-air-force-for-high-end-war-holmes>).

LAINÉ Matthieu et FELDMAN Jean-Philippe, *Transformer la France – En finir avec mille ans de mal français*, Plon, 2018, 288 pages.

Loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République, n° 2015-991 du 7 août 2015 ou Loi NOTRE ([www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)).

MACRON Emmanuel, « Discours du président de la République », 100<sup>e</sup> Congrès des maires de France, Paris, 24 novembre 2017 ([www.elysee.fr/](http://www.elysee.fr/)).

MICHEL Yvan, *Entreprise 2.0*, AFNOR édition, 2009, 188 pages.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, *Projet de loi relatif à la programmation militaire 2019-2025* ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

SAINT-EXUPÉRY (DE) Antoine, *Pilote de guerre*, Éditions de la Maison française, New York, 1942, 253 pages.

SAINT-EXUPÉRY (DE) Antoine, *Terre des hommes*, Gallimard, 1939, 224 pages.

# Action 2030

## 67<sup>e</sup> session du Centre des hautes études militaires

Le Centre des hautes études militaires (CHEM) prépare chaque année 30 auditeurs français et étrangers, du grade de colonel, capitaine de vaisseau ou équivalent, aux hautes responsabilités qui leur seront confiées ensuite, en consolidant leurs qualités personnelles de chef et de cadre dirigeant, en complétant leurs connaissances du fonctionnement de l'État, du ministère et de l'environnement de la défense, des relations internationales et en développant leur compréhension de la relation politico-militaire.

Destinés à occuper des responsabilités importantes dans les dix années qui viennent, les auditeurs de la 67<sup>e</sup> session du CHEM proposent leur vision de certains enjeux identifiés et des stratégies susceptibles de transformer les risques en opportunités pour la France et l'Europe.

Leurs réflexions ont tourné autour de trois thématiques :

- Un contexte géopolitique chargé de tensions.
- Des enjeux stratégiques et technologiques cruciaux émergents
- Résilience des sociétés et place des militaires.



Lancée en 1939 par le Comité d'études de défense nationale (Association loi 1901), la **Revue Défense Nationale** assure depuis lors la diffusion d'idées nouvelles sur les grandes questions nationales et internationales qu'elle aborde sous l'angle de la sécurité et de la défense. Son indépendance éditoriale l'autorise à participer activement au renouvellement du débat stratégique. La **Revue Défense Nationale** permet de garder le contact avec le monde de la défense et apporte, grâce à ses analyses, la réflexion à l'homme d'action.